



HAL
open science

Table de correspondance du Tome VI des Inventaires et Documents

Benoit Soubeyran

► **To cite this version:**

Benoit Soubeyran. Table de correspondance du Tome VI des Inventaires et Documents. [Rapport Technique] Archives de la Ville de Montpellier. 2014, 422 p. hal-01395678

HAL Id: hal-01395678

<https://hal.science/hal-01395678>

Submitted on 11 Nov 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - ShareAlike 4.0 International License

Table de correspondance du Tome VI des *Inventaires et Documents*



T. VI

Le lecteur entamant des recherches historiques à partir des documents du fonds ancien des Archives municipales de Montpellier - situées actuellement au troisième étage de la Médiathèque Émile Zola dans le quartier d'Antigone - dispose de plusieurs instruments de recherche, présents dans la salle de lecture. Ce sont d'abord les treize tomes des *Inventaires et Documents*, puis les classeurs BB, FF, GG et HH. Il peut être aidé dans ses recherches par les archivistes de la ville qui, eux, ont accès sur leur ordinateur au récolement informatisé du Petit magasin. Malgré cette pluralité d'outils, peut-être trop abondante, la recherche de documents du fonds ancien à partir des instruments de la salle de lecture se révèle à l'occasion longue, hasardeuse et souvent même sans succès. C'est surtout vrai pour les documents de l'inventaire Joffre, qui débute au T. VI des *Inventaires et Documents*. Moi-même au cours de la rédaction de mon mémoire de Master consacré à *L'Écrit occitan dans les Inventaires et Documents des Archives de la ville de Montpellier (1350 – 1550)*, j'ai constaté le problème du manque de concordance entre les descriptifs des inventaires écrits et les descriptifs de l'inventaire informatisé. Ainsi un descriptif des *Inventaires et documents* peut par manque de précision correspondre à plusieurs documents décrits dans l'inventaire informatisé. Pour prendre un exemple, voici le Joffre 53, mentionné dans le T. VI des *Inventaires et Documents* page 50, d'après le descriptif de l'archiviste François Joffre :

<p>1633. [17 février]. Autre arrest du conseil d'estat, en parchemin, donné en 1633, portant validation des impositions faictes d'autorité du sieur de Miron, Intendant en Languedoc et du marquis des Fossés, gouverneur de la ville et citadelle de Montpellier, lors que Monsieur frère du roy, entra, main armée, dans la province. Le dict arrest, cotté par double lettre HH</p>	<p>Peut, d'après la date et d'autres éléments correspondre à :</p>	<p>▶ 1/10/6/1 Joffre 116 AA Divers (1631-1633)</p>
<p>[53]</p>		<p>▶ 1/6/6/3 CC État des dépenses et ordonnances (1573-1633)</p>
		<p>▶ 1/8/2/1 EE889 Comptes et pièces justificatives (1627 à 1633)</p>
		<p>▶ 1/8/2/2 EE935 Citadelle, aménagement, ameublement et commandement (1633 à 1662)</p>

C'est pour remédier à ce problème, et ainsi épargner aux archivistes et lecteurs de longues heures de recherches infructueuses que j'ai entrepris la rédaction de cette table de correspondance. Elle a pour but de centraliser toutes les informations disponibles sur les documents. Sont après énumérées les différentes sources, manuscrites, imprimées ou informatisées sur lesquelles je me suis appuyé.

T. VI

T. VI des Inventaires et Documents, 4IR6

Il y a treize tome d'*Inventaires et Documents*. Le tome VI, sujet de la présente table, et les suivants VII, VIII, et IX sont la reprise partielle par l'archiviste Maurice Oudot de Dainville, de l'inventaire manuscrit de François Joffre rédigé en 1662. Le tome VI compte 484 pages et 374 « cotes Joffre ». Il a été imprimé en 1934 par l'Imprimerie coopérative *L'abeille*, alors que le Tome V, réalisé par Joseph Berthelé, l'avait été en 1928, par l'imprimerie *Roumégous et Déhan*. Dans son avertissement, Oudot signale que ce changement de maison est à l'origine d'une partie des fautes d'impression :

Cette publication entreprise avec une maison nouvelle qui a dû s'adapter peu à peu aux difficultés qu'elle présentait, porte dans bon nombre de ses feuilles de regrettables fautes typographiques, soit parce qu'il n'a pas été tenu compte dans l'impression des bonnes feuilles des corrections indiquées sur les épreuves, soit parce que ces corrections ont entraîné de nouvelles fautes qu'il n'était plus possible de corriger.

La plupart des descriptifs se présentent en deux parties, d'abord la retranscription du descriptif original de François Joffre, puis en caractère différent, un complément ou une note d'Oudot de Dainville. Certaines de fautes signalées par Oudot, mais aussi des localisations et d'autres corrections, ont été marquées au crayon gris sur l'exemplaire du Tome VI consultable en salle de lecture.

T. VI

L'inventaire manuscrit de Joffre, Tome I, II10

Il s'agit d'un épais registre de 312 folios, conservé sous la cote II 10. Comme indiqué en sa première page, ce livre a été restauré en 1833, par l'archiviste de la ville de Montpellier, M^r Desmares père. Il m' a semblé intéressant de restituer la préface, non retranscrite par Oudot de Dainville dans le T. VI des *Inventaires et Documents*, vraisemblablement rédigée après 1693, sans doute, au vu de l'écriture, par Guillaume Darles.

Les Actes contenus dans cet inventaire fait en 1662 sont placés, scavoir

Les 14 livres du p^r chapitre au bas et à main gauche du Cabinet doré ; en ouvrant icelluy.

Les actes qui sont depuis n° 15 jusques a n° 172 inclus et finissant au fol° 159 sont placés au premier et second estage du cabinet qui est au dessus du vieux cabinet à main gauche en entrant ;

Et les actes depuis n° 173 jusques à la fin sont placés aux trois plus hauts estages du Cabinet qui est au dessus du Cabinet doré à main droite en entrant et à la moitié de la quatrième à main gauche en ouvrant led[it] Cabinet ;

Exepté les livres cottés n° 98 jusques a 122 qui regardent l'hôpital S^t Eloy qui commencent à fol° 123 et finissent à fol° 132. Lesquels livres de l'hospital S^t Eloy sot placés à l'Estage sus du Cabinet doré.

Comme aussi excepté les vieux Compoix, Broulliards, d'iceux jusques et inclus 1525 qui ont esté placés et mis dans le petit Cabinet proche celuy Doré ainsi qu'il est marqué sur le Cartipel appliqué à icelluy depuis fol° 93 jusques à fol. 100 et de fol° 147 jusques à fol° 151.

Excepté aussi les n° 36, 37 et 38 qui sont les Compoix de 1544, 1600 Compoix roux et Compoix verts qui sont au greffe consulaire dans les armoires destinés pour cela. Estant à observer que les actes contenus au p[re]m[ier] inventaire ne sont point comprises aux cinq tomes de l'inventaire en 1693 ; et suivantes

Les « cinq tomes de l'inventaire en 1693 » cités font référence aux cinq tomes de l'inventaire de Darles de 1693. Comme il est ici spécifié, les 14 premiers registres (*Petit Thalamus, Grand Thalamus, ...*) sont les livres notables ayant trait à la vie municipale montpelliéraine. À partir du Joffre 15 commence l'inventaire des diverses chartes. Il convient de préciser ici que les **cotes Joffre** attribués aux documents par des numéros entre crochets dans les *Inventaires imprimés*, et que je réutilise bien évidemment ici, sont en fait de **fausses cotes Joffre**, ou plutôt des **cotes Joffre remaniées par Oudot de Dainville**. En effet, dans le Tome 1 de son *Inventaire manuscrit*, François Joffre, poursuivant une cotation vraisemblablement déjà établie avant lui, combine à partir du N°15 un système de cotation avec chiffres et lettres. Un schéma étant souvent plus clair que de longues explications, voici, pour le T. VI, la correspondance entre les **cotes Joffre originales** – telles qu'elles apparaissent dans sur son inventaire manuscrit – et les **cotes Joffre attribuées par Oudot de Dainville** – telles qu'elles apparaissent entre crochets dans le T. VI des *Inventaires et Documents* – .

T. VI

	Cotes Joffre originales (f° dans le T. 1 de l'inventaire manuscrit de Joffre de 1662, coté II10)	Cotes Joffre attribuées par Oudot de Dainville (pages dans le T. VI des <i>Inventaires et Documents</i> de 1934, coté 4IR6)
Armoire A 1 ^{er} rang Privilèges et coutumes de Montpellier	N°1 à N°14 (f° 1 à f° 6)	Joffre 1 à Joffre 14 ¹ (p. 1 à p. 44)
Armoire A 2 nd rang Chartes de privilèges (1204-1660)	Joffre attribue le N° 15 à cette liasse A à YY (A à Z puis &, puis AA à YY) (f° 7 à f° 22)	Joffre 15 à [66] (p. 44 à p. 54)
Armoire A 3 ^e rang Chartes relatives aux officiers de la ville (1283-1647)	Joffre attribue le N°16 à cette liasse A à P (f° 25 à f° 30)	Joffre [67] à [88] (p. 54 à p. 61)
Armoire A 4 ^e rang Chartes relatives à la leude et aux droits seigneuriaux (1212-1603)	Joffre attribue le N° 17 à cette liasse A à J (f° 32 à f° 35)	Joffre [89] à [107] (p. 61 à p. 64)
Armoire A 5 ^e rang Chartes d'acquisition (1215-1599)	Joffre attribue le N° 18 à cette liasse A à F (f° 37 à f° 39)	Joffre [108] à [113] (p. 64 à p. 66)
Armoire A 6 ^e rang Chartes de dépaissance (1307-1657)	Joffre attribue le N° 19 à cette liasse A à D (f° 42 à f° 44)	Joffre [114] à [122] (p. 66 à p. 67)
Armoire A 7 ^e rang Chartes sur l'entrée du vin (1318-1373)	Joffre attribue le N° 20 à cette liasse A à O (f° 45 à f° 50)	Joffre [123] à [135] (p. 67 à p. 71)
Armoire A 8 ^e rang Chartes des droits sur la viande (1439-1657)	Joffre attribue le N° 21 à cette liasse A à CC (A à Z puis &, puis AA à CC) (f° 53 à f° 63)	Joffre [136] à [168] (p. 71 à p. 77)

1 Les 14 premiers Joffre du T. VI des *Inventaires et Documents* ne présentent pas de numéro entre crochets.

T. VI

Armoire A 9 ^e rang Chartes des droits sur le sel (1494-1631)	Joffre attribue le N° 22 à cette liasse A à H (f° 66 à f° 70)	Joffre [169] à [179] (p. 77 à p. 80)
Armoire A 10 ^e rang Chartes des droits d'imposition (1444-1662)	Joffre attribue le N° 23 à cette liasse A à AA (A à Z, puis &, puis AA) (f° 72 à f° 84)	Joffre [180] à [232] (p. 80 à p. 87)
Armoire A 11 ^e rang Chartes d'abolition et de rémission (1449-1647)	Joffre attribue le N° 24 à cette liasse A à F (f° 88 à f° 91)	Joffre [233] à [238] (p. 87 à p. 90)
Armoire B 1 ^{er} rang Compoix (1439-1600)	<i>Les compoix n° 25 jusques compris 38</i>	N° 25 à N° 38 (f° 93 à f° 95)
Armoire B 1 ^{er} rang répété Compoix (1384-1688)	<i>et les compoix cottés A jusques compris le cotté Z sont mis au cabinet qui est entre</i>	A à Z (f° 96 à f° 97) ⁴
Armoire B 2 nd rang (1518-1635) Brouillards de Compoix <i>Sont les compoix sans alivrement, brouilhards de compoix, et feuilhetz detachés de compoix, mis par ordre comme s'en suit⁵</i>	<i>la fenetre des archives et le cabinet doré et sont raportés depuis [ratures] le fol. 93 jusques au fol. [ratures] 100 compris².</i>	N° 39 à N° 48 (f° 98 à f° 100)
		Joffre [239] à [374] (1380-1738) Pour ce qui est de l'analyse des Compoix, Maurice Oudot de Dainville, ne respecte pas l'ordre adopté par Joffre, « cet ordre n'étant ni chronologique ni topographique et ses mentions sans intérêts par leur brièveté » ³ , et il intègre des Compoix postérieurs à 1662, qui n'ont donc pu être analysés par François Joffre.

2 Note marginale tirée de l'Inventaire manuscrit de Joffre au f° 93. Il y a des ratures sur les numéros des folios. Il peut sembler étrange que cette note ne mentionne point les Brouillards de Compoix cotés N° 39 à N° 98.

3 T. VI des *Inventaires et documents*, Note (1), p. 90

4 Les f° 96 et f° 97 de l'Inventaire Joffre sont d'une écriture différente du reste. Oudot de Dainville en parle comme un «complément que Darles y a ajouté » (T. VI, Note (1), p. 90). On savait déjà que François Joffre était bien le co-auteur dudit *Inventaire des Archives par Darles en 1693*. Inversement, il faut croire que la main de Guillaume Darles est aussi passée sur ledit *Inventaire de Joffre en 1662*.

5 *Inventaire manuscrit de Joffre*, II10, T. 1, f° 98

T. VI

Ainsi, comme dans le célèbre jeu télévisé, il y a chez Joffre alternance entre les séries de chiffre et les séries de lettres pour établir la cotation des documents. Dans le tome I de son inventaire manuscrit, et après les 238 premiers documents (f° 1 à f° 91), Joffre numérote les documents postérieurs, du n°25 (Premier compoix décrit par Joffre) au n°422 (f° 93 à f° 287) puis rebascule vers le système des lettres pour les documents du f° 290 au f° 307 pour terminer son Tome 1 à nouveau par une cotation avec numéros, du n°423 à n°432 (f° 308 à f° 312).

Comme j'ai pu le constater avec, le système adopté par Oudot de Dainville prête à confusion, même pour le plus averti des archivistes. Il a voulu reprendre l'ordre de présentation de Joffre, mais, pour les compoix, il n'a pas respecté l'ordre adopté par Joffre⁶, et il ajouté des compoix postérieurs à l'inventaire de 1662. Il a suivi la méthode employée par Joseph Berthélé pour l'inventaire Louvet, non sans quelques réticences pourtant, car pour lui, « ce principe ayant été consacré par plusieurs volumes d'inventaires considérables comme celui de Louvet, nous avons pensé qu'il n'était pas possible de changer de méthode à chaque archiviste, et malgré les inconvénients que présente ce système, nous avons continué l'œuvre commencée, par la publication de l'inventaire de Joffre »⁷. Mais Joseph Berthélé a reproduit la cotation originale de Pierre Louvet tandis qu'Oudot de Dainville a modifié la cotation originale de François Joffre. Il aurait peut-être pu respecter plus fidèlement la numérotation Joffre en établissant à partir du Joffre [16], des cotes telles que « Joffre 15-A », « Joffre 15-B », « Joffre 15-C », etc. jusqu'à « Joffre 15-YY », et ainsi de suite. *Ita diis placuit*, Il est de toute façon impossible de revenir sur le travail fait.

Les classeurs des séries BB, FF, GG, HH

Les informations contenues actuellement dans les classeurs de la salle de lecture sont à manier avec précaution puisqu'elles peuvent être en contradiction avec les informations du récolement informatique, qui, lui, est régulièrement mis à jour.

•Le classeur de la série BB

Il inventorie les documents relatifs à l'administration communale (Consulat, notaires, cérémoniaux, élections, affaires, actes, recensements). Le document avec le numéro le plus élevé est le BB 346. Mais dans le récolement informatique, il y a des BB non numérotés. Le BB le plus élevé semble être actuellement le BB 348. Ce classeur contient notamment un « inventaire des pièces extraites des registres de notaires du Moyen Âge (1293-1499) » avec classement chronologique des pièces extraites des registres et un index par mots-clefs Il a été mis à jour par Lucie Laumonier en août 2011.

•Le classeur de la série FF

Il inventorie les documents relatifs à la justice et aux procès. Du FF 1 au FF 164, les feuilles du classeur sont tapées à l'ordinateur. À la suite, les feuilles du classeur sont des photocopies de feuilles écrites à la main, du FF 72 au FF 306. D'après le tableur du récolement,

6 « Nous ne suivrons pas, pour l'analyse des compoix, l'ordre adopté par Joffre, cet ordre n'étant ni chronologique ni topographique » *Inventaires et Documents*, T. VI, p. 90

7 Oudot de Dainville, Avertissement du T. VI des *Inventaires et Documents*

T. VI

ces fiches ont été rédigées par MF Roques en 2004. Le document avec le numéro plus élevé est le FF 306, mais certains FF à la fin ne sont pas numérotés. Dans le tableur du récolement, il y a également des FF non numérotés et le FF le plus élevé semble être le FF 313. On retrouve un index par année et par mots-clefs. L'inventaire a été mis à jour en octobre 1997, vraisemblablement par Guilhem Boussaguer, responsable du fonds ancien pendant cette période. Malheureusement l'avertissement stipule que « Cet inventaire, pour l'instant incomplet, ne concerne qu'environ un quart de la série. Il sera mis à jour périodiquement, en fonction de l'avancement des travaux ».

•Le classeur de la série GG

La série GG concerne les cultes, l'instruction et l'assistance publique. La grande majorité des documents sont donc des registres paroissiaux de l'époque moderne, dont la plupart sont micro-filmés. Le document avec le numéro GG le plus élevé est le GG 370, de même que dans le récolement informatique. De nombreux documents sont des GG non-numérotés. Il a été mis à jour en avril 2008.

•Le classeur de la série HH

La série HH concerne les affaires économiques (agriculture, industrie, commerce). Le document avec le numéro le plus élevé est le HH 292, de même que dans le récolement informatique. La série est classée en 8 catégories : Subsistances, Agriculture, Poids et mesures, Monnaies, Métiers, Industrie, Commerce, Postes et messagerie. Le classeur comporte au début une présentation des institutions, et à la fin un index par mots clefs. Le descriptif des documents est en général bien détaillé. Il a été réalisé en 2002 par Alain Bottaro, élève conservateur territorial du patrimoine, sous la direction de Pierre de Peretti, directeur des Archives municipales.

À noter que les autres séries du fonds ancien ne disposent pas d'un classeur particulier faisant office d'inventaires :

•**série AA** – Cartulaires municipaux et le Grand Chartier. Cette série s'applique donc aux documents du fonds Louvet, pour lesquels le numéro Louvet fait office de cote. Le Tome I des *Inventaires et Documents* ferait ainsi office d'inventaire de la majeure partie de cette série. Dans le tableur du récolement, il y a un certain nombre de documents cotés AA, la plupart sans numéros.

•**série CC** – Compoix, Impôts et Comptabilité de la Claverie. Les Compoix possèdent une ancienne cote CC, mais pour faciliter les recherches, la cote Joffre a été privilégiée. Dans le récolement informatique, le document avec le numéro CC le plus élevé semble être le CC2121. Il y a une énorme quantité de CC non numérotés.

•**série DD** – Constructions, Aménagement. Cette série s'applique notamment aux Fontaines publiques et au Bois de Valène. Dans le récolement informatique, le document avec le numéro DD le plus élevé semble être le DD354. Il y a un certain nombre de DD non numérotés.

•**série EE** – Affaires militaires, marine. Dans le récolement informatique, le document avec le numéro EE le plus élevé semble être le EE1093. Le T. 12 des *Inventaires et Documents* réalisé en 1974 par Maurice Oudot de Dainville et Marcel Gouron constitue un inventaire relativement détaillé de cette série.

T. VI

L'ensemble des séries que nous venons d'énumérer, de AA à HH, s'intègre dans le cadre de classement légal des fonds anciens (antérieurs à 1790) des archives communales. Ce système est en vigueur depuis le XIXe siècle. Comme en font foi les notes marginales « AA », « BB »,... au crayons gris sur les inventaires manuscrits de Joffre et de Darles, ce système a été utilisé aux Archives Communales de Montpellier avant l'arrivée d'Oudot de Dainville. L'introduction du Tome I des *Inventaires et Documents* précise que « Le reclassement du XIXe siècle » avait été entrepris « d'une main alerte » par l'archiviste Louis de la Pijardière à partir de 1879 jusque vers 1886, en suivant le cadre de classement établi en 1857 par le Ministère de l'Instruction publique⁸. Ce cadre de classement a été plus ou moins bien rétabli après le passage d'Oudot de Dainville, non sans que des documents basculent d'une série vers une autre. Ainsi le Joffre 25 était placé dans la série appelée « CC leude » avant Oudot de Dainville, il a par la suite, vraisemblablement après le travail d'inventaire d'Alain Bottaro, basculé vers une autre série, puisque coté actuellement HH79.

Le Tableur du Récolement du petit magasin

Réalisé à partir d'un premier classeur papier contenant le récolement du petit magasin, il est régulièrement mis à jour par les archivistes de la ville de Montpellier.

L'inventaire de Darles de 1693, 5 tomes, II12 à II16

Comme pour l'inventaire de Joffre de 1662, il m'a semblé intéressant de restituer le début de l' « Avis à observer » du Tome I faisant office de préface à *L'Inventaire des Archives par Darles en 1693*.

1693, Inventaire de Darles 1^{er} Tome

Les Actes contenus dans ce p[remie]r d'invantaire fait en 1693 sont placés dans le haut cabinet qui est au dessus du Cabinet doré, et au quatriesme estage d'icelluy en descendant et du costé droit seuleme[nt] en ouvrant ; A cet Invantaire a esté ajouté et qui ne se trouve pas comprise dans le repertoire, une liasse cotté lettre S repetté a fol 291 du p[resen]t inventaire qui sont des actes concernant l'octroy du vin, de n°1 jusques a n° 14. Et a fol° 295, divers actes et memoires concernans le Bois de Valene cottés n° 9 a la liasse T [...]

Les cinq volumes in-folio qui composent cet inventaire ont été reliés sous le titre *Inventaire des Archives par Darles en 1693*, titre propre à induire en erreur, puisque les documents contemporains à la confection de ce travail montrent que Guillaume Darles et François Joffre

8 T. I des *Inventaires et Documents*, p. CIII-CIV

T. VI

étaient les deux co-auteurs du présent inventaire⁹. Pour chaque tome, la table des matières, par ordre alphabétique des noms de lieux, de matière et de personnes est certainement de l'écriture de François Joffre.

Le Tableur des deux premiers Tomes de l'inventaire Darles de 1693

Il a été réalisé en septembre 2013 par Marion Alverniat, dans le but de localiser une partie des pièces cataloguées dans l'inventaire de Darles. Le Tome I compte 661 documents avec l'analyse et le Descriptif DARLES. Le Tome 2 en compte 615. 394 documents ont été identifiés. Ce tableur m'a permis d'effectuer une recherche avec l'outil [ctrl + F]. J'ai pu mettre ainsi en exergue les similitudes entre certains documents décrits par Joffre et ceux décrits par Darles.

⁹ T. I des *Inventaires et Documents*, p. LXXXVII

Conclusion

À travers l'énumération et l'explication des différents systèmes de cotation employés, on touche ici l'une des causes du désordre qui s'est introduit dans le fonds ancien des Archives municipales de Montpellier, au moins pour les documents non-repertoriés par Louvet, c'est la **triple voire la quadruple cotation des documents**. À la fin du XVIIIe siècle, Joffre et Darles attribuent un numéro et/ou une lettre aux documents selon leur rangement dans les armoires. Au XIXe siècle, Louis de la Pijardière entreprend de répartir les documents entre les séries thématiques AA, BB, CC, [...] suivant en cela, les instructions ministérielles. À partir des années 30, Oudot reprend la classification Joffre, mais il attribue aux documents des numéros qui n'ont plus rien à voir avec les numéros qui sont écrits à l'encre sur les documents et relevés par Joffre dans son inventaire. Les 865 « nouvelles » cotes Joffre sont durablement installées par la rédaction et l'impression des Tomes VI, VII, VIII et IX des *Inventaires et Documents*. Ces 865 cotes Joffre ne représentent d'ailleurs qu'une partie de L'*Inventaire Joffre de 1662*, puisque qu'Oudot de Dainville s'est arrêté à l'armoire D, alors que le tome 2 de l'inventaire manuscrit de Joffre se termine par l'analyse de l'armoire I. Après Oudot de Dainville, ses successeurs aux Archives de la Ville préfèrent revenir à l'ancien système des cotes thématiques par série de lettre alphabétique AA, BB, CC, etc, et ce, avec l'ajout d'un numéro. Mais ce rétablissement ne peut être un retour complet à l'ancien système, puisqu'en raison des retranscriptions effectuées dans les *Inventaires et Documents*, les « cotes Joffre » établies par Oudot de Dainville gardent une relative pertinence surtout pour des registres relevant de la série CC comme les « compoix » ou les « livres de compte ». Beaucoup de documents ont conservés leur « cote Joffre » attribuée par Oudot de Dainville. Pour faire bref, il est facile de s'emmêler les pinceaux entre tous les systèmes de cotation employée.

La publication des *Inventaires et Documents* a représenté une avancée si considérable pour la connaissance de ce fonds ancien, que nous nous en servons encore aujourd'hui. J'espère simplement que cette table de correspondance rendra elle aussi, les recherches « plus faciles, plus rapides et plus fructueuses »¹⁰

10 T. I des *Inventaires et Documents*, p. CIV

Explication de la Table de correspondance du Tome VI

La table de correspondance comporte environ 400 pages. Elle débute par une introduction qui a valeur de notice explicative et se termine par un index des documents inventoriés au T. VI des *Inventaires et Documents*, index qui est moins détaillé à la fin de ce même T. VI. Elle se présente sous forme de tableur de 3 colonnes, la première contenant le descriptif de Joffre, la seconde le descriptif du récolement ou d'un classeur de la salle de lecture, et la troisième le Descriptif DARLES ou LOUVET si celui-ci présente des affinités avec le JOFFRE. Au cours de mes recherches, j'ai ainsi ajouté à la table différents éléments que je n'avais pas préalablement pris en compte. Ce sont notamment les notes marginales de l'inventaire manuscrit de Joffre datant de 1662, et les descriptifs de Darles de 1693 retranscrits par Marion Alverniat en 2013. Cette table a aussi pour vocation d'être un inventaire linguistique, puisque la langue du document est référencée lorsque le document a pu être consulté. Les informations recueillies se présentent comme suit

T. VI

<p>Numéro Cote Joffre) Titre du Document (Date) – Pages dans le T. VI des <i>Inventaires et Documents</i> – Cote dans le Récolement informatique et localisation – éventuelle correspondance DARLES ou JOFFRE – langue(s) employée(s)</p>		
<p>Descriptif dans les Inventaires</p>	<p>Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques</p>	<p>Descriptif DARLES ou LOUVET</p>
<p>Descriptif Joffre retranscrit par Oudot de Dainville •Cote Joffre</p> <p>Complément au Descriptif de Joffre et/ou note d'Oudot de Dainville</p>	<p>Descriptif tiré des classeurs des séries BB, FF, GG ou HH de la salle de lecture ou Descriptif tiré du récolement informatique •Cote dans le Récolement informatique – localisation</p> <p>Langue(s) employée(s) (occitan, français, latin ou lang? = langue non déterminée) – Provenance (Consulat, Conseil du Roi, etc.)</p> <p>Indication si l'original a été consulté (Remarques sur la cotation inscrite sur l'original)</p> <p>Note marginale sur l'inventaire manuscrit de Joffre</p>	<p>Il est ici indiqué si un descriptif LOUVET ou un Descriptif DARLES présente des similitudes ou une identité parfaite avec le descriptif JOFFRE.</p> <p>Descriptif Louvet •Tome I ou III, page</p> <p>ou</p> <p>Descriptif Joffre •n° Darles, Liasse Pièce •Tome 1 ou 2, page</p>

Abréviations et Code couleur

fr=français

lang?= langue du document non déterminée

lat=latin

oc=occitan

NL=document non-localisé

Cote Joffre en italique : Document non-retrouvé par Oudot de Dainville (même code utilisé dans les Inventaires et Documents)

Surligné en jaune : Descriptif tiré du tableur de récolement du Petit magasin

Surligné en vert : Descriptif tiré du tableur de l'inventaire manuscrit de Darles

Surligné en bleu : Descriptif tiré des classeurs BB, FF, GG, HH de la salle de lecture

Surligné en gris : Descriptif tiré de l'inventaire de Louvet

1) Mémorial des nobles (980-1301) – P. 5-6 – Sc 1/3/2/1 – lat/oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1090. Premièrement un livre en feuihetz de parchemin, comenceant en 1090 jusques à 1186 où sont escritz en latin les franchises et costumes de la ville de Montpellier privilèges accordés par divers papes, aux seigneurs de lad. Ville, en faveur des habitants d'icelle, constitutions, conventions, donations et autres contrats passés entre les susd. Seigneurs de Montpellier, eveques de Magalone et autres ; seremens de fidelité faicts ausd. Seigneurs, mariages, et testamens d'iceux ; instrumans des leudes, fiefz, albergues, censes et usages des maisons de Montpellier, Mirvaux, Homelas, Chateauneuf, Sentreyrargues et autres lieux des environs et autres actes, touchant l'antiquité et avantages de lad. Ville, led. Livre couvert de bazane verte et cotté par n°1.</p> <p>•Joffre 1</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville mais une note :</p> <p>«Ce registre dit le mémorial des nobles est brièvement analysé sous la cote AA1 dans le tome III des Archives de la ville de Montpellier rédigé par Jos. Berthelé (page 1). Le sommaire de ce registre, analysé sous la cote AA2, est imprimé dans ce même tome, à la page 5, d'après le manuscrit de Joffre, et y remplit 148 colonnes. Enfin le texte du mémorial a été édité par A. Germain dans les publications de la Société archéologique de Montpellier de 1884-1886 (1 vol., in-4°).</p> <p>Voir aussi : - P.-J. Bernard, <i>Bull hist. Arch. Montp.</i>, (2013)</p>	<p>Mémorial des nobles •Sans cote 1/3/2/1</p> <p>Sommaire du mémorial des nobles avec table alphabétique – Sommaire du mémorial des nobles (XIXème ?) •AA2 – AA3 1/3/2/1</p> <p>Voir aussi : Mémorial des nobles. Liber instrumentorum memorialis, cartulaire des Guilhem de Montpellier •AA1 2Mi77 1/3/1/4 Notes Joseph Berthelé pour la publication des inventaires archives, tome 3, principalement sur le AA1 Mémorial des nobles (c.1900). •AA 1/3/1/5 AA2 inventaire du Mémorial des Nobles dit sommaire, par Joffre (1676). AA3 notes sur le Mémorial des Nobles prises par Achille Montel (c.1870) •AA2 et AA3 / 2Mi78 ? 1/3/1/6</p> <p>lat/oc – Administration montpelliéraine</p> <p>Note marginale « acste mus au cinquieme estage du cabinet doré » à l'encre, sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 1)</p>	<p>Sans décrire le mémorial en lui-même, Darles mentionne 2 actes tirés du Mémorial des nobles :</p> <p>Autre extrait en papier du bail en emphyteose fait aux calen[des] de janvier 1258. par le lieutenant du Roy daragon seigneur de Montp[elli]er a Bernard de Meyrueys et Guilhaumette sa femme pour la moitié, et a Grimaud Maselier pour lautre moitié d'une maison appelée Catalogne ou les tripes se vendent, moyenant 15 livres melgoires dentrée, et 10 livres melgoires et usage payable led[it] usage pendant le temps de la vente desd[ittes] tripes, et si les vendeurs desd[ittes] tripes changent ailleurs la boucherie pour les vendre du consantement dud[it] seigneur de Montpellier, il ne luy seroit payé d'usage pour lad[itte] maison que 2 sols melgoires, led[it] acte tiré du memorial des nobles fol[io] 207. art[icle] 600. signé dud[it] s[ieu]r Bonnier et cotté par n° 7.</p> <p>•Darles 446 Liasse Q Pièce 7 •T. 1, p. 271-274</p> <p>Coppie en papier du deguerpissement fait aux non[es] de septembre 1113. par Adalmus fille de Faydet, et Aunoïn son mary, aud[it] Faydet, du four quil avoit donné a lad[itte] Adalmus, lequel fourn se tient a fief de Bernard Guilhaume, sous hommage et albergue, et pour lequel est deub aud[it] Guilhaume le droit de ventes lors quil se vend, et le droit de conseil lors quil est baillé en engagement, led[it] extrait tiré du memorial des nobles fol[io] 59. v° article 105. signé Bonnier et cotté par n° 1.</p> <p>•Darles 452 Liasse R Pièce 1 •T. 1, p. 277</p>

2) Grand Thalamus (1204-1675) – P. 6 – BB 1/3/2/4 – lat/oc/fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1204. Autre livre en parchemin appelé le <i>Grand Thalamus</i>, dont la première datte est de 1204 où sont couchés en langue latine, catalane et françoise, les privilèges de la ville de Montpellier, concessions apostoliques et royales, faictes en faveur des habitans et esglises d'icelle ; transactions passées entre les roys de France, d'Aragon, de Majorque et eveques de Magalone ; elections des s^{rs} consuls, ouvriers, consuls de mer et d'autres ; juridiction du baillif ; esmolumans du bois de Valene ; statuz sur le fait de la draperie ; poids et mesures ; pensions faictes aux esglises et hospitaux ; mariages et testamens des seigneurs et dames de Montpellier ; establissement de couvens et autres actes des antiquités et franchises de ladite ville ; couvert de bazane verte et cotté par n°2.</p> <p>•Joffre 2</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville mais une note : «<i>Le Grand Thalamus est analysé sous la cote AA4 p. 2, du tome précédemment cité. A la page 79 on a imprimé le sommaire de ce cartulaire rédigé par Joffre et analysé sous la cote AA6, page 2. Le texte de ce sommaire occupe 224 colonnes.</i>» <i>Voir aussi T. III, p. 79-190</i></p>	<p>Grand Thalamus •BB 1/3/2/4</p> <p>Sommaire du grand Thalamus •AA6 1/3/1/5</p> <p>Voir aussi :</p> <p>Grand Thalamus : cartulaire (1204-1675) •AA4 / 2Mi78? 1/3/1/5 Continuation du Grand Thalamus (1680-1789) •AA5/2Mi79? 1/3/1/3 Sommaire des actes du Grand Thalamus par Joffre (1676). •AA6/2Mi79? 1/3/1/6 Dossiers Subvention, copies du grand thalamus (1276-1750) •CC 1/5/6/1 Taxes royales et emprunts d'Etat, avec copies du Grand Thalamus (1616-1786) •CC 1/5/6/2 Extrait du sommaire du Grand Thalamus, articles relatifs à la dépaissance des troupeaux 1300-1612 •Divers 11 1/9/5/3</p> <p>lat/oc/fr – Administration montpelliéraine</p> <p>Note marginale « mis a la Cinq^{me} estagere du Cabinet doré » à l'encre sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 2)</p>	<p>Sans décrire le Grand Thalamus en lui-même, Darles mentionne plusieurs actes tirés du Grand Thalamus :</p> <p>T. 1 p. 269-274 •Darles 439 (juin 1164) Liasse Q Pièce 1 •Darles 440 (avril 1164) Liasse Q Pièce 1 bis •Darles 441 (janvier 1180) Liasse Q Pièce 2 •Darles 442 (avril 1201) Liasse Q Pièce 3 •Darles 443 (1204) Liasse Q Pièce 4 •Darles 444 (1231) Liasse Q Pièce 5 •Darles 445 (1168) Liasse Q Pièce 6 •Darles 447 (mai 1365) Liasse Q Pièce 8 •Darles 448 (juillet 1369) Liasse Q Pièce 9 •Darles 449 (mai 1466) Liasse Q pièce 10</p> <p>T. 1 p. 278-280 •Darles 456 (mars 1514) Liasse R Pièce 5 •Darles 457 (1652) Liasse R Pièce 6 •Darles 458 (février 1553) Liasse R Pièce 7 •Darles 459 (mai 1581 et juillet 1608) Liasse R Pièce 8</p> <p>T. 1 p. 298 •Darles 506 (juillet 1607 et juillet 1618) Liasse V Pièce 4</p>

3) Livre noir (1204-1247) – P. 6 – Sc 1/3/2/2 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1204. Autre livre en parchemin de 1204 à 1247 où sont les libertés et costumes de Montpellier avec autres actes. Scavoir : instrumant portant promesse faite par le roy et la reyne de Majorque de n'aliéner point la ville et chasteau de Montpellier ; mariage et testament de Marie dame de Montpellier ; privilèges et bulles apostoliques en faveur de l'esglise Nostre Dame de Tables ; permission donnée par un éveque de Magalone aux consuls de Montpellier d'acheter des biens dépendans de sa directe et autres titres concernant la ville dudit Montpellier ; et le susd. Livre couvert de bazane noire sur du bois et cotté par n° 3</p> <p>•Joffre 3</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville mais une note : «Ce cartulaire, dit le <i>Second Talamus</i> ou le <i>Livre noir</i>, est analysé sous la cote AA7, p. 2 du tome déjà cité. A la page 191 on trouvera le sommaire de ce registre rédigé par Joffre et qui comprend 40 colonnes.» T. III, p. 191-224</p>	<p>Livre noir •Sans cote 1/3/2/2</p> <p>Sommaire du livre noir •AA8 1/3/1/5</p> <p>Voir aussi Livre noir : cartulaire dit aussi le second thalamus •AA7 / 2Mi79? 1/3/1/3 Sommaires du Livre noir et du Petit Thalamus par Joffre (sans date) •AA8/2Mi80? Et AA10 1/3/1/6</p> <p>lang? – Administration montpelliéraine</p> <p>Note marginale « mis a la Cinq^{me} estagere du Cabinet doré » à l'encre sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 2)</p>	

4) Petit Thalamus (1204-1604) – P. 6-7 – Sc 1/3/2/1 – lat/oc/fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1204. Autre livre appelé vulgairement le <i>Petit Thalamus</i> en parchemin de 1204 et 1604, où sont les privilèges royaux de la ville de Montpellier et ses costumes ; eslections des consuls de mer, scindics et ouvriers ; établissemens sur le fait des onze mestiers ; des notaires ; cabaretiers ; leudes ; pois ; blés ; seremens de toute sorte d'officiers consulaires et artisans ; statuz et autres ordonnances et certains usages de la susd. Ville de Montpellier, conçu en termes latins, catalans et françois, avec des clouds de laiton aux coings et cotté par n°4</p> <p>•Joffre 4</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville mais une note : «Ce cartulaire est analysé à la page 3 du tome cité ci-dessus sous la cote AA.9. Son sommaire, rédigé par Joffre et analysé sous la cote AA. 10, est reproduit <i>in extenso</i> p. 211 et suiv. En 86 colonnes. Enfin ce registre a été rédigé en 1840 par la Société archéologique de Montpellier. Le <i>Petit Thalamus</i> de Montpellier (Jean Martel, imp., Montpellier, 1840, in-4°, 652 pages). T. III, p. 211-244</p>	<p>Petit Thalamus •Sans cote 1/3/2/1</p> <p>Sommaire du petit Thalamus •AA10 1/3/1/5</p> <p>Voir aussi Petit Thalamus : cartulaire (1204-1604) •AA9 / 2Mi80 1/3/1/5 Sommaires du Livre noir et du Petit Thalamus par Joffre (sans date) •AA8/2Mi80? Et AA10 1/3/1/6</p> <p>lat/oc/fr – Administration montpelliéraine</p> <p>Note marginale « mis a la Cinq^{me} estagere du Cabinet doré » à l'encre sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 2)</p>	<p>Sans décrire le Petit Thalamus en lui-même, Darles mentionne 2 actes tirés du Petit Thalamus</p> <p>Extrait en papier de larrest du Parlement de Toulouse du 23. decembre 1495. concernant le droit de frans fiefs et nouveaux acquets de la province de Languedoc led[it] extrait tiré du petit Talamus fol[io] 418. signé Sabattier greffier consulaire et cotté par n° 1. •Darles 503 Liasse V Pièce 1 •T. 1 p. 297</p> <p>[...] autre extrait signé Bonnier du serement des consuls nouveaux fait aux vieux sans datte tiré du Petit Talamus fol[io] 352. v° [...] •Darles 562 Liasse Première dex papiers ramassés Pièce 6 •T. 2 p. 315-317</p>

5) Registre des élections (1341-1558) – P. 7-10 – BB sans cote 1/3/2/5 – oc/fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1341. Autre livre commenceant en datte 1341 et finissant 1558 ou sont escritz les élections des sieurs consuls, ouvriers et autres officiers de la maison de ville couvert de bazane rousse, et cotté par n° 5</p> <ul style="list-style-type: none"> •529ff •300/450 •Joffre 5 <p>Extrait retranscrit par Oudot de Dainville et note :</p> <p>«Germain, dans son <i>Histoire de Montpellier</i>, t. III, p. 175, donne d'après ce même registre une liste des corporations moins complète que celle que nous transcrivons. Le chiffre qui précède la corporation indique le nombre d'élus auquel elle a droit»</p>	<p>Elections des consuls, ouvriers et autres officiers de la maison de ville : registre contenant les listes consulaires (1341-1558)</p> <p>•BB sans cote 1/3/2/5</p> <p>oc/fr – Administration montpelliéraine</p> <p>Note marginale « mis a la Cinq^{me} estagere du Cabinet doré » à l'encre sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 3)</p>	

6) Registre des Serments et des Chartes d'élections (1381-1414) – P. 10-11 – BB Sc 1/3/2/5 – lat/oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1381. Autre livre en papier datté de 1382 à 1414 ou sont escrites en latin les eslections des 1ers consuls de Montpellier, baillifs, syndics, ouvriers, consulz de mer ; serement d'iceux, et autres actes concernant lesd. Offices, couvert de parchemin et cotté par n°6. •119 ff •Joffre 6</p> <p>Extrait retranscrit par Oudot de Dainville.</p>	<p>Élections consulaires 1382 à 1414 : registre en latin et occitan. •BB sans cote 1/3/2/5</p> <p>lat/oc – Administration montpelliéraine</p> <p>Note marginale « mis a la Cinq^{me} estagere du Cabinet doré » à l'encre sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 3)</p>	

7) Cérémonial (v. 1450-1554) – P. 11-16 – BB 196 1/3/4/5 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1387. Autre livre nommé Ceremonial, en parchemin, de l'an 1387 où sont escrites les cérémonies pratiquées en la charge de consul de Montpellier, avec les ordres qui s'observent à la création d'iceux et des ouvriers de la commune closture, processions et vejolades à l'honneur de Nostre Dame de Tables ; couvert de bazane verte et cotté par n°7.</p> <ul style="list-style-type: none"> •55 ff •230/350 •Joffre 7 <p>Long extrait retranscrit par Oudot de Dainville avec dates extrêmes différentes de celles de Joffre</p> <p><i>Un registre 55 ff. Écrits, parchemin. 230/350 ; reliure bois recouvert de bazane verte passée.</i></p> <p><i>Ce registre daté à tort par Joffre de 1387 est postérieur à 1439 rédigé vers 1450 avec additions jusqu'en 1551...</i></p> <p><i>f° 54 Ordre de la procession de la Ste Hostie et céremonial</i></p> <p style="text-align: right;">T. VI, p. 15</p>	<p>Cérémonial des consuls •BB 196 et BB 196ter 1/3/4/5</p> <p>fr – Administration montpelliéraine</p> <p>Note marginale « mis a la Cinq^{me} estagere du Cabinet doré » à l'encre sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 3)</p>	

8) Registre de lettres missives (1498-1546) – P. 16-27 – BB 208 1/3/4/6 –fr (?)		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1512. Autre livre de 1512 à 1516 contenant extraictz de lettres missives, envoyées et receuës par les sieurs consulz de Montpellier ; couvert de parchemin et par n°8.</p> <ul style="list-style-type: none"> •ff 172 •Joffre 8 <p>Un long extrait retranscrit par Oudot de Dainville. Les dates extrêmes mentionnées par Oudot sont différentes de celle de Joffre, ainsi :</p> <p><i>f° 34 [1498]. au procureur du pays de Languedoc, au sujet de la mort du roi qu'il leur a annoncée...</i></p> <p style="text-align: right;">T. VI, p. 19</p> <p>f° 172. 1546. Présentation, obligation</p> <p style="text-align: right;">T. VI, p. 27</p>	<p>Copie des lettres reçues et écrites, de 1512 à 1516 contenant les noms des consuls de certaines années [A.1 n° 8]</p> <p>•BB 208 1/3/4/6</p> <p>fr (?) –Administration montpelliéraine</p>	

T. VI

9) Livre ordinaire du Consulat de Montpellier (1553-1555) – P. 28-31 – BB196ter 1/3/4/5 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1553. Autre livre de 1553 à 1554 contenant seremens des s^{rs} consulz, cappitaine du guet et d'autres officiers consulaires. Arrentemens du poidz du Roy, du greffe civil et criminel et des herbages du bois de Valene ; bail de la regence des escoles. Achat de la leude en faveur des sieurs consulz et autres actes concernant les esmolummens de la ditte ville. Couvert de parchemin et cotté par n°9.</p> <ul style="list-style-type: none"> •111 ff •285/195 •Joffre 9 <p>Extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p>	<p>Livre ordinaire du Consulat de Montpellier •BB196ter 1/3/4/5</p> <p>fr – Administration montpelliéraine</p>	

T. VI

10) Registre des élections (1559-1777) – P. 31-43 – BB sans cote 1/3/2/5 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1558. Autre livre commanceant par 1559 et finissant 1662 contenant eslections des sieurs consulz, des ouvriers, des consulz de mer et autres officiers de la maison de ville, aux couvertes de basane noire et rousse sur bois avec des cloudz aux coings et au milieu et cotté par n°10.</p> <ul style="list-style-type: none"> •542 ff •430/285 •Joffre 10 <p>Extrait retranscrit par Oudot de Dainville <i>Reg. De 542 ff., 430/285, reliure basane fauve, 1559-1777, 2^e registre des élections, v° le n° 5</i></p>	<p>Elections des consuls, ouvriers de la commune clôturé, consuls de mer, 24 conseillers et autres officiers de la maison de ville commencé en 1559 : registre</p> <p>•BB sans cote 1/3/2/5</p> <p>fr – Administration montpelliéraine</p>	

T. VI

11) Thalamus historique (1570-1662) – P. 43 – AA11 11 1/3/1/3 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1598. Autre livre en parchemin, appelé encore Talamus de 1598 jusques à 1662, ou sont escrits les cas memorables tant politiques, de guerre, que de la Religion et nottamment ceux qui sont arrivés en la province de Languedoc et ville de Montpellier, et ce suivant le temps des eslections consulaires couchées par ordre de datte. Icelui livre couvert de bazane noire sur du bois, avec des clouds aux coings et au milieu et cotté par n°11</p> <p>•Joffre 11</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville mais note : «Le sommaire de ce registre désigné sous le nom de Talamus historique a été publié par Joseph Berthelé dans le Tome II de l'inventaire des archives de la ville de Montpellier (pages 255-261).»</p>	<p>Thalamus historique (1570-1662 ?) •AA11 1/3/1/3</p> <p>lang? – Administration montpelliéraine</p> <p>Note marginale « mis a la Cinq^{me} estagere du Cabinet doré » à l'encre sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 4)</p>	

T. VI

12) Elections des 14 de la chapelle (1601-1622) – P. 43 – Joffre 12 1/3/5/2 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1601. Un cahier ou sont escrites les eslections des quatorze depuis l'année mil six cens un jusques à mil six cens vingt quatre incluse cotté par n°12.</p> <ul style="list-style-type: none"> •6 ff •200/300 •Joffre 12 <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville mais un complément au descriptif de Joffre.</p>	<p>Joffre12 Rôle des 14, tant catholiques que de la religion (1601-1622).</p> <p>•Joffre 12 1/3/5/2</p> <p>fr – Administration montpelliéraine</p>	

13) Livre de privilèges (1276-1651) – P. 43 – NL – lang ?

Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1651. Autre livre écrit en l'année 1651 où sont insérés les privilèges, costumes et libertés de la ville de Montpellier, avec lettres pattantes du roy Louis de l'an 1611 confirmatives d'iceux, en suite des concessions qui en ont esté faites par les roys de Majorque et de France, ses prédécesseurs. Lettres pattantes du roy de Majorque de l'an 1276, portant deffences à toute sorte de personnes de n'apporter de vin ni vendange dans la ville ou faubourgz : donnant pouvoir aux sieurs consulz dudit Montpellier de faire valoir cette prohibition, ou l'abolir, suivant qu'ilz trouveront à propos, selon l'exigence des affaires. Autres lettres pattantes du Roy de Majorque de l'an 1343 par lesquelles il permet aux sieurs consuls de Montpellier de faire assemblée des habitans, pour l'imposition de certains deniers necessaires à l'utilité publique, et en cas de discord entre lesdits habitans, la question en seroit vidée par lesdits consulz, qui (supposé le consentement de la plus grande partie) prendront licence pour en faire le despartement, de son lieutenant séant à Montpellier. Statutz faitcz en assemblée de ville, sur le sujet des tailles et colletes d'icelles en 1445. Lettres pattantes de Charles, roy de France, portant confirmation de l'assemblée des sieurs consulz de Montpellier et des vingt quatre, le gouverneur dudict Montpellier ou autres officiers royaux préalablement appellés, et moyennant le consentement de la plus grande partie de la communauté, pour délibérer des affaires importantes à icelle. Ledict livre couvert de parchemin et cotté par n°13. •Joffre 13</p> <p><i>Ce registre n'a pu être retrouvé.»</i></p>	<p>Lang ?</p> <p>Pour les patentes de Louis XIII (1611), elles sont décrites au Joffre 51 (coté FF par Joffre) et au Joffre 81 (coté L par Joffre)</p>	<p>Vérifier correspondance pour les patentes de 1611 : Extrait en papier signé Bonier secretaire de la maison de ville des patentes du Roy Louis de 1611. a son advenement a la couronne portant confirmation des privileges accordés a la ville de Montpellier par le Roy de Majorque seig[neu]r de la ditte ville, le dit extrait cotté par n°8. •Darles 246 Liasse D Pièce 8 •T. 1 p. 151 •Tableau Cabinet Doré 1 /2/3/6</p> <p>Pour les patentes de 1276 Un rolleau de 4 feuillets papier contenant six pièces, [...] la cinquieme est de 1276. du privilege donné ausdits consuls et habitans, pour deffandre l'antrée du vin et raisins, dans Montp[elli]er, si ce n'est de celui qui proviendrait des propres terres des habitans voulant que ledit privilege dure, tout autant qu'il plaira aux dits consuls, [...] ledit rolleau cotté par n° repeté 2. •Darles 210 Liasse A Pièce 2 bis •T. 1, p. 126-127 (1 /2/4/4 ? déjà identifié avec le Joffre 18 à comparer) Pour les patentes de 1343 Vidimus en parchemin du 28.^e juin 1551(?). des lettres du Roy Jacques de Majorque du 13.^e may 1343. par lesquelles ledit Roy donne pouvoir aux consuls de Montp[elli]er, de faire sur les habitans de la ville les impositions qu'ils adviseront pour les besoins de la ville, les dits privileges confirmés par de lettres du Roy Charles, du 22.^e juin 1492., ledit vidimé cotté n° 4. •Darles 242 Liasse D Pièce 4 •T. 1, p. 148-149 Tableau Cabinet Doré 1 /2/3/6</p>

14) Portraits des consuls (1619-1762) – P. 44 – Joffre 14 1/3/1/2 – fr

Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Autre livre en parchemin où sont les portraitz de plusieurs consulz ; couvert de bazane rouge sur bois, cotté par n°14.</p> <ul style="list-style-type: none"> •88 ff •350/510 •Joffre 14 <p>Extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p>	<p>Portraits des consuls (c. 1600). •Joffre 14 1/3/1/2</p> <p>fr – Administration montpelliéraine</p> <p>Note marginale « mis a la Cinq^{me} estagere du Cabinet doré » à l'encre sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 6)</p>	

T. VI

15) Chartes de privilèges : Liasse de privilèges concernant les habitants et consuls de la ville de Montpellier – P. 44-45 – Cote Joffre 15 inexistante		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>En la mesme armoire A, deuxiesme rang sont encore nombre des actes contenant privileges, franchises, avantages, immunités, concessions royaux et autres statuz et reglemens concernant les sieurs consulz et habitans de la ville de Montpelier, depuis lettre A jusques à double lettre yy assemblés en une liasse cottée par n°15 et rangés en cette manière.</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p>	<p>Lang ?</p> <p>Il s'agit descriptif de la liasse appelée « Charte de privilèges ». Dans le T. VI, aucun « [15] » –signe de l'attribution de la cote Joffre 15 au document– n'apparaît. Mais le document précédent est coté par « n° 14 » et le suivant par « [16] ». Par la suite, Oudot de Dainville n'attribue aucun numéro entre crochets au descriptif des liasses (voir par exemple descriptif de la liasse N°16 précédent le Joffre 67). En fait, la cote Joffre 15 ne peut pas exister. On peut regretter que dès le début de l'inventaire, la numérotation adoptée par Oudot de Dainville soit biaisée.</p>	

16) Charte de privilèges : Grande Charte de Montpellier (15 août 1204) – P. 45 – Louvet4119-4120 1/2/1/6 – Darles 208 (?) – lat		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1204. Premièrement un instrument en parchemin contenant en langue latine, les privilèges et costumes de la ville de Montpellier établies (eüe préalablement délibération des habitans) par Pierre, roi d'Aragon et seigneur dudit Montpellier en 1204. Ratification d'iceux par Marie sa femme, avec la publication couchée en mesme langaige, sur un petit parchemin, attaché avec le premier, au bas desquelz est pendant un sceau de plomb où sont représentées les armes d'Aragon d'un costé et celles de Montpellier de l'autre, ledit instrument cotté par lettre A.</p> <p>•Joffre 16</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville mais une note : «Voir Inventaire des arch. De la ville, II (corr : III). Le grand Talamus p. 80, n°611. – Cette charte a été analysée et commentée par Germain : Histoire de Montpellier, 1 p. 53 et suiv.»</p> <p>•Petit Talamus, p. 56 •Germain A, <i>Hist. De la Com Montp</i>, tome 1 p. 39, 40, 53-127 •T.III, n°611, p. 80 •T. I, n°4119-4120 P. 369</p>	<p>Grandes Archives – Grand Chartrier •Louvet4119-4120 1/2/1/6</p> <p>lat – Administration montpelliéraine</p> <p>Original consulté (Présence au verso de la cotte « lettre A » et du numéro « 51 bis »)</p> <p>Il y a une correspondance Louvet/Joffre et probablement Darles. Les scribes de la charte s'appellent <i>Guillelmus Raimundus</i> et <i>Bernardus de Portalis</i>. Pas de trace de « Hornetion » mais le verso de la charte est presque illisible. Après consultation sans résultat des Louvet 4117 et Louvet 4118, quelle autre charte pourrait correspondre au Darles 208 ?</p> <p>Note marginale « ... mis dans la cassette 7 de l'armoire h » à l'encre, du XVIIe siècle, probablement de la même époque que la rédaction de l'inventaire, dans l'inventaire manuscrit de Joffre (f° 7)</p>	<p>DESCRIPTIF LOUVET</p> <p>4119-4120. — [<i>Original des Coutumes de Montpellier.</i> — Un rouleau de parchemin contenant les Privilèges et Coutumes de la ville de Mompelie[r], établies par Pierre, roy d'Aragon, seigneur de ladite ville, en 1204 (après délibération des habitans), — avec la ratification de Marie, sa femme, — publiées à la place en 1205, — au bas duquel il y a un seau de plomb représentant d'un costé les armes du Roy, et de l'autre, les armes de la Ville].</p> <p>•T. I, p. 369</p> <p>Semblerait correspondre au Darles 208</p> <p>Privileges, coutumes, et statuts de la ville de Montpellier accordés par Pierre d'Aragon, en 1204. aux consuls et habitans de Montp[ellie]r avec confirmation d'iceux par Marie son espouse le tout en parchemin signé par Hornetion et cottés par n° 1.</p> <p>•Darles 208 Liasse A Pièce 1 •T. 1, p. 125-126</p>

17) Charte de privilèges : Promesses de l'évêque de Maguelone aux consuls de Montpellier (1216) – P. 45 – Joffre 17 1/3/1/6 – lat		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1216. Instrument sur le parchemin de l'an 1216 portant en termes latins que l'évêque de Magalone promet aux consuls de Montpellier, de retenir à sa main les châteaux de Mauguio et de Montferrand, afin que les habitants d'iceux ne choquent en rien ceux de Montpellier ; de plus qu'arrivant naufrage de quelque vaisseau des habitans dudit Montpellier, il leur sera loisible d'en recueillir les reliques en considération de quoy et autres avantages y conteneus, les dicts sieurs consuls lui accordent annuellement dix chevaliers d'albergue. Ledit instrument coté par lettre B. •Joffre 17</p> <p>Complément d'Oudot de Dainville au descriptif de Joffre et note : <i>Cette charte est longuement analysée sous le n°631, p. 83 de l'inventaire des archives de la ville, Il le grand Talamus.</i></p>	<p>Chartes parchemin (1216-1611) •Joffre 17 1/3/1/6</p> <p>lat – Administration montpelliéraine (Signature dessin avec rectangle)</p> <p>Original consulté (au verso « Lettre B Liasse (?) Cottée n° 15, L'armoire A, n°81)</p> <p>Note marginale « AA privilèges » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 8)</p>	

18) Charte de privilèges : Patentes de Charles V (juillet 1369) confirmant actes de Jacques d'Aragon (1231) – P. 45 – (CC sans cote 1/2/4/4 ?) – Darles 448 – lat		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1231. Copie de lettres pattantes de Charles, roy de France données en 1369 confirmant d'autres de Jacques, roy d'Aragon et de Majorque et seigneur de Montpellier données en 1231 portant en langue latine que led seigneur loüe et approuve les acquisitions qui seroient faictes par les douze eslecteurs establis pour regir et diriger la ville de Montpellier, Ladite copie cottée par lettre C. •<i>Joffre 18</i></p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville mais notes : «Cette pièce est analysée sous le n° 668, p. 94 de l'Inv. Des arch. De la ville. Il le grand Talamus.» «Les cotes en italique s'appliquent à des documents qu'on a pu retrouver.»</p> <p><i>Nous nous permettons d'ajouter qu'au vu du simple descriptif de Joffre, l'original de 1231 pourrait également correspondre au n°667, p. 94 ; n°669, p. 95, n°671, p. 95 de ce même T. III</i></p>	<p>Confirmation sur papier de 6 chartes de Jacques I d'Aragon et Jacques II Copie XVe s •CC sans cote 1/2/4/4</p> <p><i>Ce document regroupe 6 copies d'actes (1231-1276) identifié par une lettre de B à G. Le C daté de 1231 pourrait correspondre au Joffre 18, mais il ne peut pas alors correspondre au n°668, p. 94-95 du T. III, comme indiqué par Oudot de Dainville.</i></p> <p>Lat – Rois de France</p> <p>Original consulté (vérifier les informations de Darles)</p>	<p>Autre extrait en papier de la confirmation faite par Charles Roy de France du mois de juillet 1369. des lettres de Jacques Roy daragon et Majorque seigneur de Montpellier de lan 1331 (1231 ?). portant pouvoir aux consuls de Montp[ell]ier de faire toute sorte dacquisitions, led[it] extrait tiré du grand Talamus fol[io] 172 v° signé Marie et cotté par n° 9. •Darles 448 Liasse Q Pièce 9 •T. 1, p. 273-274</p>

19) Charte de privilèges : Amende donnée aux consuls de Montpellier (1281-1286) – P. 45-46 – Joffre 19 1 / 4/2/1 – lat		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1286. Instrument en latin de l'an 1286 concernant le paiement de la somme de 20.000 ll. À laquelle fut réduite celle de 100.000 ll. Pour l'amende donnée aux consuls et communauté de Montpellier, pour raison des troupes assemblées à Nîmes. Ensuite de l'entreprise faite par les officiers du roy de Majorque, seigneur de Montpellier, contre les statutz de ladite ville et desobeissant aux ordres du roy, au regard de sa justice dans ladite ville et juridiction de Montpellier. Le dict instrument estant cotté par lettre D</p> <p>•Joffre 19</p> <p>Complément d'Oudot de Dainville au descriptif de Joffre</p> <p><i>Rouleau de parchemin de 7,15 m de long</i></p>	<p>CC Importations de grains, taxes royales, impôts sur le vin</p> <p>•Joffre 19 1 /4/2/1</p> <p>Lat</p> <p>Note marginale « CC impositions de guerre » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 8)</p>	

20) Charte de privilèges : Protestation des consuls de Montpellier au lieutenant du sénéchal de Beaucaire (1294) – P. 46 – Joffre 20 1/3/1/6 – lat		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1294. Acte de protestation, couchée en latin sur le parchemin faite en 1294 par les sieurs consuls de Montpellier au lieutenant du sénéchal de Beaucaire en suite des criées que le dict lieutenant a fait faire, portant que toutes sortes de personnes depuis l'aage de quatorze ans, habitans en la part antique, soient teneus de venir prester le serement de fidelité au roy, opposans les dits sieurs consulz que bien loin que le roy ait ce droit, on a veu de tout temps que les habitans universelement de l'une et de l'autre partie de la ville ont rendu ce devoir au Roy de Majorque, comme seigneur directe dudict Montpellier. Ledict acte cotté par lettre E. •Joffre 20</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p>	<p>Chartes parchemin (1216-1611) •Joffre 20 1/3/1/6</p> <p>lat – Administration montpelliéraine (Signature dessin avec rectangle)</p> <p>Original consulté (au verso « lettre E liasse cottée n° 15 en l'armoire A, Privileges n° 108 »)</p> <p>Note marginale « AA privilèges » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f°9)</p>	

21) Charte de privilèges : Vidimus (1371) des lettres patentes des rois d'Aragon (1204-1218) – P. 46 – NL – lat		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1371. Extrait de vidimus en latin sur le parchemin, fait en 1371 par le bailli de la ville de Montpellier, des lettres patentes de Jacques, roy d'Aragon, de l'an 1218, confirmatives d'autres patentes de Pierre et de Marie, ses père et mère, de l'an 1204, portant que le château et ville de Montpellier, le château et ville de Lattes et Châteauneuf, portés en dot par la susdite Marie, demeureront inséparablement sous la domination de ladite ville de Montpellier et que jamais ils n'engageront ni vendront iceux à personnes d'autorité ; contenant encore pouvoir aux douze preudhommes élus pour régir la ville de Montpellier d'ordonner, corriger et restablir en la direction d'icelle, ainsin qu'ils trouveront à propos, et d'autres patentes desdits Pierre et Marie de la même année contenant approbation des susdits privilèges et autres immunités, le dict extrait cote par lettre F</p> <p>•<i>Joffre 21</i></p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville mais note : «Voir aussi le n°676. p. 96 de l'Inv. Des arch. De la ville T. II (III) grand Talamus»</p>	<p>Lat – baile de Montpellier</p>	<p>DESCRIPTIF LOUVET présentant des similitudes</p> <p>676. — [Jacques d'Aragon, — confirmation des Coutumes, Libertés et Privilèges de la Ville de Montpellier. — Fol. 35. Art. 66 Autre traité de paix accordée, le 4 des calendes d'octobre 1218, par Jacques, roy d'Aragon, comte de Barseilonne et seigneur de Montpellier, déposant toute sorte de haine en faveur des douze Consuls et Communauté du dit Montpellier et se despartant des demandes qu'il pourroit leur faire ; — confirmant toutes les concessions, que le Roy, son père, et la Reyne, sa mère, pourraient leur avoir fait, comprises dans l'acte de la concession ou tenant promesse faite, le 4 des calendes de mars 1204, par Pierre, roy d'Aragon, et Marie, sa femme, aux douze Consuls et Communauté de Montpellier, dont le sommaire est cy devant fait article 3, — confirmant de plus autre concession du dit roy Pierre, faite aus dits douze Consuls et Communauté, le 4 juin 1204, dont le sommaire est cy devant, article 2, — exceptant néanmoins le chapitre, qui parle de la franchise accordée à la communauté de Montpellier par toute la terre du dit roy Pierre, commençant par ces mots : adhuc ego predictus P., Dei gratia rex Aragonum, etc, — plus, confirmant les Costumes approuvées par leursdits parans aus dits habitans de Montpellier; — plus, la Closture de Montpellier, faite et à faire; — plus, tout ce</p>

T. VI

		<p>que les dits douze Consulz et les Bailles de la dite ville et des châteaux ont fait; — plus, les 10 sols que la dite Communauté prend annuellement aux tables de la Poissonerie de Montpellier, etc. — Acte receu par Jean Gile.</p> <p>•T. III, p. 96</p>
--	--	---

<p>22) Charte de privilèges : Patentes de Charles V accordant au Roi de Navarre la baronnie de Montpellier (1371) – P. 46 – Joffre 22 1/3/1/6 – fr/lat</p>		
<p>Descriptif dans les Inventaires</p>	<p>Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques</p>	<p>Descriptif DARLES ou LOUVET</p>

T. VI

<p>1371. Transcrit, avec pouvoir de le faire, de certaines lettres pattantes escrites sur le parchemin de l'an 1371, contenant qu'en eschange des chateaux et chatelainie de Mante et de Meulet, de la comté de Longueville et appartenances baillées en perpetuel heritage au roy Charles soubz et à ses successeurs par le roy de Navarre, ledict roy Charles soubz mesme titre, accorde audict roy de Navarre et à ses successeurs, semblablement, la ville et baronie de Montpellier. Le susdict pouvoir à procéder audict transcrit est d'autorité de la cour du baille et du juge dudict Montpellier, donné à la requisition des sieurs consuls de Montpellier en l'année 1372 et insérées ensuite en termes latins ; ledict transcrit cotté par lettre répétée F. •Joffre 22</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville.</p>	<p>Chartes parchemin (1216-1611) •Joffre 22 1/3/1/6</p> <p>fr/lat (pouvoir en latin) – Rois de France « Charles, par la grace de Dieu... », dessin avec croix, losange et carré</p> <p>Original consulté (au verso « Lettre S liasse cottée n° 15 de l'armoire A, Privileges n° 110 »)</p> <p>Note marginale « AA privilège » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 10)</p>	
---	---	--

<p>23) Charte de privilèges : Lettres patentes sur les lettres de change (1410) – P. 46-47 – NL – lang ?</p>		
<p>Descriptif dans les Inventaires</p>	<p>Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques</p>	<p>Descriptif DARLES ou LOUVET</p>

T. VI

<p>1410. Extrait de lettres patentes, données en 1410, à la supplication des marchans de Montpellier, contenant l'approbation et autorisation des privilèges des lettres de change en leur faveur, avec la publication d'icelles couchée ensuite ; le dit extrait cotté par lettre G. •<i>Joffre 23</i></p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p>	<p>Lang ?</p> <p>Note marginale « HH » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 10)</p>	
--	--	--

**24) Charte de privilèges : Vidimus fait en la cour du Gouverneur de Montpellier (1418) – P. 47 – Joffre 24
1/3/1/6 – lat**

T. VI

Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1418. Vidimus en parchemin fait d'autorité de la cour du gouverneur de Montpellier en 1418 des lettres pattantes, données en la mesme année contenant pouvoir à certains commissaires de se transporter aux pais de Languedoc, Auvergne et Guienne, faire assemblées de prélats, nobles, consulz et autres habitants desdictes provinces et en exiger le serement de fidelité ; ledict vidimus cotté par lettre H.</p> <p>•Joffre 24</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville mais un complément au descriptif de Joffre.</p>	<p>Chartes parchemin (1216-1611) •Joffre 24 1/3/1/6</p> <p>lat – Gouverneur de Montpellier, pas de dessin mais un sceau</p> <p>Original consulté (au verso « Lettre H liasse Cotte par n° 15 de l'armoire A, 113)</p> <p>Note marginale « Il Etats » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 10)</p>	

25) Charte de privilèges : Extraits du «libre de las Leaudas» et de diverses chartes réglementant les poids publics et les droits de perception (1246-XVIIe siècle) – P. 47 – HH79 1/10/3/2 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1444. Extrait des costumes et ordonnances faictes sur le fait du poids de Montpellier escrit et collationné en 1444 et cotté par lettre I. •Joffre 25</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville mais un complément au descriptif de Joffre.</p> <p><i>Copie du XVIIe siècle d'un extrait du « Libre de las Leaudas » publié le 4 juin 1352 par sire Bernat, baile de Montpellier, et franc bourgeois de cette ville, et de diverses chartes de 1246-1445, réglementant les poids publics et les droits de perception. À la fin, tarif des matières et des denrées. L'original de ce leudaire, en parchemin, était conservé dans les archives bureau du domaine du roi, à Montpellier.</i></p>	<p>Poids et mesures : réglementation municipale extrait des coutumes et ordonnances anciennes sur le poids de Montpellier tiré du «Libre de las Leaudas» publié en 1352 par le sire Bernat, baile de Montpellier, et de diverses chartes de 1246-1445. À la fin tarif des matières et denrées, XVIIe siècle (1 cahier de 10 feuillets) •HH79 1/10/3/2</p> <p>lang ?</p> <p>Note marginale « CC leude » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 11)</p>	

T. VI

26) Charte de privilèges : Instrument en latin au profit des seigneurs consuls de Montpellier (1460) – P. 47 – EE678 1/11/6/6 – lat		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1460. Instrument sur le parchemin, de l'an 1460 portant en termes latins, inthimation d'appellation interjettée au profit des sieurs consuls de Montpellier sur le procédé d'un commissaire soy disant depputé pour remettre la cour de parlement séant aud. Montpellier en la ville de Tolose : led instrument cotté par lettre L. •Joffre 26</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville mais un complément au descriptif de Joffre. <i>1468. 23 mars. Noble Guilhem Brun, commissaire royal</i></p>	<p>Joffre 26 procès en appel devant le parlement de Toulouse (1460-1468) •EE678 1/11/6/6</p> <p>lat</p> <p>Original consulté</p> <p>Note marginale « FF Les consuls contre un commissaire de Justice » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 11)</p>	

27) Charte de privilèges : Lettres patentes du roi concernant l'orgerie de la ville (1466) – P. 47 – HH251 1/10/2/1 – Darles 449 (?) – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1466. Lettres patentes escrites sur le parchemin, de l'an 1466, contenant confirmation de l'orgerie de la ville de Montpellier et cottées par lettre M. •Joffre 27</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p>	<p>Commerce : foires et marchés Actes du pouvoir souverain : Conseil du Roi : lettres patentes royales de Charles VII confirmant l'établissement de l'orgerie de Montpellier. Inventaire Joffre-Darles : armoire A liasse 15 lettre M •HH251 1/10/2/1</p> <p>fr – Rois de France</p> <p>Original consulté (vérifier éventuellement les informations tirées du Descriptif DARLES ou LOUVET)</p> <p>Note marginale « HH marchés » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 11)</p>	<p>Semble correspondre au</p> <p>Autre extrait en papier des patentes du Roy Louis au mois de may 1466. confirmatives de celles du Roy son pere, du don de la faculté d'avoir une orgerie, et lieu pour vendre et distribuer les bleds en telle place qu'ils verroient estre a propos, led[it] extrait tiré du grand Talamus fol[io] 180. signé par led[it] Bonnier cotté par n° 10. •Darles 449 Liasse Q Pièce 10 •T. 1, p. 274 « DD orgerie »</p>

28) Charte de privilèges : Les consuls contre les orgiers (1168-1478) – P. 47 – Divers 9 1/9/5/3 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Dans cette liasse, a un inventaire des actes envoyés au grand conseil touchant les costumes de l'orgerie cotté M. •Joffre 28</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville mais un complément au descriptif de Joffre. <i>L'inventaire [28] analyse 32 pièces, dont un extrait de 1254, 5 juillet, vente par Guillaume de Roquefeuil lieutenant du roi de Majorque, à divers habitants de Montpellier, de tous les droits du roi sur la place et carrière près du palais, où fut ensuite construite l'orgerie.</i> <i>Autre extrait de 1168, avril. Donation par Guilhem seigneur de Montpellier aux habitants de ladite ville de la place de l'orgerie.</i></p>	<p>Joffre 28 Inventaire des actes envoyés au grand conseil du Roi contre les orgiers innovant sur les coutumes de l'orgerie 1478 (arm A liasse 15 lettre M) •Divers 9 1/9/5/3</p> <p>lang ?</p> <p>Note marginale « FF les consuls contre les orgiers vers 1472 » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 11)</p>	

T. VI

29) Charte de privilèges : Articles du règlement de l'orgerie (circa 1470) – P. 47 – HH258 1/10/2/1 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Plus il y a des articles sur le fait de l'orgerie cottés M. •Joffre 29</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p>	<p>Commerce : foires et marchés Consulat : articles du règlement de l'orgerie , circa 1470 (1 cahier de 6 feuillets) Inventaire Joffre-Darles : armoire A liasse 15 lettre M •HH258 1/10/2/1</p> <p>fr – Administration montpelliéraine</p> <p>Original consulté</p> <p>Note marginale « HH marchés » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 11)</p>	

30) Charte de privilèges : Confirmation des privilèges de Montpellier (3 mai 1462) et lettre du gouverneur (8 février 1471) – P. 47 – Joffre 30 1/3/1/6 – Darles 230 – lat/fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Plus il y a une confirmation des privilèges de Montpellier de 1472, en papier, cotté M. •Joffre 30</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville mais un complément au descriptif de Joffre. <i>La confirmation [30] est de mai 1462. Elle est accompagnée d'une lettre, du 8 février 1471, de Guillaume Cousinol, chevalier, seigneur de « Mosterolio », conseiller et chambellan du roi, gouverneur des ville et baronie de Montpellier et Aumelas.</i></p>	<p>Chartes, parchemin (1216-1611) •Joffre 30 1/3/1/6</p> <p>lat/fr – Rois de France ; la confirmation est en latin, la lettre de Cousinol en français, pas de sceau</p> <p>2 ff</p> <p>Original consulté (au verso « dans la liasse cottée par n° 15 de l'armoire A, lettre M)</p>	<p>Lettres du Roy Louis en parchemin du 3.^e de may 1462. confirmant en faveur des consuls et habitans de Montpellier, les privileges et coutumes confirmées par le Roy Charles en 1396. et par le Roy Jean en 1358. avec l'attache du gouverneur de la ditte ville pour l'exécution des dittes lettres, le tout cotté par n° 2.</p> <p>•Darles 230 Liasse C Pièce 2 •T. 1, p. 142</p> <p>Après avoir réalisé la transcription du début de ce document, les informations données par Darles semblent bien correspondre au Joffre 30, en revanche, pas de trace de « n° 2 », de « liasse C » ou de « pièce 2 »</p>

31) Charte de privilèges : Un cahier en latin contenant réceptions de marchands étrangers (1483) – P. 47 – BB277 1/3/5/1 – lat		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1483. Un cayer en latin contenant plusieurs réceptions de certains marchands étrangers venant habiter dans la ville de Montpellier et autres actes, touchant leurs privilèges depuis l'année 1483, le tout attaché et cotté par lettre N. •<i>Joffre 31</i></p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville.</p>	<p>Affranchissement des tailles : Pièces extraites des livres de l'admission des étrangers à la bourgeoisie (1 dossier) •BB277 1/3/5/1</p> <p>lat</p> <p>Original consulté (mais pas de trace de la numérotation Joffre)</p> <p>Note marginale « BB b...(mot illisible) » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 11)</p>	

T. VI

32) Charte de privilèges : Articles de la paix avec l'Angleterre (1492) – P. 47-48 – CC sans cote 1 /2/7/2 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1492. Extrait des articles de la paix faite avec le roy d'Angleterre en 1492 ensemble de la ratification d'icelle de l'an 1495. Le tout attaché et cotté par lettre O. Joffre 32</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville mais un complément au descriptif de Joffre.</p> <p><i>1 lettre missive, 2 cahiers de papier, priant les Etats de Languedoc de confirmer les articles de traité, ainsi que l'avait exigé le roi d'Angleterre. 3 février s. d. des lettres patentes (parchemin, sceau perdu) enjoignant aux Etats cette confirmation. 8 février 1496</i></p>	<p>EE Joffre 32 : paix avec le roy d'Angleterre (1492-1496) •CC sans cote 1 /2/7/2</p> <p>lang ?</p>	

33) Charte de privilèges : Lettres patentes d'Henri VII, roi d'Angleterre (1498) – P. 48 – CC sans cote 1 / 2/7/2 – lat		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1498. Extrait de lettres pattantes escrites en latin et données en 1498 contenant les voyes de justice qu'on doit suivre contre les malfacteurs sur mer et aux portz, ledict extrait cotté par lettre P. •Joffre 33</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville mais un complément au descriptif de Joffre. <i>Un cahier papier.– Les lettres sont d'Henri VII, roi d'Angleterre et de France</i></p>	<p>Joffre 33 : justice contre malfaiteurs sur mer et au port par Henri VII (1498) •CC sans cote Joffre 32 1 /2/7/2</p> <p>lat – chancellerie du roi d'Angleterre</p> <p>Note marginale : « EE faits de guerre » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 11)</p>	

T. VI

34) Charte de privilèges : Lettres patentes sur les octrois (1500) – P. 48 – Joffre 34 1 /4/1/5 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1499. Lettres pattantes escrittes sur le parchemin de l'an 1499 par lesquelles sa majesté permet aux consulz de Montpellier de prendre, pendant huit anées, vingt sols sur chaque quintal de verdet qui sortiroit de laditte ville et dix sols sur chaque muy de vin qui en sortiroit aussy. Icelles lettres cottées par lettre Q. •Joffre 34</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville mais un complément au descriptif de Joffre. <i>3 février 1500 (sceau perdu). Cette ressource est pour remédier à la pauvreté dans laquelle la cessation du commerce maritime de l'épicerie a plongé la ville</i></p>	<p>Impôts Octrois Joffre 34 1 /4/1/5</p> <p>Lang ? – chancellerie du Roi de France</p> <p>Note marginale : « CC octroi » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 12)</p>	

T. VI

35) Charte de privilèges : Lettres du procureur général du Parlement de Toulouse interdisant aux consuls de recourir au Parlement de Paris (1501) – P. 48 – FF309 1 /8/5/3 – lat		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1501. Extrait de lettres, escrites en latin de l'an 1501, obtenues du parlement de Tolose par le procureur général en ladite cour contre les sieurs consulz de Montpellier, disant que lesdictz consuls ne peuvent recourir au Parlement de Paris, pour regard des privilèges des habitants dudict Montpellier, la cognoissance en appartenant à la cour de Parlement de Tolose. Ledict extrait cotté par lettre R. •Joffre 35</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville.</p>	<p>Joffre 35 : Lettre du procureur général de Toulouse, interdisant de recourir au parlement de Paris 1501 (voir le tome VI de l'inventaire des archives page 48) •FF309 1 /8/5/3</p> <p>lat – Parlement de Toulouse</p> <p>Note marginale : « FF Le gouverneur général contre les consuls » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 12)</p>	

36) Charte de privilèges : Vidimus de lettres patentes royales de Charles VIII confirmant les privilèges du Languedoc de tenir des foires (1487-1504) – P. 48 – HH253 1 /10/2/1 – Darles 235 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1505. Vidimus en parchemin fait en la cour du gouverneur de Montpellier en 1505 des lettres patentes de l'an 1488 au mois de may, en faveur de la ville de Montpellier portant confirmation des privilèges de Languedoc, nottamment en ce qu'ilz contiennent la faculté de tenir de foires dans laditte province. Audict vidimus est attaché un extrait d'autres lettres patentes pour le sujet des susdites foires, données en la mesme année au mois d'aoust. Le vidimus cotté par lettre S. •<i>Joffre 36</i></p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville.</p>	<p>1504 Actes du pouvoir souverain : Conseil du Roi : vidimus de lettres patentes royales de Charles VIII de 1488 établi par la cour du gouverneur de Montpellier confirmant les privilèges du Languedoc de tenir des foires (Inventaire Joffre-Darles : Armoire A liasse 15 lettre S) •HH253 1 /10/2/1</p> <p>lang ? – Conseil du Roi</p> <p>Note marginale : « HH foires » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 12)</p> <p>Ce Joffre 36 peut être rapproché du HH252, qui lui semble correspondre au Darles 235 1487 Actes du pouvoir souverain : Conseil du Roi : lettres patentes royales de Charles VIII faisant don de deux foires à Montpellier. Inventaire Joffre-Darles : liasse C n°6 répété •HH252 1 /10/2/1</p>	<p>Le HH252 semble correspondre au Darles 235 Lettres du Roy Charles en parchemin du mois de mars 1487. contenant don de deux foires en la ville de Montpellier, avec lattache, le tout cy cotté n° repeté 6. •Darles 235 Liasse C Pièce 6 bis •T. 1, p. 143-144</p>

37) Charte de privilèges : Mémoire de remontrances contre les foires de Pézenas et de Montagnac (1487) – P. 48 – HH258 1/10/2/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>N. Dans ladite liasse a une minute de remontrances sur les deux foires accordées à la ville de Montpellier par sa Majesté en 1487, contre les habitans de Pesenas et Montagnac, opposans que leurs privilèges sont qu'il n'y peut avoir de foires à trente lieües, aux environs de leurs villes. Laditte minute cottée S. •Joffre 37</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville.</p>	<p>Mémoire des remontrances sur les deux foires accordées à Montpellier par le Roi en 1487 contre les foires de Pézenas et de Montagnac faisant valoir que les privilèges des foires de Montpellier mentionnent qu'il ne peut y avoir d'autres foires à moins de trente lieues de la ville, s.d. (1 cahier de 8 feuillets) Inventaire Joffre-Darles : armoire A liasse 15 lettre S •HH258 1 /10/2/1</p> <p>lang ?</p> <p>Note marginale : « HH foires » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 12)</p>	

38) Charte de privilèges : Patentes de Henri IV établissant une foire à Boutonnet (août 1609) – P. 48 – HH258 1/10/2/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Plus un extrait sans signature des patentes d'Henry portant établissement d'un marché chaque Jeudy et 4 foires l'année au lieu de Botonet, scavoir le premier janvier en Ste Croix, au mois de may, en St Laurans au mois d'aoust et à la feste Cotté comme cest article lettre S. •Joffre 38</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville.</p>	<p>Copie de lettres patentes de Henri IV établissant une foire à Montpellier au quartier de Boutonnet, 1609 (1 pièces) Inventaire Joffre-Darles : armoire A liasse 15 lettre M •HH258 1 /10/2/1</p> <p>lang ? – Rois de France</p> <p>Note marginale : « HH foires » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 12)</p>	

39) Charte de privilèges : Confirmation des Foires et marchés de Montpellier (décembre 1505) – P. 48 – HH255 1 /10/2/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1505. Lettres patentes sur parchemin de l'an 1505, au mois de décembre, portant confirmation des foires et marchés de Montpellier. Icelles lettres cottées par lettre T. •<i>Joffre 39</i></p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville.</p>	<p>1505 1 parchemin avec fragment de sceau royal en cire pendant sur lac de parchemin et figurant à l'avert le Roi siégeant en majesté et au revers le blason aux trois fleurs de lys surmonté de la couronne et porté par deux anges Actes du pouvoir souverain : Conseil du Roi : lettres patentes royales de Louis XII confirmant les foires et marchés de Montpellier Inventaire Joffre-Darles : armoire A liasse 15 lettre T •HH255 1/ 10/2/1</p> <p>lang ? – Conseil du Roi</p> <p>Note marginale : « HH » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 13)</p>	<p>Darles mentionne une copie de l'original décrit par Joffre au n°39:</p> <p>Vidimus en parchemin du 11.^e decembre 1505 des lettres du Roy Louis du mois d'aoust de laditte année, par lesquelles il accorde a la ville de Montpelier, outre les deux foires qui se tenoient a laditte ville, le 26^e avril et premier octobre deux marchez qui se doivent tenir le <2 janvier et le> 12^e juillet, ledit vidimé signé par Doviatin no[tai]re cy cottée par n° 16. •Darles 19 Liasse 1 Pièce 16 •T. 1, p. 8-9 1 /2/3/5</p>

40) Charte de privilèges : Réparations des portes, ponts et passages (1520-1521) – P. 48-49 – DD102 1/8/1/2 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1521. Vidimus en parchemin, fait en la cour du juge de la ville d'Alby en 1521, des lettres patentes de l'an 1520, portant que le revenu des leudes et péages sera employé aux réparations des portes, ponts et passages ou ilz se lèvent. Ledit vidimus cotté par lettre V. •<i>Joffre 40</i></p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville.</p>	<p>Ports, ponts et passages 1521 DD102 1/8/1/2</p> <p>lang ? – Cour du juge d'Albi</p> <p>Note marginale : « DD » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 13)</p>	

T. VI

41) Charte de privilèges : Lettres patentes portant sur l'administration de l'hôpital Saint-Éloi par l'évêque de Montpellier (1525) – P. 49 – NL – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1525. Lettres pattantes en parchemin de l'an 1525 portant que le s^r évêque de Montpellier sera assigné au grand conseil en règlement de Juges, à la requeste des sieurs consulz de Montpellier pour raison de l'administration de l'hopital Sainct Eloy pretendeüe par le s^r évêque. Icelles lettres cottées par lettre X. •<i>Joffre 41</i></p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville.</p>	Lang ? – Conseil du Roi	

42) Charte de privilèges : Lettres patentes sur les privilèges de la Province de Languedoc (1526) – P. 49 – Joffre 42 1 /4/1/5 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1526. Coppie de lettres patantes de l'an 1526 portant que la province de Languedoc jouira pleinement en temps de paix, de ses libertés et privilèges et ne sera teneüe au tribut mis sur le pain et le pastel qu'en temps de guerre ; ladite copie cottée par lettre Y. •Joffre 42</p> <p><i>Un cahier papier</i> Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville.</p>	<p>Impôts Octrois •Joffre 42 1 /4/1/5</p> <p>Lang ? – Conseil du Roi</p> <p>Note marginale : « CC impositions » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 13)</p>	

T. VI

43) Charte de privilèges : Lettres patentes portant sur les traités entre les ambassadeurs de France et d'Angleterre (23 octobre 1525-3 février 1527) – P. 49 – Joffre 43 1/3/1/6 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1527. Extraict de vidimus fait en 1527 par le baile du Velay des lettres patentes de la Reyne Louyse de l'an 1525 et d'autres du roi François de l'an 1526. Insérées ensuite et données sur l'indempnité et assurance au proffit de Languedoc touchant les traités, entre les ambassadeurs de France et d'Angleterre ; par lesquelles lettres, en considération de la ratification faicte par ledict pais de Languedoc, desdicts traités, sont accordés à ladite province les mesmes privilèges et reservations dont jouissent les princes, seigneurs, villes et estatz de Normandie. Ledict extraict cotté par lettre Z. •Joffre 43</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville mais un complément au descriptif de Joffre <i>1525. 23 octobre. Lettres de la reine Louise et 1526. 3 février. Lettres du roi</i></p>	<p>Joffre 43- Inventaire moderne Tome VI p 49 •Joffre 43 1/3/1/6</p> <p>fr – Baile du Velay ; un sceau</p> <p>Original consulté (au verso « lettre Z, liasse 15 de l'armoire A, privilèges, n°63)</p> <p>Note marginale : « AA privilèges » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 13)</p>	

T. VI

44) Charte de privilèges : Lettres patentes portant sur les traités entre la France et l'Angleterre (1525-1527) – P. 49 – Joffre 1/3/1/6 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1527 N. Il y a autre extrait semblable sous même cote. •Joffre 44</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville mais un complément au descriptif de Joffre <i>L'autre extrait ne contient que les lettres du roi. Les deux pièces sont en parchemin avec sceau pendant sur cire et papier.– Barthélémy Maurin, écuyer, seigneur de Châteauneuf, d'Ors et de Mortesagne.</i></p>	<p>Joffre 44- Inventaire moderne Tome VI p 49 •Joffre 1/3/1/6</p> <p>fr – Baile du Velay ; un sceau</p> <p>Original consulté (au verso « Lettre AA Z (suscrit) de la liasse 15 de l'armoire A n° 58)</p>	

T. VI

45) Charte de privilèges : Vidimus fait en la cour du Gouverneur de Montpellier (1535) – P. 49 – Joffre 45 1/4/2/1 – lat		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1535. Extrait de vidimus en latin sur le parchemin, fait en la cour du gouverneur de Montpellier en 1535, de certaines lettres patentes de Jacques, roy de Majorque, de l'an 1282, portant reception de 1000 ll. Remises à son proffit au senechal de Beaucaire par les consuls de Montpellier ; de laquelle somme les dits sieurs consuls luy avoint accordée en pur don. Ledit extrait cotté par lettre &.</p> <p>•Joffre 45</p> <p>Pas de véritable extrait retranscrit par Oudot de Dainville mais un complément au descriptif de Joffre.</p> <p><i>Datum in montepessulano in viridario dicti domini regis contiguo camere palacii sui Montispessulani... Pierre de Tournemire et G. de Nogaret, docteurs ès lois, etc...</i></p>	<p>CC Importations de grains, taxes royales, impôts sur le vin</p> <p>•Joffre 45 1 /4/2/1</p> <p>Lat – Cour du Gouverneur de Montpellier</p> <p>Note marginale : « CC Taxes royales » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 14)</p>	

T. VI

46) Charte de privilèges : Arrêt du Parlement de Toulouse sur les monnaies (1541) – P. 49 – HH92 1/10/1/3 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1541. Extrait d'arrêt du parlement de Tolose prononcé en 1541, sur l'office de général maître de monoyes ez pais de Languedoc et Guienne, contenant les regles que les ouvriers de monoyes et autres travaillans et négocians en or et argent doivent garder. Led. extrait cotté par double lettre AA. •<i>Joffre 46</i></p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p>	<p>Copie d'un arrêt du parlement de Toulouse sur l'office de général-provincial des monnaies de Languedoc et Guyenne contenant les règles que les ouvriers des monnaies et autres travailleurs de l'or et de l'argent doivent garder, 1541 (1 cahier de 10 feuillets) Inventaire Joffre-Darles : armoire A liasse CC n°15 < à corriger ? > •HH92 1/10/1/3</p> <p>Lang ? – Parlement de Toulouse</p> <p>Note marginale : « HH orfèvres » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 14)</p>	

T. VI

47) Charte de privilèges : Extrait de procès verbal donné par la Cour des Aides sur le bois de Valène (1542) – P. 50 – NL – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1542. Extrait de procès verbal de l'exécution d'arrest donné par la cour des comptes, aydes et finances de Montpellier en 1542, concernant l'exemption de noblesse du bois de Valene et Château de Caravettes, ledict extrait cotté par double lettre BB •<i>Joffre 47</i></p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p>	<p>Lang ? – Cour des Aides</p> <p>Note marginale : « DD » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 14)</p>	

48) Chartes de privilèges : Lettres patentes de François II (1560) portant confirmation des privilèges de Montpellier – P. 50 – HH256 1/10/2/1 – Darles 243 (?) – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1560. Lettres pattantes en parchemin de François second, donnée en 1560, portant confirmation des privilèges, statuts et costumes de la ville de Montpellier et des foires et marchés d'icelle, cottées par double lettre CC.</p> <p>N. Dans ladite liasse a deux cayers attachés ensemble, contenant divers actes délections consulaires, seremens des consuls, etc. Cottées par double lettre CC <i>Joffre 48</i></p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville.</p>	<p>1560 1 parchemin avec fragment de sceau royal de cire verte pendant sur cordelettes rouges et vertes</p> <p>Actes du pouvoir souverain : Conseil du Roi : lettres patentes royales de François II confirmant les statuts et privilèges, les foires et les marchés de Montpellier.</p> <p>Inventaire Joffre-Darles : armoire A liasse 15 lettre CC</p> <p>•HH256 1/10/2/1</p> <p>Lang ? – Conseil du Roi</p> <p>Note marginale : « AA privilèges » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, p. 15)</p>	<p>Pourrait correspondre à</p> <p>Six pièces la première est un extrait en papier signe de Villereys des lettres du Roy François du mois de septembre 1560. confirmatives des privileges de la ville de Montp[ellier], ou il est parté de la charge de viguier, en la personne du premier consul...</p> <p>•Darles 243 – Liasse D pièce 5</p> <p>•T. 1, p. 148-150 "CC pièces à l'appui"</p>

49) Chartes de privilèges : Sentence du sénéchal de Montpellier (20 février 1566) – P. 50 – Joffre 49 1/6/2/1 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1565. [20 février 1566]. Sentence du sénéchal de Montpellier de l'an 1565, deschargeant les avocats de la contribution des tailles, les obligeant seulement à celle des droictz des portiers, urgents, orloge et autres fraix publics. Ladite sentence cottée double lettre DD •Joffre 49</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville mais un complément au descriptif de Joffre.</p> <p><i>Les avocats tant qu'ils n'exerceront que leur profession d'avocat, n'auront à contribuer qu'aux gages des portiers et des gens « commis pour avoir l'œil sur la santé des habitants », à l'entretien de l'horloge et de la fontaine, au secours des pauvres, en cas d'insuffisance des revenus de l'hospital.</i></p>	<p>CC Tailles •1/6/2/1 Joffre 49</p> <p>fr – sénéchal de Montpellier</p> <p>Note marginale : « CC » écrit par dessus « AA privilèges » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 15)</p>	

50) Chartes de privilèges : Arrêt donné en la cour (5 octobre 1604) – P. 50 – HH78 1/10/2/4 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1604. [5 octobre]. Arrest donné en la cour de l'édit de Castres, en parchemin, donné en 1604, portant confirmation des réglemens faicts par les sieurs consulz de Montpellier sur le faict du poids de lad. Ville. Ledit extrait cotté par double lettre EE</p> <ul style="list-style-type: none"> •Joffre 50 <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p>	<p>Poids et mesures : actes du pouvoir souverain et des cours 1701-1752 [...]</p> <p>Chambre de l'édit de Castres : arrêt confirmant les réglemens faits par les consuls de Montpellier sur le poids de la ville, 1604 (1 parchemin)</p> <p>*Inventaire Joffre-Darles : armoire A liasse 15 lettre EE</p> <p>Inventaire Dainville Joffre 50</p> <p>•HH78 1/10/2/4</p> <p>lang ?</p> <p>Note marginale : « CC » au crayon gris sur l'Inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 15)</p>	

51) Chartes de privilèges : Lettres patentes de Louis XIII confirmant les privilèges de Montpellier (août 1611) et Lettre des consuls au gouverneur au sujet des coutumes consulaires (21 octobre 1448) – P. 50 – Joffre 51 1/3/1/6 et FF309 1/8/5/3 – Darles 246 – fr et oc

Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1611. [août]. Lettres pattantes en parchemin de Louis XIII, données en 1611, portant confirmation des privilèges, statutz, et costumes de la ville de Montpellier, cottées par double lettre FF •Joffre 51</p> <p><i>Fragment de sceau</i></p> <p>(N.) Dans ladite liasse a deux copies de la déclaration faite par les sieurs consulz, au gouverneur ou a son lieutenant, touchant le procédé du clavaire consulaire et autres costumes observées, lesdites copies cottées FF (en languedocien) •Joffre 51bis</p> <p><i>En languedocien</i> Erreur de datation pour le Joffre 51bis (<u>1448</u> et non 1611)</p>	<p>Chartes, parchemin (1216-1611) •Joffre 51 1/3/1/6</p> <p>fr – Conseil du roi</p> <p>Original consulté (au verso « Lettre double FF liasse cottée n° 15 de l'armoire A, n° 106 »)</p> <p>Note marginale « AA privilèges » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 15)</p> <p>Le Joffre 81 (coté L par Joffre) décrit aussi les patentes de 1611, également mentionnées au Joffre 13</p> <p>Joffre 51bis – Relatif aux coutumes consulaires 1611 voir le Tome VI de l'inventaire des archives page 50 •FF309 1/8/5/3</p> <p>oc – Consulat</p> <p>Note marginale « Vers 1495(?) » et « Les consuls contre... (?) » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 15)</p> <p>Original consulté</p>	<p>Copie des patentes de 1611 mentionnée par Darles :</p> <p>Extrait en papier signé Bonier secretaire de la maison de ville des patentes du Roy Louis de 1611. a son advenement a la couronne portant confirmation des privileges accordés a la ville de Montpellier par le Roy de Majorque seig[neu]r de la ditte ville, le dit extrait cotté par n° 8. •Darles 246 Liasse D Pièce 8 •T. 1, p. 251 1 /2/3/6</p> <p>le Joffre 51 est en parchemin, non en papier, mais bien que la signature soit difficilement lisible, il y a au verso « Bonier secretaire consulaire ». Pas de trace de la numérotation Darles.</p>

52) Chartes de privilèges : Arrêt du Conseil d'État (9 octobre 1631) – P. 50 – Joffre52 1 /4/1/5 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1631. [9 octobre]. Arrest du conseil d'estat, en parchemin, de l'année 1631, portant qu'il serait faite liquidation et vérification des debtes de la province de Languedoc, les poursuites des créanciers surcises durant trois mois ; ledit arrest cotté par double lettre GG •Joffre 52</p> <p><i>Lettres d'attache</i> Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville.</p>	<p>Arrêt du conseil d'Etat 1631 •Joffre52 1 /4/1/5</p> <p>fr – Conseil d'État</p> <p>Original consulté (au verso : « double lettre GG liasse cottée n° 15 de l'armoire A » « n°10 » « CC dettes »)</p> <p>Note marginale « CC dettes » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 16)</p>	

53) Chartes de privilèges : Arrêt du Conseil d'État sur les impositions (17 février 1633) – P. 50 – Joffre 53 1 /4/2/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1633. [17 février]. Autre arrest du conseil d'estat, en parchemin, donné en 1633, portant validation des impositions faictes d'autorité du sieur de Miron, Intendant en Languedoc et du marquis des Fossés, gouverneur de la ville et citadelle de Montpellier, lors que Monsieur frère du roy, entra, main armée, dans la province. Le dict arrest, cotté par double lettre HH</p> <p>•Joffre 53</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p> <p><i>Sceau et lettre d'attache</i></p>	<p>CC Importations de grains, taxes royales, impôts sur le vin</p> <p>•Joffre 53 1 /4/2/1</p> <p>lang ? – Conseil d'État</p> <p>Note marginale « CC impositions de guerre » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 16)</p>	

54) Charte de privilèges : Arrêt du Conseil d'État sur les différends entre la cour des comptes et le juge mage (1635) – P. 51 – FF309 1/8/5/3 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1635. Autre arrest du conseil d'estat, en parchemin, de l'an 1635, portant renvoy à Messieurs de Miron et le Camus, commissaires de sa majesté en Languedoc, pour cognoitre et juger des différens de la cour des comptes, aydes et finances de Montpellier et du sieur de Lajaille touchant les préséances ; ledit arrest cotté par double lettre JJ</p> <p>•Joffre 54</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville.</p> <p><i>Sceau et lettres d'attache</i></p>	<p>Joffre 54 – 1635 •FF309 1/8/5/3</p> <p>lang ? – Conseil d'État</p> <p>Note marginale « FF la cour des comptes contre le juge mage » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 16)</p>	

55) Charte de privilèges : Arrêt du Conseil d'État sur les différends entre les consuls et le juge mage (1636) – P. 51 – FF309 1/8/5/3 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1636. Autre arest du conseil, en parchemin, donné en 1636, portant renvoy au sénéchal de Nismes, pour raison des differends pour le fait de police, et autres, entre les magistrats sénéchaux et présidiaux de Montpellier et les sieurs consulz de la dite ville ; ledit arrest cotté par double lettre LL •Joffre 55</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville. <i>Fragments de 2 sceaux et lettres d'attaches</i></p>	<p>Joffre 55 – 1636 •FF309 1/8/5/3</p> <p>lang ? – Conseil d'État</p> <p>Note marginale « FF les consuls contre le juge mage » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 16)</p>	

56) Charte de privilèges : Arrêt du Conseil d'État relatif aux prérogatives des Consuls face au sénéchal (1636-1678) – P. 51 – FF309 1/8/5/3 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1636. Autre arrest du conseil, en parchemin, de l'an 1636, portant permission aux consulz de Montpellier de tenir conseil de ville, [...] attendant le jugement du procès pendant au conseil, entre lesdits sieurs consuls et les susdits officiers, en suite de certaine ordonnance [...] portant deffences de faire aucune assemblée consulaire sans leur avoir communiqué le sujet d'icelle, au préjudice des privilèges de ladite ville, ledit arrest cotté par double lettre MM</p> <p>•Joffre 56</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville mais un complément au descriptif de Joffre</p> <p><i>À cet arrêt accompagné d'une lettre d'attache sont jointes 6 pièces annexes en papier (1636-1678) la dernière (1678) comprend une ordonnance de l'intendant d'Aguesseau permettant aux consuls d'appeler le premier magistrat royal pour autoriser les délibérations qui seront prises par la communauté au sujet des procès pendants entre les consuls et le sieur Eustache, juge mage</i></p>	<p>Joffre 56 – 1636 •FF 309 8/5/3</p> <p>lang ? – Conseil d'État</p> <p>Note marginale : « FF les consuls contre le sénéchal » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 17)</p>	

T. VI

57) Charte de privilèges : Arrêt du Conseil d'État (1637) – P. 51 – FF309 1/8/5/3 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1637. Autre arrest du conseil, en parchemin, de l'an 1637 portant assignation au sénéchal de Montpellier, audit conseil, à la requeste des sieurs consulz de ladite ville, demandant la confirmation des statuz et privilèges d'icelle ; ledict arrest cotté par double lettre NN •Joffre 57</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p>	<p>Joffre 57 – 1637 •FF309 1/8/5/3</p> <p>lang ? – Conseil d'État</p> <p>Note marginale « FF » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 17)</p>	

58) Charte de privilèges : Arrêt du Parlement de Toulouse confirmant l'élection consulaire (8 juin-23 juillet 1641) – P. 51 – FF309 1/8/5/3 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1641. [23 juillet]. Arrest du parlement de Tolose, en parchemin, de l'an 1641, portant confirmation de l'eslection consulaire et des vingt quatre conseillers politiques de la ville de Montpellier faicte en la mesme année, contre les syndics des particuliers habitans et advocats de lad. Ville ; ledit arrest cotté par double lettre OO</p> <p>•Joffre 58</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p> <p><i>Cet arrêt est accompagné d'une lettre d'appel du 8 juin et d'une lettre missive au notaire greffier de la ville, Sabatier</i></p>	<p>Joffre 58 – 1641 •FF309 1/8/5/3</p> <p>lang ? – Parlement de Toulouse</p> <p>Note marginale « FF Les consuls contre les avocats » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 17)</p>	

T. VI

59) Charte de privilèges : Arrêt de la Cour des Aides sur les prérogatives des consuls (1641) et nomination de 4 conseillers politiques (1625) – P. 51-52 – FF309 1/8/5/3 et NL – Darles 115 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1641. Arrest de la cour des aydes de Montpellier, en parchemin, donné à la poursuite des sieurs consulz de lad. Ville et le syndic des particuliers habitans d'icelle et le nommé Didier marchand mangonier, en l'année 1641, portant règlement sur la nomination des quatorze de la chapelle, cotté par lettre double PP •Joffre 59</p> <p><i>L'arrêt de la cour casse simplement ce qui a été fait et ordonne la nomination de 14 nouveaux assesseurs.</i></p> <p>N. En ladite liasse a un extrait de la nomination de 4 conseillers politiques pour l'année 1625. cotté PP •Joffre 59bis</p> <p>J'ai moi-même appelé « Joffre 59bis », l'extrait de la nomination décrit par Joffre.</p>	<p>Joffre 59 – Prérogatives des consuls 1641 (voir le tome VI de l'inventaire des archives page 51) •FF309 1/8/5/3</p> <p>lang ? – Cour des Aides</p> <p>Note marginale « FF Les consuls contre le syndic des habitants » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 18)</p> <p>Joffre 59bis NL</p> <p>lang ?</p> <p>Note marginale : « BB » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 18)</p>	<p>Semble correspondre à</p> <p>Extrait signé Darenès de l'arrêt de la Cour des aydes du 26. juin 1641. pour raison des impositions et compoix cabaliste, led[it] extract cy cotté n° 4.</p> <p>•Darles 115 Liasse QQ Pièce 4</p> <p>•T. 2, p. 64 "FF P. Didier contre les consuls"</p>

60) Charte de privilèges : Arrêt du Conseil d'État sur l'élection consulaire (16 mars 1646) – P. 52 – Joffre 60 1/3/5/2 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1646 [16 mars]. Arrest du conseil d'estat, en parchemin, de l'an 1646, portant validation et ratification de tout ce qui a esté fait en l'eslection consulaire de la ville de Montpellier, de l'année 1645. Ledict arrest cotté par double lettre QQ</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville <i>Deux sceaux, lettre d'attache</i> Joffre 60</p>	<p>Elections consulaires, arrêts du conseil d'état : chartes en parchemin scellés •Joffre 60 1/3/5/2</p> <p>lang ? – Conseil d'État</p> <p>Note marginale : « BB élection consulaire » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 18)</p>	

61) Charte de privilèges : Arrêt du Conseil Privé portant sur le différends entre les consuls et le sergent major (1647) – P. 52 – NL – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1647. Arrest du conseil privé, donné en l'année 1647 au profit des sieur consulz de Montpellier contre le sieur Dastre sergent major de ladite ville, concernant les droictz de ladite charge, avec les lettres enjoignant la signification d'icelluy y attachées, ledit arrest cotté par lettre double RR •<i>Joffre 61</i></p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p>	<p>lang ? – Conseil privé</p> <p>Note marginale : « EE » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 18)</p>	

T. VI

62) Chartes de privilèges : Arrêt du Conseil relatif à la prestation de Serment des Consuls (3 mars 1651-21 avril 1651) – P. 52 – FF311 1/8/5/3 – Darles 534 (?) – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1651. Arrest du conseil de l'an 1651, portant descharge du décret de prinse de corps laxé par le parlement de Tolose, contre les sieurs de Sengla et Rouvière, consulz, sur le sujet de la prestation de serement desdits sieurs consulz, à la poursuite du sieur Crouzet, juge mage au siège de Montpellier, et que les susdits sieurs consulz excercent leurs charges jusques à ce que par ledict conseil en seroit ordonné ; avec les lettres y attachées enjoignant la signification dudict arrest icelluy cotté par double lettre SS •Joffre 62</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville <i>Lettre d'attache</i></p>	<p>Joffre 62 – Parlement de Toulouse, relaxe de 2 consuls au sujet de leur prestation de serment 1651 voir le tome VI de l'inventaire des archives page 52 •FF311 1/8/5/3</p> <p>fr – conseil privé</p> <p>2 ff et 1 lettre attachée</p> <p>Original consulté (au verso « Lettre double SS, liasse cottée par n° 15, de l'Armoire A, n° 30, au crayon gris « FF 227, les consuls cf le juge mage »))</p> <p>Note marginale : « FF les consuls contre le juge mage » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 18)</p>	<p>Semble correspondre au Autre extrait en papier de larrest du Conseil privé du 21. avril 1651. portant deffances a m^r le jugemage de Montp[elli]er dexecutter larrest de decret de prise de corps donné par la Cour du Parlement de Toulouse a la requette dud[it] s[ieu]r jugemage contre m^{rs} de Sengla et Rouviere premier et second consuls, ledit extrait signé Delatger secretaire du Roy cy cotté par n° 32. •Darles 534 Liasse V Pièce 32 •T. 1, p. 311</p> <p>Pas de trace de la cotation Darles, mais la date metionnée est exactement le 21 avril 1651</p>

Autres Darles liés à la même affaire que que le Joffre 62 « Les Consuls contre le Juge Mage

Extrait en papier du verbal fait le 9.^e avril 1651. du decret de prise de corps obtenu par m^r le jugemage contre m^{rs} de Sengla et Rouviere premier et second consuls dauthorité du Parlement de Toulouse, led[it] verbal signé Sengla premier consul et viguier cotté par n° 31.

•Darles 533 Liasse V Pièce 31

•T. 1, p. 310

Verbal original sur papier du 6 juillet 1651, signé par m^r de Toyras senechal, Valescure lieutenant, et m^{rs} les consuls sur la publication de larrest du Con[s]el portant cassation de la resolution prise par la Cour du Parlement de Toulouse d'envoyer de con[seill]ers et officiers de sa compagnie dans la province de Languedoc, pour juger somairement des entreprises et attemptats contre son autorité, ledit verbal cotté par n° 33.

•Darles 535 Liasse V Pièce 33

•T. 1, p. 312

Extrait en papier imprimé de larrest du con[s]el destat du 29. aoust 1651. portant evocation des affaires des consuls de Montp[elli]er et autres y compris en la Cour du Parlement de Dijon, et Chambre de ledit de Grenoble led[it] arrest cy cotté par n° 35.

•Darles 537 Liasse V Pièce 35

•T. 1, p. 312 1/9/5/2

Extrait imprimé de larrest du Con[s]el destat du 23. juin 1651. portant que le Roy informé du dessein que la Cour du Parlement de Toulouse avoit, denvoyer des officiers de son corps pour executter leurs arrests, et juger sommairement les crimes, Sa Majesté casse lad[itte] entreprise, et ordonne que le procureur general aud[it] Parlement randra compte dicelle, ledi[t] extrait cy cotté n° 4.

•Darles 198 Liasse && Pièce 4

•T. 2, p. 112 "FF Parlement"

T. VI

63) Charte de privilèges : Affaire Dupuy (1645-1677) – P. 52 – FF « Affaire Dupuy » 1/8/5/4 – DARLES – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1652. Trois arretz, en parchemin, liés ensemble ; l'un est du conseil d'estat, donné en l'année 1652, à la poursuite du scindic général du pais de Languedoc, contre le nommé Dupuy, le partisan, pour raison de certaine saisie par luy fait faire au Pont Saint Esprit, de certaine marchandise appartenant à des habitants de Montpellier, portant renvoy de l'affaire aux commissaires des estats de la province dudict Languedoc, avec lettres adressantes à iceux y attachées. L'autre est du privé conseil, donné en 1653, à la poursuite, contre et pour le mesme sujet que dessus, portant les instances instantes entre ledict du Puy et les marchans dudict Montpelier et celles desdits marchans en garantie contre les susdits consulz, sont évoquées au conseil, et celles qui regardent seulement lesdits marchans et Dupuy, renvoyées au Parlement de Grenoble. Et le troisième est autre arrest du privé conseil donné en l'année 1658, à la diligence, contre, et pour le sujet susdit, portant que la susdite marchandise, saisie, à la requeste dudict Dupuy sera rendue à qui elle appartient, avec les lettres portant signification et assignation, y attachées. Il y a aussi deux privé conseil, donnés sur le mesme sujet ez années 1653 et 1654 ; le tout cotté par double lettre TT</p> <p>•Joffre 63</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p> <p>Pour l'affaire Dupuy voir aussi les Joffre 65 (1655) et Joffre 66 (1660)</p>	<p>Restitution Burlats-Brun N°5 FF Affaire Dupuy. Emotion populaire du mois de juillet 1645 déclenchée par la levée de taxes sur les artisans pour "le joyeux advenement du roy à la couronne", procédure engagée par les Etats de Languedoc contre Jean Dupuy, partisan, commis au recouvrement de cet impôt extraordinaire et tenu pour responsable dans cette affaire par les consuls de Montpellier (1645-1677).</p> <p>•FF Affaire Dupuy 1/8/5/4</p> <p>fr</p> <p>Original Consulté</p>	<p>•DARLES 215, 222, 244, 252, 289, 301, 317, 437, 503</p> <p>Voir sur la table de la page suivante, la correspondance avec les Darles</p>
Descriptif JOFFRE 63	9 Descriptifs DARLES	Descriptifs Récolement

T. VI

<p>1652. Trois arretz, en parchemin, liés ensemble ; l'un est du conseil d'estat, donné en l'année 1652, à la poursuite du scindic général du pais de Languedoc, contre le nommé Dupuy, le partisan, pour raison de certaine saisie par luy fait faire au Pont Saint Esprit, de certaine marchandise appartenant à des habitants de Montpellier, portant renvoy de l'affaire aux commissaires des estats de la province dudict Languedoc, avec lettres adressantes à iceux y attachées. L'autre est du privé conseil, donné en 1653, à la poursuite, contre et pour le mesme sujet que dessus, portant les instances instantes entre ledict du Puy et les marchans dudict Montpellier et celles desdits marchans en garantie contre les susdits consulz , sont évoquées au conseil, et celles qui regardent seulement lesdits marchans et Dupuy, renvoyées au Parlement de Grenoble. Et le troisième est autre arrest du privé conseil donné en l'année 1658, à la diligence, contre, et pour le sujet susdit, portant que la susdite marchandise, saisie, à la requeste dudit Dupuy sera rendue à qui elle appartient, avec les lettres portant signification et assignation, y attachées. Il y a aussi deux privé conseil, donnés sur le mesme sujet ez années 1653 et 1654 ; le tout cottié par double lettre TT</p>	<p>Autre copie signée Toulouse huissier de l'arrest du Con[s]jel privé du 13. juin 1653. portant condamnation contre les consuls de Montpellier au payement de la somme de 78 770. livres 15. sols, a laquelle se trouve monter les marchandises saisies a la requette de Jean Dupuy sur plusieurs marchands y exprimés, lad[ite] copie cy cottiée n° 2. Darles 215 (Tome 2, p. 214) FF « affaire Dupuy » – Original consulté</p> <p>Quantité de papiers quasi inutilles de l'année 1654. concernant lad[ite] communauté et quelques particuliers, entre lesquels il y a plusieurs arrest du Con[s]jel du Roy et du Parlement de Grenoble des années 1654. jusques a 1672 entre plusieurs marchands de Montpellier contre m[aitr]e Jean Dupuy pour raison de certaines condamnations par luy obtenues contre les consuls de Montpellier et saisies faites ensuite sur plusieurs marchandises ordonnances de m.^{rs} les commissaires pour la veriffica[tion] des debtes de 1673. deliberation du Con[s]jel de 24 de lad[ite] année 1673. avec une transaction passée en lad[ite] année entre le sindic de la province de Languedoc, les s[ieu]rs consuls de Montp[ellier] et les s[ieu]rs Jean et Projan banquiers de Toulouse, pour raison des saisies faites par Dupuy, et autres actes et memoires pour le mesme sac et le tout lié ensemble, et cottié sur lad[ite] transaction par n° 1. •Darles 222 (Tome 2, p. 129-130) FF « Affaire Dupuy » Original consulté</p> <p>Autre copie signée de Peyre huissier de larrest randu au Parlement de Grenoble le 12. aoust 1656. pour raison des marchandises saisies aux mar[chan]ts de Montpellier par le nommé Dupuy, lad[ite] copie cy cottiée n° 5. •Darles 244 (Tome 2, p. 140-141) FF – Original consulté</p> <p>Autre extrait signé Bompar de lacte de requi[siti]on faite le 27. juin 1656. par les officiers de la maison consulaire, aux consuls de lad[ite] ville, aux fins que la communauté fasse casser un arrest contradictoire obtenu par les mar[chan]ts dud[ic]t Montpellier, portant condamnation de la somme de 80 000. livres contre lad[ite] communauté, lesd[its] officiers ayant esté condamnés executés en leurs biens, led[it] extrait cy cottié n° 13. •Darles 252 (Tome 2, p. 143) FF « Affaire Dupuy n°5 » – Original consulté</p> <p>Coppie signée d'un huissier de l'ordonnance sur pied de requette du mois daoust 1658. pour raison de limposition de la somme de 8 009. livres 10. sols deube a Michel Daurivillie de Bourdic s[ieu]r de Montaut habitant de Beaucaire par les heritiers de David de Falgairolles con[s]eiller en la Cour des aydes ayant led[it] s[ieu]r de Bourdic fait banir entre les mains des consuls de Montp[ellier] la somme de 11 427. livres 3 sols 7 deniers deube auxd[its] hoirs par lad[ite] communauté, laditte copie cy cottiée n° 10. •Darles 289 (Tome 2, p. 258) FF « Affaire Dupuy » – Original consulté</p> <p>Coppie signée Baude de lacte du 26. juin 1659. pour raison de la somme de 14 000. livres de reste de celle de 16 000. livres deube a Henry de Falgairolles par laditte communauté, lad[ite] copie cy cottiée par n° 7. •Darles 301 (Tome 2, p. 164) FF « Affaire Dupuy » – Original consulté</p> <p>Coppie darrest signé Pastel huissier pour raison de la somme adjugée au s[ieu]r Dupuy pour laquelle il auroit fait diverses saisies a certains marchand du 12.^e novembre 1660., lad[ite] copie cy cottiée n° 3. •Darles 317 (Tome 2, p. 175) FF « Affaire Dupuy » – Original consulté</p> <p>Extrait signé Marie de la transaction passée le 4. decembre 1662. entre Angeline de Falgairolles femme du s[ieu]r tresorier Versoly, et Anne de Falgairolles, Henry Guichard ministre, m.^r David Dariveu, et Antoine de Falgairolles pour raison de la somme de 16 000. livres a eux deube par les consuls a cause du murtre de la personne de la dame de Feynes, et brullement de ses meubles, led[it] extrait cy cottié par n° 6 repeté. •Darles 437 (Tome 2, p. 241) FF « Affaire Dupuy »</p> <p>Coppie signée Campmas huissier de larrest de la Cour des aydes du 4. mars 1675. portant que les consuls de Montp[ellier] procureront le payement de la somme de 1 190. livres 10 sols au s[ieu]r Henry Guisard ministre de Mandagout comme pere de Marie Guisard, et de Vernouse de Falgairolles, lad[ite] copie cottiée par n° 6. •Darles 503 (T. 2, p. 283), « FF affaire Dupuy »</p>	<p>1/8/5/3 FF Affaire Dupuy Documents provenant de 3 différentes boîtes et concernant l' «Affaire Dupuy» et la «taxe de Joyeux Évènement» : Restitution Burlats-Brun N°5 FF Affaire Dupuy. Emotion populaire du mois de juillet 1645 déclenchée par la levée de taxes sur les artisans pour "le joyeux advenement du roy à la couronne", procédure engagée par les Etats de Languedoc contre Jean Dupuy, partisan, commis au recouvrement de cet impôt extraordinaire et tenu pour responsable dans cette affaire par les consuls de Montpellier (1645-1677). Affaire Dupuy Cabinet doré : Liasse BBB n°2 Lajard, Comte, Tandon, Sevrier et Noguier marchands 1653 ; Liasse CCC n°1 Dejean et Progent 1673 ; Liasse FFF n°10 de Falguerolles 1658 ; Liasse GGG n°2 de Falguerolles 1659 ; Liasse GGG n°7 de Falguerolles 1659 ; Liasse III n°3 saisies faites par Dupuy 1660 ; Liasse III n°7 de Falguerolles 1660 ; Liasse &&& n°6 de Falguerolles 1675 ; Liasse PPPP n°1 Comte, Lajard, Noguier et Tandon marchands 1657.</p> <p>Divers documents à classer (provient de 1/9/5/1) FF Etat des dommages survenus dans la maison de Jean Dupuy, incendiée lors de la sédition qui a suivi le mariage de Marie de Falgairolles en juin et juillet 1645. Intéressant inventaire du mobilier. 1646 + autres pièces affaire Dupuy 1647(armoire F liasse 1 n°347)</p> <p>Divers 8 FF Affaire Dupuy (Provient de 1/9/5/3) : arrêté du conseil d'état du 16 septembre 1653 imprimé (armoire F 11e rang n-347)</p> <p>Cette boîte a été créée grâce à la présente table de correspondance.</p>
--	---	--

64) Charte de privilèges : Actes relatifs à l'élection consulaire des protestants (1652-1658) – P. 52-53 – NL – lang ?		
1 Joffre 64-1 : Ordonnance du comte d'Aubijon (1652) – P. 52		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1652. Un paquet où sont les actes suivans : [1] ordonnance du comte d'Aubijon, portant renvoy à sa Majesté de la demande de certains habitans de Montpellier, faisans profession de la R. P. R. sur leurs prétentions au consulat de l'année 1652. [...] tous lesdits actes cottés par double lettre VV •Joffre 64-1</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville.</p>	<p>Lang ?</p> <p>Note marginale : « BB charges consulaires » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 19)</p>	

T. VI

<p>2 <i>Joffre 64-2 : Arrêt du Parlement de Toulouse interdisant les charges consulaires aux protestants (1652) – P. 52-53 – NL – lang ?</i></p>		
<p>Descriptif dans les Inventaires</p>	<p>Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques</p>	<p>Descriptif DARLES ou LOUVET</p>
<p>[2] Arrest en parchemin du parlement de Tolose, donné en ladite année 1652 portant deffences à ceux de la R. P. R. de troubler les habitans catholiques de Montpellier, aux charges consulaires, en suite des arêts du conseil [...] lesdits actes cottés par double lettre VV •<i>Joffre 64-2</i></p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p>	<p>Note marginale : « BB Consulat » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1 f° 20)</p>	

T. VI

3 Joffre 64-3 : Copie de la lettre de cachet du 12 juillet 1652 au sujet du consulat (1653) – P. 53 – Joffre 64-3 1/10/6/1 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>[3] Copie de la lettre de cachet du roy, dressante au susdit comte d'Aubijon portant surceance à l'execution des arrêts du conseil, obteneus au profit de ceux de la R. P. R. de Montpellier sur le sujet du consulat, dattée de l'an 1653 [...] lesdits actes cottés par double lettre VV •<i>Joffre 64-3</i></p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p>	<p>Restitution Burlats-Brun N°1 Joffre 64-3 et Joffre 64-7/BB Consuls catholiques et protestants, nombre réservé, arrêt contre les protestants 1652-1654 (Arm A Liasse 15 pièce VV) •Joffre 64-3 1/10/6/1</p> <p>fr – Cour du Roi</p> <p>Original consulté</p> <p>Note marginale : « BB Consulat » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 20)</p>	

T. VI

4 Joffre 64-4 : Arrêt du Conseil d'État sur le maintien des consuls de 1652 (1653) – P. 53 – Joffre 64-4 1/3/5/2 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>[4] Arrest du conseil d'estat en parchemin donné en 1653, dont la teneur est que les consuls de la ville de Montpellier de l'année 1652, continueront la fonction de leurs charges, jusques à ce que le roy aura ordonné sur les pretentions que ceux de la R. P. R. ont au consulat de ladite ville, avec les lettres d'inthimation y attachées [...] lesdits actes cottés par double lettre VV •<i>Joffre 64-4</i></p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p>	<p>Joffre 64-4 et Elections consulaires, arrêts du conseil d'état : chartes en parchemin scellés •Joffre 64-4 1/3/5/2</p> <p>fr – Conseil d'État</p> <p>Original consulté</p> <p>Note marginale : « BB Consulat » au crayon gris sur l'inventaire (T. 1, f° 20)</p>	

T. VI

5 Joffre 64-5 : Délibération des États du Languedoc sur les charges consulaires (1653) – P. 53 – NL – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>[5] Délibération des estatz généraux de Languedoc prinze en l'année 1653 contenant qu'ils se joindront avec le clergé de France, cour des aydes de Montpellier et autres habitans de ladite ville, pour suplier très humblement sa majesté, de vouloir ordonner que les charges consulaires ne seront désormais exercées que par les catholiques de ladite ville [...] lesdits actes cottés par double lettre VV •<i>Joffre 64-5</i></p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p>	<p>Lang ?</p>	

T. VI

6 Joffre 64-6 : Arrêt du Parlement de Toulouse portant défense de ne faire aucune nomination consulaire (1654) – P. 53 – NL – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>[6] Coppie d'arrêt de la cour de parlement de Tolose, donné en 1654 portant deffences de faire aucune nomination consulaire à Montpellier, le premier mars de ladite année et jusques à ce que la cour aura ordonné sur certaine requeste à elle présentée, contenant que les sieurs consulz modernes de ladite ville, estant en charge depuis trois ans, on requiert nouvelle eslection [...] lesdits actes cottés par double lettre VV •<i>Joffre 64-6</i></p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p>	<p>Lang ?</p>	

T. VI

7 Joffre 64-7 : Nouvel arrêt du Parlement de Toulouse interdisant les charges consulaires aux Protestants (6 juin 1654) – P. 53 – Joffre 64-7 1/10/6/1 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>[7] Arrest de ladite cour de parlement de Tolose, en parchemin, donné en l'année 1654, portant inhibitions à ceux de la R. P. R. de troubler les habitans catholiques dudit Montpellier en la fonction des charges consulaires de ladite ville, surceant cependant la nouvelle eslection, jusques à ce que par la cour soit ordonné sur les prétentions que ceux de la susdite R. P. R. ont d'y estre admis [...] lesdits actes cottés par double lettre VV •<i>Joffre 64-7</i></p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p>	<p>Restitution Burlats-Brun N°1 Joffre 64-3 et Joffre 64-7/BB Consuls catholiques et protestants, nombre réservé, arrêt contre les protestants 1652-1654 (Arm A Liasse 15 pièce VV) •Joffre 64-7 1/10/6/1</p> <p>fr – Parlement de Toulouse</p> <p>Original consulté</p>	

8 Joffre 64-8 : Autre arrêt du Parlement de Toulouse pour les mêmes motifs (1655) – P. 53 – NL – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>[8] Autre arrest dudit parlement, en parchemin, donné en l'année 1655, portant deffences à ceux de la R. P. R. de troubler les susdits catholiques aux susdites charges consulaires, surcéant aussy la nouvelle eslection jusques à ce qu'elle en ait jugé [...] lesdits actes cottés par double lettre VV •<i>Joffre 64-8</i></p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p>	<p>Lang ?</p> <p>Note marginale : « BB élection consulaire » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 21)</p>	

T. VI

9 Joffre 64-9 : Arrêt du Conseil d'État stipulant que les consuls seront désormais catholiques (23 août 1656) – P. 53 – NL – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>[9] Arrest du conseil d'estat en parchemin, donné en l'année 1656 ordonnant que les consuls de la susdite ville de Montpellier seront à l'advenir tous catholiques, avec lettres enjoignant la signification et exécution d'icelluy, y attachées [...] lesdits actes cottés par double lettre VV •<i>Joffre 64-9</i></p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p>	<p>Restitution Burlats-Brun n°3 Joffre 64/BB Consulat, arrêt du conseil d'état par lequel les consuls de Montpellier seront tous catholiques 1656 (Armoire A Liasse 15 lettre VV) •Sc 1/10/6/1</p> <p>fr – Conseil d'État</p> <p>Original consulté</p> <p>Note marginale : « BB Consulat » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 21)</p>	

T. VI

10 Joffre 64-10 : Arrêt du Conseil d'État contenant nomination des consuls (1657) – P. 53 – Joffre 64-10 1/3/5/3 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>[10] Autre arrest dudit conseil d'estat prononcé en 1657, contenant nomination des sieurs consulz de ladite année [...] lesdits actes cottés par double lettre VV •<i>Joffre 64-10</i></p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p>	<p>Joffre 64-10 et Elections consulaires, arrêts du conseil d'état : chartes en parchemin scellés (1657). •Joffre 64-10 1/3/5/2</p> <p>fr – Conseil d'État</p> <p>Original consulté</p> <p>Note marginale : « BB Consulat » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 21)</p>	

T. VI

11 Joffre 64-11 : Lettre de cachet au Comte de Rouré sur l'élection consulaire (1657) – P. 53 – NL – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>[11] Lettre de cachet du roy, du mesme jour et an, que le précédent arrest, adressante au Comte de Rouré, luy ordonnant de présider à l'eslection consulaire dudit Montpellier, à ce qu'elle soict faite sans trouble ni empêchement [...] lesdits actes cottés par double lettre VV •<i>Joffre 64-11</i></p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p>	<p>Lang ?</p> <p>Note marginale : « BB Consulat » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 21)</p>	

T. VI

12 Joffre 64-12 : Intimation de l'arrêt donné en 1656 (1657) – P. 53 – NL – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>[12] Exploit d'inthimation de l'arrest du conseil donné en 1656, faicte à ceux de la R. P. R. en l'année 1657 [...] lesdits actes cottés par double lettre VV •<i>Joffre 64-12</i></p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p>	<p>Lang ?</p> <p>Note marginale : « BB Consulat » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1 f° 21)</p>	

T. VI

13 Joffre 64-13 : Arrêt du Conseil Privé concernant le Consulat de Bordeaux (1657) – P. 53 – NL – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>[13] Extrait d'arrêt du conseil privé, concernant le consulat de Bourdeaux, donné en la mesme année 1657 [...] lesdits actes cottés par double lettre VV •<i>Joffre 64-13</i></p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p>	<p>Lang ?</p> <p>Note marginale : « BB Consulat » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 21)</p>	

T. VI

14 Joffre 64-14 : Arrêt du Conseil d'État portant confirmation de l'élection consulaire de 1658 (1658) – P. 53 – NL – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Et [14] l'arrêt, en parchemin, du conseil d'estat donné en 1658, portant confirmation de l'eslection consulaire dudit Montpellier de ladite année 1658, avec les lettres d'exécution y attachées, tous lesdits actes cottés par double lettre VV •<i>Joffre 64-14</i></p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p>	<p>Lang ?</p> <p>Note marginale : « BB Consulat » sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 21)</p>	

65) Charte de privilèges : Arrêt donné par le Parlement de Grenoble dans l'affaire Dupuy (1655) – P. 53-54 – FF Affaire Dupuy 1/8/5/4 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1655. Arrest en parchemin, donné par le parlement de Grenoble, en 1655, à la poursuite desdits sieurs consulz de Montpellier, les nommés Lajard, Comte, Tandon et autres marchans dudit Montpellier, intervenant le scindic général de la province de Languedoc, par lequel les susdits consulz et habitans sont condemenés à payer ausdits marchans la somme de septante huit mille et tant de livres, pour la valeur de certaine marchandise à eux saisie par le nommé Dupuy. Ledit arrest cotté par lettre double XX</p> <p>•Joffre 65</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p> <p>Voir aussi Joffre 63 et Joffre 66 pour l'affaire Dupuy</p>	<p>Restitution Burlats-Brun N°5 FF Affaire Dupuy. Emotion populaire du mois de juillet 1645 déclenchée par la levée de taxes sur les artisans pour "le joyeux advenement du roy à la couronne", procédure engagée par les Etats de Languedoc contre Jean Dupuy, partisan, commis au recouvrement de cet impôt extraordinaire et tenu pour responsable dans cette affaire par les consuls de Montpellier (1645-1677). •FF Affaire Dupuy 1/8/5/4</p> <p>fr – Parlement de Grenoble</p> <p>Original consulté</p>	<p>Pourrait se trouver dans Darles 222</p> <p>Quantité de papiers quasi inutilles de l'année 1654. concernant lad[itte] communauté et quelques particuliers, entre lesquels il y a plusieurs arrest du Con[s]eil du Roy et du Parlement de Grenoble des années 1654. jusques a 1672 entre plusieurs marchands de Montpellier contre m[aitr]e Jean Dupuy pour raison de certaines condempnations par luy obtenues contre les consuls de Montpellier [...]</p> <p>•Darles 222 Liasse CCC Pièce 1</p> <p>•T. 2 p. 129-130</p>

66) Charte de privilège : Arrêt du Conseil privé sur l'affaire Dupuy (1660) – P. 54 – FF Affaire Dupuy 1/8/5/4 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1660. Arrest, en parchemin du conseil privé, avec lettres y attachées, donné à l'instance du scindic général du pais de Languedoc, et le nommé Dupuy, pour raison de certaine marchandise saisie, comme cy dessus est dict, par ledit Dupuy, portant renvoy des parties au parlement de Grenoble ; ledit arrest cotté par lettre double YY</p> <p>•Joffre 66</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p> <p>Voir aussi Joffre 63 et Joffre 66 pour l'affaire Dupuy</p>	<p>Restitution Burlats-Brun N°5 FF Affaire Dupuy. Emotion populaire du mois de juillet 1645 déclenchée par la levée de taxes sur les artisans pour "le joyeux advenement du roy à la couronne", procédure engagée par les Etats de Languedoc contre Jean Dupuy, partisan, commis au recouvrement de cet impôt extraordinaire et tenu pour responsable dans cette affaire par les consuls de Montpellier (1645-1677). •FF Affaire Dupuy 1/8/5/4</p> <p>fr – Conseil Privé</p> <p>Original consulté, mais au vu de l'épaisseur de la liasse, il est difficile d'identifier les « lettres y attachées »</p>	<p>Pourrait se trouver dans :</p> <p>Quantité de papiers quasi inutilles de lannée 1654. concernant lad[ite] communauté et quelques particuliers, entre lesquels il y a plusieurs arrest du Con[s]eil du Roy et du Parlement de Grenoble des années 1654. jusques a 1672 entre plusieurs marchands de Montpellier contre m[aitr]e Jean Dupuy pour raison de certaines condamnations par luy obtenues contre les consuls de Montpellier</p> <p>•Darles 222 Liasse CCC Pièce 1 •T. 2 p. 129-130</p>

T. VI

67) Charte relative aux officiers de la ville : Parchemin en latin sur l'obligation des Montpelliérains d'ester en justice uniquement à Beaucaire et Nîmes (2 décembre-15 décembre 1283) – P. 54 – FF311 1/8/5/3 – lat		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>En la mesme armoire A, troisième rang, sont plusieurs patantes, arrêts du conseil, et autres actes, concernant la faculté qu'ont les sieurs consulz de Montpellier avoient de nommer le baille de ladite ville et autres officiers de sa cour, abolition de notariats en titre d'office et greffiers, cassation de l'office de recteur juge de la part-antique, de celluy de baille juge et viguier et erection d'un viguier, juge et lieutenant pour l'exercice de la justice ordinaire dudit Montpellier, avec certaines qualités teneues par devant les susdits consulz, les actes mis en liasse cotee n°16 <mention non présente dans le T. VI imprimé mais présente sur le manuscrit original de Joffre, f° 25> et ordonés de cette sorte</p> <p>1283. Premièrement, un instrument en latin sur le parchemin de l'an 1283 portant signification au baille, consulz et habitans de Montpellier, de ne porter leurs appellations ailleurs qu'en la cour du sénéchal de Beaucaire et Nismes ; ledit acte cotté par lettre A •Joffre 67</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville mais un complément au descriptif de Joffre <i>1281. 2 décembre -15 décembre. Cette charte qui contient aussi une enquête, mentionne Rostang de Puyault...</i></p>	<p>Joffre67 – obligation d'ester en justice uniquement à Beaucaire et à Nîmes en 1283 voir le tome VI de l'inventaire des archives page 54 •FF311 1/8/5/3</p> <p>lat – Rois de France (Domino Philippo [...] Francorum regnante)</p> <p>Original consulté (au verso « Lettre A liasse cottée n° 16 de l'armoire A, au crayon gris FF 287)</p> <p>Note marginale : « FF » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f°25)</p>	<p>Le Joffre 67 n'est pas le Darles 29, mais les deux documents sont de la même année traitent vraisemblablement du même sujet Lettres en parchemin du Roy Philippe de 1283, avant la feste s[ain]t Barthelemy concernant la devolution des appellations et cottées n°3. •Darles 29 Liasse 3 Pièce 3 •T. 1, p. 19 •Louvet 2664 1 /1/3/3</p> <p style="text-align: center;">Descriptif LOUVET</p> <p>2664. — Copie d'un semblable lettre qu'est le vidimus de la cotte C, donnée au camp devant Elne au mois de may 1285, et une autre semblable donnée à Toulouse le lundy devant la S'-Barthélemy 1283. — I et 1283. •T. 1, p. 221</p>

T. VI

68) Charte relative aux officiers de la ville : Préséance des consuls aux juges du palais (après 1445) – P. 54 – FF311 1/8/5/3 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Dans cette liasse a une minute d'articles touchant la préséance des sieurs consulz de Montpellier au juge du palais. •Joffre 68</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p> <p><i>Postérieures à 1445</i></p>	<p>Joffre68 – préséance des consuls au juge du palais après 1445 voir le tome VI de l'inventaire des archives page 54 •FF311 1/8/5/3</p> <p>fr – ils émanent apparemment de l'administration municipale (?) 7 ff</p> <p>Original consulté (au recto « Lettre A de la liasse cottée par n° 16 de l'armoire A, au crayon gris « FF 287 »</p> <p>Note marginale « FF » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f°25)</p>	

69) Charte relative aux officiers de la ville : Vidimus d'un acte fait en la cour ordinaire de Montpellier en 1287 (30 avril 1374) – P. 54 – Joffre 1/3/1/6 – lat		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Plus un petit parchemin en latin contenant vidimus fait en la cour ordinaire de Montpellier, de certain instrument de l'an 1287, contenant certains privilèges accordés aux sieurs consuls de ladite ville par Jacques, roy de Majorque, et notamant que le baille dudit Montpellier feroit sa charge selon les costumes de ladite ville le dit parchemin cotté A •Joffre 69</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville mais un complément au descriptif de Joffre <i>Le vidimus est du 30 avril 1374. Pierre Calvel, juge ordinaire. L'acte du 19 juillet 1287 a été reçu par le notaire Jean de Foyssac.</i></p>	<p>Chartes parchemin (1216-1611) Joffre 69- Inventaire moderne Tome VI p 54 •Joffre 1/3/1/6</p> <p>lat – Cour ordinaire de Montpellier, attache d'un sceau qui a disparu</p> <p>Original consulté – il s'agit en fait un vidimus de 1374 du vidimus de 1364, décrit au Darles 2 et au Louvet 54 (au verso « Lettre A de la liasse Cottée par liasse M de l'armoire A »)</p> <p>Note marginale « AA » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T.1, f° 25)</p>	<p>Est en fait un vidimus du Darles 2, également décrit au Louvet54 Vidimus en parchemin des lettres de Jacques Roy de Majorque seigneur de Montpellier, confirmant les privileges de laditte ville, concédés par ses predecesseurs du 14^e des calandes de juillet 1287. et ledit vidimé du 20^e avril 1364. cy cotté n° 2. •Darles 2 Liasse 1 Pièce 1 •T. 1, p. 2 •Louvet 53-54 (12 juin 1287) 1 /2/3/5</p> <p>DESCRIPTIF LOUVET</p> <p>53-54. – Vidimus des lettres du roy Jacques de Majorque, comte de Roussillon et de Cerdagne, seigneur de Mompelie, où estant il confirme, le 18 juin 1287, tous les privilèges, franchises et libertés des habitans de Mompelie, avec deffences de les innover ny de les enfreindre aucunement.— Cotté 7. Il y a, [à] la cassette 4'du mesme armoire A, six pièces attachées ensemble, parmi lesquelles sont les lettres du dit Roy (1). •T. 1, p. 9 Les Cotations Joffre et Darles apparaissent</p>

T. VI

au verso de ce document

T. VI

70) Charte relative aux officiers de la ville : Trois cahiers en latin (1499) – P. 54-55 – NL – Darles 344 (?) – lat		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Plus trois cayers en latin, attachés ensemble, portant élections d'assesseur desdits sieurs consulz, plusieurs qualités teneües par devant eux, création des scindics et procureurs consulaires, ventes faictes par lesdits sieurs consuls et autres actes concernant la communauté de 1499. Les dits cayers cottés du n° de ladite liasse 16</p> <p>•Joffre 70</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p>	<p>Lat – Administration montpelliéraine</p> <p>Note marginale « BB avec les actes des notaires » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f°25)</p>	<p>Peut éventuellement correspondre pour la vente de 1499</p> <p>Deux extraits en papier signé Bochonis, le premier d'un lods du 2.^e avril 1481 fait par les consuls de Montpellier, patrons de l'hospital S[ain]t Jean de la ditte ville, de la vente d'une vigne située au terroir S[ain]t André de Novigens faite par Pierre Sabatier, a Astorg Delpuech de la directe du dit hospital, acte reçu par Nicolas Caudelier no[tai]re, l'autre extrait est d'autre lods du dernier decembre 1492. par lesdits consuls patrons de l'hospital S[ain]t Jacques, de la vente faite d'une vigne située au terroir de Montp[elli]er parroisse S[ain]t André de Novigens, par Verars Reynaud a Jean Masel, acte reçu par Antoine Salomon no[tai]re item d'autre lods du 10.^e octobre 1499. fait par lesdits consuls patrons dudit hospital, de la vente d'une vigne située a la ditte parroisse faite par Jean Mathieu a Dominique Rabastens, acte reçu par ledit Salomonis, lesdits deux extraits attachez ensemble et cottés n° 5.</p> <p>•Darles 344 Liasse L Pièce 5</p> <p>•T. 1, p. 215</p>

71) Charte relative aux officiers de la ville : Lettres patentes portant sur l'élection du notaire de la cour du bayle (1401) – P. 55 – NL – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1401. Lettres patentes en parchemin de 1401 portant que les consulz de Montpellier esliront tous les ans un notaire de la banque criminelle ou les enquestes de la cour du baille de ladite ville. Les dites lettres cottées par B •<i>Joffre 71</i></p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p>	<p>Lang ?</p> <p>Note marginale « AA » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 26)</p>	

72) Charte relative aux officiers de la ville : Patente portant sur le différend entre les Consuls et le Gouverneur de Montpellier (22 juillet 1450) – P. 55 – FF311 1/8/5/3 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1450. Autres patantes en parchemin de l'an 1450, par lesquelles est mandé aux évêques de Carcassone et d'Acde de vider le différend qui est entre le gouverneur de Montpelier et les consuls de ladite ville sur ce que le gouverneur, soubz prétexte de certaines prétendeues lettres patentes, se seroit ingéré, de mettre l'office des trois notaires greffiers des trois banques à la main du Roy, au préjudice des privilèges de ladite ville par lesquels conste, que lesdits consulz ont la faculté de faire la nomination du baille de ladite ville, lequel a celle de faire la nomination et élection des autres officiers du bailliage spécialement du susdit office de trois notaires ; les dites patantes cottées par lettre C •Joffre 72</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville mais un complément au descriptif de Joffre <i>1450. 22 juillet. Le revenu des trois banques ou auditoires, dites aussi notaireries, était arrenté par la ville à 3 notaires qui en percevaient le revenu sans en rien verser au domaine du roi.– Fragmenr de sceau</i></p>	<p>Joffre72 – Patentes relatives au baille et à l'office de trois notaires 1450 voir le tome VI de l'inventaire des archives page 55 •FF311 1/8/5/3</p> <p>fr – Conseil du Roi (Charles par la grâce de Dieu...)</p> <p>1 ff</p> <p>Original consulté (au verso « Lettre C Liasse cottée par n° 16 de l'armoire A, n° 111)</p> <p>Note marginale « FF » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 26)</p>	

73) Charte relative aux officiers de la ville : Vidimus d'un acte de 1352 fait en la cour du gouverneur (1545) – P. 55 – NL – Darles 215 (?) – lat		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1545. Vidimus en latin sur le parchemin, fait en la cour du gouverneur de Montpellier en 1545, des lettres patentes portant pouvoir aux consuls du dit Montpellier, d'eslire le baillif et autres officiers de sa cour, de l'an 1352. Ledict vidimus cotté par lettre D</p> <p>•<i>Joffre 73</i></p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p>	<p>Lat – Gouverneur de Montpellier</p> <p>Note marginale « AA » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f°26)</p>	<p>La date de l'original fourni par Darles ne correspond pas à celui-ci, néanmoins :</p> <p>Cinq pièces en parchemin, [...] la seconde est la convention adressée au gouverneur de Montpellier, pour recevoir au nom du Roy ledit serement du 5.^e de may 1349 [...] le tout attaché ensemble et cotté par n°1.</p> <p>•Darles 215, Liasse B Pièce 1</p> <p>•Tome 1, p. 131-132</p> <p>•Dates de la pièce dans le tableau Cabinet doré, pour chaque pièce : B 1/2 : 1349 ; copie 1545.</p> <p>•Tableau Cabinet Doré 1 /2/2/4</p>

74) Charte relative aux officiers de la ville : Arrêt du conseil portant confirmation des privilèges de Montpellier (1547) – P. 55 – Joffre 1/3/1/6 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1547. Arrest du conseil, en parchemin de l'an 1547, portant confirmation des privilèges de Montpellier pour raison de l'eslection de Baille et autres officiers de sa cour, avec certaine modification déboutant le nommé Baraton de ses provisions de notaire en titre d'office et forme de greffier, chargeant les dits consulz au remboursement du prix dudit office ; le dit arrest cotté par lettre E •Joffre 74</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville mais un complément au descriptif de Joffre <i>1547. Ces lettres patentes réduisent les officiers de la baillie à un juge aux gages de 60 ll. t. ; un lieutenant de juge, sans gages, mais avec les droits de l'office ; 2 notaires ou greffiers, l'un civil, l'autre criminel, sans gages ; un capitaine de guet à 40 ll. t. de gages ; 13 sergents à 100 s. t. chargés "du guet, des exploits et exécutions ; un exécuteur de haute justice aux gages de 25 ll. t. Ces gages seront pris sur la recette de la baillie. Le juge devra être au moins licencié en droit et avoir 6 ans de pratique au présidial. — Le préambule relate d'une façon complète le protocole de nomination du baille suivant la charte du 10 décembre 1258 et mentionne les chartes de 1204 et 1210. — Sceau brisé.</i></p>	<p>Chartes, Parchemins (1216-1611) Joffre 74- Inventaire moderne Tome VI p 55 grand sceau abîmé •Joffre 1/3/1/6</p> <p>fr – Conseil du Roi, un sceau avec fleur de lys</p> <p>Original consulté (au verso « Lettre E, liasse cottée par n° 16 de l'armoire A, n° 12 »)</p> <p>Ce document pourrait éventuellement être déplacé vers les FF86, FF87, FF88 liés à l'affaire Baraton</p>	

75) Charte relative aux officiers de la ville : Attestation du pouvoir que les consuls ont d'élire le bayle (2 mai 1548) – P. 55-56 – Joffre 1/3/1/6 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1548. Instrument en parchemin de l'an 1548, contenant attestation du pouvoir que les sieurs consulz de Montpellier ont d'eslire et créer annuellement le baille de ladite ville et ses officiers. Ledit acte cotté par lettre F •Joffre 75</p> <p>Un complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville :</p> <p><i>1548. 2 mai. Lettres attestatoires délivrées par Jean Fabri, lieutenant et contenant la déposition d'Etienne Clerici, Jean Armin, licenciés en droit, avocats ; Jean Dorléans, Alexandre Rey, marchands ; Barthélémy Campel et Claude Estienne, laboureurs. — Rouleau, 3 peaux.</i></p>	<p>Chartes, parchemins (1216-1611) Joffre 75- Inventaire moderne Tome VI p 55 •Joffre75 1/3/1/6</p> <p>fr – attache d'un sceau manquant</p> <p>Original consulté (au verso « Lettre F liasse cottée par N° 16 de l'armoire A, n° 20 »)</p> <p>Note marginale « AA » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 27)</p>	

76) Charte relative aux officiers de la ville : Arrêt du Parlement de Paris (1548) – P. 56 – NL – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1548. Arrest de la cour de parlement de Paris, en parchemin de l'année 1548, portant abolition de l'érection des notariats en titre d'office et de greffier, faicte au profit du nommé Baraton et néanmoins qu'il sera remboursé du prix d'achat d'icelluy, adjoustant que le baille de Montpellier pourra instituer deux notaires ou greffiers, civil et criminel, pour l'exercice desdits notariats ; le dist arrest cotté par lettre G</p> <p>•Joffre 76</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p>	<p>Lang ? – Parlement de Paris</p> <p>Note marginale « FF » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre</p> <p>Dans le récolement, il y a 3 boîtes liées à cette « Affaire Baraton »:</p> <p>1540-1555 Les consuls contre Jean BARATON , au sujet de l'office de greffier du bayle •FF86, FF87, FF88 1/8/3/2</p>	<p>Les Joffre 74, 76, 77 sont liés à cette « Affaire Baraton ».</p> <p>Un grand nombre de documents inventoriés par Darles sont également liés à cette affaire, il s'agit des :</p> <p>Darles 243, 261 (?) (sans numéro entre le 261 et 262, T. 1, p. 161), 262, 263, 264 (Tableau Cabinet Doré, 1 /2/3/2), 265 (TCD 1 /2/3/2), 267 (TCD 1 /2/3/2), 268, 269 (Restitution Burlats-Brun 1 1/10/6/1), 270, 271, 272, 274, 275, 504, 560 (1552, T. 2, p. 315)</p> <p>Il pourrait y avoir grand intérêt à créer ou recréer une ou plusieurs boîtes « FF Affaire Baraton »</p>

T. VI

77) Charte relative aux officiers de la ville : Patentes relatives aux émoluments du greffe civil et criminel (1553) – P. 56 – FF311 1/8/5/3		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1553. Lettres patantes en parchemin de l'année 1553, confirmant l'arrêt du conseil de l'an 1547 , cy dessus inséré et cotté lettre E < il s'agit du Joffre 74 > et, interprétant icelui de sa Majesté, déclare que les emolumans du greffe civil et criminel de la cour ordinaire de Montpellier, seront employés aux réparations de ladite ville, le nommé Baraton préalablement remboursé du prix de l'achat dudit office ; sa dite Majesté adjoustant que par édict général, l'office de recteur et juge de la part antique, ensemble celluy de baille, juge et viguier dudit Montpellier, ont esté cassés et ordonne que la justice ordinaire dudit Montpellier, seroit exercée en un seul lieu par un viguier créé par Sa Majesté à la nomination desdits sieurs consulz, par un juge qui seroit le susdit recteur et par un lieutenant. Les dites patantes cottées par lettre H</p> <p>•Joffre 77</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p>	<p>Joffre 77 – patentes relatives aux émoluments du greffe civil et criminel création d'un viguier royal en remplacement des baille, juge et viguier de Montpellier 1553 voir le tome VI de l'inventaire des archives page 56 •FF311 1/8/5/3</p> <p>Fr – Conseil du Roi 2 ff</p> <p>Original consulté (au verso Lettre H liasse cottée par n° 16 de l'armoire A)</p> <p>Note marginale « FF » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 27)</p> <p>Dans la pochette du Joffre 77 est inclus une charte non cotée « Mercurine contenant que par audit du parlement de Paris la baillie et office de la cour souveraine(?) ay au lieux aux (?) consuls & habitants de Mont[pellier] »</p> <p>« n'a pas été inventorié, mais doist estre mis dans la liasse cottée N°16 de l'Armoire A</p> <p>Oc – XVe siècle (?)</p>	<p>Les Joffre 74, 76, 77 sont liés à cette « Affaire Baraton ».</p> <p>Un grand nombre de documents inventoriés par Darles sont également liés à cette affaire, il s'agit des :</p> <p>Darles 243, 261 (?) (sans numéro entre le 261 et 262, T. 1, p. 161), 262, 263, 264 (Tableau Cabinet Doré, 1 /2/3/2), 265 (TCD 1 /2/3/2), 267 (TCD 1 /2/3/2), 268, 269 (Restitution Burlats-Brun 1 1/10/6/1), 270, 271, 272, 274, 275, 504, 560 (1552, T. 2, p. 315)</p> <p>Il pourrait y avoir grand intérêt à créer ou recréer une boîte « FF Affaire Baraton »</p>

T. VI

Descriptifs Darles liés à l' « affaire Baraton »

*Six pièces [...] la troisième est un extrait en papier des lettres d'appel du Conseil du 22.^e de juin 1554. obtenues par les consuls de Montpelliér, contre Jean Baraton au sujet du greffe de la Cour du bailli, [...] le tout attaché ensemble et cotté par n° 5. / • Darles 243, Liasse D Pièce 5, T. 1, p. 149-150, Tableau Cabinet Doré, 1 /2/3/6

Actes concernant le greffe de la baylie prétendu par le nommé Baraton avec un tarif des esmolument. Cabinet doré, Liasse F, T. 1, p. 161

*Mise de possession en 4. feuillets de parchemin dont le dernier est fort rompu du 23.^e decembre 1544. de l'office de greffier civil et criminel de la baillie en faveur de Jean Baraton, la ditte mise de possession signée Cavaleri et cottée n° 1. / • Darles 262, Liasse F Pièce 1, T. 1, p. 161

Coppie en papier de lettres du Conseil du 22.^e de juin 1550. pour raison du greffe ord[ina]ire de la ville prétendu par le nommé Baraton, les dittes lettres signées Girard et cottées n° 2.

• Darles 263, Liasse F Pièce 2, T. 1, p. 162

*Arrest du Conseil en parchemin du 8.^e octobre 1550. portant renvoi du procès entre les consuls de Montpelliér, et Jean Baraton, au Parlement de Paris, ledit arrest signé Doet et cotté par n° 3. / • Darles 264, Liasse F Pièce 3, T. 1, p. 162, Tableau Cabinet Doré, 1 /2/3/2

*Attestatoire en parchemin du dernier novembre 1550. faite par devant M[aitre]s Jean Toneillon lieutenant au presidial de Montpelliér du desadveu fait de m[aitre]s Bossuge, au sujet de l'impetration qu'il avoit faite concernant les emolument des greffes civil et criminel de la Cour ord[ina]ire du bailli de Montpelliér appartenant aux consuls de la ditte ville, desquels Jean Baraton s'estoit fait pourvoir, lad[ite] attestatoire signée Martin et cottée par n° 4. / • Darles 265, Liasse F Pièce 4, T. 1, p. 162, Tableau Cabinet Doré, 1 /2/3/2

*Minutte en parchemin de l'arrest de 1552. portant suppression de l'impetration des greffes de la ville de Montpelliér, et maintenue en faveur des consuls de la faculté de pourvoir au greffe ord[ina]ire de la ville et d'employer les emolument d'icelluy a la reparation des murailles, laditte minutte cottée n° 5. / • Darles 266, Liasse F Pièce 5, T. 1, p. 163

*Enquete en parchemin du 12.^e mars 1553. faite a la requeste des consuls de Montpelliér pour prouver que Jean Baraton avoit eu dessein de s'accomoder avec les consuls, au sujet de l'office de greffier de la baillie, laditte enquete, signée Lebas, et Boschonis et cottée par n° 6. / • Darles 267, Liasse F Pièce 6, T. 1, p. 163, Tableau Cabinet Doré, 1 /2/3/2

*Extrait signé Longuet de l'arrest du Conseil du 19.^e mars 1553. condamnant les consuls de Montpelliér de payer a Jean Baraton 1500 livres, pour l'achapt de son office de greffier de la Cour ord[ina]ire avec un extrait de l'exécutoire dudit arrest, de l'an 1554. et autres deux arrests dudit Conseil de l'an 1554. et 1555. portant compensation des sommes deubes par ledit Baraton aux dits consuls, le tout en parchemin et cotté sur le dit arrest de 1553. par n° 7. / • Darles 268, Liasse F Pièce 7, T. 1, p. 163-164

*Extrait en papier signé le Roy, de l'edit du Roy Henry, du 3.^e de may 1554. portant que les consuls de Montpelliér, soient contraints de restituer a Jean Baraton les emolument des greffes de la baillie, depuis le jour de son expropriation jusques a son remboursement, ledit extrait cotté par n° 8. / • Darles 269, Liasse F Pièce 8, T. 1, p. 164, Restitution Burlats-Brun 1, 1 /10/6/1

*Procez verbal en parchemin signé Gueidan du 22.^e juin 1555. de l'execution de l'arrest du Conseil privé, contre Baraton, par lequel il est deboute de sa demande, concernant le greffe ord[ina]ire, ledit procez verbal, cotté par n° 9. / • Darles 269, Liasse F Pièce 8, T. 1, p. 164

*Procez verbal en parchemin signé Gueidan du 22.^e juin 1555. de l'execution de l'arrest du Conseil privé, contre Baraton, par lequel il est deboute de sa demande, concernant le greffe ord[ina]ire, ledit procez verbal, cotté par n° 9. / • Darles 270, Liasse F Pièce 9, T. 1, p. 165

*Extrait en parchemin signé de Vabres du dictum de l'arrest du privé Conseil contre Baraton et le procureur general du Roy de 1556. portant que l'arrest dudit Conseil rendu au sujet du greffe contre ledit Baraton sortira son effect, ledit arrest cotté par n° 10. / • Darles 271, Liasse F Pièce 10, T. 1, p. 165

*Cinq pièces en parchemin de 1557. la première est un taxat des depans pour les consuls de Montpelliér contre Boussuges et Baraton, la seconde execution des dits depans, exploit de commandement de les payer et dire et responces dudit Baraton, au sujet desdits greffes, le tout attaché ensemble et cotté n° 11 / • Darles 272, Liasse F Pièce 11, T. 1, p. 165

*Reglement imprimé en papier fait par Guillaume Ranchin advocat general en la Chambre des comptes en Languedoc de 1585. sur le tarif des emolument du greffe de la ville, cote par n° 12. • Darles 273, Liasse F Pièce 12, T. 1, p. 165

*Reglement imprimé en papier fait par Guillaume Ranchin advocat general en la Chambre des comptes en Languedoc de 1585. sur le tarif des emolument du greffe de la ville, cote par n° 12. • Darles 274, Liasse F Pièce 13, T. 1, p. 166

Trois extraits en papier signés Bochonis de trois conseils, tenus par les consuls et habitans de Montpelliér des années 1544. 1547. et 1550. pour raison du procez entre ledit Baraton, et laditte communauté, concernant le susdit greffe, lesdits extraits liez ensemble, et cottés sur ledit conseil de 1544. par n° 14. / • Darles 275, Liasse F Pièce 14, T. 1, p. 166

T. VI

78) Charte relative aux officiers de la ville : Registre des encans des meubles (1580-1581) – P. 56-60 – FF 188 1/8/3/5 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Dans la dite liasse a un registre des inquans des meubles des années 1580 et 1581, cotté H •Joffre 78</p> <p>Un long extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p>	<p>Vente à l'encans: Registre des meubles des années 1580 et 1581 •FF188 1/8/3/5</p> <p>fr</p> <p>Note marginale « FF » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 28)</p>	

T. VI

79) Charte relative aux officiers de la ville : Arrentement des biens de la communauté par le trésorier du domaine du Roi (1604) – P. 60 – FF311 1/8/5/3 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1604. Instrument en parchemin, de l'an 1604, contenant arrentement des biens du terroir de la bailie, rectorie et part antique. Passé par le trésorier du domaine du Roy. Ledict acte cotté par lettre J •Joffre 79</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville mais un complément au descriptif de Joffre</p>	<p>Joffre79 – arrentement des biens de la communauté par le trésorier du domaine du Roi 1604 voir le tome VI de l'inventaire des archives page 60 •FF311 1/8/5/3</p> <p>fr - émanant de l'administration royale</p> <p>1 ff</p> <p>Original consulté (au verso « Lettre J Liasse cottée par N° 16 de l'armoire A », « FF au crayon gris »)</p> <p>Note marginale « DD » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre</p>	

80) Charte relative aux officiers de la ville : Cahiers contenant qualités tenues devant les consuls (1611-1617) – P. 60 – NL – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1611. Cayers liés ensemble, contenant qualités teneües par devant lesdits sieurs consulz et viguiers depuis l'année 1611 jusques à 1617 incluse. Lesdits cayers cottés par lettre L •<i>Joffre 80</i></p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p>	<p>Lang ?</p> <p>Note marginale « FF » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre</p>	.

81) Charte relative aux officiers de la ville : Patente de Louis XIII confirmant les statuts et privilèges de Montpellier (1611) – P. 60 – NL – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Dans ladite liasse, a un extrait des lettres patentes de Louis , de l'année 1611 confirmant les statutz et privilèges de Montpellier : cotté L</p> <p>•Joffre 81</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p>	<p>fr – Conseil du roi</p> <p>Note marginale « D » à l'encre sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 28)</p> <p>Pourrait être, tout comme le Joffre 51, une autre copie des patentes de 1611 Chartes, parchemin (1216-1611) •Joffre 51 1/3/1/6</p> <p>Il faudrait trouver un exemplaire de ces patentes avec la cote « Armoire A Liasse 16 Lettre L »</p>	<p>Ce Darles, le 237, pourrait correspondre au Joffre 81, mais attention car il s'agit des statuts de la draperie</p> <p>Quatre pièces, [...] et la quatrieme sont autres lettres en parchemin du Roy Louis confirmatives desdits statuts du mois de juillet 1611. signées Rollet et Bonet, le tout attaché ensemble et cotté par n° 8.</p> <p>•Darles 237 Liasse C Pièce 8 •T. 1, p. 144-145 •HH 99 1/10/1/4</p> <p>Copie des patentes de 1611 mentionnée par Darles, mais qui semblent correspondre au descriptif du Joffre 51 :</p> <p>Extrait en papier signé Bonier secretaire de la maison de ville des patentes du Roy Louis de 1611. a son advenement a la couronne portant confirmation des privileges accordés a la ville de Montpellier par le Roy de Majorque seig[neu]r de la ditte ville, le dit extrait cotté par n° 8.</p> <p>•Darles 246 Liasse D Pièce 8 •T. 1, p. 251 1 /2/3/6</p>

82) Charte relative aux officiers de la ville : Décret au bénéfice de Deydé pour des sommes qui lui sont dues (4 mai 1623) – P. 60 – FF311 1/8/5/3 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1623. Décret en parchemin obtenu de la cour du petit sceau, en 1623, au profit du s^r Deydé, conseiller en la cour royale et ordinaire de lad. Ville, lequel demeure adjudé audit sieur pour le payement de certaine somme à luy due par les consulz et communauté dudit Montpellier. Ledit décret cotté par lettre M</p> <p>•Joffre 82</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p>	<p>Joffre82 – décret au bénéfice de Deydé pour des sommes qui lui sont dues 1623 voir le tome VI de l'inventaire des archives page 60</p> <p>•FF311 1/8/5/3</p> <p>fr – Cour du Petit Scel Il s'agit d'un registre de 16 folios</p> <p>Original consulté (au verso « n° xviii Lettre M Liasse cottée n° 16 de l'armoire A » au crayon gris « FF 288 »)</p> <p>Note marginale « FF » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 23)</p>	

83) Charte relative aux officiers de la ville : extrait de l'édit touchant aux offices des greffiers des tailles (octobre 1624) – P. 60 – NL – Darles 468 (?) – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Dans lad. Liasse, a un extrait [sur papier] de l'édit de suppression d'autre édit de création des offices des greffiers des tailles en Languedoc, de l'année 1624 [octobre] cotté M</p> <p>•Joffre 83</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p>	<p>CC Tailles •Joffre 83 1/6/2/1</p> <p>Lang ?</p> <p>Note marginale « CC » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 29)</p>	<p>Semble plus ou moins correspondre au Descriptif DARLES ou LOUVET</p> <p>Extrait signé Guilheminet tiré des registres des estats du pays de Languedoc de la declaration du Roy du mois de novembre 1671. portant suppression de ledit de 1668. de creation des offices des greffiers consulaires des villes et lieux de la province, avec autre extrait tiré desd[its] registres des estats signé Guilheminet greffier d'iceux, dautre declaration du Roy du mois doctobre 1624. portant que Sa Majesté maintient les villes et communautés de la province au droit de nommer de greffiers consulaires, lesd[its] deux extraicts attachés etcottés n° 12.</p> <p>•Darles 468 Liasse VVV Pièce 12 •T. 2, p. 258</p>

T. VI

84) Charte relative aux officiers de la ville : Ordonnance du Président Boucaut (1630) – P. 60 – Joffre 84 1/10/6/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Plus une ordonnance du s^r Président Boucaut, en faveur du nommé Viala sur le sujet de la nomination de sa personne, du greffier consulaire, faite par les sieurs consuls. Ladite ordonnance de l'année 1630 cottée M •Joffre 84</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p>	<p>Cabinet Doré Restitution Burlats-Brun n° 2 Joffre 84/GG Epidémie 1630 (Armoire A Liasse 16 lettre M) •Joffre 84 1/10/6/1</p> <p>Lang ?</p> <p>Note marginale « BB » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 29)</p>	

85) Charte relative aux officiers de la ville : Décret relatif aux greffiers des juridictions provinciales (25 juin 1643) – P. 60 – FF311 1/8/5/3 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1643. 1644. Deux arretz du conseil d'estat et lettres en parchemin, liés ensemble, des années 1643 et 1644, portant le premier, que sa majesté descharge le greffe de la bailie et viguerie de Montpellier de la création des greffiers alternatifs et triennaux des juridictions de la province de Languedoc et ce faisant a mainteneu les sieurs consuls de Montpellier, en la possession et faculter de nommer à l'exercice dudit greffe telles personnes qu'ilz trouveroient à propos, conformément aux privilèges, concessions et arretz. Néanmoins a condamné lesd. Consulz, envers le nommé Deville pourveu d'iceluy, au ramboursement du prix de l'achat et [...] Le tout cotté par lettre N</p> <p>•Joffre 85</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville mais une date 1643, 23 juin</p>	<p>Joffre85 – Décrets relatifs aux greffiers des juridictions provinciales 1643 & 1644 voir le tome VI de l'inventaire des archives page 60 •FF311 1/8/5/3</p> <p>fr – Conseil d'État</p> <p>Original consulté (au verso « Lettre N de la liasse Cottée par N° 16 de l'armoire A », au crayon gris « FF 289 »)</p> <p>Note marginale « FF » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 29)</p>	<p>Pourrait avoir été inventorié dans :</p> <p>inventaire en papier des susd[ittes] quatre pieces produites au Con[s]eil par les consuls de Montpellier contre Raymond Deville prevot des marechaux deFrance, intimé et demandeur en requette du 23.^e febvrier 1639. led[it] inventaire cy cotté n° 9.</p> <p>•Darles 460, Liasse R Pièce 9 •T. 1, p. 280-281</p>

86) Charte relative aux officiers de la ville : Décrets relatifs aux greffiers des juridictions provinciales (1643-1644) – P. 60 – NL – Darles 526 (?) – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1643. 1644. Deux arretz du conseil d'estat et lettres en parchemin, liés ensemble, des années 1643 et 1644,[...] l'autre arrest confirme le précédant au proffit dudit Devile. Le tout cotté par lettre N</p> <p>•<i>Joffre 86</i></p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p>	<p>lang ? – Conseil d'État</p> <p>Note marginale « FF » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 29)</p>	<p>Pourrait correspondre au</p> <p>Extrait en parchemin de larrest du Conseil privé du 19° janvier 1644. portant que Raymond Deville prevost des marechaux jouira des greffes alternatifs et triennaux de la ville et viguerie de Montp[elli]er rectorie et part antique a faute davoir esté remboursié par lesd[its] consuls de la somme de 3600 livres, led[it] arrest signé Decreil cy cotté n° 24.</p> <p>•Darles 526, Liasse V, Pièce 24</p> <p>•T. 1, p. 308</p>

87) Charte relative aux officiers de la ville : Patentes portant sur l'exemption fiscale du greffe de la cour royale (1647) – P. 60-61 – Joffre 87 1 /4/2/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1647. Lettres patantes en parchemin, de l'an 1647, portant que le greffe de la cour royale et ordinaire de Montpellier est deschargé de certaine taxe faicte sur iceluy, avec assignation au nommé Margurit, chargé du recouvrement des taxes faictes sur les greffiers et controrolleurs de Languedoc, au grand conseil, pour y voir ordonner ladite decharge au profit des consulz dudit Montpellier, lesdites patantes cottées par lettres O (sceau) •Joffre 87</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p>	<p>CC Importations de grains, taxes royales, impôts sur le vin •Joffre 87 1 /4/2/1</p> <p>lang ?</p> <p>Note marginale « AA » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 30)</p>	

88) Charte relative aux officiers de la ville : Patentes interdisant à Hierosme Roche le greffe de la cour royale de Montpellier (1647) – P. 61 – Joffre 88 1/10/6/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1647. Autres lettres patentes en parchemin, de mesme jour et an 1647, portant deffences au nommé Hierosme Roche de lever aucun droit de contrerolle au greffe de la cour royale et ordinaire dudit Montpellier, comme appartenant à la communauté de ladite ville, lesdites patantes cottées par lettre P</p> <p>•Joffre 88</p>	<p>Cabinet Doré Restitution Burlats-Brun n° 1 Joffre 88 Greffe de la rectorie, lettres patentes 1647 (Arm A Liasse 16 P) •Joffre 88 1/10/6/1</p> <p>Fr – Le Roi par son conseil (un sceau)</p> <p>Original consulté (au verso « Lettre P de la liasse cottée par N° 16 de l'armoire A »)</p> <p>Note marginale « AA » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 30)</p>	

89) Charte relative à la leude et aux droits seigneuriaux : Instrument en latin sur la vente au profit des poissonniers (4 septembre 1212) – Joffre89 1/7/5/2 – P. 61 – lat		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>En la mesme armoire A, quatriesme rang, sont les actes contenant l'achat de la leude de Montpellier au profit des sieurs consuls de ladite ville, directes et usages d'iceux et de la chapelle du consulat avec l'arpentement des terroirs de Combes et Puechcabrier. Iceux actes mis en liasse cotté par n° 17, disposés en cette manière.</p> <p>1212. Premièrement un instrument en latin sur le parchemin de la vente faicte en 1212 par les sieurs consulz de Montpellier au profit des nommés la Valfère, Vitalis, et Circio, poissonniers, d'une place pour faire des ouvroirs et tables de poissonerie, située à l'erberie de ladite ville, se reservant iceux consulz pour eux et leurs successeurs, l'usage annuel et perpétuel de 35 ll. Deux extraitz de laquelle sont inclus dans ledit instrument, icelui cotté par lettre A</p> <p>•Joffre 89</p> <p>Un extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p>	<p>DD non coté Propriétés de la ville •Joffre89 1/7/5/2</p> <p>lat – Administration montpelliéraine</p> <p>Note marginale, une croix au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 32)</p>	

90) Charte relative à la leude et aux droits seigneuriaux : Copie sur papier de la précédente charte de 1212 (XVI ^e siècle) – P. 61 – HH53 1/10/3/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1212. Premièrement un instrument en latin sur le parchemin de la vente faite en 1212 [...] Deux extraits de laquelle sont inclus dans ledit instrument, icelui cotté par lettre A</p> <ul style="list-style-type: none"> •Joffre 90 <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville mais un complément à celui de Joffre</p> <p><i>XVI^e s. copies sur papier de la charte précédente</i></p>	<p>HH53 Subsistances : poissonnerie Consulat : Copies de la charte d'une vente faite au profit des poissonniers la Valfère, Vitalis et Circio d'une place à l'herberie pour établir des tables de poissonnerie 1212 Inventaire Joffre-Darles : armoire A liasse 17 lettre A Inventaire Dainville : Joffre 90 et 91 •HH53 1/10/3/1</p> <p>lang ?</p>	

91) Charte relative à la leude et aux droits seigneuriaux : Copie sur papier de la précédente charte de 1212 (XVI ^e siècle) – P. 61 – HH53 1/10/3/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1212. Premièrement un instrument en latin sur le parchemin de la vente faite en 1212 [...] Deux extraits de laquelle sont inclus dans ledit instrument, icelui cotté par lettre A</p> <ul style="list-style-type: none"> •Joffre 90 <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville mais un complément à celui de Joffre</p> <p><i>XVI^e s. copies sur papier de la charte précédente</i></p>	<p>HH53 Subsistances : poissonnerie Consulat : Copies de la charte d'une vente faite au profit des poissonniers la Valfère, Vitalis et Circio d'une place à l'herberie pour établir des tables de poissonnerie 1212 Inventaire Joffre-Darles : armoire A liasse 17 lettre A Inventaire Dainville : Joffre 90 et 91 •HH53 1/10/3/1</p> <p>lang ?</p>	

92) Charte relative à la leude et aux droits seigneuriaux : Acquisition faite par les consuls de la seigneurie de la Mosson (1553) – P. 61-62 – HH59 1/10/1/3 ou Joffre92 1 /4/1/5 (?) – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1553. Extrait d'aquisition faite en 1553 par les sieurs consulz de Montpellier, de noble Louis de Bucelli, seigneur de la Mausson, habitant de ladite ville, de la seigneurie de la leude menüe, avec tous les droictz, prééminances et esmoluments d'icelle, luy ayans apparteneu et à ses predecesseurs, en ladite ville et faubourgz de Montpelier, moyenant certaine somme conveneüe entre parties, réèlement receüe et retirée ; ledict extrait cotté par lettre B. •Joffre 92</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville mais un complément au descriptif de Joffre : <i>1554. 22 mars. Copie sur papier. Le prix est de 300 écus d'or sol valant 2 ll. 6 s. t. l'écu. De cette somme, sont décomptés 115 ll. 2 s. 5 d. t. dues par Bucelli pour la taille des biens qu'il a à Montpellier. Jean de Combes, receveur du diocèse, se porte garant du paiement des consuls</i></p>	<p>Pour la localisation, contradiction manifeste entre le classeur de la série HH et le tableur du récolement, mais je serai plus porté à faire confiance à Mr. Alain Bottaro, en raison de la mention de la cotation Joffre originale</p> <p>HH 59 Subsistances : poissonnerie 1553 1 parchemin roulé, une déchirure sur la partie supérieure. Consulat : extrait d'acquisition faite par les consuls, de Louis de Bucelli, seigneur de la Mosson, de la seigneurie de la leude menue avec tous les droits, prééminances et émoluments qui s'y rattachent et comprenant en particulier la leude de la poissonnerie. Inventaire Joffre-Darles : armoire A liasse B n°17 Inventaire Dainville : Joffre 92 •HH59 1/10/1/3</p> <p>ou Impôts Octrois •Joffre92 1 /4/1/5</p> <p>Lang ?</p> <p>Note marginale « CC » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 32)</p>	

93) Charte relative à la leude et aux droits seigneuriaux : Arrêt du Parlement de Toulouse sur la leude de la poissonnerie (13 septembre 1479) – P. 62 – HH56 1/10/1/3 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Arrest du parlement de Tolose, de l'an 1479, en mainteneüe de 7 ll. 7 s. de pension sur la leude de la poissonnerie, en faveur du nommé Bucelli. [...] Lesdites trois pièces sont mises ensemble et incluses dans cette liasse, de mesme que cottées du numéro d'icelle 17 •Joffre 93</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville, mais un complément au descriptif de Joffre :</p> <p><i>13 septembre. L'arrêt du parlement règle le différent entre Jacques Tarquin (Tanguidi), M^e Etienne, docteur en droit et Philippe Bucelli frères, fils de feu Jeannot Bucelli, marchand de Montpellier, d'une part et Gui seigneur de Montaignut et de S. Vincent « de Draresses » en Auvergne. – 2 sceaux</i></p>	<p>HH56 Substances : Poissonnerie 1 parchemin, 1 pièce Consulat : acte relatif à la pêche, 1408 (1 pièce), arrêt du Parlement de Toulouse maintenant une pension de 7 livres 7 sols sur la leude de la poissonnerie en faveur de Bucelli, seigneur de la Mosson, 1479 (1 parchemin avec moitié de sceau en cire pendant sur lac de parchemin et fleurdelysé) Inventaire Joffre-Darles : armoire A liasse 17 lettre B Inventaire Dainville : Joffre 93 •HH56 1/10/1/3</p> <p>Lang ?</p> <p>Note marginale « [illisible] 1479 CC » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 33)</p>	

94) Charte relative à la leude et aux droits seigneuriaux : Vente sur la leude de la poissonnerie en faveur d'Étienne Cezelli (1483) – P. 62 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>[...] Plus vente d'icelle, en faveur d'Estienne Cezelli, de l'an 1483. [...] Lesdites trois pièces sont mises ensemble et incluses dans cette liasse, de mesmes que cottées du numéro d'icelle 17 •<i>Joffre 94</i></p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p>	Lang ?	

95) Charte relative à la leude et aux droits seigneuriaux : Ratification de la vente en faveur d'Étienne Cezelli (1484) – P. 62 – HH57 1/10/1/3 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>[...] Et ratification d'icelle, en 1484. [...] Lesdites trois pièces sont mises ensemble et incluses dans cette liasse, de mesmes que cottées du numéro d'icelle 17 •Joffre 95</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville mais un complément au descriptif de Joffre :</p> <p><i>13 décembre, parchemin. Ratification par Tarquin (Tannequinus) de Bucelli, chevalier de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, natif de la ville de Montpellier, de la vente faite à Etienne Sezelli par son frère Philippe de Bucelli, marchand demeurant à Rhodes</i></p>	<p>HH57 Subsistances : poissonnerie 1484 1 parchemin Consulat : ratification de la vente en 1483 du leude de la poissonnerie au profit d'Etienne Cezelli. Inventaire Joffre-Darles : armoire A liasse 17 lettre B Inventaire Dainville : Joffre 95 •HH57 1/10/1/3</p> <p>Lang ?</p> <p>Note marginale « [illisible] de 1484 DD » sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T.1, f° 33)</p>	

96) Charte relative à la leude et aux droits seigneuriaux : Achat en faveur d'Antoine Dumas, laboureur (1574) – P. 62 – NL – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1574. Nouvel achat en parchemin, de l'an 1574, consenty par les sieurs consulz de Montpellier, en faveur d'Anthoine Dumas, laboureur de ladite ville, d'une terre située aux appartenances de Combes, soulz la reservation de l'usage de 15 d. payables annuellement et à perpétuité ausdits consuls et à leurs successeurs ou commis ; ledit acte reteneu par M^e Noël Planque, notaire et cotté par lettre C</p> <p>•<i>Joffre 96</i></p>	Lang ?	

T. VI

<p>97) Charte relative à la leude et aux droits seigneuriaux : Un livre couvert de parchemin contenant plusieurs nouveaux achats (1590-1606) – P. 62 – NL – lang ?</p>		
<p>Descriptif dans les Inventaires</p>	<p>Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques</p>	<p>Descriptif DARLES ou LOUVET</p>
<p>1590. Un livre couvert de parchemin, de l'année 1590, jusques à 1606 inclus, contenant plusieurs nouveaux achats, lods et recognoissances de diverses possessions relevant de la directe des sieurs consulz de Montpellier, lesdits actes retenus par M^e Pierre Fesquet notaire et greffier de la maison consulaire ledit livre cotté par lettre D •<i>Joffre 97</i></p>	<p>Lang ?</p>	

98) Charte relative à la leude et aux droits seigneuriaux : Achat consanti par les consuls en faveur de Magdelaine Teule (1603) – P. 62 – NL – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1603. Nouvel achat en parchemin, de l'an 1603, consanty par M^{rs} les consuls de Montpellier en faveur de Magdelaine Teule, d'une vigne située au terroir du deveves contal, soubz l'usage de 15 d. annuel et perpétuel deub ausdits consulz et leurs successeurs ; ledit acte cotté par lettre E</p> <p>•Joffre 98</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville</p>	Lang ?	

99) Charte relative à la leude et aux droits seigneuriaux : Premier liève contenant les usages du terroir de Combes (1604) – P. 62-63 – Joffre 99 1/5/5/5 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Cinq lièves, contenant les usages du terroir de Combes, deus aux s^{rs} consulz de Montpellier, liés ensemble et cottés par lettre F. •Joffre 99</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville mais un complément au descriptif de Joffre.</p> <p>1604. Cahier de 24 ff. F°1. Pierre Sapporta, marchand. F°2 S^r Claude de Faury, mari de Marg^e Rocquete. F°4 Guillaume Sabatier. f°5 v°. Firmin Pessemesses, teulier. F°8. Jean Doumergue, tisserand de drap. F°9 v°. Jean de Lapierre et Antoine Coallaronne, mariés. F°10 v°. Antoine Sartre, cordonnier. F°12. Jean Manenty, pareur de draps. F°13 v° Pierre Hébrard « m^e d'espée ». f°14. « Monsieur M^e Sauveur Delong, pour son mas et terres joignantes. 5 s. f°15 v°. les hoirs de Bernard Bornier. F°18. « monsieur M^e Jean Texier, juge du petit scel. F°22 v°. Jean Sapportes [...] Les 3 premières lièves contiennent des pièces dépendant du terroir de Puech Villa</p>	<p>CC Terroir de Combes •Joffre99 1/5/5/5</p> <p>fr</p> <p>Note marginale « [illisible] Un livre CC » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 34)</p>	

100) Charte relative à la leude et aux droits seigneuriaux : Second liève contenant les usages du terroir de Combes (1612) – P. 63 – Joffre100 1/5/5/5 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Cinq lièves, contenant les usages du terroir de Combes, deus aux s^{rs} consulz de Montpellier, liés ensemble et cottés par lettre F. •Joffre 100</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville mais un complément au descriptif de Joffre</p> <p><i>1612. cahier de 25 ff f° 9 v°. Isaac Caussignac, orfèvre. F° 19. Pierre Grasset. F°20 v°. Marcelin Salze, tisserand de toiles. Thomas Geoffret, gippier. F°24. Jean Lamouroux, hôte de la Croix blanche [...] Les 3 premières lièves contiennent des pièces dépendant du terroir de Puech Villa</i></p>	<p>CC Terroir de Combes •Joffre100 1/5/5/5</p> <p>fr</p> <p>Note marginale « [illisible] Un livre CC » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 34)</p>	

101) Charte relative à la leude et aux droits seigneuriaux : Troisième liève contenant les usages du terroir de Combes (1614) – P. 63 – Joffre101 1/5/5/5 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Cinq lièves, contenant les usages du terroir de Combes, deus aux s^{rs} consulz de Montpellier, liés ensemble et cottés par lettre F. •Joffre 101</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville mais un complément au descriptif de Joffre</p> <p><i>1614. cahier de 26 ff. Rubrique finale alphabétique. [...] Les 3 premières lièves contiennent des pièces dépendant du terroir de Puech Villa</i></p>	<p>CC Terroir de Combes •Joffre101 1/5/5/5</p> <p>fr</p> <p>Note marginale « [illisible] Un livre CC » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 34)</p>	

102) Charte relative à la leude et aux droits seigneuriaux : Quatrième liève contenant les usages du terroir de Combes (1620) – P. 63 – Joffre102 1/5/5/5 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Cinq lièves, contenant les usages du terroir de Combes, deus aux s^{rs} consulz de Montpellier, liés ensemble et cottés par lettre F. •Joffre 102</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville mais un complément au descriptif de Joffre</p> <p><i>1620. cahier de 12 ff. Usages ayant fait l'objet d'une nouvelle reconnaissance.</i></p>	<p>CC Terroir de Combes •Joffre102 1/5/5/5</p> <p>fr</p> <p>Note marginale « [illisible] Un livre CC » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 34)</p>	

103) Charte relative à la leude et aux droits seigneuriaux : Cinquième liève contenant l'arpentement du terroir de Combes (XVIIe siècle?) – P. 63 – NL – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Un livre couvert de parchemin contenant l'arpentement du terroir de Combes, cotté par lettre G •<i>Joffre 103</i></p> <p><i>Pas d'extrait retranscrit</i></p>	<p>Lang ?</p> <p>Note marginale « & » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 34)</p>	

T. VI

104) Charte relative à la leude et aux droits seigneuriaux : Autre livre concernant l'arpentement du terroir de Puech Cabrier (5 février 1593) – P. 63 – Joffre 104 1/3/1/6 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Un autre livre où est l'arpentement du terroir de Puech Cabrier, couvert de parchemin et cotté par lettre H. •Joffre 104</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville mais un complément au descriptif de Joffre :</p> <p><i>Registre 60 ff. 300/445<1 Ce registre contient de jolies lettres ornées en noir et en couleur>. 1593. 5 février.</i> <i>Le Puech Cabrier, terroir de Gramon, juridiction de Montpellier.</i> <i>Arpenteur : Antoine Daniel, habitant de Marsilhargues.</i> <i>Assistants : Antoine Lequée, baille de Celleneuve et Antoine Nadal, rentier du mas du Terral, pris d'office par Jean de Lauzelergues, seigneur de Candilhargues, conseiller en la cour des aides et à ce commis par elle. Les indicateurs ne sont pas nommés. L'estime est faite suivant les degrés de la table de la Recherche de la juridiction de Montpellier : bon, moyen et faible. Le terroir de Puech Cabrier est jugé moyen.</i> <i>La mensuration est faite à la « perche et destre » de 17 pans et demi de long. La carterée est de 150 destres carrés, le carton est le quart de la carterée.</i> <i>L'orientation est déterminée par : levant, couchant, vent droit et midi ;</i> <i>La carterée est imposée 2 livres. La plupart des impositions ont de 3 à 5 ll. Quelques unes atteignent 10 à 12 ll.</i> <i>F°7. M^e Jean Azemar, avocat [...] f° 52. M^e François de Miron</i></p>	<p>Livre d'arpentement du tènement de Puech Cabrit terroir de Grammont (5 février 1593). •Joffre 104 1/3/1/6</p> <p>fr</p> <p>Note marginale « CC » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 34)</p>	

105) Charte relative à la leude et aux droits seigneuriaux : Vente d'une table de poissonnerie (14 septembre 1381 – 19 septembre 1386) – P. 63-64 – lat		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1386. Un paquet de trois actes, dont le premier est un instrument en latin sur le parchemin, contenant vente judiciaire de l'an 1386 d'une table de poissonnerie située à la poissonnerie de Montpellier, faisant 1 ll. 5 d. d'usage à la chapelle du consulat de Montpellier et relève de la directe du roy. [...] lesquelz trois actes faisant le susdit paquet sont cottés chacun par la mesme lettre J</p> <p>•Joffre 105</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville mais un complément au descriptif de Joffre</p> <p><i>1386. 19 septembre. 2 peaux de parchemin. La vente est faite aux enchères, à chandelle éteinte, devant la cour de l'évêque de Maguelonne à l'audience des causes pies, en présence de vénérable et discrète personne Barthélémy Barrière, licencié en décret, [...] de Raymond « Cazelas », poivrier de Montpellier, exécuteur testamentaire de feu Jeau Laurac, bourgeois de ladite ville et procureur de Guilhem Johannis, de l'ordre des frères prêcheurs, licencié en écriture sacrée [...] et de M^e Bernard Garnier [...] procureur des causes pies au dit diocèse.</i></p> <p><i>Par testament reçu par Pons « Esmenrici », notaire royal, le 14 septembre 1381, Jean Laurac avait laissé tous ses biens « aux pauvres du Christ » et à ses exécuteurs testamentaires. La vente porte sur une table de la poissonnerie faisant partie de ces biens [...] Au bas de l'acte, quittance de 4 ll. 2 s. t. de lausime délivrée par le baille de Montpellier pour le roi de France. Les 2 actes sont passés par Raymond « Vianesii » clerc notaire public, apostolique du diocèse de Maguelonne</i></p>	<p>Subsistances : poissonnerie 1386 1 rouleau de 2 parchemins Consulat : acte de la vente judiciaire d'une table de la poissonnerie Inventaire Joffre-Darles : armoire A liasse 17 lettre J Inventaire Dainville : Joffre 105 •HH55 1/10/1/3</p> <p>Lat. – notariat du diocèse de Maguelonne</p> <p>Note marginale « CC » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 34)</p>	

106) Charte relative à la leude et aux droits seigneuriaux : Instrument en latin sur la vente d'une olivette près de Sainte-Eulalie (21 juillet 1520) – P. 63-64 – DD sc Joffre 106 1/7/5/3 – lat		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>[...] Le second est autre instrument en latin sur le parchemin, contenant lods de l'an 1520, passé sur la vente d'une olivette, située au terroir proche Sainte Eulalie, par le chapelain de la chaplainie fondée par les sieurs consulz dudit Montpellier en la chapelle de la maison de ville, au profit de maistre Jean Matisson, lapidaire, et de sa femme, soubz la reservation de la directe et usage de 10 s. annuelz et perpétuels deub à ladite chaplainie ; ledit acte receu par maistre François Auriac, notaire [...] lesquelz trois actes faisant le susdit paquet sont cottés chacun par la mesme lettre J</p> <p>•Joffre 106</p> <p>Daté par Oudot de Dainville : •1520. 21 juillet</p>	<p>Joffre106 : Lods de la vente d'une olivette 1520 •DD sans cote Joffre 106 1/7/5/3</p> <p>Lat – notariat</p> <p>Note marginale « CC » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 34)</p>	

107) Charte relative à la leude et aux droits seigneuriaux : Reconnaissance faite en faveur de la chaplainie du consulat (27 mars 1526) – P. 63-64 – HH58 1/10/1/3 – lat		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Et le dernier est un extrait de reconnaissance en latin de l'an 1525 faicte en faveur de la susdite chaplainie du consulat par Henry Roque, revendeur de Montpellier, d'une table de poissonnerie et petite boutique, par derrière ; ladite table située à la poissonnerie dudit Montpellier, dépendant de la directe d'icelle, soubz l'usage de 1 ll. 18 d. ; la dite recoignissance reteneüe par Barthelemy et ledit extrait par Bochonis, notaires ; dans lequel extrait a deux compoix et certains memoires en vieille lettre de la susdite table, liés ensemble ; lesquelz trois actes faisat le susdit paquet sont cottés chacun par a mesme lettre J</p> <p>•Joffre 107</p>	<p>Substances : poissonnerie 1525 4 pièces en mauvais état Consulat : acte de reconnaissance en faveur de la chapellenie du consulat par Henry Roque, revendeur, d'une table de la poissonnerie et d'une petite boutique située derrière. Inventaire Joffre-Darles : armoire D <corriger A ? > liasse 17 lettre J •HH58 1/10/1/3</p> <p>Lat – Consulat</p> <p>Note marginale « CC » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 35)</p>	

108) Charte d'acquisition : Contrat en latin contenant l'acquisition d'une table située à la poissonnerie nouvelle par le consulat (23 mars 1215) – P. 64 – HH54 1/10/1/3 – lat		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>En la mesme armoire A, cinquième rang, sont divers instrumens d'acquisition, de certaines pièces au profit des sieurs consulz et communauté de Montpellier, lesdits actes assemblés en une liasse cottée par n° 18 avec cest ordre.</p> <p>1215. Premièrement, un contrat en latin sur parchemin, contenant acquisition faite en 1215 par les sieurs consulz de Montpelier, de Silvestre Robert, d'une table située à la poissonnerie nouvelle, où feut autrefois la cuiraterie, pour le prix conteneu audit contrat reteneu par M^e Bernard de la Porte notaire et cotté par lettre A. •Joffre 108</p> <p>Pas d'extrait retranscrit par Oudot de Dainville mais un complément au descriptif de Joffre : <i>1215. 23 mars. Silvestre Robert, fils de feu Durant Robert, vend la table possédée par son père et sise entre la table d'Hugues et Etienne « Pelacoria » et celle qui appartient à Pons de Montel, ainsi que les droits qu'il a sur la moitié de la table de Julien Goguel et de Guillemette son épouse qui était dans ledit lieu, pour 50 sous melgoriens. Témoins : Pierre Guiraud, avocat (causidicus) ; Imbert de Juviniac ; Jean Robert ; Etienne Loubet</i></p>	<p>Subsistances : poissonnerie 1 parchemin Consulat : Acte d'une acquisition par les consuls en 1214 d'une table à la poissonnerie nouvelle où se trouvait la « cuiraterie » vendue par Silvestre Robert. Inventaire Joffre-Darles : armoire A liasse 18 lettre A Inventaire Dainville : Joffre 105 •HH54 1/10/1/3</p> <p>Lat – Consulat</p> <p>Note marginale, une croix au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 37)</p>	

109) Charte d'acquisition : Acquisition par les consuls d'une place située aux faubourgs de la Blanquerie (21 février 1352) – P. 64-65 – Joffre 109 1/9/5/4 – lat		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1351. Autre instrument en latin sur le parchemin, de l'an 1351, contenant acquisition faite par les sieurs consuls de Montpellier, de Marie Peyrusse, femme de Piere Blanchi, d'une place située aux faubourgx de la Blanquerie, pour le prix convenu entre parties, réèlement compté et retiré ; ledit acte reteneu par M e Arnaud Ricard notaire et cotté par lettre B •Joffre 109</p> <p>Un complément au descriptif de Joffre qui a valeur de traduction : <i>1352. 21 février. Marie, fille de M^e Jean de Peyrusse, docteur ès lois et de feu Jeanne sa femme, et épouse de Pierre Blanchi, maître en médecine, habitant de Montpellier, vend aux consuls la place où se trouvaient les fosses à fumier récemment applanies pour l'entrée du roi de France [...] L'extrait de l'acte est fait par Etienne Galtier, notaire royal et greffier du consulat.</i></p>	<p>Joffre 109, Vente faite par Pierre Blanc et Marita de Peyrusse aux consuls de Montpellier d'une ancienne fosse à fumier située dans les faubourgs hors la porte de la Blanquerie 1351. •Joffre 109 1/9/5/4</p> <p>Lat. – Administration communale/Grefe du Consulat</p> <p>Note marginale, une croix au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 36)</p>	

110) Charte d'acquisition : Achats de parties de maison par les consuls pour installer une école de grammaire (13 février-15 février 1475) – P. 65 – NL – lat		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1475. Autre instrument en latin de l'an 1475, contenant deux achats faits par les sieurs consuls de Montpellier, de certaines parties de maison, jardin et puits joignans pour en faire les escholes de grammaire, situées à la Blanquerie avec la quittance en parchemin des francs fiez pour raison de ladite maison, y attachée ; le tout cotté par lettre C. •Joffre 110</p> <p>Un complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville :</p> <p><i>1476. 13 février. Guilhem « de Bosco », licencié en décrets et Jean Roget bachelier en l'un et l'autre droit, cohéritiers de Nicolas « Carismelli », maître ès arts et ès médecine, de la ville de Montpellier, vendent tant en leur nom qu'en celui de Guilhem de l'Orme tuteur des enfants de feu Antoine Garnier, cohéritier dudit Nicolas « Carismelli », deux tiers d'une maison sise rue de la Blanquerie avec son puit et son verger confrontant à la rue qui va de la blanquerie vers (la soya?) pour 75 ll. t.</i></p> <p><i>25 février. Vente par Laurent et Pierre « de Blaco » frères et neveux de Ferrier de Blaco de l'autre tiers de la maison susdite pour 32 ll. t.</i></p>	<p>Lat</p> <p>Note marginale, une croix au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 38)</p>	

111) Charte d'acquisition : quittance de la vente d'une maison appartenant à Andrée François de Cappons aux consuls (21 décembre 1531-8 janvier 1532) – P. 65 – NL – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>[1532]. Autre instrument sur le parchemin de l'an 1531, contenant reception de la somme de quatre cens escus au soleil, faite par le procureur de noble Anthoine François de Capons, des sieurs consulz de Montpellier pour le prix d'un jardin, maison et appartenances, situé proche les murs de Montpellier, acquis par lesdits sieurs consulz dudit s^r de Capons ; appert du contrat d'achat receu par M^e Jacques Barthélémy notaire, l'an que dessus et le susdit instrument collationé par de Nemause, aussy nottaire et cotté par lettre D. •Joffre 111</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville : <i>Le procureur de noble Andrée François de Capons, fils et héritier de noble Loys de Capons, en son vivant habitant de Milan, est noble Anthoine de Vicomercato, habitant de Milan. L'acte de vente a été passé le 21 décembre 1531. Cette quittance est du 8 janvier 1532.</i></p>	<p>Lang ?</p> <p>Note marginale, une croix au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 38)</p>	

112) Charte d'acquisition : Sentence du sénéchal de Montpellier au profit des consuls pour la possession d'un champ appartenant aux religieux de Notre Dame de Grammont (1562) – P. 65 – NL – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1562. Décret obtenu d'autorité de la cour de monsieur le Sénéchal de Montpellier, au profit des sieurs consulz de ladite ville, en 1562, et mise de possession y attachée de l'année 1565 d'un champ situé à Puech-Cabrier, saisy aux religieux de Notre Dame de Gramont, faute de payement de certaines tailles. Ladite sentance cottée par lettre E. •Joffre 112</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville <i>La sentence est de Pierre de Bourdic, chevalier, valet de chambre ordinaire du roi et gouverneur de Montpellier. Le champ semé de touzelle et dit le camp Daisse est saisi pour la somme de 377 ll. 15 s. 2 d. t.</i></p>	<p>Lang ? – Cour du sénéchal de Montpellier</p> <p>Note marginale, une croix au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 39)</p>	

113) Charte d'acquisition : Décret de la Cour ordinaire de Montpellier sur la saisie d'une vigne située à Puechondrat par les consuls – P. 65-66 – NL – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1599. Autre décret sur le parchemin, obtenu en 1599, d'autorité de la cour royale et ordinaire de Montpellier, d'une vigne située à Puechondrat, saisie au nommé Caborie faute de paiement de certaines tailles. Ledict décret cotté par lettre F •Joffre 113</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville : <i>La sentence est rendue, au nom des consuls, par Jean de Sollas, conseiller du roi, docteur régent en l'université des lois, premier et second juge en la cour royale, contre Guillaume La Borie, chevaucheur, comme bien tenant de Jacques Henry et pour ce, débiteur de 3 écus 39 s de tailles. La vigne saisie, contenant 3 cartons 7 dextres, confronte l'olivette de Guillaume Moynier, Jean Dumas et Louis Molliere</i></p>	<p>Lang ? – Cour royale de Montpellier</p> <p>Note marginale, une croix au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 39)</p>	

114) Charte de dépaissance : Statuts faits en conseil de ville sur le pâturage (9 mai 1312) – P. 66 – NL – lat

Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>En la mesme armoire A, sixiesme rang, sont les actes contenant les statutz faitz sur faitz sur fait du pasturage du terroir de Montpellier et les peines ordonnées contre les contrevenants ; lesdits actes mis en liasse, cottée par n°19 et ordonnés en cette façon.</p> <p>1307. Premierement, instrument en latin sur le parchemin, de l'an 1307, où sont les statutz faitz en conseil de ville sur le sujet du pasturage du terroir de Montpellier portant qu'il n'est permis à personne de faire paistre en icelluy aucun bestail gros ny menu, à la reserve des bœufs aratiques et animaux destinés à la boucherie, auxquelz doit on encore tenir gardes, à la fin qu'ilz ne fassent domage, sur peine de payer icelluy, aux propriétaires ; ledict instrument cotté par lettre A •Joffre 114</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville : <i>1312. 9 mai. Sentence de noble Guillaume de Cassan, chevalier, recteur de Montpellier et de Guillaume de Roveria, juge de la dite ville, confirmant le règlement fait par les consuls, le 15 octobre 1307, ainsi que les droits de dépaissance que prétend Bertrand Rlcardi, procureur de frère Jean de Guilhem (Guillelmi), commandeur des maisons de S. Jean de Jérusalem de Montpellier et de Nébian sur les lieux dits « Roveria et nega catz et de Montearbedone » ainsi que le terroit dépendant du roi à l'encontre de Pons Montaleti, Guillaume Macelhani, Bernard Andree, Pierre Roger, Jacques Salvatge, Guilhot de Bocino qui avaient acquis le ban du roi. – En présence d'Aymeric Girardi, professeur en l'un et l'autre droit, lieutenant de noble Bertrand de Tourette, damoiseau, gouverneur pour le roi de la ville de Montpellier.</i></p>	<p>Lat – Administration montpelliéraine</p> <p>Note marginale, une croix au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 42)</p>	

115) Charte de dépaissance : Procès en la cour de Montpellier pour raison de bétail appartenant à certains bouchers (1355-1359) – P. 66-67 – HH46 1/10/2/6 – lat		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1359. Autre instrument en latin sur le parchemin, de l'année 1359, contenant procès intanté en la cour ordinaire de Montpellier, pour raison de quelque bestail appartenant à certains bouchers de ladite ville, trouvés faisans damage aux bleds et capturés par les garde terres ; dans la suite duquel sont inserées les penes encoureues par les contrevenans aux costumes dudict Montpellier pour raison du pasturage.</p> <p>Scavoir que toute personne qui entre de jour aux propriétés d'autrui, paye à la cour deux sols et cinq sols de nuict ; et chaque animal 12 d. de jour et deux solz de nuict, dont la moitié en appartient au gardaterre indiqateur, et ce, outre la réparation du damage adjugée au propriétaire. Ledit acte cotté par lettre B. •Joffre 115</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville <i>Rouleau de 7 peaux (4m90) 1355-1359</i> <i>Barthélemi Bartholomei, vice bayle de la cour royale ordinaire. – Etienne Vayraci, bachelier en droit, vice-juge de ladite cour.– Denis Balanserii, licencié en droit, juge. – Hugues Deodati cleric et procureur du roi. – Pierre Arquerii procureur du roi. – Jean Brun et Bernard Rouquette, juristes. – Bertrand Cabanès, bachelier en droit. – Pierre de Courcelle (Curriscella), Firmin Rippe, Durand Bosquerii, Léonard Peyrussoni, Hélias de Chauzannellon Raymond Junien, Déodat Cabriole, tous notaires de Montpellier. – Raymond Menestralis, Jean Rieusset, Jean Auriol, Bernard du Caylar (Caslarii), Raymond Bouchard, bouchers de Montpellier. – Jacques Bresson, bannier.</i> <i>L'acte transcrit par Guillaume Rocavayre, cleric de Motpellier et signé par Hélias Lambert alias Riberii, notaire royal, reproduit au début le serment des banniers.</i></p>	<p>Substances boucherie 1355-1359 1 rouleau de 7 peaux de parchemin. Déchirure sur un coté Consulat : acte du procès intenté devant la cour ordinaire de Montpellier au sujet du bétail appartenant aux bouchers de la ville et capturé par les garde-terres après qu'il eut causé des dommages aux blés. Mentions des peines encourues par les contrevenants aux coutumes régissant les pâturages. Procès présidé par Bartholomei, vice-baile de la cour royale ordinaire. Inventaire Joffre-Darles : armoire A liasse 19 lettre B Inventaire Dainville Joffre 115 •HH46 1/10/2/6</p> <p>Lat – Baylie</p> <p>Note marginale, une croix au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 42)</p>	

116) Charte de dépaissance : Patentes interdisant de faire paître aucun bétail dans les environs de Montpellier (21 février 1501) – P. 67 – HH61 1/10/3/1 – lat		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1500. Lettres pattantes en latin sur le parchemin, de l'an 1500, portant deffences à toute sorte de personnes de faire paistre aucun bestail gros ny menu dans les vignes et olivettes du terroir de Montpellier ny mesme aux preds, depuis Nostre-Dame-de-la-Chandeleuse jusques à la récolte du foin, suivant les statutz sur ce faitcz. Lesdites pattantes cottées par lettre C. •Joffre 116</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville : <i>Ces lettres du 21 février 1501 sont accompagnées de l'attache de Guillaume de la Croix, écuyer gouverneur de Montpellier et d'un extrait d'arrêté des consuls.</i></p>	<p>Agriculture : actes du pouvoir souverain 1500-1782 9 affiches imprimées, 1 parchemin, 5 pièces imprimées Conseil du Roi : lettres patentes du Roi faisant défense de faire paître le bétail dans les vignes et olivettes accompagnée de l'attache de Guillaume de La Croix, gouverneur de Montpellier, et d'un extrait d'ordonnance des consuls, 1500 (1 parchemin, 2 pièces) Inventaire Joffre-Darles : armoire A liasse 19 lettre C Inventaire Dainville Joffre 116 Inventaire Joffre-Darles Liasse des édits n° 9 •HH61 1/10/3/1</p> <p>Lat</p> <p>Note marginale, une croix au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 43)</p>	

117) Charte de dépaissance : Arrêt du Parlement de Toulouse sur l'interdiction de faire paître du bétail (1657) – P. 67 – HH63 1/10/3/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1657. Arrest en parchemin de la cour du parlement de Tolose, prononcé en l'année 1657, portant deffences à toute sorte de personnes de faire paistre aucun bestail gros ny menu dans le terroir de la ville de Montpellier. Lesdites lettres cottées par D. Cest arrest est enveloppé de deux imprimés d'iceluy cotté de mesme lettre D</p> <p>•Joffre 117</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville : <i>Au dos de ces arrêts imprimés, 22 mentions de significations à divers magistrats des cours de Montpellier</i></p>	<p>Agriculture : actes des cours et juridictions 1657-1766 3 affiches imprimées, 1 cahier de parchemin, 2 parchemins, 2 pièces imprimées, 1 pièce manuscrites Parlement de Toulouse : arrêt faisant défense de faire paître le bétail dans le terroir de Montpellier, 1657 (2 affiches imprimées, 1 parchemin) Inventaire Joffre-Darles : armoire A liasse 19 lettre D Inventaire Dainville : Joffre 117 Inventaire Joffre-Darles : liase GGG répétée n°2 •HH63 1/10/3/1</p> <p>Lang ?</p> <p>Note marginale, une croix au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 44)</p>	

118) Charte de dépaissance : Lettre d'appel produite au Parlement de Toulouse contre Nicolas Martin et Jean Bossavin sur les herbages (27 octobre 1497) – P. 67 – FF311 1/8/5/3 – fr/lat		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Dans ladite liasse, a certains actes et et mémoires touchant ledit pasturage cottés de mesme n° 19. •Joffre 118</p> <p><i>Faire attention car ce descriptif se situe après les lettres patentes de 1500 (le « Joffre 116 ») et avant l'arrêt en parchemin de 1657 (le « Joffre 117) sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 43)</i></p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville : <i>Lettres d'appel et signification (27 et 28 octobre 1497) fragment de sceau et dire sur parchemin des consuls de Montpellier produits au parlement de Toulouse contre Nicolas Martin et Jean Bossavin, qui ont contrevenu au statut de la ville sur les herbages.</i></p>	<p>Joffre 118 •FF311 1/8/5/3</p> <p>fr – Parlement de Toulouse</p> <p>Original consulté (au verso « n° 4 Lettre C de la liasse cottée n° 19 de l'armoire A », « FF » au crayon gris)</p> <p>Note marginale, une croix au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 44)</p>	

119) Charte de dépaissance : Signification produite au Parlement de Toulouse contre Nicolas Martin et Jean Bossavin sur les herbages (28 octobre 1497) – P. 67 – FF311 – 1/8/5/3		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Dans ladite liasse, a certains actes et et mémoires touchant ledit pasturage cottés de mesme n° 19. •Joffre 119</p> <p>Complément au desciptif de Joffre par Oudot de Dainville : <i>Lettres d'appel et siginification (27 et 28 octobre 1497) fragment de sceau et direes sur parchemin des consuls de Montpellier produits au parlement de Toulouse contre Nicolas Martin et Jean Bossavin, qui ont contrevenu au statut de la ville sur les herbages.</i></p>	<p>Joffre 118 •FF311 1/8/5/3</p> <p>lat – Parlement de Toulouse</p> <p>Original consulté (au verso « n° 4 Lettre C de la liasse cottée n° 19 de l'armoire A », « FF » au crayon gris)</p> <p>Note marginale, une croix au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 44)</p>	

120) Charte de dépaissance : Requêtes de procès au Parlement de Toulouse (1501) – P. 67 – FF309 1/8/5/4 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Dans ladite liasse, a certains actes et et mémoires touchant ledit pasturage cottés de mesme n° 19. •Joffre 120</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville : <i>1501. 7 pièces de procédures (requêtes, dres et appointements) du procès pendant au Parlement entre nobles Guillaume et Jean Tincturier écuyers seigneurs de Montmal, Etienne de Neve (var. Neveys) noble Jacques Morgue comme mari de noble Perette Fournière, seigneur d'Arrougier, alias la Columbière, et frère Antoine de Narbonne abbé du monastère S. Sauveur d'Aniane</i></p>	<p>Joffre 119 à 122 – Procès entre des particuliers et la ville 1497 à 1501 (voir le tome VI de l'inventaire des archives page 67) •FF309 1/8/5/3</p> <p>Lang ? – Parlement de Toulouse</p> <p>Note marginale, une croix au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 44)</p>	

121) Charte de dépaissance : Dires du procès au Parlement de Toulouse (1501) – P. 67 – FF309 1/8/5/3 – lang ?

Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Dans ladite liasse, a certains actes et et mémoires touchant ledit pasturage cottés de mesme n° 19. •Joffre 121</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville : <i>1501. 7 pièces de procédures (requêtes, dires et appointements) du procès pendant au Parlement entre nobles Guillaume et Jean Tincturier écuyers seigneurs de Montmal, Etienne de Neve (var. Neveys) noble Jacques Morgue comme mari de noble Perette Fournière, seigneur d'Arrougier, alias la Columbière, et frère Antoine de Narbonne abbé du monastère S. Sauveur d'Aniane</i></p>	<p>Joffre 119 à 122 – Procès entre des particuliers et la ville 1497 à 1501 (voir le tome VI de l'inventaire des archives page 67) •FF309 1/8/5/3</p> <p>Lang ? – Parlement de Toulouse</p> <p>Note marginale, une croix au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 44)</p>	

122) Charte de dépaissance : Appointements du procès au Parlement de Toulouse (1501) – P. 67 – FF309 1/8/5/3 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Dans ladite liasse, a certains actes et et mémoires touchant ledit pasturage cottés de mesme n° 19. •Joffre 122</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville : <i>1501. 7 pièces de procédures (requêtes, dres et appointements) du procès pendant au Parlement entre nobles Guillaume et Jean Tincturier écuyers seigneurs de Montmal, Etienne de Neve (var. Neveys) noble Jacques Morgue comme mari de noble Perette Fournière, seigneur d'Arrougier, alias la Columbière, et frère Antoine de Narbonne abbé du monastère S. Sauveur d'Aniane</i></p>	<p>Joffre 119 à 122 – Procès entre des particuliers et la ville 1497 à 1501 (voir le tome VI de l'inventaire des archives page 67) •FF309 1/8/5/3</p> <p>Lang ? – Parlement de Toulouse</p> <p>Note marginale, une croix au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 44)</p>	

T. VI

<p>123) Charte sur l'entrée du vin : Privilèges des consuls de Montpellier sur l'interdiction des vins et vendanges étrangers (1316-1320) – P. 67-68 – Joffre 123 1 /4/2/1 – lat</p>		
<p>Descriptif dans les Inventaires</p>	<p>Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques</p>	<p>Descriptif DARLES ou LOUVET</p>
<p>En la mesme armoire A, septième rang, sont plusieurs lettres patantes, transaction, assemblée de ville et autres actes, contenant les statutz dressés par les sieurs consulz et habitans de Montpellier, confirmés par Sa Majesté, touchant les deffences d'entrer le vin ni la vendange dans ladite ville et fauxbourgx, mis en liasse cottée par n° 20 et ordonnée en la manière suivante.</p> <p>1318. Premièrement un instrument en latin sur le parchemin de l'an 1318, contenant confirmation faicte devant le sénéchal de Beaucaire par les sieurs consulz de Montpellier, du privilège que lesdits consulz et habitans de ladite ville ont d'empescher que personne ne puisse faire entrer dans la ville ou fauxbourgs d'icelle, de vin ni vendange, qui ne soient proveueus des propres possessions des habitans de Montpellier, suivant les lettres patantes confirmatives des statutz faicts sur ce sujet et insérés audict acte par lettre A. •Joffre 123</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville : <i>1316-1320. 2 peaux. 1m75. Enquête par Etienne de Serres, sénéchal de Beaucaire et Nimes, sur 4 titres présentés par les consuls de Montpellier. Les 2 premiers de 1317, 19 septembre et 1319, 3 avril, sont des mandemens du roi de France au sénéchal lui enjoignant de respecter l'usage établi quant aux procès évoqués en sa cour en matière de taille [...] le 3e est un mandement royal du 4 novembre 1316 reconnaissant aux consuls le droit d'interdire l'entrée en ville des vins, vendanges, ou raisins ne provenant pas des terres des habitants de la ville. Le 4e est un mémoire [...] Ce mémoire établit qu'en raison de l'unité qu'ont toujours formée les deux parts de la ville, de tous temps les consuls ont eu le droit à son de cloches pour les affaires de la communauté les habitants de la part du roi et de celle du roi de Majorque [...]</i></p>	<p>CC Importations de grains, taxes royales, impôts sur le vin •Joffre 123 1 /4/2/1</p> <p>Lat</p> <p>Note marginale, une croix et un rond au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 45)</p>	

124) Charte sur l'entrée du vin : Serment fait en l'hôtel de ville par les consuls de garder la transaction touchant les défenses de l'entrée du vin (29 août-3 décembre 1322) – P. 68-69 – HH264 1/10/2/1 – lat		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1322. Autre instrument en latin sur le parchemin de l'an 1322, portant serement faict devant notaire <Simon de Tournefort>, en la maison de ville, par les sieurs consulz de Montpellier, le bayle <Nicolas Imbert, Jean Bon, Bernard Comte>, juge et lieutenant pour le roy de Majorque de la cour de laditte ville, l'assesseur du lieutenant de la cour et le vice-bailif <Berenguier Benedicti (Benezech), Berthomieu Rog (Rubei)> d'icelle, le gouverneur de Montpellier ou recteur royal <Hugues de Cassan>, juge de la cour royale de laditte ville <Armand de Balma>, de garder la transaction passée entre le sénéchal de Beaucaire et les sieurs consuls de Montpellier touchant les deffences de l'entrée du vin et vendange dans la ville et faubourgz de Montpellier passée en 1320 et confirmée par le roy Charles, led. Acte cotté par lettre B. •Joffre 124</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville : <i>1322. 29 août-3 décembre</i> <i>Témoins ou noms relevés : Pierre Masse, juriste. – Déodat de Carlat. – Jean Servent. – Michel Denis. – Etienne Pesat – Pierre Segulier et Thomas de Sauteyrargues, docteurs ès lois – Pierre de Cremiraco, notaire. – Pierre Durant, clerc. – Raymond Julien. – Jean Audoard, juriste. – Marquès Scatissa, trésorier de la sénéchaussée de Beacaire. – Bernard de Cabrespine, notaire.</i></p>	<p>Commerce : Commerce de vin 1322 Consulat : serment des consuls de Montpellier, du baile Nicolas Ymbert, juge et lieutenant pour le roi de Majorque, de l'assesseur du lieutenant [...] Inventaire Joffre-Darles : armoire A liasse 20 lettre B Inventaire Dainville : Joffre 124 •HH264 1/10/2/1</p> <p>Lat</p> <p>Note marginale, une croix et un rond sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 46)</p>	

125) Charte sur l'entrée du vin : Criées des consuls (18 août 1323) – P. 69 – Joffre 125 1/10/6/1 – lat/oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1323. Autre instrument en latin sur parchemin, de l'année 1323, portant réquisition faite par les sieurs consuls de Montpellier au Recteur royal de ladite ville de faire publier les deffences de n'entrer point de vin dans Montpellier que des propres possessions des habitans ; la forme des criés est insérée audict acte cotté par lettre C. •Joffre 125</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville :</p> <p><i>1323. 18 août. – Jean Ricardi, juriste, lieutenant de noble Hugues de Carsan, chevalier. –Ne jouissent de ce privilège que les teres qui ne sont pas éloignées de plus 5 voutis. – Cri : « Baros, manda la cort dous part nostre senhor lo rei de Fransa, que neguna persona estranha ho privada, de qualche conditio que sia, no sia tan ausarda que ause mettre ni far metre vi ni vendemia en la vila de Montpelier ni els lor per barris, si no eras de la proprias possessions dels habitadours de Monpelier et al plus luey de V. voucas ; et qui contra aisso faria la cort y faria so que far devria ses tota merce. »</i></p>	<p>Restitution Burlats-Brun N°1 •Joffre 125 1/10/6/1</p> <p>Lat/oc</p> <p>Original consulté (au verso « Lettre C Liasse cottée par n° 20 de l'armoire A, n° 5 »)</p> <p>Note marginale, une croix et un rond sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 46)</p>	

126) Charte sur l'entrée du vin : Serment des consuls (1325) – P. 69 – HH265 1/10/2/1 – lat		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1325. Autre instrument en latin sur le parchemin, de l'an 1325, contenant serement fait par les s^{rs} consulz de Montpellier dans la maison consulaire, par devant notaire <Pierre Berenguier> d'observer la transaction passée en 1320 <7 décembre avec Milon de <i>Noeris</i>, sénéchal de Beaucaire> sur le fait de la deffence de l'entrée du vin ; ledict instrument cotté par lettres D. •Joffre 126</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville <i>1325. 24 mai. [...]</i> <i>Témoins : Jean Girard, bachelier en droit civil. – Pierre Coste, tonnelier. – Jean Servent, laboureur. – Bertrand Guiraud, pelletier. – Jacques Rigaud, laboureur. – Raymond Nicolas, mercier. – André Calvacii, meunier.</i></p>	<p>Commerce : commerce du vin 1 parchemin Consulat : serment des consuls de Montpellier de conserver la convention de 1320 sur la défense de l'entrée du vin Inventaire Joffre-Darles : armoire A liasse 20 lettre D Inventaire Dainville : Joffre 126 •HH265 1/10/2/1</p> <p>Lat – Consulat</p> <p>Note marginale, une croix, un rond au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 47)</p>	

127) Charte sur l'entrée du vin : patentes confirmatives sur la défense de l'entrée du vin (1325) – P. 69 – Joffre 127 1/10/6/1 – lat		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1325. Lettres pattentes en latin, sur le parchemin, de l'année 1325, confirmatives de certaine transaction passée sur les deffences de l'entrée du vin ou vendange dans la ville et faubourgz de Montpellier, qui ne soient des propres possessions des habitans, à la réserve de certains dénommés dans ladite transaction les pattentes cottées par lettre E. •Joffre 127</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville : <i>16 septembre. L'évêque, ses officiers et ses serviteurs, ainsi que certains clerks qui n'étaient pas compris dans les exceptions de la transaction, avaient excommunié les consuls.</i></p>	<p>Restitution Burlats-Brun N° 3 •Joffre 127 1/10/6/1</p> <p>lat</p> <p>Note marginale, une croix, un rond sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 47)</p>	

128) Charte sur l'entrée du vin : Exposition faite par l'assesseur des consuls sur les privilèges des étudiants de faire entrer du vin dans la ville (1327) – P. 69-70 – Joffre 128 1/10/6/1 – lat		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1327. Instrument en latin, sur le parchemin, de l'an 1325, contenant assemblée de ville par laquelle sur l'exposition faite par l'assesseur des sieurs consulz de Montpellier de certaines lettres envoyées par le sénéchal de Beaucaire, portant que les escoliers en médecine, estudians à Montpellier, avoit obteneu du roy, permission de faire entrer du vin dans laditte ville pour leur provision. A esté delibéré qu'on se pourvoiroit à sa Majesté pour demander l'entière observation de leurs privilèges touchant la deffence de l'entrée du vin dans ladicte ville ; ledit instrumant cotté par lettre F.</p> <p>Par les propositions de ladite assemblée, conste que les sieurs consulz de Montpellier levoit 2 d. obole pour le poidz de chaque molieg de blé qui est de cinq cestiers.</p> <p>•Joffre 128</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville : <i>Cette charte est publiée dans le Cartulaire de l'Université de Montpellier. t. I. p. 258, n°45</i></p>	<p>Restitution Burlats-Brun N° 3 •Joffre 128 1/10/6/1</p> <p>lat</p> <p>Note marginale, une croix, un rond sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 47)</p>	

129) Charte sur l'entrée du vin : Permission aux étudiants de porter leur vin dans la ville (28 novembre 1327) – P. 70 –Joffre 129 1/10/6/1 lat		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1327. Autre instrument en latin, sur le parchemin, de l'an 1327, contenant présentation faite à la cour royale de Montpellier, de certaines lettres émanées du sénéchal de Beaucaire, portant qu'il sera permis aux Escoliers en médecine estudians à Montpellier de faire porter en laditte ville, le vin de leur provision, en baillant cautions, suivant les lettres pattantes obtenues sur ce subject. Ledit instrument coté par G •Joffre 129</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville : <i>1327. 28 novembre. Les lettres du sénéchal sont du 26 novembre. Hugues de Carsan recteur de Montpellier. – Hugues Quiereti chevalier, sénéchal de Beaucaire. – Témoins : Gautier de Bouzigues, Gérard Lombard, juristes, Guillaume de Sadurano, clerc. Pierre Martin, notaire</i></p>	<p>Cabinet doré Restitution Burlats-Brun N° 1 •Joffre 129 1/10/6/1</p> <p>Lat – Cour royale de Montpellier</p> <p>Original consulté (au verso « Lettre G Liasse cottée par n° 20 de l'armoire A »</p> <p>Note marginale, une croix au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 48)</p>	

130) Charte sur l'entrée du vin : Saisie d'un vin entré dans la ville par un étudiant (1327) – P. 70 – HH266 1/10/2/1 – lat		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1327. Autre instrument en latin, sur le parchemin, de l'an 1327, contenant arrestation de l'autorité de la cour royale de Montpellier, de certain vin entré dans laditte ville par un escolier en medecine, faute d'avoir donné cautions, suivant les pattantes de sa majesté ; ledit instrument cotté par lettre H.</p> <p>•Joffre 130</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville <i>Cette charte est publiée dans le Cartulaire de l'Université de Montpellier, t. 1, p. 269, n°48</i></p>	<p>Commerce : Commerce du vin 1326 1 parchemins Consulat sentence d'arrestation par l'autorité de la cour royale de Montpellier de vin introduit dans la ville par un écolier en médecine, faute d'avoir donné caution suivant les patentes royales Inventaire Joffre-Darles : armoire A liasse 20 lettre H Inventaire Dainville : Joffre 130 •HH266 1/10/2/1</p> <p>Lat – Cour royale de Montpellier</p> <p>Note marginale, une croix, un rond au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 48)</p>	

131) Charte sur l'entrée du vin : Acte sur la réquisition des religieuses dominicaines (2 octobre 1339) – P. 70 – HH267 1/10/2/1 – lat		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1339. Autre instrument en latin, sur le parchemin, en 1339, contenant acte fait à la requisition des religieuses prophanes aux sieurs consuls de Montpellier des prétentions qu'elles ont de vendre le vin de leur cru et boire celui qu'elles achèteront ou leur sera donné. Ledit instrument cotté par lettre J.</p> <p>•Joffre 131</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville : <i>1339. 2 octobre. Religieuses dominicaines de N. D. de Proulham. Témoins ou noms relevés : Jean Brun, Jean Laurens, Guiraud de Sales et Raoul Prudhomme, tous notaires, les 2 premiers de Montpellier.</i></p>	<p>Commerce : Commerce du vin 1339 1 parchemins Consulat : acte des Dominicaines de Notre-Dame de Proulham présentant aux consuls de Montpellier leur prétention de vendre le vin de leur cru et de boire celui qu'elles achèteront ou qui leur sera donné Inventaire Joffre-Darles : armoire A liasse 20 lettre J Inventaire Dainville : Joffre 131 •HH267 1/10/2/1</p> <p>Lat – Consulat</p> <p>Note marginale, une croix, un rond au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 49)</p>	

T. VI

132) Charte sur l'entrée du vin : Sentence contre un écolier en médecine (16 février-11 mars 1342) – P. 70 – HH268 1/10/2/1 – lat		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1341. Autre instrument en latin sur le parchemin, contenant sentence de l'official de Montpellier de l'an 1341 portant deffences d'entrer du vin dans laditte ville, à l'encontre d'un escholier en medecine : ledit instrumant cotté par lettre L. •Joffre 132</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville : <i>Cette charte des 16 février et 11 mars 1342 est publiée dans le cartulaire de l'Université de Montpellier. T. I. p. 403, n° 81</i></p>	<p>Commerce : Commerce du vin 1341 1 parchemin en mauvais état Consulat : sentence de l'official à l'encontre d'un écolier en médecine portant défense de faire entrer du vin dans la ville Inventaire Joffre-Darles : armoire A liasse 20 lettre L Inventaire Dainville : Joffre 132 •HH268 1/10/2/1</p> <p>Lat – Consulat</p> <p>Note marginale, une croix, un rond au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 49)</p>	

133) Charte sur l'entrée du vin : Ordonnance des consuls (1357) – P. 70 – Joffre 133 1/10/6/1 lat		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1357. Autre instrument en latin sur le parchemin, contenant ordonnance de l'an 1357 faite par les s^{rs} consuls de Montpellier en assemblée de ville, portant que les hostes fassent mesurer leur vin loyaument par leurs domestiques ou le mesurent eux mêmes. Ledit acte cotté par lettre M •Joffre 133</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville :</p> <p><i>1357. 1 mai. L'ordonnance est faite à la suite des fraudes fréquentes des taverniers de Montpellier et des plaintes de presque toute la population de la ville et plus spécialement des plaintes portée à Jean, vte. D'Armagnac, lieutenant du roi en Languedoc, qui enjoignit aux consuls de faire cesser ces abus en prescrivant la vente du vin à mesures légales et pleines. Témoins ou noms relevés : Pons Blegeri, docteur ès lois, conseiller de la ville ; Bernard Ricard, licencié ès lois, Piere Serdani, Jean Pacho, François Aymeric, Jean de Melaco, écuyers de consulat. Arnaud Ricard et Etienne Galtier, notaires de Montpellier</i></p>	<p>Restitution Burlats-Brun N°1 •Joffre 133 1/10/6/1</p> <p>Lat – Consulat</p> <p>Original consulté – Au verso « Lettre M de la liasse cottée par N° 20 de l'armoire A » « N° 9 »</p> <p>Note marginale ,une croix, un rond, au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 49)</p>	

134) Charte sur l'entrée du vin : Mandement de Bérenguiier de Monpezat (8 septembre 1327) et Serment des consuls sur transaction (22 octobre 1362) – P. 70-71 – Sc 1/10/6/1 – lat		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1362. Autre instrument en latin sur le parchemin, de l'an 1362, par lequel apert que le recteur et juge royal de Montpellier et garde du sceau royal de Montpellier, ont la faculté de faire entrer leur provision de vin dans laditte ville, depuis vendanges jusqu'à Noël, de mesme que les habitans dudit Montpellier, celluy de leurs vignes du terroir de laditte ville. Ledit instrument cotté par lettre...N</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville : 1362. 22 octobre. Serment prêté par devant les consuls Philippe de Lancilla, cleric et recteur de Montpellier et Laurens Sazi, juge royal de ladite ville, d'observer la transaction passée entre Milon de Noeriis, sénéchal de Beaucaire et les consuls (1322) étendant au recteur et au juge le privilège des habitants de Montpellier, des vendanges à Noël. Témoins ou noms relevés : Denis Balanserii, docteur ès lois. Bernard Ricard, licencié ès lois. Hugues de Milaneseo, bachelier ès lois. Bernard Rouard, drapier. – Pierre Egidii (Gély ?) et Léonard Peyrusson, notaires. •Joffre 134</p> <p>1327. 8 septembre. Papier. Mandement de Bérenguiier de Monpezat, chevalier, seigneur de St-Geniès, « gouverneur la sénéchaussée de Beaucaire » au recteur et au juge royal de Montpellier leur enjoignant de prêter serment d'observer la transaction de 1322. (fragment de sceau plaqué). •Joffre 134 bis</p>	<p>3 pièces du XIV et XVIIème Entrée du vin dans la ville parchemin 1362 Joffre T1 p 50 lettre N •Sc 1/10/6/1</p> <p>lat</p> <p>Note marginale, une croix, un rond, au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 50)</p>	

135) Charte sur l'entrée du vin : Vidimus des patentes du roi Charles de 1322 (22 octobre 1373) – P. 71 – HH269 1/10/2/1 – lat		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1373. Vidimus en latin sur le parchemin fait en 1373 par le baile de Montpellier, des lettres patentes du roy Charles données en 1322, confirmatives des privilèges dudit Montpellier, portant pouvoir 'empêcher l'entrée du vin dans ladite ville ou fauxbourgz qui ne soit provenu des propres possessions des habitans dudit Montpellier, ou fauxbourgz. Ledit acte cotté par lettre...O •Joffre 135</p> <p>Complément au descriptif de Joffre : <i>1373. 22 octobre. Etienne de Clapiers, bourgeois, baile de Montpellier pour le roi de Navarre. Léonard Peyrusson, notaire. – fragment de sceau</i></p>	<p>Commerce : Commerce du vin 1373 1 parchemin, fragment de sceau pendant sur lacs de parchemin Consulat : vidimus par Etienne de Clapiers, baile de Montpellier pour le roi de Navarre, des lettres patentes données par le Roi de France Charles IV le Bel en 1322 confirmative des privilèges de la ville et portant pouvoir d'empêcher l'entrée du vin dans ladite ville ou faubourg Inventaire Joffre-Darles : Armoire A liasse n° 20 lettre O Inventaire Dainville : Joffre 135 •HH269 1/10/2/1</p> <p>Lat – Administration royale</p> <p>Note marginale, une croix, un rond, au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 50)</p>	

T. VI

<p>136) Charte des droits sur la viande : Vidimus des patentes du roi Charles (24 juin 1439) – P. 71-72 – Joffre 136 1 /4/1/5 – fr</p>		
<p>Descriptif dans les Inventaires</p>	<p>Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques</p>	<p>Descriptif DARLES ou LOUVET</p>
<p>En la mesme armoire A, huictiesme rang, sont plusieurs lettres patantes, arrets du conseil d'Etat et autres actes contenant les permissions données par plusieurs roys aux sieurs consuls et habitants de Montpellier, de lever certain droict sur la chair vendeüe et débitée dans ladite ville ; lesdits actes estant mis en liasse cotté par n° 21 et disposés en cest ordre :</p> <p>1439. Premièrement, vidimus en parchemin, fait en 1439, en la cour du gouverneur de la ville de Montpellier, des lettres patantes du roy Charles, de la mesme année, portant don au proffit des consulz et habitans de Montpellier de sept sols six deniers à lever sur chaque boëuf qui se débiteroit en ladite ville ; vingt deniers sur chaque pourceau ; quinze deniers pour mouton ou brebis ; dix deniers pour aigneau ou chevreau ; quatre sols pour quintal de poissons frais et dix sols pour quintal de poisson salé ; pour chaque molier de blé qui se moult, outre les dix deniers qu'on y prend, autres dix deniers ; pour quintal fromage, vingt deniers ; pour toutes marchandises et denrées, venans par mer vendeües à Montpellier, ne payant imposition, pour la première vente de cent livres, vingt sols ; et quinze sols pour quintal verdet vendeu à Montpellier, et ce, durant l'espace de quatre ans à conter de la datte desdites pattantes, pour de l'argent en provenant estre faict les réparations necessaires en l'esglise Nostre Dame des Tables et autres communes de la susdite ville ; le dict vidimus cotté par lettre ... A •Joffre 136</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville : <i>1439. 24 juin. Théodoric Lecomte, chevalier, seigneur de Arblayo, gouverneur de la ville et baronnies de Montpellier et Aumelas, date des lettres : 29 avril. Le roi accorde cet octroi à la requête des habitants qui lui ont exposé « ... que comme puis aucun temps en ça, ils aient fait faire une grosse cloche...</i></p>	<p>Impôts Octrois •Joffre 136 1 /4/1/5</p> <p>fr – Cour du gouverneur de Montpellier</p> <p>Note marginale, une croix, un rond, au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 53)</p>	

137) Charte des droits sur la viande : Patentes sur le denier de la chair (12 décembre 1466) – P. 72 – Joffre 137 1 /2/7/2 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1466. Lettres pattantes en parchemin, de l'an 1486, confirmatives d'autres précédantes, du don fait au profit des sieurs consuls et habitans de Montpellier, d'un denier sur chaque livre de chair qui se débiteroit dans ladite ville, l'espace de dix ans prochains, outre les trois deniers accoustumé lever par manière d'équivalent et ce pour employer aux réparations publiques de ladite ville, avec inhibitions à toute personne de troubler la ditte levée. Les dictes lettres cottées par lettre... B •Joffre 137</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville : <i>1466. 12 décembre. Les lettres d'octroi sont de la même année. Le roi prescrit leur exécution conforme au désir « de la plus grant et saine partie des habitants » et nonobstant les procès intentés à cette occasion par Aubert Salingnac et Jean de Genebrières fermiers du droit de 3 deniers d'équivalent et l'opposition des bouchers de la ville</i></p>	<p>HHJoffre137 denier sur chair levé pour réparation de la ville, opposition de fermiers et bouchers : charte scellée (1466) ; •Joffre137 1 /2/7/2</p> <p>fr</p> <p>Note marginale, un rond, au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 54)</p>	

138) Charte des droits sur la viande : Lettres du Parlement de Toulouse sur le denier de la chair (1467) – P. 72 – Joffre 138 1 /2/7/2 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1467. Lettres du parlement de Tolose en parchemin, données en 1467, portant inhibitions aux bouchers et autres quelconques de troubler les sieurs consulz de Montpellier à la levée du denier à eux accordé par Sa Majesté sur chaque livre de chair qui se vendroit audict Montpellier, pour ayder aux réparations communes de ladicte ville. Les dictes lettres cottées par... C •Joffre 138</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville : <i>1467 sans indication du mois. « ... pour tenir les murailles de ladicte ville en bon estat et réparation et aussi, pour faire plusieurs edifices et réparatios tant des chemins des entrées et yssues d'icelle ville qui sont tous dirruiz et gastez que pour subvenir et aider à plusieurs autres nécessités... »</i></p>	<p>Joffre138 livre de chaire : lettres du parlement de Toulouse portant inhibition aux bouchers à la levée du denier de chair (1467) ; •Joffre138 1 /2/72</p> <p>Fr – Parlement de Toulouse</p> <p>Note marginale, une croix, un rond, au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 54)</p>	

139) Charte des droits sur la viande : Ordonnance du gouverneur de Montpellier sur la vente de la boucherie (2 avril 1513) – P. 72 – Joffre 139 1/ 4/2/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Dans ladite liasse a une ordonnance du gouverneur de Montpellier, de l'an 1513, portant deffences de vendre de chair à Chateauneuf que pour provision dudict lieu, affin que la vente de la boucherie de Montpelier n'estant pas troublée les consulz soient payés sans excuse dudit denier sur livre de chair. Ladicte ordonnance cottée par lettre répétée... C •Joffre 139</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville : <i>1513. 2 avril. Nicolas de Masis (des Mazes ?), seigneur de Baulserii (de la Vaulsière ?) conseiller et maître ordinaire de l'hotel du roi et gouverneur de Montpelier</i></p>	<p>CC Denier de la chair •Joffre 139 1 /4/2/1</p> <p>Lang ?</p> <p>Note marginale, une croix au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 55)</p>	

140) Charte des droits sur la viande : Lettre du lieutenant de la province de Languedoc (30 mai 1469) – P. 73 – Joffre140 1 /2/7/2 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1469. Lettres en parchemin du lieutenant de la province de Languedoc, données en 1469, portant commandement au receveur du denier sur chaque livre de chair qui se vend à Montpellier de le desliver aux sieurs consuls de Montpellier, ensuite du don fait par Sa Majesté en leur proffit. Lesdites lettres cottées... D</p> <ul style="list-style-type: none"> • Joffre 140 <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville : <i>1469. 30 mai. Jean de Bourbon, évêque du Puy, comte de Velay, abbé de Auny, lieutenant général du duc de Bourbonnais et d'Auvergne, gouverneur de Languedoc. Guillaume de Varye, général des finances, Jean d'Estampes chevalier, maître d'hotel du roi ; Jean Delalot, trésorier et receveur général de Languedoc ; Guillaume Lauvergnat notaire, et secrétaire du roi, contrôleur de la recette générale de Languedoc, tous commissaires du roi en cette affaire. Lezerin d'Andrea, commis à recevoir le denier de la chair, à Montpellier. Jean du Vergier, président au parlement de Toulouse.</i> <i>Les consuls ont objecté que sans la disposition du denier de la chair, ils ne peuvent, conformément aux ordres du lieutenant du gouverneur « ... paier aux hostellers de ladite ville qui ont logé et fourny les gendarmes de la compagnie du seigneur de Chasteauneuf, lesquelz nous ordonnasmes estre logez en ladite ville, afin de garder les villages d'entour icelle ville de grans maux et dommages qu'ilz eussent peu faire... »</i></p>	<p>Joffre140 denier de chair : lettre du lieutenant de provence (1469). •Joffre140 1 /2/7/2</p> <p>Fr – lieutenant de la province de Languedoc</p> <p>Note marginale, une croix, un rond au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 55)</p>	

141) Charte des droits sur la viande : Patentes du Roi Louis sur le denier de la chair (6 juin 1475) – P. 73 – Joffre 141 1 /4/2/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1475. Lettres pattantes en parchemin du roy Louis, de l'an 1475, portant continuation du don du denier susdict fait pour l'espace de dix ans, à commançer depuis la fin des autres dix ans accordées cy devant sur le mesme subject, et ce pour employer aux réparations communes de ladicte ville, lesdites pattantes cottées par lettre... E.</p> <p>•Joffre 141</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville <i>1475. 6 juin. « pour l'entretienement en bon estat et reparacion convenable des murailles et autres fortiffications de nostredite ville qui est de grand circuit ensaincte et aussi de plusieurs pons de pierre, chemins et advenues estans autour d'icelle.... ».</i></p>	<p>CC Denier de la chair Joffre 141 1 /4/2/1</p> <p>Lang ? – Roi de France</p> <p>Note marginale, une croix, un rond au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 55)</p>	

142) Charte des droits sur la viande : Patentes du roi Charles portant continuation du denier de la chair (2 décembre 1483) – P. 73 – Joffre 142 1 /4/2/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1483. Autres pattantes en parchemin du roy Charles, de l'an 1483, portant continuation du susdict don d'un denier sur chaque livre de chair qui se débite à Montpellier, pour autres dix ans à compter de la fin des autres dix précédans, et ce pour le mesme employ que dessus. Lesdites pattantes cottées par lettre... F.</p> <p>•Joffre 142</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville</p> <p><i>1483. 2 décembre. « ... que nostre dicte ville de Montpeslier est la principale ville de nostredict pais de Languedoc où fréquentent et affluent plusieurs gens et marchans estrangiers par terre et par mer et à ceste cause est bien requis qu'elle soit entretenue en bon estat et réparation.....».</i></p>	<p>CC Denier de la chair Joffre 142 1 /4/2/1</p> <p>Lang ? – Roi de France</p> <p>Note marginale, une croix, un rond au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 55)</p>	

143) Charte des droits sur la viande : Patentes du Roi Charles permettant aux consuls la levée du denier de la chair (18 janvier 1497) – P. 73 – Joffre 143 1 /4/2/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1496. Autres pattantes en parchemin du roy Charles, de l'an 1496, contenant qu'en suite d'autres de l'an 1475, Sa Majesté permet encore ausdictz sieurs consulz la continuation de la levée du denier sur chaque livre de chair qui se débite à Montpellier pour dix ans à compter de la datte de ces pattantes, pour l'employ que dessus ; lesquelles sont cottées par lettre G.</p> <p>Ajout de la date par Oudot de Dainville <i>1497. 18 janvier.</i></p>	<p>CC Denier de la chair Joffre 143 1 /4/2/1</p> <p>Lang ? – Roi de France</p> <p>Note marginale, une croix, un rond au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre et à l'encre « les 9 pattantes suivantes sont attachees ensemble » (T. 1, f° 56)</p>	

144) Charte des droits sur la viande : Patentes du roi Louis (12 juillet 1498) – P. 73 – NL – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1498. Autres pattantes du roy Louys en parchemin, de l'an 1498, confirmatives des précédantes et cottées par lettre... H. •Joffre 144</p> <p>Ajout de la date par Oudot de Dainville <i>1498. 12 juillet.</i></p>	<p>Lang ? – Rois de France</p> <p>Note marginale, une croix, un rond au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 56)</p>	

145) Charte des droits sur la viande : Patentes du roi Louis XII sur la continuation de la levée du denier de la chair (23 février 1508) – P. 73-74 – Joffre 145 1 /4/2/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1507. Autres pattantes en parchemin du susdict roy Louis, de l'an 1507, par lesquelles Sa Majesté accorde aux susdicts sieurs consulz la continuation de la levée dudict denier durant dix ans à commencer à l'échéance des dix ans precedans ; les dictes pattantes cottées par lettre... J. •Joffre 145</p> <p>Ajout de la date par Oudot de Dainville 1508. 23 février.</p>	<p>CC Denier de la chair Joffre 145 1 /4/2/1</p> <p>Lang ? – Roi de France</p> <p>Note marginale, une croix, un rond au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 56)</p>	

146) Charte des droits sur la viande : Patentes de François Ier sur la levée du denier de la chair (13 avril 1515) – P. 74 – Joffre 146 1 /4/2/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1515. Autres pattantes en parchemin du roy François, de l'an 1515, par lesquelles Sa Majesté donne ausdits sieurs consulz permission de lever, autres dix ans, le susdict denier sur chaque-livre de chair à commencer à la fin des dix ans precedans. Lesdictes pattantes cottées par lettre... L. •Joffre 146</p> <p>Ajout de la date par Oudot de Dainville 1515. 13 avril.</p>	<p>CC Denier de la chair Joffre 146 1 /4/2/1</p> <p>Lang ? – Roi de France</p> <p>Note marginale, une croix, un rond au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 57)</p>	

147) Charte des droits sur la viande : Patentes en parchemin de François Ier sur la levée du denier de la chair pendant dix ans (29 avril 1525) – P. 74 – Joffre 147 1 /4/2/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1525. Autres pattantes en parchemin du dict roy François, de l'an 1525, par lesquelles Sa Majesté permet encore ausdictz sieurs la levée du susdict denier sur chaque livre de chair pendant dix ans à commencer du terme des autres susdictz dix ans. Lesdictes pattantes cottées par lettre... M.</p> <p>•Joffre 146</p> <p>Ajout de la date par Oudot de Dainville 1525. 29 avril.</p>	<p>CC Denier de la chair Joffre 147 1 /4/2/1</p> <p>Lang ? – Roi de France</p> <p>Note marginale, une croix, un rond au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 57)</p>	

148) Charte des droits sur la viande : Autres patentes de François 1er sur le denier de la chair (13 juin 1540) – P. 74 – Joffre 148 1 /4/2/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1540. Autres pattantes en parchemin du dict roy François, de l'an 1540, par lesquelles Sa Majesté accorde ausdits sieurs consulz la faculté de lever le susdict denier sur chaque livre de chair, pendant six ans à commencer de la datte d'icelles ; cottées par lettre... N. •Joffre 148</p> <p>Ajout de la date par Oudot de Dainville <i>1540. 13 juin.</i></p>	<p>CC Denier de la chair Joffre 148 1 /4/2/1</p> <p>Lang ? – Roi de France</p> <p>Note marginale, une croix, un rond au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 57)</p>	

149) Charte des droits sur la viande : Autres patentes de François Ier sur le denier de la chair (27 août 1546) – P. 74 – Joffre 149 1 /4/2/1 lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1546. Autres pattantes dudict roy François en parchemin, de l'an 1546, contenant qu'il est permis aux sieurs de Montpellier de continuer de lever le denier sur chaque livre de chair durant cinq ans à commancer de la datte desdittes pattantes. Icelles cottées par lettre... O.</p> <p>Ajout de la date par Oudot de Dainville 1546. 27 août.</p>	<p>CC Denier de la chair Joffre 149 1 /4/2/1</p> <p>Lang ? – Roi de France</p> <p>Note marginale, une croix, un rond au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 57)</p>	

150) Charte des droits sur la viande : Patentes du roi Henri (17 juin 1552) – P. 74 – Joffre 150 1/10/6/1 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1552. Autres pattantes en parchemin du roy Henry, de l'année 1552, par lesquelles Sa Majesté permet ausdicts sieurs consulz la continuation de la levée du susdict denier sur chaque livre de chair, pendant quatre ans à compter du terme expiré, du don précédant. Icelles pattantes cottées par lettres P</p> <p>Ajout de la date par Oudot de Dainville <i>1552. 17 juin</i></p>	<p>Restitution Burlats-Brun n° 1 •Joffre 150 1/10/6/1</p> <p>fr – Le Roi en son conseil</p> <p>Original consulté (au verso « Lettre P liasse cottée par N° 21 de l'armoire A »)</p> <p>Note marginale, une croix et un rond dans l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f°58)</p>	

151) Charte des droits sur la viande : Patentes de Henri II sur le denier de la chair (8 décembre 1555) – P. 74 – Joffre 151 1 /4/2/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1555. Autres pattantes en parchemin du susdict roy Henry, de l'an 1555, portant permission aux sieurs consulz de Montpellier de continuer la levée du denier sur chaque livre de chair pendant six ans à commencer à la fin du terme du don susdict, lesdites pattantes cottées par lettre Q.</p> <p>•Joffre 151</p> <p>Ajout de la date par Oudot de Dainville 1555. 8 décembre.</p>	<p>CC Denier de la chair Joffre 151 1 /4/2/1</p> <p>Lang ? – Roi de France</p> <p>Note marginale, une croix, un rond au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 58)</p>	

152) Charte des droits sur la viande : Patentes de Henri IV portant confirmation des privilèges de Montpellier (juin 1597) – P. 74-75 – Joffre 152 1 /4/2/1 lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1597 et 1611. Autres pattentes en parchemin du roy Henry, de l'an 1597, portant confirmation à perpétuité des privilèges de la ville de Montpellier et nottamment de la Faculté que les consulz d'icelle ont de prendre un denier sur chaque livre de chair qui s'y vend pour l'employer aux affaires communes de la susdite ville, de faire peser le blé destiné à la nourriture des habitants et sur icelluy prendre certain émolummant et enfin du droit que les officiers, tant de judicature que de finance, habitans audict Montpellier, ont d'estre appellés aux charges consulaires de ladicte ville. [...] Le tout cotté par lettre H. •Joffre 152</p> <p>Ajout de la date par Oudot de Dainville 1597. Juin.</p>	<p>CC Denier de la chair Joffre 152 1 /4/2/1</p> <p>Lang ? – Roi de France</p> <p>Note marginale, une croix, un rond au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 58)</p>	

153) Charte des droits sur la viande : Deux extraits de délibération de la ville (1608 et juillet 1611) – P. 74-75 – Joffre 152 (?) 1 /4/2/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1597 et 1611. [...] Ausquelles pattantes sont attachées deux extraicts de délibération de ville, la première de l'an 1608 et l'autre de l'an 1611, portans qu'il sera observé qu'aucuns habitans n'apporteront point de chair de dehors, dansladitte ville, afin que les fermiers de la boucherie ne soient frustrés sur la vente de leur chair, avec autres pattantes en parchemin du roy Louis, de ladite année 1611, confirmatives des susdites. Le tout cotté par lettre H.</p> <p>•Joffre 153</p> <p>Ajout de la date par Oudot de Dainville <i>1611. Juillet</i></p>	<p>Vérifier : CC Denier de la chair Joffre 152 1 /4/2/1</p> <p>Lang ? – Roi de France</p> <p>Note marginale, une croix, un rond au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 58)</p>	

154) Charte des droits sur la viande : Arrêt du Conseil d'État sur le différend entre les consuls de Montpellier et les Augustins (24 janvier 1645) – P. 75 – FF311 1/8/5/2 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1645. Arrest du conseil d'estat en parchemin, de l'an 1645, donné sur le différend entre les sieurs consulz de Montpellier et les religieux Augustins de ladicte ville, pour raison des deux cinquiesmes du denier que les sieurs consulz lèvent sur chaque livre de chair qui se vend aud. Montpellier, accordés aux dictz religieux par arrest du conseil de l'an 1636 ; par lequel est ordonné que le scindic desdits religieux, produira l'estat des sommes qu'il aura levées procédant dudict octrov, avec celuy des réparations faictes et à faire à leur couvant, par devant les Intendans de Languedoc, pour ce fait et rapporté en estre ordonné par Sa Majesté. Ledict arrest cotté par lettre S.</p> <p>•Joffre 154</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville 1645. 24 janvier. L'affaire avait déjà fait l'objet d'un arrêt du conseil du 10 septembre 1643 ; puis, sur l'opposition des consuls, avait été renvoyée au conseil par le Sr de Baltazart, intendant de la justice en Languedoc, le 12 août 1644. Le Sr de Grimonville et le sieur du Bousquet, aussi intendants de la justice en Languedoc, s'en occupèrent. Les plans et dessins du couvent avaient été faits par Bertrand Laune et Jean Bounason. Il s'agissait de la reconstruction du couvent détruit pendant lesiège en 1622.</p>	<p>Joffre154 •FF311 1/8/5/3</p> <p>fr – Conseil d'État Un registre de 7 ff</p> <p>Original consulté (au verso « Lettre S liasse cottée par n° 21 de l'armoire A », FF au crayon gris)</p> <p>Note marginale, une croix, un rond au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 59)</p>	

155) Charte des droits sur la viande : Arrêt du Conseil sur la permission donnée aux Consuls de lever le denier de la chair (5 octobre 1647) – P. 75 – NL – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1647. Autre arrest du conseil en parchemin, de l'an 1647, portant qu'il est permis aux sieurs consulz de Montpellier de lever un denier sur chaque livre de chair, qui se vendra à la boucherie de ladite ville, pendant trois années, à commencer au mois novembre prochain, pour estre les esmolumans qui en proviendront employés au payement de certaines sommes empruntées pour la réparation de la maison consulaire ; le dict arrest cotté par lettre T. •Joffre 155</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville <i>1647. 5 octobre. Fragment de sceau. — Les réparations sont faites non seulement à l'hôtel de ville, mais aussi à la chambre de l'auditoire, où s'administre la justice royale ordinaire : « lesdites réparations furent baillées à prix faict à treize mille huict cent livres, en exécution de quoi les entrepreneurs dudit bastiment ont faict abattre les vieilles murailles et commencé le nouveau travail qui ne peut être continué et mis dans sa perfection par le manquement d'un fonds pour le paiement... ».</i></p>	<p>Lang ?</p> <p>Note marginale, une croix au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 60)</p>	

156) Charte des droits sur la viande : Arrêt du Conseil d'État (15 juin 1650) – P. 75 – NL – lang ?

Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1650. Autre arrest du conseil d'estat en parchemin, de l'an 1650, au mois de juin contenant permission aux sieurs consulz de Montpellier de continuer la levée du denier pour chaque livre de chair qui se débiteroit à la boucherie de ladicte ville pendant six années à commancer en novembre prochain pour de ce qui en proviendra, rembourser autres sommes empruntées pour les réparations de la susdicte maison consulaire. Ledict arrest cotté par lettre V. •Joffre 156</p> <p>Ajout de la date par Oudot de Dainville <i>1650. 15 juin et lettres d'attache <Joffre 157> de même date</i></p>	<p>Lang ? – Conseil d'État</p> <p>Note marginale, une croix, un rond au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 60)</p>	

157) Charte des droits sur la viande : Lettre d'attache du Conseil d'État (15 juin 1650) – P. 75 – NL – lang ?

Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1650. Autre arrest du conseil d'estat en parchemin, de l'an 1650, au mois de juin contenant permission aux sieurs consulz de Montpellier de continuer la levée du denier pour chaque livre de chair qui se débiteroit à la boucherie de ladicte ville pendant six années à commancer en novembre prochain pour de ce qui en proviendra, rembourser autres sommes empruntées pour les réparations de la susdicte maison consulaire. Ledict arrest cotté par lettre V. •Joffre 156</p> <p>Ajout de la date par Oudot de Dainville <i>1650. 15 juin et lettres d'attache <Joffre 157> de même date</i></p>	<p>Lang ? – Conseil d'État</p> <p>Note marginale, une croix, un rond au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 60)</p>	

T. VI

158) Charte des droits sur la viande : Arrêt de la Cour des Aides (23 août 1650) – P. 76 – Joffre 158 1 /4/2/1 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Descriptif d'Oudot de Dainville 1650. 23 août. Arrêt de la cour des aides ordonnant que les consuls compteront en la cour dudit octroi. Les devis avaient été dépassés et les habitants « ...désirant mesme pour la commodité publique de fere venir une fontaine dans ladite ville... ». •Joffre 158</p>	<p>Vérifier : CC Denier de la chair Joffre 158 1 /4/2/1</p> <p>fr – Cour des Aides</p>	

T. VI

159) Charte des droits sur la viande : Arrêt du Conseil d'État (4 octobre 1650) – P. 76 – FF309 1/8/5/3 – fr

Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1650. Autre arrest du conseil d'estat en parchemin, de l'an 1650, au mois d'octobre, par lequel sa Majesté ordonne que les consulz de Montpellier seront restablis en la jouissance des deux cinquiesmes du denier dont ilz lèvent le surplus sur chaque livre de chair vendeûe à la boucherie de ladicle ville et fauxbourgs, cy devant accordés aux religieux Augustins. Et commanceront d'en jouir au jour qui suivra le termes des années de la jouissance dudict droit concédé ausdicts religieux, par l'arrest dudict conseil, donné à leur proffit en septembre 1646. Ledict arrest cotté par lettre X.</p> <p>Dans ladicte liasse a un arrest de la cour des aydes de Montpellier, donné en 1650, portant que ie susdit arrest du conseil d'estat sera registre en icelle cour ; ledict arrest de la cour des aydes cotté par la mesme lettre du présent article.</p> <p>•Joffre 159</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville</p> <p><i>Nous avons coté cette pièce ci-dessus parce qu'elle est attachée à la pièce V.1650. 4 octobre. Les deux cinqièmes doivent être employés « à la construction de l'église paroissiale Notre Dame des Tables. L'appel interjeté par les Augustins est rejeté.</i></p>	<p>Joffre 159 – Imposition sur la viande 1650 voir le tome VI de l'inventaire des archives page 76 •FF309 1/8/5/3</p> <p>Fr – Conseil d'état</p> <p>Note marginale, une croix, un rond au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 60)</p>	

160) Charte des droits sur la viande : Arrêt du Conseil d'État (11 mai 1651) – P. 76 – Joffre 160 1 /4/1/5 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1651. Arrest du Conseil d'estat en parchemin de l'an 1651, portant permission aux sieurs consulz de Montpellier de lever un denier pour chaque livre de chair, tant de celle qui se débiteroit à la boucherie de ladicte ville que dans les autres boucheries des faubourgz, terroir et taillable d'icelle pendant six ans, suivant l'arrest de l'an 1650 pour estre le dict denier employé aux réparations de la maison consulaire et construction de certaine fontaine, trouvé à propos de faire par délibération du conseil politique pour la commodité du peublic. Ledict arrest cotté par lettre Y. •Joffre 160</p> <p>Ajout de la date par Oudot de Dainville <i>1651. 11 mai et lettres d'attache <Joffre 161> de même date.</i></p>	<p>Impôts Octrois •Joffre160 1 /4/1/5</p> <p>Lang ? – Conseil d'État</p> <p>Note marginale, une croix, un rond au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 61)</p>	

161) Charte des droits sur la viande : Lettre d'attache du Conseil d'État (11 mai 1651) – P. 76 – Joffre 161 1 / 4/1/5 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1651. Arrest du Conseil d'estat en parchemin de l'an 1651, portant permission aux sieurs consulz de Montpellier de lever un denier pour chaque livre de chair, tant de celle qui se débiteroit à la boucherie de ladicte ville que dans les autres boucheries des faubourgz, terroir et taillable d'icelle pendant six ans, suivant l'arrest de l'an 1650 pour estre le dict denier employé aux réparations de la maison consulaire et construction de certaine fontaine, trouvé à propos de faire par délibération du conseil politique pour la commodité du peublic. Ledict arrest cotté par lettre Y. •Joffre 161</p> <p>Ajout de la date par Oudot de Dainville <i>1651. 11 mai et lettres d'attache <Joffre 161> de même date.</i></p>	<p>Impôts Octrois •Joffre161 1 /4/1/5</p> <p>Lang ? – Conseil d'État</p> <p>Note marginale, une croix, un rond au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 61)</p>	

162) Charte des droits sur la viande (26 août 1653) – P. 76 – Joffre 162 1 /4/2/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1653. Arrest du conseil privé en parchemin, donné en l'année 1653, portant qu'autre arrest du conseil susdict de l'an 1650 sortira a effect, le présent poursuivy par les sieurs consulz de Montpellier et ceux de R. P. R. sur la permission que lesdicts consulz ont de lever un denier sur chaque livre de chair qui se débite à Montpellier. Ensemble, lettres contenant signification d'icelluy y attachées. Ledict acte par lettre Z. •Joffre 162</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville <i>1653. 26 août. Cet arrêt rendu entre les habitants de la R. P. R. et les consuls et habitants catholiques, d'autre part, confirme celui du 4 octobre 1650. Les lettres d'attaches sont perdues.</i></p>	<p>CC Denier de la chair Joffre 162 1 /4/2/1</p> <p>Lang ? – Conseil privé</p> <p>Note marginale, une croix, un rond au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 61)</p>	

163) Charte des droits sur la viande : Arrêt du Conseil d'État (28 avril 1656) – P. 77 – Joffre 163 1/10/6/1 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1656. Arrest du conseil d'estat en parchemin de l'année 1656, au mois d'avril poursuivy par les sieurs consulz de Montpellier et recteurs de l'hospital de la Charitté de ladicte ville, contre le fermier de la boucherie appelée du Roc de Pézenas, pour raison du denier qui se lève sur chaque livre de chair audict Montpellier par lequel les parties sont mises hors de cours et de procès. Ledict arrest et lettres de signification <Joffre 164> y attachées cotté par lettre &. •Joffre 163</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville : <i>1656. 28 avril. « Entre Clément de Bonsy, évêque et seigneur de Béziers, abé de l'abaye d'Aignane, prenant le faict et cause pour Jean Roussy dict Mesnard, boucher de la boucherie appelée le Rocq de Pézenas...</i></p>	<p>Cabinet Doré Restitution Burlats-Brun n°1 •Joffre 163 1/10/6/1</p> <p>fr – Conseil d'État</p> <p>Original consulté (au verso « Lettre & Liasse cottée par n° 21 de l'armoire A »)</p> <p>Note marginale, une croix au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 62)</p>	

164) Charte des droits sur la viande : lettres de signification du Conseil d'État (28 avril 1656) – P. 77 – Joffre 164 1/10/6/1 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1656. Arrest du conseil d'estat en parchemin de l'année 1656, au mois d'avril [...] Ledict arrest <Joffre 163> et lettres de signification <Joffre 164> y attachées cotté par lettre &. •Joffre 164</p>	<p>Cabinet Doré Restitution Burlats-Brun n°1 •Joffre 164 1/10/6/1</p> <p>fr – Conseil d'État</p> <p>Original consulté (au verso « Lettre & Liasse cottée par n° 21 de l'armoire A »)</p> <p>Note marginale, une croix au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 62)</p>	

165) Charte des droits sur la viande : Arrêt du Conseil d'État (13 décembre 1656) – P. 77 – Joffre 165 1 /4/2/1 – lang ?

Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1656. Autre arrest dudict conseil d'estat en parchemin, donné en ladicte année 1656, au mois de décembre, par lequel sa Majesté permet aux sieurs consulz de Montpellier de lever le susdict denier sur chaque livre de chair durant six années à commencer en janvier prochain, pour estre employé aux réparations publiques de la dicte ville, avec [...] cotté par double lettre AA. •Joffre 165</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville <i>1656. 13 décembre. Ces sommes doivent être employées à indemniser juscjues à concurrence de 45.000 11. les marchands de Montpellier des pertes à eux causées par la saisie de leurs marchandises faites par le sire Dupuy</i></p>	<p>CC Denier de la chair Joffre 165 1 /4/2/1</p> <p>Lang ? – Conseil privé</p> <p>Note marginale, une croix, un rond au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 62)</p>	

166) Charte des droits sur la viande : lettres du Conseil d'État à la Cour des Aides – P. 77 –

Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1656. [...] avec lettres adressantes à la cour des aydes de Montpellier enjoignant de tenir la main à l'exécution d'icelluy, icelles attachées audict arrest cotté par double lettre AA. •Joffre 166</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville <i>1656. 13 décembre. Ces sommes doivent être employées à indemniser juscjues à concurrence de 45.000 11. les marchands de Montpellier des pertes à eux causées par la saisie de leurs marchandises faites par le sire Dupuy</i></p>	<p>CC Denier de la chair Joffre 166 1 /4/2/1</p> <p>Lang ? – Conseil privé</p> <p>Note marginale, une croix, un rond au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 62)</p> <p>Voir également FF « Affaire Dupuy »</p>	

167) Charte des droits sur la viande : Arrêt du Conseil d'État (27 janvier 1657) – P. 77 – Joffre 167 1 /4/2/1 – lang ?

Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1657. Autre arrest du conseil d'estat en parchemin donné en l'année 1657, en janvier, portant octroy fait par sa Majesté aux sieurs consulz de Montpellier de lever six livres sur chaque muy de vin estranger qui entrera dans ladictte ville et 5 s. sur chaque cent pesent des pourceaux pesés en vie, qui se débitent en la ville et faubourgz dudict Montpellier, pour 1 argent en provenant estre employé à l'acquit des debtes de ladictte communauté du dict Montpellier avec les lettres portant exécution d'icelluy, y attachées. Ledit arrest cotté par double lettre B. B. •Joffre 167</p> <p>Ajout de la date par Oudot de Dainville <i>1657. 27 janvier. Les lettres d'attache sont perdues. Les sommes sont destinées aux mêmes fins que pièce 165</i></p>	<p>Importations de grains, taxes royales, impôts sur le vin •Joffre 167 1 /4/2/1</p> <p>Lang ? – Conseil d'État</p> <p>Note marginale, une croix, un rond au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 63)</p>	

168) Charte des droits sur la viande : Arrêt d'enregistrement (4 décembre 1658) – Joffre 168 1/ 4/2/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1657. Arrest en parchemin, d'enregistrement du susdict arrest du conseil d'estat, donné par la cour des comptes, aydes et finances de Montpellier, en la susditte année 1657, au mois de décembre et cotté par double lettre CC. •Joffre 168</p> <p>Ajout de la date par Oudot de Dainville <i>1657. 4 décembre.</i></p>	<p>Importations de grains, taxes royales, impôts sur le vin •Joffre168 1 /4/2/1</p> <p>Lang ? – Conseil d'État</p> <p>Note marginale, une croix, un rond au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 63)</p>	

169) Charte des droits sur le sel : Lettres du Parlement de Toulouse portant inhibitions aux sieurs consulz de Montpellier de lever les deniers sur le sel (1495) – P. 77-78 – Joffre 169 1 /4/2/1 – lat		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>En la mesme armoire A, neufviesme rang, sont les lettres pattantes, arrest du-conseil et autres actes contenant les permissions du roy données aux sieurs consulz et habitans de Montpellier de lever certains deniers sur le sel des salins de Languedoc, confirmations d'icelles et autres sur ce subject. Lesdits actes faisant une liasse cottée par n° 22 et ordonnés en cette manière.</p> <p>1494. Premièrement lettres en latin sur le parchemin obteneues du parlement de Tolose, en 1 194, par le scindic de la province de Languedoc, contenant inhibitions aux sieurs consulz de Montpelier de ne plus exiger les cinq deniers sur chaque quintal de sel, outre el par dessus les dix soulz sept deniers et une picte accoustumé lever sur icelluy, aux salins de Languedoc. Lesdites lettres cottées par lettre A •Joffre 169</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville</p>	<p>CC Gabelle ferme du sel •Joffre169 1 /4/2/1</p> <p>lang ? – Parlement de Toulouse</p> <p>Note marginale, « CC octroi du sel » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 66)</p>	

170) Charte des droits sur le sel : Patentes de Louis XII (12 décembre 1509) – P. 78 – NL – lang ?

Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1509. Lettres pattantes en parchemin du roy Louis, de l'an 1509, portant deffences à toute sorte de personne d'empêcher en aucune façon lesdicts sieurs consulz de Montpellier de fournir de sel pendant dix ans, les salins de Montpellier comme est conteneu en autres patantes du mesme roy données en 1507 pour estre les sommes provenant de la vente dudict sel, employées aux fortifications et réparations de ladite ville. Lesdictes pattantes cottées par lettre B. •Joffre 170</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville <i>1509. 12 décembre, fragment de sceau. Les autres lettres sont du 4 janvier.</i> <i>1508. Les « saliniers salinans » du diocèse de Maguelone traînaient les consuls en procès, rendant ainsi « illusoire » l'octroi du roi, au préjudicedes habitants « ... et retardation des réparations et forliffications de ladicle ville qui raisonnable-ment ne doit estre de pire condition que noz villes de Beaucayre, Nismes, Sommières, Lunel, Myrevaulz et Villeneuve qui joissent dudict droit de fournissement...</i></p>	<p>fr – Rois de France</p> <p>Note marginale, « AA Privilèges » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 66)</p>	

171) Charte des droits sur le sel : Autres patentes de Louis XII (15 janvier 1514) – P. 79 – NL – fr

Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1513. Autres pattantes en parchemin du mesme roy Louis, de l'an 1513, par lesquelles Sa Majesté permet aux sieurs de Montpellier, de fournir du sel de Peccais le grenier de ladicte ville durant l'espace de dix ans, à commencer du jour qu'il est en vante audict grenier, comme est conteneu ez patantes du mesme roy données en 1507, ainsin que font les consulz de Lunel, de Nismes et de Sommières auxquelz a esté accordé mesme privilège et pour, des deniers de la vente dudict sel, survenir aux fortifications et réparation de ladicte ville de Montpellier, lesdictes pattantes cottées par lettre C •Joffre 171</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville <i>1514. 15 janvier. « ... du sel de Peccais qui est plus bel, meilleur et mieulx sallant que celui du diocèse de Maguelonne. »</i></p>	<p>Fr – Rois de France</p> <p>Note marginale « AA Privilèges », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 67)</p>	

172) Charte des droits sur le sel : Lettres d'attache des généraux des finances (22 janvier 1514) – P. 78 – NL – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1513. Autres pattantes en parchemin du mesme roy Louis, de l'an 1513, par lesquelles Sa Majesté permet aux sieurs de Montpellier, de fournir du sel de Pecais le grenier de ladicte ville durant l'espace de dix ans, à commencer du jour qu'il est en vente audict grenier, comme est conteneu ez patantes du mesme roy données en 1507, ainsin que font les consulz de Lunel, de Nismes et de Sommières auquelz a esté accordé mesme privilège et pour, des deniers de la vente dudict sel, survenir aux fortifications et réparation de ladicte ville de Montpellier, lesdictes pattantes cottées par lettre C •Joffre 172</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville <i>1514. 22 janvier. Lettres d'attache des généraux des finances</i></p>	<p>Lang ?</p> <p>Note marginale « AA Privilèges », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 67)</p>	

173) Charte des droits sur le sel : Lettres d'attache de Guillaume d'Ancezune (3 février 1514) – P. 78 – NL – lang ?

Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1513. Autres pattantes en parchemin du mesme roy Louis, de l'an 1513, par lesquelles Sa Majesté permet aux sieurs de Montpellier, de fournir du sel de Pecais le grenier de ladicte ville durant l'espace de dix ans, à commencer du jour qu'il est en vante audict grenier, comme est conteneu ez patantes du mesme roy données en 1507, ainsin que font les consulz de Lunel, de Nismes et de Sommières auxquelz a esté accordé mesme privilège et pour, des deniers de la vente dudict sel, survenir aux fortifications et réparation de ladicte ville de Montpellier, lesdictes pattantes cottées par lettre C •Joffre 173</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville <i>1514. 3 février, id. de Guillaume d'Ancezune, écuyer, seigneur de Codollet, Saint Roman, coseigneur de Caderousse, conseiller du roi et visiteur général des gabelles à sel au pays de Languedoc et duché de Guienne, Rouergue, Quercy, Auvergne et leurs ressorts, (sceau).</i></p>	<p>Lang ?</p> <p>Note marginale « AA Privilèges », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 67)</p>	

T. VI

174) Charte des droits sur le sel : Patentes de Henri IV (9 juillet 1596-1597) – P. 78-79 – Joffre 174 1/ 4/2/1 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1516. Extrait d'autres pattantes du roy Henry de l'an 1516 portant établissement de 12 d. à lever sur chaque quintal sel des salins de Languedoc, pour, de l'argent en provenant fournir au renouvellement et entretenement du collège de la ville de Montpellier avec certains autres papiers y attachés touchant l'employ d'icelluy. Ledict extrait cotté par lettre D. •Joffre 174</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville <i>4 pièces papier, 1 pièce parchemin.</i> <i>1596. 9 juillet. « ...Les troubles et guerres civiles quy ont heu cours en ce royaume depuis longtemps ont tellement licencié et desbourné la jeunesse qu'au lieu de s'employer aux bonnes lettres pour fassonner ses murs, elle c'est advouée à toute liberté dont journellement surviennent scandalles... Pour a quoy obvier et donner ordre qu'à l'advenir elle soit instituée aux exercices vertueus dont le vray fondement consiste en la cognoissance des bonnes lettres, par le moyen desquelles on parvient à plus haulte intelligence pour après fere service au public. [...]»</i> <i>1597. Requête des consuls, mandement de la chambre des comptes et requêtes des scindics des catholiques de Montpellier relatives au traitement de Pierre Jalhac et des autres régents catholiques dudit collège. Les consuls prennent la défense des régents protestants.</i></p>	<p>CC Gabelle ferme du sel •Joffre 174 1 /4/2/1</p> <p>Fr – Rois de France</p> <p>Note marginale « CC octroi sel », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 67)</p>	

175) Charte des droits sur le sel : Patentes de Henri II (2 janvier 1552) – P. 79 – Joffre 175 1 /4/2/1 – P. 79		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1551. Autres pattantes en parchemin du roy Henry, de l'an 1551, portant permission aux sieurs consulz de Montpellier et habitans de fournir de sel le grenier de la dicte ville, pour employer les deniers qui proviendront de la vente d'iceluy, aux réparations et fortifications dudict Montpellier et paiement des gaiges des regens du collège de ladicte ville. Lesdictes pattantes cottées par lettre E.</p> <p>•Joffre 175</p> <p>Ajout de la date par Oudot de Dainville <i>1552. 2 janvier.</i></p>	<p>CC Gabelle ferme du sel •Joffre175 1 /4/2/1</p> <p>Lang ? – Rois de France</p> <p>Note marginale « AA privilèges », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 68)</p>	

176) Charte des droits sur le sel : Arrêt du Conseil d'État (26 octobre 1624) – P. 79 – NL – lang ?

Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1624. Arrest du conseil d'estat en parchemin, de l'an 1624, par lequel est ordonné que de la creüe des dix sols qui se lève sur chaque minot de sel à Peccais, il en sera prins cinq sols que sa Majesté a accordé tant au clergé du diocèse de Montpellier qu'aux habitans catholiques et de la R. P. R. durant cinq années, à comancer au mois de janvier de l'année suivante pour estre les deniers provenant desdits cinq sols employés tant à la réparation de l'esglise cathédrale Saint Pierre dudict Montpellier et de celles du diocèse qu'à l'acquictement des debtes des susdits habitans, avec lettres pattantes du roy Louys y attachées, de la mesme année adressantes à la cour des aydes dudict Montpellier, à ce qu'elle preste la main à l'exécution dudict arrest. Le tout cotté par lettre F.</p> <p>•Joffre 176</p> <p>Ajout de la date par Oudot de Dainville 1624. 26 octobre.</p>	<p>Lang ? – Conseil d'État</p> <p>Note marginale « CC octroi sel », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 68)</p>	

177) Charte des droits sur le sel : Ordonnance des trésoriers généraux de France (20 novembre 1626 – 2 juin 1627) – Joffre 177 1 /4/2/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1626. Ordonnance de messieurs les trésoriers généraux de France, intendens des gabelles de Languedoc, écrite sur le parchemin en 1626, portant surcéance pendant deux mois, de l'enregistrement des pattantes portant bail au profit du nommé Melson, adjudicataire pour cinq années de la ferme de la crue de dix sols pour minot de sel, qui se lèvent aux salins de Peccais, dans lequel temps le clergé du diocèse de Montpellier et les habitans catholiques et de la R. P. R. se retireroient par devers sa Majesté pour voir y estre ordonné, en suite de l'arrest du conseil de 1624 par lequel le Roy ordonne que de ladicte crue de 10 s. pour minot, il en sera prinz cinq sols en faveur tant du clergé que des habitans catholiques et de la R. P. R., durant cinq années à commencer en 1625, pour estre les sommes qui en proviendront employées, esgalement et moitié au restablissement et réédification de l'esglise cathédrale de Montpellier et des debtes des habitans catholiques et de ladicte R. P. R. La dicte ordonnance cotlée par lettre G. •Joffre 177</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville 1626. 20 novembre. 1627. 2 juin (papier). Arrêt du conseil d'état, et lettres d'attaches sur le même objet.</p>	<p>CC Gabelle ferme du sel •Joffre 177 1 /4/2/1</p> <p>Lang ? – Trésorier général de France</p> <p>Note marginale « CC impositions (Bail de l'afferme du sel) », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 69)</p>	

178) Charte des droits sur le sel : Arrêt du Conseil d'État (17 septembre 1631) – P. 80 – Joffre 178 1 /4/2/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1631. Arrest du conseil d'estat en parchemin, de l'an 1631, donné en faveur du scindic du clergé, consuls et habitans de Montpellier comme subrogés par sa Majesté, soubz le nom du nommé de Guillaume Bougette, au bail à ferme faict par par sa ditte Magesté au nommé Claude Melson, de la crue de dix sols pour minot de sel qui se lève ez salins de Peccais, par lequel est ordonné que l'exécution de l'arrest de l'an 1630 est surcis au proffit dudict scindic, consulz et habitans, lequel susdit arrest de 1631 est cotté par lettre H.</p> <p>•Joffre 178</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville <i>1631. 17 septembre. — Jean Dardé, commis à la recette de ladite crue. — L'arrêt du 30 septembre 1630 avait été obtenu par Etienne Deshors. Lettres d'attache <Joffre 179> ; sceau.</i></p>	<p>CC Gabelle ferme du sel •Joffre178 1 /4/2/1</p> <p>Lang ? – Conseil d'État</p> <p>Note marginale « CC impositions sur le sel », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 69)</p>	

179) Charte des droits sur le sel : Lettres d'attache du Conseil d'État (17 septembre 1631) – P. 80 – Joffre 178 1 /4/2/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1631. Arrest du conseil d'estat en parchemin, de l'an 1631, donné en faveur du scindic du clergé, consuls et habitans de Montpellier comme subrogés par sa Majesté, soubz le nom du nommé de Guillaume Bougette, au bail à ferme faict par par sa ditte Magesté au nommé Claude Melson, de la crue de dix sols pour minot de sel qui se lève ez salins de Peccais, par lequel est ordonné que l'exécution de l'arrest de l'an 1630 est surcis au proffit dudict scindic, consulz et habitans, lequel susdit arrest de 1631 est cotté par lettre H. •Joffre 178</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville <i>1631. 17 septembre. — Jean Dardé, commis à la recette de ladite crue. — L'arrêt du 30 septembre 1630 avait été obtenu par Etienne Deshors. Lettres d'attache <Joffre 179> ; sceau.</i></p>	<p>CC Gabelle ferme du sel •Joffre178 1 /4/2/1</p> <p>Lang ? – Conseil d'état</p> <p>Note marginale « CC impositions sur le sel », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 69)</p>	

T. VI

180) Charte des droits d'imposition : Arrêt donné en la Cour des Comptes (19 janvier 1546) – P. 80 – FF308 – 1/8/5/3 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>En la mesme armoire A, dixiesme rang, sont plusieurs arretz du conseil, lettres pattantes et autres actes contenant le pouvoir des impositions faictes en la ville de Montpellier. Les dits actes mis en liasse cottée par n° 23 et ordonnés de cette manière.</p> <p>1546. Premièrement, arrest en parchemin donné en la cour des comptes, aydes et finances de Montpellier en 1546, portant que la terre de la Colombière, autrement le mas d'en Rouget est sujette à contribuer aux impositions qui se font annuellement au taillable de la ditte ville de Montpellier. Ledict arrest cotté par lettre A. •Joffre 180</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville <i>1546. 19 janvier (rouleau. 6m. 17. 10 peaux). Le procès s'était ouvert le 24 juillet 1537 devant la cour du gouverneur, entre Perrette Fornièrre, François Imperat, valet de chambre du roi et Catherine Morgue son épouse, d'une part et les consuls de Montpellier, d'autre. [...] Ce terroir d'en Rogier « est petit et infertile, guarrigues avecques pelites vignes et propriétés... » son rapport est de 100 ll. t. par an; Jean Fournier père de Perrette l'avait acquis par décret du petit scel et l'avait donné à Perrette en constitution de douaire. Perrette avait épousé Guillaume Travers, puis Jacques Morgue. — Une quittance du droit de lausime de 1483 (notaire Pierre Silolle) le dénomme « mas de cressio d'en Rogier sive de la Colombière ».</i></p>	<p>Rouleau de parchemin : arrêt de la cour des comptes au sujet de la Colombière 1546 •FF308 1/8/5/3</p> <p>fr – Cour des Aides</p> <p>Note marginale « FF les consuls contre Perret Fournier et autres », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 72)</p>	

181) Charte des droits d'imposition : Convention entre les consuls et le receveur du diocèse de Montpellier (1482) – P. 80 – NL – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Dans ladite liasse a certaines conventions faictes entre les sieurs consulz de Montpellier et certain receveur du diocèse en l'année 1482, touchant la recepte dudict diocèse, cottées A. •<i>Joffre 181</i></p>	<p>Lang ?</p> <p>Note marginale « CC impositions diocésaines », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 72)</p>	

182) Charte des droits d'imposition : Arrêt de la Cour des Aides (1576) – P. 80 – NL – lang ?

Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Plus un arrest en parchemin de la cour des aydes de Montpellier, donné en 1576, portant inhibitions d'imposer certains deniers ; cotté A. •<i>Joffre 182</i></p>	<p>Lang ? – Cour des Aides</p> <p>Note marginale « CC impositions [illisible] », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 72)</p>	

183) Charte des droits d'imposition : Patentes du roi Louis (14 avril 1597-19 juin 1597) – P. 80-81 – NL – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1597. Lettres pattantes en parchemin, du roy Louys de l'an 1597 portant qu'il sera imposé au diocèse de Montpellier 12.000 ll. pour employer à la fortification de la ville dudit Montpellier, pour s'opposer aux forces de l'Espagne. Lesdites patantes cottées par lettre B •Joffre 183</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville 1597. 19 juin. « ...les consuls et habitans de nostre dite ville de Montpellier... ayans eu advis des desseings que les espagnols font, ordinairement sur aucune ville de nostre pays de Languedoc, mesmes sur ladite ville de Montpellier et fort de Maguelonne assis sur le bord de la mer proche d'une lieue de ladite ville de Montpellier, ayans desja gaigné les passages des frontières du costé de Perpignan... » avaient emprunté et « ...continué la construction du boulevard de l'une des portes de ladite ville appelée le Peyrou... » 1597. 14 avril. Extrait de la délibération du conseil décidant de recourir au roi.</p>	<p>fr – Rois de France</p> <p>Note marginale « CC impositions », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 69)</p>	

184) Charte des droits d'imposition : Appel du Gouverneur au Parlement de Toulouse (1444-1450) – P. 81-82 – Joffre 184 1/9/5/5 – lat/oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Dans ladite liasse a un instrument en latin de l'an 1450 contenant appel du gouverneur de Montpellier au parlement de Tolose, interjecté par les sieurs consuls de la dite ville touchant certaine imposition. Certains articles délibérés au conseil de ville portant la direction et forme de procéder aux affaires de la communauté y sont insérés. Le dict acte colté B</p> <p>•Joffre 184</p> <p>Long extrait retranscrit par Oudot de Dainville 1444-1450. 10 septembre. Rouleau de 3 peaux (1m95). Cet instrument d'appellation, qui contient copie de divers dres et procurations en latin, reproduit aussi un établissement en languedocien, du 13 janvier 1446, arrêté entre les consuls et les habitants de Montpellier en présence de Thierry le Conte, chevalier seigneur d'Arblay conseiller et chambellan du roi, gouverneur des ville et baronies de Montpellier et Aumelas, et de Jean de Valx, licencié es lois, juge du palais royal de Montpellier.</p> <p>1° Les consuls, leur receveur ou leur clavaire ne pourront percevoir les impôts avant leur échéance. [...]</p>	<p>Joffre 184, sentence du Gouverneur de Montpellier au profit des Consuls et des habitants de la ville 1444 - 1450 : rouleau</p> <p>•Joffre184 1/9/5/5</p> <p>Lat/oc</p> <p>Note marginale « CC impositions», au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 73)</p>	

185) Charte des droits d'imposition : Copie de l'octroi du rabais fait par Charles VIII (1496) – P. 82 – Joffre 185 1/6/2/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Plus un paquet de quatre actes, le premier est une copie sans signature de l'octroy du rabais de 2.000 ll. faict par le roy Charles en 1496, en faveur de la ville de Montpellier, sur les tailles imposées annuellement en icelle. [...] Les actes duquel paquet sont cottés B. •Joffre 185</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville 1496. <i>Copie informée.</i></p>	<p>CC Tailles •Joffre185 1/6/2/1</p> <p>Lang ?</p> <p>Note marginale « CC taxes royales », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 73)</p>	

186) Charte des droits d'imposition : Requête adressée au roi (?) – P. 82 – Joffre 186 1/6/2/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Plus un paquet de quatre actes, [...] Le second est autre copie de requête adressante au roy pour le supplier de continuer le susdict don. [...] Les actes duquel paquet sont cottés B. •Joffre 186</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville n° 2</p>	<p>CC Tailles •Joffre186 1/6/2/1</p> <p>Lang ?</p> <p>Note marginale « CC taxes royales », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 73)</p>	

187) Charte des droits d'imposition : Procuration des consuls (15 janvier 1531) – P. 82 – NL – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Plus un paquet de quatre actes, [...] Le troisieme est une procuration en parchemin faicte en l'année 1530 par les sieurs consulz dudict Montpellier à l'un d'iceux d'obtenir de sa majesté la continuation du susdict octroy pour 12 ans. [...] Les actes duquel paquet sont cottés B. •Joffre 187</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville <i>n° 3 1531. 15 janvier. Sceau. Procuration donnée à Guillaume Boyrargues, consul de Montpellier.</i></p>	<p>Lang ?</p> <p>Note marginale « CC taxes royales », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 72)</p>	

188) Charte des droits d'imposition : Promesse des consuls à De Magni (20 mars 1531) – P. 82 – NL – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Plus un paquet de quatre actes, [...] Et le quatriesme est une promesse faicte de certaine somme par un des susdicts sieurs consulz au nommé de Magni, s'il obtenait la susdite confirmation. Les actes duquel paquet sont cottés B. •Joffre 188</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville <i>1531. 20 mars. Promesse de Guillaume Boyrargues à Charles de Magni (var. du Magny) maréchal de l'hôtel du roi, de 30!) écus d'or au sol pour la confirmation des lettres de 1496 et 500 écus d'or sol pour la confirmation de lettres du roi contenant érection de chancellerie royale et chambre de parlement jointe à la cour des généraux séant à Montpellier.</i></p>	<p>Lang ?</p> <p>Note marginale « CC taxes royales », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 72)</p>	

189) Charte des droits d'imposition : Arrêt de la Cour des Aides (27 août 1597) – P. 82 – Joffre 189 1 /4/2/1		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1597. Arrest de la cour des aydes de Montpellier, en parchemin, donné en 1597, par lequel est ordonné que les lettres patentes, mentionnées en l'article précédent, seront registrées en ladite cour et, veu la pauvreté du peuple, il ne sera imposé sur ladite ville et diocèse de Montpellier que la somme de 7.500 ll. pour employer aux fortifications de la dite ville. [...] Le tout cotté par lettre C. •Joffre 189</p> <p>Ajout de la date par Oudot de Dainville <i>1597. 27 août</i></p>	<p>X •Joffre189 1 /4/2/1</p> <p>Lang ?</p> <p>Note marginale « CC impositions », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 73)</p>	

190) Charte des droits d'imposition : Autre arrêt de la Cour des Aides (4 décembre 1598) – P. 82 – Joffre 189 1 /4/2/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1597. [...] Ensemble autre arrest y attaché de ladite cour en parchemin, donné en 1598 portant deffences aux sieurs consulz de Montpellier et autres de ne faire aucunqz enprunts ny impositions, pour raisons des susdites fortifications, sans commission expresse du roy. Le tout cotté par lettre C. •Joffre 190</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville 1598. 4 novembre. <i>Requête des consuls à la cour en exécution de l'arrêt du 27 août, (papier). Signification des arrêts à David Varanda, conseiller du roi au présidial de Montpellier et syndic du diocèse (1 décembre 1598).</i></p>	<p>X •Joffre189 1 /4/2/1</p> <p>Lang ?</p> <p>Note marginale « CC impositions », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 73)</p>	

191) Charte des droits d'imposition : Arrêt de la Cour des Aides exemptant une terre de Jacques Théron (10 juin 1600) – P. 82 – Joffre 191 1/6/2/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Dans ladite liasse a un arrest en parchemin de la cour des aydes dudict Montpellier, donné en 1606, exemptant, par provision, une pièce du nommé Teron située à Celleneuve, des tailles imposées dans ladite ville. Ledit arrêt cotté C. •Joffre 191</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville <i>1600. 10 juin. Cette terre noble de 18 canes a été échangée audit Jacques Théron, marchand de Montpellier, contre une autre par l'abbé d'Aniane seigneur de Celleneuve, en inféodation, avec serment de fidélité et albergue d'un chevalier à chaque entrée d'abbé, (9 avril et 5 décembre 1593) confronts : d'aquilon, le chemin du pont de la Maussion, à Montpellier ; de marin, la condamine dudict abbé; de narbonnais, le jardin d'Isaac Bouvière séparé par le chemin que l'abbé a donné à Celleneuve. – Lettres d'attache. <Joffre 192> (1602) Sommation <Joffre 193> et requête <Joffre 194> de Jacques Théron 1602 et 1603.</i></p>	<p>CC Tailles •Joffre191 1/6/2/1</p> <p>Lang ?</p> <p>Note marginale « CC privilèges », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 74)</p>	

192) Charte des droits d'imposition : Lettre d'attache de la Cour des Aides (10 juin 1600) – P. 82 – Joffre 191 1/6/2/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Dans ladite liasse a un arrest en parchemin de la cour des aydes dudict Montpellier, donné en 1606, exemptant, par provision, une pièce du nommé Teron située à Celleneuve, des tailles imposées dans ladite ville. Ledit arrêt cotté C. •Joffre 191</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville <i>1600. 10 juin. Cette terre noble de 18 canes a été échangée audit Jacques Théron, marchand de Montpellier, contre une autre par l'abbé d'Aniane seigneur de Celleneuve, en inféodation, avec serment de fidélité et albergue d'un chevalier à chaque entrée d'abbé, (9 avril et 5 décembre 1593) confronts : d'aquilon, le chemin du pont de la Maussion, à Montpellier ; de marin, la condamine dudict abbé; de narbonnais, le jardin d'Isaac Bouvière séparé par le chemin que l'abbé a donné à Celleneuve. – Lettres d'attache. <Joffre 192> (1602) Sommaton <Joffre 193> et requête <Joffre 194> de Jacques Théron 1602 et 1603.</i></p>	<p>CC Tailles •Joffre191 1/6/2/1</p> <p>Lang ?</p> <p>Note marginale « CC impositions », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 74)</p>	

T. VI

<p>193) Charte des droits d'imposition : Sommaton de Jacques Théron (10 juin 1600) – P. 82 – Joffre 191 1/6/2/1 – lang ?</p>		
<p>Descriptif dans les Inventaires</p>	<p>Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques</p>	<p>Descriptif DARLES ou LOUVET</p>
<p>Dans ladite liasse a un arrest en parchemin de la cour des aydes dudict Montpellier, donné en 1606, exemptant, par provision, une pièce du nommé Teron située à Celleneuve, des tailles imposées dans ladite ville. Ledit arrêt cotté C. •Joffre 191</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville <i>1600. 10 juin. Cette terre noble de 18 canes a été échangée audit Jacques Théron, marchand de Montpellier, contre une autre par l'abbé d'Aniane seigneur de Celleneuve, en inféodation, avec serment de fidélité et albergue d'un chevalier à chaque entrée d'abbé, (9 avril et 5 décembre 1593) confronts : d'aquilon, le chemin du pont de la Maussion, à Montpellier ; de marin, la condamine dudict abbé; de narbonnais, le jardin d'Isaac Bouvière séparé par le chemin que l'abbé a donné à Celleneuve. – Lettres d'attache. <Joffre 192> (1602) Sommaton <Joffre 193> et requête <Joffre 194> de Jacques Théron 1602 et 1603.</i></p>	<p>CC Tailles •Joffre191 1/6/2/1</p> <p>Lang ? –</p> <p>Note marginale « CC impositions », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 74)</p>	

194) Charte des droits d'imposition : Requête de Jacques Théron – P. 82 – Joffre 191 1/6/2/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Dans ladite liasse a un arrest en parchemin de la cour des aydes dudict Montpellier, donné en 1606, exemptant, par provision, une pièce du nommé Teron située à Celleneuve, des tailles imposées dans ladite ville. Ledit arrêt cotté C. •Joffre 191</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville <i>1600. 10 juin. Cette terre noble de 18 canes a été échangée audit Jacques Théron, marchand de Montpellier, contre une autre par l'abbé d'Aniane seigneur de Celleneuve, en inféodation, avec serment de fidélité et albergue d'un chevalier à chaque entrée d'abbé, (9 avril et 5 décembre 1593) confronts : d'aquilon, le chemin du pont de la Mausson, à Montpellier ; de marin, la condamine dudict abbé; de narbonnais, le jardin d'Isaac Bouvière séparé par le chemin que l'abbé a donné à Celleneuve. – Lettres d'attache. <Joffre 192> (1602) Sommutation <Joffre 193> et requête <Joffre 194> de Jacques Théron 1602 et 1603.</i></p>	<p>CC Tailles •Joffre191 1/6/2/1</p> <p>Lang ?</p> <p>Note marginale « CC impositions », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 74)</p>	

195) Charte des droits d'imposition : Quittance faite par Serielle, commandant de la compagnie des ordonnances du roi (21 septembre 1616) – P. 82-83 – Joffre 195 1/6/2/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Plus extrait de quittance de 7750 ll. faicte par Serielle commandant en la compagnie d'ordonnances du roy à luy accordée en l'assiette l'an 1616. En faveur du receveur du diocèse, cotté C. •Joffre 195</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville <i>1616. 21 septembre. Noble Arnaud de Serielle commandant, en l'absence du baron de Pujolz lieutenant de la compagnie des ordonnances du roi Isaac Poytevin, receveur du diocèse. — Témoins: Jean Siron, commis à la trésorerie de la marque du Levant et François Peyridier.</i></p>	<p>CC Tailles •Joffre 195 1/6/2/1</p> <p>Lang ?</p> <p>Note marginale « Il asiette », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 74)</p>	

T. VI

196) Charte des droits d'imposition : Arrêt du Conseil d'État sur les robes des consuls (12 novembre 1618) – P. 83 – Joffre 196 1 /4/2/1 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1618. Arrest du conseil d'estat en parchemin, de l'an 1618, portant que dans l'estat des frais ordinaires de la ville de Montpellier, sera comprins et imposé annuellement la somme de 1050 ll. pour la valeur de sept robes d'escarlatte, à raison de cent cinquante livres chacune, pour servir aux six consulz et greffier de la maison consulaire dudit Montpellier. Ensemble paltantes du roy en parchemin, de ladite année, adressantes aux trésoriers généraux de France, du bureau établis à Béziers, à ce que suivant le susdit arrest, ils fassent coucher la susdite somme au rang des fraix de ladite ville de Montpellier et imposer icelle par le commissaire de l'assiette du diocèse dudit Montpellier le tout cotté par lettre D. •Joffre 196</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville <i>1618. 12 novembre (sceau). Ces robes étaient dues aux consuls en raison des statuts de février 1.367 reproduisant eux-mêmes des statuts plus anciens. « ...il est ordonné ,à chacun dèsditz consulz, en nombre de six et au notaire et greffier de ladite maison consulaire, trois cannes trois pans d'escarlatte chacun an et seize florins d'or pour chacun pour fere lesdites robbes consulaires, avec les doubleures et ornemens d'icelles, qu'ilz sont tenus de porter aux actions publiques et qui est tout le sallaire desdites charges... »</i></p>	<p>X •Joffre196 1 /4/2/1</p> <p>Fr – Conseil d'État</p> <p>Note marginale « CC impositions », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 74)</p>	

197) Charte des droits d'imposition : Copie de l'arrêt précédent (12 novembre 1618) – P. 83 – Joffre 197 1 / 4/2/1 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1618. Arrest du conseil d'estat en parchemin, de l'an 1618, [...] le tout cotté par lettre D.</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville <i>Une copie sur papier de l'arrêt est jointe à celui-ci.</i></p> <p>•Joffre 197</p>	<p>X •Joffre197 1 /4/2/1</p> <p>fr</p> <p>Note marginale « CC impositions », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 74)</p>	

198) Charte des droits d'imposition : Arrêt du Conseil d'État sur les robes des consuls (22 février 1620) – P. 83 – NL – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1620. Autre arrest du conseil d'estat, en parchemin, de l'an 1620, en février, contenant que dans l'estat des fraix ordinaires de la ville de Montpellier, seront compris et imposés annuellement la somme de 900 ll. pour la valeur de six robes d'escarlade, à raison de 150 ll. pour chacune, pour servir aux six consulz de ladite ville. [...] Le tout cotté par lettre E. •Joffre 198</p> <p>Ajout de la date par Oudot de Dainville <i>1620. 22 février (sceau).</i></p>	<p>Lang ?</p> <p>Note marginale « CC impositions », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 75)</p>	

199) Charte des droits d'imposition : Patentes de Louis XIII (22 février 1620) – P. 83 – NL – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1620. [...] Ensemble patantes du roy Louys, en parchemin, de la mesme année adressantes aux trésoriers généraux de France du bureau de Bésiers, pour faire coucher la susdite somme, au susdit estat et imposer icelle par les commissaires de l'assiette du diocèse dudit Montpellier. Le tout cotté par lettre E. •Joffre 199</p> <p>Ajout de la date par Oudot de Dainville 1620. 22 février (sceau).</p>	<p>Lang ?</p> <p>Note marginale « CC impositions », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 75)</p>	

T. VI

200) Charte des droits d'imposition : Arrêt du Conseil (12 novembre 1618) – P. 83 – Joffre 200 1 /4/2/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Dans cette liasse a un extrait de l'arrêt du conseil de l'an 1618 qui est attaché avec les susdicts arrest et pattantes de l'an 1620, le susdict extraict cotté E •Joffre 200</p> <p>Ajout de la date par Oudot de Dainville 1618. 12 novembre.</p>	<p>X •Joffre200 1 /4/2/1</p> <p>Lang ?</p> <p>Note marginale « CC impositions », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 75)</p>	

201) Charte des droits d'imposition (27 juin 1620) : Arrêt du Conseil d'État sur l'imposition annuelle de la communauté – P. 83 – Joffre 201 1 /4/2/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1620. Autre arrest du conseil d'estat et pattantes y attachées en parchemin de l'an 1620 au mois de juin portant pouvoir aux sieurs consulz de Montpellier, d'imposer annuellement sur les habitans de ladite ville la somme de 11.378 ll. pour survenir aux despences ordinaires de la communauté, en ce compris celle de 8548 ll. permise d'imposer cy devant. Les dits arrest et pattantes cottées par lettre F.</p> <p>Ajout de la date par Oudot de Dainville 1620. 27 juin (sceau).</p>	<p>x •Joffre201 1 /4/2/1</p> <p>Lang ? – Conseil d'État</p> <p>Note marginale « CC impositions », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 76)</p>	

202) Charte des droits d'imposition (1630) : Patentes de Louis XIII – P. 84 – NL – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1630. Lettres pattantes en parchemin du roy Louis de l'an 1630 portant cassation d'arrest, obteneu par forclusion en l'année précédente, d'arrest au mois de février, au profit du scindic de la R. P. R. pour raison du payement des ministres avec deffences de s'en servir soubz certaines penes; lesdites pattantes cottées par lettre G.</p> <p>•<i>Joffre 202</i></p>	<p>Lang ?</p> <p>Note marginale « CC Réformés », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 76)</p>	

203) Charte des droits d'imposition : Arrêt du Conseil portant permission d'imposition (15 juin 1633) – P. 84 – Joffre 203 1 /4/2/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Dans cette liasse a un arrest du conseil en parchemin donné en 1633 contenant permission d'imposer 2.300 ll. en ladite ville avec lettres y attachées adressantes aux estats de la province. Ledict parchemin cotté G. •Joffre 203</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville <i>1633. 15 juin (sceau). Permission d'imposer 3.200 ll. dont 1.200 ll. pour frais de voyages et vacations du sr de Roques, 1er consul et viguier de Montpellier et du sieur de Roubin, conseiller en la cour des aides, députés au roi par la ville. Les 2.000 ll. seront appliquées aux dépenses extraordinaires que la ville est obligée de faire cette année.</i></p>	<p>X •Joffre203 1 /4/2/1</p> <p>Lang ?</p> <p>Note marginale « CC impositions », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 76)</p>	

204) Charte des droits d'imposition : Lettres d'attache pour la vérification des dettes des diocèses (25 juillet 1635) – P. 84 – Joffre 203 1 /4/2/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1635. Lettres d'attache en parchemin de l'an 1635, au mois de juillet, données par les commissaires ordonnés par sa Majesté pour la vérification des dettes des diocèses, villes et communautés de la province de Languedoc, portant mandement aux consuls de la ville de Montpellier, de faire imposer en trois années prochaines à commencer de la date desdites lettres, sur tous les contribuables de la dite ville, la somme de 34.084 ll. 14 s. 9 d. d'une part, 3051 ll. 4 s. 11 d. d'autre part et 10953 ll. 14 s. 9 d. d'autre pour certains interetz, ensuite de l'arrest du conseil et lettres patentes de l'année précédente 1634. Les dictes lettres d'attache cottées par H.</p> <p>•Joffre 204</p> <p>Ajout de la date par Oudot de Dainville <i>1635. 25 juillet</i></p>	<p>x •Joffre204 1 /4/2/1</p> <p>Lang ?</p> <p>Note marginale « CC impositions », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 76)</p>	

T. VI

205) Charte des droits d'imposition : Arrêt du Conseil d'État au profit de Jean de Grasset (1635) – P. 84 – Joffre 205 1 /4/2/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1635. Arrest du conseil d'estat de l'an 1635, au mois d'aoust, et lettres pattantes y attachées de la mesme année, obteneu au profit de mre Jean de Grasset, juge de la ville de Montpellier et premier consul en l'année précédante, par lequel est ordonné qu'il sera imposé en l'année prochaine sur les contribuables de ladite ville, la somme de 3550 ll. accordée audict Grasset pour ses frais et vacations par luy exposés comme député ez poursuittes de certains procès que la communauté dudit Montpellier avoit audit conseil. Ensemble lettres des commissaires présidens aux estatz de Languedoc, données en 1635, au mois de décembre portant mandement aux consulz de ladite ville de faire asseoir et imposer laditte somme selon ledict arrest. Avec ordonnance des trésoriers généraux de France en la généralité dudit Montpellier de l'an 1636, contenant que lesdits arrest et lettres seront registrés et executés et mandemant aussy ausdilt sieurs consulz et coequateurs de laditte ville d'en faire l'imposition. Joint encore l'extraict de l'acte délibératif de la susdicte députation en faveur du susdict Grasset, de l'année 1631. Le tout en parchemin, à la réserve du susdict extraict, mis ensemble et cotté par lettre J.</p> <p>•Joffre 205</p>	<p>X •Joffre205 1 /4/2/1</p> <p>Lang ? – Conseil d'état</p> <p>Note marginale « CC impositions », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 77)</p>	

206) Charte des droits d'imposition : Arrêt du Conseil d'État portant vérification des dépenses ordinaires de la ville (3 juillet 1636) – P. 84-85 – Joffre 206 1 /4/2/1 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Dans ladite liasse, a un arrest en parchemin, du conseil d'estat donné en 1636, portant vérification de l'estat vérifié des despenses ordinaires de la ville de Montpellier, avec lettres y attachées, adressantes à la cour des aydes dudict Montpelier. Ledict acte cotté J. •Joffre 206</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville <i>1636. 3 juillet. L'arrêt raye les sommes de 150 et 350 ll. « soubz le nom du sergent major et du cappitaine des portes de ladite ville pour ouvrir et fermer lesdites portes ». L'état contient en effet un article de 720 ll. pour les gages ordinaires des 4 portiers de la ville. Défense est faite auxdits portiers, capitaine et autres « de prendre aucunz droit sur le bois, charbon et autres denrées entrant dans ladite ville».</i></p>	<p>X •Joffre206 1 /4/2/1</p> <p>Fr – Conseil d'état</p> <p>Note marginale « CC impositions », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 78)</p>	

207) Charte des droits d'imposition : Arrêt du Conseil par lequel est ordonné aux consuls de procéder à la nomination des quatorze de la chapelle (13 juillet 1641) – P. 85 – Joffre 207 1 /4/2/1		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1641. Autre arrest du conseil, en parchemin, de l'an 1641. Par lequel est ordonné aux sieurs consuls de Montpelier, de procéder dans quinzaine à la nomination des quatorze dicts de la chapelle pour par eux procéder au despartement des impositions de ladicte année ; permettant cepandent ausdits sieurs consulz d'imposer et lever vingt sols pour livre sur les habitans de ladite ville. Ledict arrest cotté par lettre L. •Joffre 207</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville <i>1641. 13 juillet. La nomination des quatorze de la chapelle avait été cassée par arrêt. La cour des comptes ordonne une nouvelle nomination des quatorze et accorde à Louis Reines, 2° consul et clavaire, le droit de lever sur chaque cote, à titre de provision et pour lui éviter l'avance des fonds, une somme qui ne dépassera pas 20 sols et qui sera déduite.</i></p>	<p>X •Joffre207 1 /4/2/1</p> <p>Lang ? – Conseil d'État</p> <p>Note marginale « CC impositions », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 78)</p>	

208) Charte des droits d'imposition : Arrêt de la Cour des aides portant permission aux consuls d'emprunter la somme de 4000 livres (1652) – P. 85 – NL – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1652. Arrest en parchemin de la cour des comptes aydes et finances de Montpellier, donné en l'année 1652, portant permission aux sieurs consulz de ladite ville d'emprunter et d'imposer la somme de 4000 ll. ledit arrest cotté par lettre M. •<i>Joffre 208</i></p>	<p>Lang ?</p> <p>Pas de note marginales sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 79)</p>	<p>Pourrait être lié au Arrest en parchemin signé Darenes de la Cour des aydes du 3.^e decembre 1652. donnant pouvoir aux consuls d'emprunter 4 000. livres conformemant a la deliberation de ville dont l'extract est attaché aud[it] arrest, le tout cy cotté n° 3. •Darles 207, T. 2, p. 118 •Liasse AAA, pièce 3</p>

209) Charte des droits d'imposition : Délibération des États de Languedoc (22 mai 1629) – P. 85 – Joffre 209 1 /4/2/1 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1653. Lettres de commission en parchemin, de l'année 1653, en vertu desquelles le scindic du diocèse est assigné au conseil pour raison de certaine imposition. Lesdites lettres cottées par lettre N. •Joffre 209</p> <p>Complement au descriptif de Darles par Oudot de Dainville <i>1629. 22 mai. Délibération des états de Languedoc décidant que chaque lieu porterait « ses foules » sans rejet sur le diocèse.</i></p>	<p>X •Joffre209 1 /4/2/1</p> <p>fr</p> <p>Note marginale « Il Diocèses », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 79)</p>	<p>Peut être rapproché de celui-ci</p> <p>Trois extraits d'une deliberation en papier des Etats Generaux de la province du 22. may 1629. portant deffances de faire aucun reglement des foules des gens de guerre sur le general de la province, ou des dioceses lesd[its] extraits signés Sabatier no[tai]re cottés n° 1.</p> <p>•Darles 644, T. 1, p. 357</p> <p>•Liasse BB, Pièce 1</p>

210) Charte des droits d'imposition : Règlement du diocèse de Montpellier (7 juillet 1653) – P. 85 – Joffre 210 1 /4/2/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1653. Lettres de commission en parchemin, de l'année 1653, en vertu desquelles le scindic du diocèse est assigné au conseil pour raison de certaine imposition. Lesdites lettres cottées par lettre N. •Joffre 209</p> <p>Complément au descriptif de Darles par Oudot de Dainville <i>1653. 7 juillet. Règlement des foules du diocèse de Montpellier pour l'assemblée de l'assiette.</i></p>	<p>X •Joffre210 1 /4/2/1</p> <p>Lang ?</p> <p>Note marginale « Il Diocèses », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 79)</p>	

211) Charte des droits d'imposition : Lettres de commission sur l'assignation du syndic du diocèse (29 juillet 1653) – P. 85 – Joffre 211 1 /4/2/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1653. Lettres de commission en parchemin, de l'année 1653, en vertu desquelles le scindic du diocèse est assigné au conseil pour raison de certaine imposition. Lesdites lettres cottées par lettre N. •Joffre 209</p> <p>Complément au descriptif de Darles par Oudot de Dainville <i>1653. 29 juillet.</i></p>	<p>X •Joffre211 1 /4/2/1</p> <p>Lang ?</p> <p>Note marginale « Il Diocèses », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 79)</p>	

212) Charte des droits d'imposition : Arrêt du conseil sur les robes des consuls (1654) – P. 85 – Joffre 212 1 /4/2/1 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1654. Arrest du conseil, en parchemin, de l'an 1654, en février, avec patantes y attachées < Joffre 213 > portant que la somme de 1050 ll. pour les robes consulaires et du greffier de la ville de Montpellier sera rétablye et imposée. Ledit arrest cotté par lettre O. •Joffre 212</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville <i>La somme pour les sept robes avait été rayée par les quatorze « cohequaleurs dits de la chapelle » ..en haine de ce que les consuls leur avaient refusé « des choses qu'ilz vouloient exiger d'eux contre tout droit et raison concernant leurs vaccations... (sceau)</i></p>	<p>X •Joffre212 1 /4/2/1</p> <p>fr – Conseil d'État</p> <p>Note marginale « CC Impositions », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 79)</p>	

213) Charte des droits d'imposition : Patentes attachées au précédent arrêt (1654) – P. 85 – Joffre 212 1 / 4/2/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1654. Arrest du conseil, en parchemin, de l'an 1654, en février, avec patantes y attachées < Joffre 213 > portant que la somme de 1050 ll. pour les robes consulaires et du greffier de la ville de Montpellier sera rétablye et imposée. Ledit arrest cotté par lettre O. •Joffre 213</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville <i>La somme pour les sept robes avait été rayée par les quatorze « cohequaleurs dits de la chapelle » ..en haine de ce que les consuls leur avaient refusé « des choses qu'ilz vouloient exiger d'eux contre tout droit et raison concernant leurs vaccations... (sceau)</i></p>	<p>X •Joffre212 1 /4/2/1</p> <p>Lang ?</p> <p>Note marginale « CC Impositions », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 79)</p>	

214) Charte des droits d'imposition : Arrêt du Conseil sur la permission d'imposition (6 avril 1644) – P. 85 – Joffre 214 1 /4/2/1 – Darles 332 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1644. Arrest du conseil, en parchemin, de l'an 1644, au mois d'avril, par lequel sa Majesté permet d'imposer annuellement en la ville de Montpellier la somme de 1200 II, outre celle de 1800 II. Conteneues dans l'estat des despences ordinaires de lad. ville, pour employer à la nourriture, des pauvres de l'hospital Saint Eloy. Ledict arrest cotté par lettre P.</p> <p>•Joffre 214</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville 1644. 6 avril, « ...depuis quelques années, le nombre des pauvres de l'hospital de Montpellier ayant augmenté par le malheur du temps et le revenu de leur bien rural estant diminué par les tailles et autres subsides dont il est chargé... »</p>	<p>X •Joffre214 1 /4/2/1</p> <p>Fr – Conseil d'État</p> <p>Note marginale « CC Impositions », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 80)</p>	<p>Extrait signé Marie de larrest du Con[s]el destat du 6.^e avril 1644. portant que Sa Majesté permet d'imposer annuellement dans Montp[elli]er la somme de 1 200. livres outre les 1 800. livres contenues dans lestat des impositions ordinaires pour la nourriture des pauvres de l'hospital S[ain]t Eloy, led[it] extrait cy cotté n° 1.</p> <p>•Darles 332, T. 2, p. 181</p> <p>•Liasse LLL, Pièce 1</p>

215) Charte des droits d'imposition : Arrêt de la cour des aides sur les drapeaux et bannières de la ville (22 mai 1654) – P. 85-86 – Joffre 215 1 /4/2/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1654. Arrest, en parchemin, de la cour des aydes de Montpellier, donné en la susdite année 1654, au mois de may, portant permission aux sieurs consulz de lad. Ville d'imposer la somme de 400 ll. pour la refaction des drapeaux et bannières d'icelle. Ledit arrest cotté par lettre Q. •Joffre 215</p> <p>Ajout de la date par Oudot de Dainville <i>1654, 22 mai</i></p>	<p>X •Joffre215 1 /4/2/1</p> <p>Lang ?</p> <p>Note marginale « CC Impositions », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 80)</p>	

216) Charte des droits d'impositions : Arrêt pour raison de certaines impositions faites par les consuls au diocèse de Montpellier (5 juin 1654) – P. 86 – Joffre 216 1 /4/2/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1654. Arrest, en parchemin, de renvoy du conseil privé en la cour des aydes de Montpellier, donné en la susdite année 1654, au mois de juin, à la poursuite des sieurs consulz de ladite ville, pour raison de certaine imposition faicte au diocèse de Montpellier. Ledict arrest cotté par lettre R. •Joffre 216</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville <i>1654. 5 juin. Le diocèse avait été surimposé de 17.553 ll. 19 s. 6 d. pour les deniers de l'étape.</i></p>	<p>X •Joffre216 1 /4/2/1</p> <p>Lang ?</p> <p>Note marginale « FF Les consuls contre le syndic du diocese », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 80)</p>	

217) Charte des droits d'imposition : Arrêt du Conseil sur les robes consulaires (18 juillet 1654) – P. 86 – Joffre 217 1 /4/2/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1654. Autre arrest du conseil en parchemin de l'année 1654, au mois de juillet, ordonnant aux députés des quatorze et coéquateurs de la ville de Montpellier de restablir la partie de 1050 ll. pour les robes consulaires et du greffier de ladite ville, suivant autre arrest dudit conseil donné au mois de février dernier, avec lettres y attachées <Joffre 218>. Ledit arrest cotté par lettre S. •Joffre 217</p> <p>Ajout de la date par Oudot de Dainville <i>1654. 18 juillet.</i></p>	<p>X •Joffre217 1 /4/2/1</p> <p>Lang ?</p> <p>Note marginale « CC Impositions », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 81)</p>	

218) Charte des droits d'imposition : Lettres d'attaches de l'arrêt précédent (1654) – P. 86 – Joffre217 1 / 4/2/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1654. Autre arrest du conseil en parchemin de l'année 1654, au mois de juillet, ordonnant aux députés des quatorze et coéquateurs de la ville de Montpellier de restablir la partie de 1050 ll. pour les robes consulaires et du greffier de ladite ville, suivant autre arrest dudit conseil donné au mois de février dernier, avec lettres y attachées <Joffre 218>. Ledit arrest cotté par lettre S. •Joffre 217</p> <p>Ajout de la date par Oudot de Dainville <i>1654. 18 juillet.</i></p>	<p>X •Joffre217 1 /4/2/1</p> <p>Lang ?</p> <p>Note marginale « CC Impositions », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 81)</p>	

219) Charte des droits d'imposition : Arrêt du Conseil privé sur les créances de la ville (12 mai 1656) – P. 86 – Joffre 219 1 /4/2/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1656. Autre arrest du conseil privé, en parchemin, donné en l'année 1656 au mois de ma y, portant que sur la requeste présentée audit conseil par les sieurs consulz de Montpellier représentans que divers créanciers font des despens à la ville, et n'ont point remis leurs actes aux commissaires à ce députés, Sa Majesté a renvoyé les parties à l'Intendant de la province et cependant surcis. Ensemble lettres de signification y attachées ledict arrest cotté par lettre T •Joffre 219</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville 1656. 12 mai et lettres d'attache <Joffre 220>. 28 septembre <Joffre 221> et 16 novembre <Joffre 222>. Signification.</p>	<p>CC Gabelle ferme du sel •Joffre 219 1 /4/2/1</p> <p>Lang ?</p> <p>Note marginale « CC Dette », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 81)</p>	

220) Charte des droits d'imposition : Lettres d'attache du précédent arrêt (1656) – P. 86 – Joffre 219 1 /4/2/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1656. Autre arrest du conseil privé, en parchemin, donné en l'année 1656 au mois de ma y, portant que sur la requeste présentée audit conseil par les sieurs consulz de Montpellier représentans que divers créanciers font des despens à la ville, et n'ont point remis leurs actes aux commissaires à ce députés, Sa Majesté a renvoyé les parties à l'Intendant de la province et cependant surcis. Ensemble lettres de signification y attachées ledict arrest cotté par lettre T •Joffre 219</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville 1656. 12 mai et lettres d'attache <Joffre 220>. 28 septembre <Joffre 221> et 16 novembre <Joffre 222>. Signification.</p>	<p>CC Gabelle ferme du sel •Joffre 219 1 /4/2/1</p> <p>Lang ?</p> <p>Note marginale « CC Dette », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 81)</p>	

221) Charte des droits d'imposition : Signification du précédent arrêt (28 septembre 1656) – P. 86 – Joffre 221 1 /8/5/3 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1656. Autre arrest du conseil privé, en parchemin, donné en l'année 1656 au mois de ma y, portant que sur la requeste présentée audit conseil par les sieurs consulz de Montpellier représentans que divers créanciers font des despens à la ville, et n'ont point remis leurs actes aux commissaires à ce députés, Sa Majesté a renvoyé les parties à l'Intendant de la province et cependant surcis. Ensemble lettres de signification y attachées ledict arrest cotté par lettre T •Joffre 219</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville 1656. 12 mai et lettres d'attache <Joffre 220>. 28 septembre <Joffre 221> et 16 novembre <Joffre 222>. Signification.</p>	<p>Joffre 221, 222, 225, 227, 229, 231 – Arrêts du conseil au sujet des tailles 1651 à 1662 (voir le tome VI de l'inventaire des archives page 86 & 87) •FF 309 1/8/5/3</p> <p>Lang ?</p> <p>Note marginale « CC Dette », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 81)</p>	

222) Charte des droits d'imposition : Signification du précédent arrêt (16 novembre 1656) – P. 86 – Joffre 222 1 /8/5/3 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1656. Autre arrest du conseil privé, en parchemin, donné en l'année 1656 au mois de ma y, portant que sur la requeste présentée audit conseil par les sieurs consulz de Montpellier représentans que divers créanciers font des despens à la ville, et n'ont point remis leurs actes aux commissaires à ce députés, Sa Majesté a renvoyé les parties à l'Intendant de la province et cependant surcis. Ensemble lettres de signification y attachées ledict arrest cotté par lettre T •Joffre 219</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville 1656. 12 mai et lettres d'attache <Joffre 220>. 28 septembre <Joffre 221> et 16 novembre <Joffre 222>. Signification.</p>	<p>Joffre 221, 222, 225, 227, 229, 231 – Arrêts du conseil au sujet des tailles 1651 à 1662 (voir le tome VI de l'inventaire des archives page 86 & 87) •FF 309 1/8/5/3</p> <p>Lang ?</p> <p>Note marginale « CC Dette », au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 81)</p>	

223) Charte des droits d'imposition : Ordonnance de l'Intendant de Languedoc sur les dettes de la ville (1651) – P. 86 – NL – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1651. Ordonnance donnée par l'Intendant de la province de Languedoc le 7 septembre 1656 portant que tous les créanciers de la ville de Montpellier remettront ez mains des sieurs consulz de laditte ville, les actes de leurs debtes pour estre additionés aux Estats prochains et en estre permis l'imposition. Ladite ordonnance cottée par lettre V. •<i>Joffre 223</i></p>	<p>Lang ? – Intendant du Languedoc</p> <p>Pas de note marginale sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 81-82)</p>	

224) Charte des droits d'imposition : Extrait d'une ordonnance des États du Languedoc (1648) – P. 86 – NL – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Dans ladite liasse a un extrait d'une ordonnance des estats de Languedoc teneus à Pesenas l'an 1648, portant que les créanciers de la province remettront les actes de leurs dettes pour estre additionés aux estats et en estre permis l'imposition, ladite ordonnance, cottée V.</p> <p>•<i>Joffre 224</i></p>	<p>Lang ?</p> <p>Pas de note marginale sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 81-82)</p>	

225) Charte des droits d'imposition : Arrêt du conseil privé portant renvoi à la Cour des Aides les affaires de taille (2 juillet 1658) – P. 86 – Joffre 225 1/8/5/3 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1658. Arrest en parchemin du privé conseil. donné en l'année 1658, portant renvoy à la cour des aydes d'Aix de tous différents de taille et administration consulaire portés en la cour des aydes de Montpellier que lesdits sieurs consulz de ladite ville et clavaires pourroit avoir en icelle ; avec lettres patantes y attachées adressées à la dite cour des aydes d'Aix <Joffre 226>. Ledict arrest cotté par lettre X. •Joffre 225</p> <p>Ajout de la date par Oudot de Dainville 1658. 2 juillet (Fragment de sceau).</p>	<p>Joffre 221, 222, 225, 227, 229, 231 – Arrêts du conseil au sujet des tailles 1651 à 1662 (voir le tome VI de l'inventaire des archives page 86 & 87) •FF 309 1/8/5/3</p> <p>Lang ? – Conseil privé</p> <p>Note marginale « FF Procès a la ville, foire, finance » sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 82)</p>	

226) Charte des droits d'imposition : Patentes adressées à la Cour des Aides d'Aix (1656) – P. 86 – Joffre 225 1/8/5/3 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1658. Arrest en parchemin du privé conseil. donné en l'année 1658, portant renvoy à la cour des aydes d'Aix de tous différents de taille et administration consulaire portés en la cour des aydes de Montpellier que lesdits sieurs consulz de ladite ville et clavaires pourroit avoir en icelle ; avec lettres patantes y attachées adressées à la dite cour des aydes d'Aix <Joffre 226>. Ledict arrest cotté par lettre X. •Joffre 225</p> <p>Ajout de la date par Oudot de Dainville 1658. 2 juillet (<i>Fragment de sceau</i>).</p>	<p>Joffre 221, 222, 225, 227, 229, 231 – Arrêts du conseil au sujet des tailles 1651 à 1662 (voir le tome VI de l'inventaire des archives page 86 & 87) •FF 309 1/8/5/3</p> <p>Lang ?</p> <p>Note marginale « FF Procès a la ville, foire, finance » sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 82)</p>	

227) Charte des droits d'imposition : Arrêt du Conseil privé sur les différents de taille (22 août 1659) – P. 86-87 – Joffre 227 1/8/53 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1659. Autre arrest en parchemin du susdict conseil privé, donné en l'année 1659, au mois d'aoust, portant confirmation de l'évocation de la cour des aydes de Montpellier, en celle d'Aix, pendant trois ans de tous différens de tailles et administration consulaire que les susdicts sieurs consulz dudict Montpellier, pourroint avoir en la dicte cour des aydes de Montpellier, avec lettres patentes y attachées <Joffre 228>, ledict arrest cotté par lettre Y.</p> <p>•Joffre 227</p> <p>Ajout de la date par Oudot de Dainville 1659. 22 août (sceau).</p>	<p>Joffre 221, 222, 225, 227, 229, 231 – Arrêts du conseil au sujet des tailles 1651 à 1662 (voir le tome VI de l'inventaire des archives page 86 & 87)</p> <p>•FF 309 1/8/5/3</p> <p>Lang ? – Conseil privé</p> <p>Note marginale « FF Procès a la ville en fait de finance » sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 83)</p>	<p>Voir aussi</p> <p>Recepissés en deux feuillets écrits faits par m[aitr]e Bertrand greffier consulaire de certains actes concernant la communauté de Montp[ellier] a la marge desquels est escrit que lesd[its] actes ont esté retirés a la reserve de larrest du Con[s]eil de lannée 1659. portant evocation des causes de la communauté de la Chambre des comptes de Monpt[ellier] en celle d'Aix, lesd[its] recepissés cy cottés par n° 22.</p> <p>•Darles 353, T. 2, p. 190</p> <p>•Liasse LLL, pièce 22</p>

228) Charte des droits d'imposition : Patentes attachées au précédent arrêt (22 août 1659) – P. 86-87 – Joffre 227 1/8/5/3 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1659. Autre arrest en parchemin du susdict conseil privé, donné en l'année 1659, au mois d'aoust, portant confirmation de l'évocation de la cour des aydes de Montpellier, en celle d'Aix, pendant trois ans de tous différens de tailles et administration consulaire que les susdicts sieurs consulz dudict Montpellier, pourroit avoir en la dicte cour des aydes de Montpellier, avec lettres patentes y attachées <Joffre 228>, ledict arrest cotté par lettre Y. •Joffre 227</p> <p>Ajout de la date par Oudot de Dainville 1659. 22 août (sceau).</p>	<p>Joffre 221, 222, 225, 227, 229, 231 – Arrêts du conseil au sujet des tailles 1651 à 1662 (voir le tome VI de l'inventaire des archives page 86 & 87) •FF 309 1/8/5/3</p> <p>Lang ?</p> <p>Note marginale « FF Procès a la ville en fait de finance » sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 83)</p>	

229) Charte des droits d'imposition : Arrêt du Conseil privé portant confirmation de la Cour des Aides de Montpellier en celle d'Aix (5 septembre 1659) – P. 87 – Joffre 229 1/8/5/3 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1659. Autre arrest en parchemin du susdict conseil privé, donné en ladite année 1659, au mois de Septembre, portant confirmation de l'évocation de la cour des aydes de Montpellier en celle d'Aix pendant trois ans, de tous différons de taille et autre administration consulaire que maistre Estienne Marye, notaire et greffier consulaire, pourroit avoir en ladite cour de Montpellier avec les lettres patantes y attachées. Ledict arrest cotté par lettre Z. •Joffre 229</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville <i>1659. 5 septembre. Les lettres d'attache manquent (sceau).</i></p>	<p>Joffre 221, 222, 225, 227, 229, 231 – Arrêts du conseil au sujet des tailles 1651 à 1662 (voir le tome VI de l'inventaire des archives page 86 & 87) •FF 309 1/8/5/3</p> <p>Lang ? – Conseil privé</p> <p>Note marginale « FF Procès a la ville pour fait de finance » sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 83)</p>	

230) Charte des droits d'imposition : Arrêt du Conseil privé pour la Cour des Aides de Montpellier (1661) – P. 87 – NL – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1661. Autre arrest en parchemin du susdict conseil privé, donné en l'année 1661, portant deffences à la cour des aydes de Montpellier de prendre cognoissance des despartemens des impositions faictes par lesdicts sieurs consulz de Montpelier ensemble restablisement de certaines parties rayées avec lettres patantes y attachées portant de signifier icelluy. Ledict arrest cotté par lettre &.</p> <p>•<i>Joffre 230</i></p>	<p>Lang ?</p> <p>Pas de note marginale sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 83-84)</p>	

231) Charte des droits d'imposition : Arrêt du Conseil privé (juin 1662) – P. 87 – Joffre 231 1/8/5/3 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1662. Autre arrest en parchemin du susdict conseil privé donné en l'année 1662, en juin, portant confirmation d'évocation de la cour des aydes de Montpellier en celle d'Aix, pendant deux ans des différens de tailles et autre administration consulaire que les sieurs consulz, clavaires et greffier de ladicte ville pourroient avoir en ladicte cour des aydes de Montpellier, avec les lettres patantes y attachées, adressantes à ladicte cour des aydes d'Aix. <Joffre 232> Ledict arrest cotté par double lettre AA •Joffre 231</p> <p>Ajout de la date par Oudot de Dainville 1662. <i>juin.</i></p>	<p>Joffre 221, 222, 225, 227, 229, 231 – Arrêts du conseil au sujet des tailles 1651 à 1662 (voir le tome VI de l'inventaire des archives page 86 & 87) •FF 309 1/8/5/3</p> <p>Lang ? – Conseil privé</p> <p>Note marginale « FF Procès a la ville pour fait de finance » sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 84)</p>	

**232) Charte des droits d'imposition : Patentes attachées au précédent arrêt (juin 1662) – P. 87 – Joffre 231
1/8/5/3 – lang ?**

Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1662. Autre arrest en parchemin du susdict conseil privé donné en l'année 1662, en juin, portant confirmation d'évocation de la cour des aydes de Montpellier en celle d'Aix, pendant deux ans des différens de tailles et autre administration consulaire que les sieurs consulz, clavaires et greffier de ladicte ville pourroient avoir en ladicte cour des aydes de Montpellier, avec les lettres patantes y attachées, adressantes à ladicte cour des aydes d'Aix. <Joffre 232> Ledict arrest cotté par double lettre AA •Joffre 231</p> <p>Ajout de la date par Oudot de Dainville 1662. <i>juin.</i></p>	<p>Joffre 221, 222, 225, 227, 229, 231 – Arrêts du conseil au sujet des tailles 1651 à 1662 (voir le tome VI de l'inventaire des archives page 86 & 87) •FF 309 1/8/5/3</p> <p>Lang ?</p> <p>Note marginale « FF Procès a la ville pour fait de finance » sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 84)</p>	

T. VI

233) Charte d'abolition et de rémission : Vidimus des patentes de Charles VII sur la rémission des crimes des habitants de Languedoc (28 juin 1449) – P. 87-88 – Joffre 233 1 /4/2/1 – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>En la mesme armoire A, unziesme rang, sont les lettres patantes, vidimus et publications d'icelles, portant abolitions et rémissions accordées par divers roys des désordres, malversations, rebellions et autres atantatz commis par les habitans de la province de Languedoc en général et de ceux de la ville de Montpellier en particulier, lesditz actes faisant une liasse cottée par n° 24, rangés comme s'ensuit.</p> <p>1449. Premièrement, extrait de vidimus en parchemin fait par la cour du petit scel royal de Montpellier en 1449, des lettres patantes du roy Charles données à Montbason en 1418 portant abolition et rémission en faveur des habitans de la province de Languedoc des crimes commis par iceux, comme meurtres, violemens, usures, occupations de droits royaux, infractions d'arretz, monopoles pour l'érection des charges publiques, assemblées, rebellions et autres atantatz et entreprises contre les réglemens ordonnés par sa Majesté et ses officiers, réservé en tout le droit civil des parties, restablissant les délinquants en leurs privilèges, droitzet prééminences, le susdict extrait cotté par lettre A. •Joffre 234</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville <i>1449. 28 juin. Philippe «Chaumeux» bourgeois et garde du petit scel de Montpellier. Les lettres de rémission de mai 1448 sont accordées à la requête des états de Languedoc « et de noz officiers, marchans estrangiers el autres fréquenlans icellui pays... » elten considération du don de 20.000 ll. t. fait au roi par les états assemblés à Montpellier.</i></p>	<p>X •Joffre233 1 /4/2/1</p> <p>fr – Cour du petit scel</p> <p>Note marginale, une croix au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 88)</p>	

T. VI

<p>234) Charte d'abolition et de rémission : Patentes de Charles VII enregistrées au Parlement de Toulouse (juillet 1450) – P. 88 – Joffre 234 1/8/5/3 – fr</p>		
<p>Descriptif dans les Inventaires</p>	<p>Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques</p>	<p>Descriptif DARLES ou LOUVET</p>
<p>1450. Extrait fait en 1450 au mois de juillet de certaines pattantes du roy Charles données à Louviers en 1449 et registrées en la cour de parlement de Tolose en la susdicte année 1450, au mois de may, par lesquelles sa Majesté esteint et abolit toute sorte de crimes-à la réserve de quelques uns y exprimés, faictz par les habitans de la province de Languedoc remettant iceux en leurs libertés et prérogatives, sauf le droit civil des parties. Ledict extrait cotté par lettre B. •Joffre 234</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville <i>Les lettres de rémission ont été accordées en considération des 150.000 ll. t. données au roi par les états assemblés à Montpellier « nonobstant leurs grans pouvretés et charges... » Sont exceptés les crimes de lèse-majesté, hérésie, fausse-monnaie, meurtres, agressions sur chemins publics, rapt de femmes.</i></p>	<p>Joffre 234 & 235 lettres patentes au sujet de certains crimes 1450 voir le tome VI de l'inventaire des archives page 88 •FF309 1/8/5/3</p> <p>fr – Parlement de Toulouse</p> <p>Note marginale, une croix sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 89)</p>	

235) Charte d'abolition et de rémission : Vidimus fait en la Cour ordinaire de Montpellier des patentes précédentes (10 décembre 1450) – P. 88 – Joffre 235 1/8/5/3 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1450. Extrait de vidimus en parchemin fait en la cour ordinaire de Montpellier en 1450, au mois de décembre, des lettres pattantes de l'an 1449, portant abolition en faveur des habitans de Languedoc esnoncées en l'article precedent ; la publication desquelles a esté faicte au parlement de Tolose en la susdicte année 1450, comme appert par le présent extrait cotté par lettre C.</p> <p>•Joffre 235</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville <i>1450. 10 décembre. Guillaume « de Pradis », bourgeois et bayle de la cour ordinaire de Montpellier,</i></p>	<p>Joffre 234 & 235 lettres patentes au sujet de certains crimes 1450 voir le tome VI de l'inventaire des archives page 88 •FF309 1/8/5/3</p> <p>Lang ? – Cour ordinaire de Montpellier</p> <p>Note marginale « FF Procès a la ville pour fait de finance » sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 84)</p>	

236) Charte d'abolition et de rémission : Extrait de Patentes données par Louis XI à Pontoise (26 novembre 1463) – P. 88 – Joffre 236 1 /4/2/1		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1463. Autre extrait en parchemin, fait par le juge et viguier de Béziers en 1463, de certaines patentes du roy Louis, données à Pontoise en la mesme année, contenant grâce et rémission accordée par sa Majesté aux habitans de la province de Languedoc de toute sorte de malversations par eux perpétrées et commises jusques au temps de la datte des susdictes patantes, à la réserve du crime de leze-majesté et autres exprimés en icelles, sauf le droict de partie civile, remettant iceux en leurs franchises, honneurs et advantages. Ledict extrait cotté par lettre D. •Joffre 236</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville <i>1463. 26 novembre. Pierre Primgault, valet de chambre du roi et son viguier. Fulcrand Babey, licencié ès lois, bachelier en décrets, conseiller du roi et juge de Béziers. Les lettres, de septembre 1463, ont été accordées à la suite du don fait au roi par les états réunis à Montpellier, au mois de juillet, d'une somme de 18.000 ll. t. en sus des tailles.</i></p>	<p>X •Joffre236 1 /4/2/1</p> <p>Lang ?</p> <p>Note marginale « & » sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 90)</p>	

237) Charte d'abolition et de rémission : Lettres données en la cour ordinaire de Montpellier (29 novembre 1474) – P. 88 – Joffre 237 1 /4/2/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1474. Lettres en latin sur le parchemin de l'année 1474 données par la cour ordinaire de Montpellier, à la réquisition des sieurs consuls de laditte ville par lesquelles veu les susdittes lettres d'abolition de l'an 1463 alléguées en l'article précédant est fait deffences à toute sorte de personnes, de rien atanter au préjudice de la teneur d'icelles soubz les penes y conteneues. Lesdittes lettres collées par lettre E. •Joffre 237</p> <p>Complément au descriptif de Joffre par Oudot de Dainville <i>1474. 29 novembre. Michel de « Rassilz » damoiseau, baile pour le roi de la cour ordinaire de Montpellier. Me Jacques « de Cauleis » conseiller du roi, trésorier de France, entendait exécuter certaines condamnations sur les biens de la ville, bien qu'elles aient été comprises dans les lettres, de rémission.</i></p>	<p>X •Joffre237 1 /4/2/1</p> <p>Lang ?</p> <p>Note marginale, une croix au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 84)</p>	

238) Charte d'abolition et de rémission : Patentes de Louis XIV (mars 1647) – P. 88-90 – NL – fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1647. Lettres patantes en parchemin du roy Louys, données en 1647, par lesquelles sa Majesté remet et abolit l'attentat de la révolte et sédition faicte. à Montpellier par une multitude de femmes mutinées contre les ordres roy pour raison du traicté du droict des confirmations à cause de son advenement à la couronne, réservé l'intérêt de partie civile et les coupables de ladicte rébellion qui auront esté jugés et exécüttés en vertu des jugemens rendeus contre eux, sur le sujet de leur révolte. Lesdittes lettres cottées par lettre F. •Joffre 238</p> <p>Long extrait retranscrit par Oudot de Dainville 1647. mars, (sceau). « ... au mois de juin de l'année 1645, le sr Romanel qui avoit traicté du droict des confirmations à cause de notre adveneman à la couronne, voullant establir un bureau pour faire la recette [...] estant notoire que cette sédition n'a esté commise que par des volontaires, menus artisans et autres gens sans adveu, accourus des villages circonvoisins pour piller... ». Le roi a accordé les lettres d'abolition sur l'instance du duc d'Orléans.</p>	<p>Fr – Roi de France</p> <p>Note marginale, une croix au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 91)</p>	

239) Compoix de Saint-Firmin et de Sainte-Croix (1404) – P. 90-124 – Joffre 239 1/3/5/3 – oc

Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Dans l'armoire B, premier rang, sont les compoix mis par ordre en ceste manière :</p> <p>1404. Premièrement, deux livres compoix couverts de parchemin l'un de Saint firmin et l'autre de Sainte Croix de l'année 1404 cottés chacun par n°25. •177 ff •215/200</p> <p>Extrait retranscrit par Oudot de Dainville et commentaire : « Nous ne suivrons pas, pour l'analyse des compoix, l'ordre adopté par Joffre, cet ordre n'étant ni chronologique ni topographique et ses mentions sans intérêt par leur brièveté. Nous avons commencé comme lui par le compoix de S. Firmin parce que cette paroisse est la plus ancienne de Montpellier, mais nous prenons ensuite les compoix les plus anciens des différents septains de façon à rendre aisée la reconstitution de Montpellier époque par époque [...] »</p>	<p>Joffre239 Compoix St. Firmin : registre (1404). Joffre 239 1/3/5/3</p> <p>oc – Administration montpelliéraine</p> <p>Note marginale de Joffre sur son inventaire manuscrit : « Les Compoix n° 25 jusques compris 38 et les compoix cottés A jusques compris la cotte Z sont mis au cabinet qui est entre la fenêtre des archives et le cabinet doré et sont raportés dans cet inventaire depuis le fol 93 jusques au fol 100 compris.</p> <p>De même qu'au Joffre 253 (Compoix de la pastourelle), on retrouve à la fin le même procédé de collage aux folios du registre. À la fin un écrit en latin de 1509 illisible</p>	

240) Compoix de Saint Jacques de la Palissade ou de foras (v. 1380) – p. 124-144 – Joffre 240 1/3/5/3 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Compoix de Saint Jacques de la Palissade dit aussi <i>San Jacme de foras</i>. •75 ff – 217/285</p> <p>Extrait retranscrit par Oudot de Dainville avec commentaire et note: La date de 1384, bien qu'inscrite sur la couverture du compoix, ne doit pas être retenue ; le registre contient en effet un certain nombre d'additions, dont une datée de 1382 (f°73). Le corps du texte a dû être écrit une dizaine d'années avant. Les remarques que nous avons faites au sujet du compoix de S. Firmin s'appliquent aussi à celui de S. Jacques.</p> <p>(1) Comme nous l'avons noté plus haut, nous abandonnerons en ce qui concerne les compoix, le texte de l'inventaire de Joffre. Le désordre de ses analyses n'est pas racheté par leur intérêt. Le complément que Darles y a ajouté ne vaut pas mieux, comme on en pourra juger par l'échantillon suivant : « premièrement un livre compoix du sixain Ste Croix couvert de parchemin de l'année 1384, cotté par lettre A. » On remarquera en effet que ce compoix est celui de S. Jacques que nous analysons en cet article et que sa date fausse résulte d'une date inscrite très postérieurement sur une couverture reliée à l'envers c'est à dire en un temps où son écriture gothique ne devait plus être comprise.[...]</p> <p>Nous terminerons ces remarques en attirant l'attention sur quelques particularités graphiques du scribe : le q avec ou sans u est couramment employé par lui au lieu du c. Le groupe nh est simplifié en h. L's initial est fréquemment doublé</p>	<p>Joffre240 Compoix St. Jacques : registre [1380] •Joffre 240 1/3/5/3</p> <p>oc – Administration montpelliéraine</p>	

241) Compoix de Sainte Croix (1380) – P. 144-181 – Joffre 241 1/3/5/3 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Extrait du commentaire d'Oudot de Dainville :</p> <p>Un registre de 131 ff écrits, papier. 215 / 285. Les feuillets 61 et 171 manquent.</p> <p>La date de 1387 inscrite sur la couverture, d'après une mention contemporaine mal comprise, ne doit pas être retenue. Plusieurs additions de 1380 prouvent que le compoix a été écrit antérieurement à cette date [...]</p>	<p>Joffre241 Compoix St.e Croix : registre [1380] •Joffre 241 1/3/5/3</p> <p>oc – Administration montpelliéraine</p>	

T. VI

242) Compoix de Saint Mathieu (1404) – P. 181-202 – Joffre 242 1/3/5/3 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Extrait du commentaire d'Oudot de Dainville :</p> <p>Registre de 76 ff. Écrits, papier. 215/285.</p> <p>Ce compoix comme celui de S. Firmin, fait partie de la série exécutée en 1404 ; le registre de 1380 ne nous est pas parvenu. Le présent volume est malheureusement assez incomplet : les premiers feuillets manquent, ainsi que les feuillets cotés anciennement 37, 38 et 59, et toute la fin, sans que nous puissions en évaluer l'importance. Ces pertes sont antérieures au XVIIIe siècle où il a été l'objet d'une nouvelle foliotation, celle que nous suivons dans nos références [...]</p>	<p>Joffre242 Compoix St. Mathieu : registre (1404) •Joffre 242 1/3/5/3</p>	

T. VI

243) Compoix de Sainte-Croix (1404, additions jusqu'en 1412) – P. 202-210 – Joffre 243 1/3/5/3 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Commentaire et note d'Oudot de Dainville : Un registre de 111 ff. Écrits, papier. 220/285 Les feuillets 60 et 83 manquent.</p> <p>Il m'a paru nécessaire de dépouiller mot à mot les compoix de la série de l'année 1380, et à défaut de l'année 1404, pour établir une esquisse solide du système fiscal de Montpellier dont ces registres étaient la base, et pour préciser la topographie de la ville et du terroir qui l'entourait.</p> <p>Mais ce procédé ne saurait être appliqué aux compoix postérieurs. Les noms de lieux dits n'ont guère varié et les quelques variations que l'on pourrait relever ne compenseraient pas le temps et le labeur que demande l'établissement des milliers de fiches nécessitées par ce type de dépouillement.</p> <p>Nous nous bornerons donc, pour ce registre et les articles suivants, à donner les listes des îles, dont l'ensemble constituera un bon instrument d'identification des lieux et des listes de manifestes. Ces dernières sont, en effet, précieuses pour l'étude de la répartition de la fortune et pour celle de la population, puisqu'elles comprennent tous les chefs de foyer, contribuables ou non. [...]</p>	<p>Joffre243 Compoix St.e Croix : registre (1404) •Joffre 243 1/3/5/3</p>	

T. VI

244) Compoix de Sainte-Anne (1416) – P. 210-214 – Joffre 244 1/3/5/3 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1416. Compoix de Sainte-Anne. Un registre 152 ff. Écrits. 220/228</p> <p>Descriptif original de de l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 93) Un livre compoix couvert de parchemin de Ste Anne de l'année 1416 cottée par N° 26</p>	<p>Joffre244 Compoix St.e Anne : registre (1416) •Joffre 244 1/3/5/3</p> <p>oc – Administration montpelliéraine « CC 573 » au crayon gris sur l'inventaire manuscrit de Joffre (T. 1, f° 93)</p>	

245) Compoix de Saint-Firmin de foras (1417), de Saint-Thomas de foras (1417) et de Saint-Jacques de foras (1417) – P. 214-220 – Joffre 245 1/3/5/3 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1417. 26 juin. Compoix du « seten de Sant Fermin de foras ». 68 ff. Écrits. 206/290 (p. 214-216) •Joffre 245</p>	<p>Joffre245 Compoix St. Firmin : registre (1417) •Joffre 245 1/3/5/3</p> <p>oc – Administration montpelliéraine</p>	
<p>1417. Compoix du « seten de Sant Tomas de foras ». 46 ff 206/290 (p. 216-218) •Joffre 245</p>	<p>Joffre245 Compoix St. Firmin : registre (1417) •Joffre 245 1/3/5/3</p> <p>oc – Administration montpelliéraine</p>	
<p>1417. Compoix du « seten de Sant Jacme de foras». 47 ff 206/290 (p. 219-220) •Joffre 245</p>	<p>Joffre245 Compoix St. Firmin : registre (1417) •Joffre 245 1/3/5/3</p> <p>oc – Administration montpelliéraine</p> <p>Les trois compoix sont reliés dans le même registre (à préciser sur le récolement)</p>	

T. VI

246) Compoix de Sainte-Foy (1429) – P. 220-223 – Joffre 246 1/3/5/3 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
1429. Compoix du « seten » de Sainte-Foy 120 ff. Papier. 215/290	Joffre246 Compoix St.e Foy : registre (1429) •Joffre 246 1/3/5/3 oc – Administration montpelliéraine	

T. VI

247) Compoix de Saint-Firmin, Saint-Thomas et Saint-Jacques de foras (1431) – P. 224-226 – Joffre 247 1/3/5/3 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1431. Compoix du « tres septes de foras » S. Thomas, S. Firmin et S. Jacques, « et del strangies de foras ». 93 ff. Papier. 215/290</p>	<p>Joffre247 Compoix St. Thomas, Compoix St. Firmin Compoix St. Jaume : registre (1431) •Joffre 247 1/3/5/3</p> <p>oc – Administration montpelliéraine</p>	

T. VI

248) Compoix de Saint-Thomas (1435) – P. 226-230 – Joffre 248 1/3/5/3 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1435 Compoix du « seten de Sant Thomas ». 172 ff. Papier. 215/290</p>	<p>Joffre248 Compoix St. Thomas : registre (1435) •Joffre 248 1/3/5/3</p> <p>oc – Administration montpelliéraine</p>	

T. VI

249) Compoix de Saint-Firmin (1435) – P. 230-235 – Joffre 249 1/3/5/3 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1435 Compoix du « seten de Sant Fermin ». 185 ff. Papier. 215/287</p>	<p>Joffre249 Compoix St. Firmin : registre (1435) •Joffre 249 1/3/5/3</p> <p>oc – Administration montpelliéraine</p>	

T. VI

250) Compoix de Sainte-Anne (1435) – P. 235-239 – Joffre 250 1/3/5/3 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1435 Compoix du « seten de Santa Anna». 167 ff. Papier. 215/285</p>	<p>Joffre250 Compoix St.e Anne : registre (1435) •Joffre 250 1/3/5/3</p> <p>oc – Administration montpelliéraine</p>	

251) Compoix de Sainte-Croix (1435) – P. 239-244 – Joffre 251 1/3/5/3 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1435 Compoix du « seten de Santa Cros». 153 ff. Papier. 220/288</p> <p>Formule d'injonction en occitan retranscrite par Oudot de Dainville : <i>En nom de nostre senhor Dieu Jesu Crist et de la verges Maria, mayre siua et de totz los santz et las santas de paradís, sia fach tot quant farem. Amen. — Ayssi apres escrivem los manifestz dels abitans que avem atrobat en aquest seten de santa Cros a comenssat en talh, l'an MCCCXXXV, per mandament dels senhos cossols am cosselh gran.</i></p>	<p>Joffre251 Compoix St.e Croix : registre (1435) •Joffre 251 1/3/5/3</p> <p>oc – Administration montpelliéraine</p>	

T. VI

252) Compoix de Saint-Paul (1435) – P. 245-250 – Joffre 252 1/3/5/3 – oc

Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1435. Compoix de S. Paul 231 ff. Papier. 215/287</p>	<p>Joffre252 Compoix St. Paul : registre (1435). •Joffre 252 1/3/5/3</p> <p>oc – Administration montpelliéraine</p>	

T. VI

253) Compoix de Saint-Thomas (1446) – P. 250-253 – Joffre 253 1/3/5/3 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1446. Compoix du « seten de Sant Thomas ». 135 ff. Papier. 212/305</p> <p>À consulter : SOUBEYRAN Benoît, <i>L'écrit occitan dans les Inventaires et Documents des Archives de la ville de Montpellier (1350-1550)</i>, 2013, Mémoire de M2, Université Paul-Valéry, p. 49 (certaines analyses à compléter)</p>	<p>Joffre253 Compoix St. Thomas : registre (1446) •Joffre 253 1/3/5/3</p> <p>oc – Administration montpelliéraine</p> <p>Ce registre contient au début une formule de conjuration : « Pries pour moy qui me regardes car tiel (tel) serras quant que tu tardes fay du bien tandy que tu vis qu'apres »</p> <p>Et à la fin une intéressante pastourelle retranscrite par Oudot de Dainville : – Jhesus Marya Amen Qui etes vous, bieu sirre, qui d'amors me pries. – Je suis vostre amy, bella, sy vos plet de moy amer. – Commant parleray-je an vos, ma bella dame, pour amors ? – Unna foy la semneyna, que ne y aye que moy e vos dans ung jardin – cuvert de flors. – Mes amors son s[er]teynas et pour ansis, ne saura nul, bella, sy je vous aime ; bella sy je vous aime.</p> <p>Ils on été transcrits sur deux foliés recollés à posteriori au reste du registre</p>	

T. VI

254) Compoix de Saint-Firmin, de Saint-Thomas et de Saint-Jacques de foras (1446) – P. 253-255 – Joffre 254 1/3/5/3 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1446. Compoix des « tres seten de foras » 89 ff. Papier. 215/305</p> <p>Commentaire d'Oudot de Dainville : <i>Il n'y a aucune mention d'îles pour ces trois septains extérieurs</i></p>	<p>Joffre254 Compoix St. Thomas, Compoix St. Firmin, Compoix St. Jaume : registre (1446) •Joffre 254 1/3/5/3</p> <p>oc – Administration montpelliéraine</p>	

T. VI

255) Compoix de Saint-Paul (1446) – P. 255-257 – Joffre 255 1/3/5/3 – oc

Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1446. Compoix de S. Paul 87 ff. Papier. 215/307</p>	<p>Joffre255 Compoix St. Paul : registre (1446) •Joffre 255 1/3/5/3</p> <p>oc – Administration montpelliéraine</p>	

T. VI

256) Compoix de Sainte-Anne (1447) – P. 257-259 – Joffre 256 1/3/5/3 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1447. Compoix de Sainte-Anne. 125 ff. Papier. 220/310</p>	<p>Joffre256 Compoix St.e Anne : registre (1447) •Joffre 256 1/3/5/3</p> <p>oc – Administration montpelliéraine</p>	

T. VI

257) Compoix de Saint-Mathieu (1447) et de Saint-Firmin (1448) – P. 259-267 – Joffre 257 et Joffre 257bis 1/3/5/3 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1447. Compoix du seten de Saint Mathieu 211 ff. Papier. 220/305 (P. 259-265)</p> <p>1448. Compoix de S. Firmin. 90 ff. 220/305</p>	<p>Joffre257 Compoix St. Mathieu : registre (1447) •Joffre 257 1/3/5/3</p> <p>oc – Administration montpelliéraine</p> <p>Joffre257bis Compoix St. Firmin : registre (1448) •Joffre 257bis 1/3/5/3</p> <p>oc – Administration montpelliéraine</p>	

258) Compoix de Sainte-Foy (1448) – P. 268-270 – Joffre 258 1/3/5/3 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1448. Compoix de Sainte Foy 115 ff. Papier. 220/305</p> <p>Note d'Oudot de Dainville : <i>Ce registre est incomplet, les feuillets 1, 24, 98 manquent ainsi que ceux qui suivaient le feuillet 115</i></p>	<p>Joffre258 Compoix St.e Foy : registre (1448) •Joffre 258 1/3/5/3</p> <p>oc – Administration montpelliéraine</p>	

T. VI

259) Compoix de Saint-Paul (1448) – P. 270-275 – Joffre 259 1/3/5/3 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
1448. Compoix de Saint Paul 137 ff	Joffre259 Compoix St. Paul : registre (1448) •Joffre 259 1/3/5/3 oc – Administration montpelliéraine	

T. VI

260) Compoix de Saint-Thomas (1448) – P. 275-279 – Joffre 260 1/3/5/3 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
1448. Compoix de S. Thomas 117 ff 215/300	Joffre260 Compoix St. Thomas : registre (1448) •Joffre 260 1/3/5/3 oc – Administration montpelliéraine	

261) Compoix de Sainte-Anne (1448) – P. 279-281 – Joffre 261 1/3/5/3 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1448. Compoix de Ste Anne 62 ff (numérotés de 98 à 159). 220/305</p> <p>Note d'Oudot de Dainville : <i>Ce fragment de compoix, daté à tort de 1447, doit être restitué à l'année 1448 ainsi qu'il ressort de l'examen de la condition des personnes comparée à celle du compoix de 1447 et de 1449</i></p>	<p>Joffre261 Compoix St.e Anne (suite) : registre (1447) •Joffre 261 1/3/5/3</p> <p>oc – Administration montpelliéraine</p>	

T. VI

262) Compoix de Sainte-Anne (1449) – P. 281-285 – Joffre 262 1/3/5/3 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1449. Compoix de Ste Anne 139 ff 217/302</p> <p>Note d'Oudot de Dainville : <i>Ce compoix comporte des mutations nombreuses dont certaines datées de 1478</i></p>	<p>Joffre262 Compoix St.e Anne : registre (1449) •Joffre 262 1/3/5/3</p> <p>oc – Administration montpelliéraine</p>	

T. VI

263) Compoix de Sainte-Croix (1469) – P. 285-291 – Joffre 263 1/3/5/3 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
1469. Compoix de Sainte-Croix 207 ff 215/300	Joffre263 Compoix St.e Croix : registre (1469) •Joffre 263 1/3/5/3 oc – Administration montpelliéraine	

T. VI

264) Compoix de Saint-Thomas et de Saint-Jacques de foras (1469) – P. 291-294 – Joffre 264 1/3/5/3 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1469. « Los tres setens de foras de la reparacion de l'an M.CCCCLXIX » 86 ff 210/300</p> <p>Note d'Oudot de Dainville : <i>Le registre actuel ne contient que les septains de S. Thomas et de S. Jaume. Il porte des mutations dont les plus récentes sont de 1480.</i></p>	<p>Joffre264 Compoix St. Thomas : registre (1469) •Joffre 264 1/3/5/3</p> <p>oc – Administration montpelliéraine</p>	

265) Compoix de Saint-Firmin (1469) – P. 294-299 – Joffre 265 1/3/5/3 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1469. Septain de Saint-Firmin 181 ff 215/310</p> <p>Note d'Oudot de Dainville : <i>Ce compoix porte des mutations dont la date la plus récente de 1478</i></p> <p>p. 296 retranscription de la plaidoirie en occitan de « Johan Escobardi, doctor en leys [...] allegant d'una part et disent que coma el fossa doctor legent et incessablement continuant la lectura en la universitat de ladita villa ; que a causa de so devia estre exempt de las talhas et subsides del Rey [...]</p>	<p>Joffre265 Compoix St. Firmin (1469) ; Compoix St.e Foy (1470) : registre (voir Joffre 267 à corriger sur le récolement) •Joffre 265 1/3/5/3</p> <p>oc – Administration montpelliéraine</p>	

T. VI

266) Compoix de Saint-Mathieu (1469) – P. 299-304 – Joffre 266 1/3/5/4 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1469. Compoix de S. Mathieu 164 ff 215/300 avec mutations jusqu'en 1478</p>	<p>Compoix St Mathieu (1469) •Joffre 266 1/3/5/4</p> <p>oc – Administration montpelliéraine</p>	

267) Compoix de Sainte-Foy (1470) – P. 304-308 – Joffre 267 1/3/5/4 – oc

Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1470. Compoix du septen de Sainte Foy 172 ff 220/315 (mutations jusqu'en 1484)</p> <p>Note d'Oudot de Dainville : <i>Les 48 premiers feuillets de ce compoix ont été reliés jadis par erreur avec le compoix de S. Firmin 1469. À la suite de ces feuillets, on a encarté un verbal du 9 mars 1520 dressé par les prudhommes de la recherche général du diocèse, venant de S. Geniès à Castries et l'enquête par eux faite audit lieu, après avoir pris connaissance du compoix et s'être fait donner des indicateurs.</i></p>	<p>Compoix Ste Foy (1470) •Joffre 267 1/3/5/4</p> <p>oc – Administration montpelliéraine</p>	

268) Compoix de Saint-Thomas, Saint-Guilhem et Saint-Jacques de foras (1477) – P. 308-313 – Joffre 268 1/3/5/4 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1477. Septains extérieurs : Saint Thomas, Saint Guilhem et Saint Jaume 107 ff 225/315</p> <p>Note et commentaire d'Oudot de Dainville : <i>Les feuillets 34 à 36 manquent ; mutations jusqu'en 1481 pour le compoix de 1477 et jusqu'en 1506 pour celui de 1480</i></p> <p><i>À la suite de ce registre, on a relié un autre compoix des mêmes septains pour lequel la date de 1480 semble devoir être proposée. De ce compoix, il ne reste que les feuillets 22-69. Comme il offre peu de différences avec le précédent, nous avons groupé les fiches de ces deux registres en distinguant toutefois le 2eme compoix du premier par une foliotation entre parenthèses.</i></p>	<p>Compoix St Thomas (1477) •Joffre 268 1/3/5/4</p> <p>oc – Administration montpelliéraine</p>	

T. VI

269) Compoix de Saint-Mathieu (1477) – P. 313-319 – Joffre 269 1/3/5/4 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1477. Compoix de S. Mathieu 185 ff 310/220. Mutations jusqu'en 1484.</p>	<p>Compoix St Mathieu (1477) •Joffre 269 1/3/5/4</p> <p>oc – Administration montpelliéraine</p>	

270) Compoix de Saint-Thomas (1478) – P. 319-323 – Joffre 270 1/3/5/4 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1477. Compoix de S. Thomas 185 ff 215/310. Les 48 premiers feuillets manquent ; le f° 192 est mutilé. Les mutations vont jusqu'en 1484.</p> <p>Note d'Oudot de Dainville : <i>Le compoix a été considéré à tort jusqu'à présent comme celui de St-Paul</i></p>	<p>Compoix St Paul (1478) •Joffre 270 1/3/5/4</p> <p>oc – Administration montpelliéraine</p>	

T. VI

271) Compoix de Saint-Paul (1480) – P. 319-330 – Joffre 271 1/3/5/4 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1477. Compoix de S. Paul 184 ff 215/300. mutations jusqu'en 1508 ; manquent les feuillets 5 à 15, 67, 116, 189 et suivants</p>	<p>Compoix St Paul (1480) •Joffre 271 1/3/5/4</p> <p>oc – Administration montpelliéraine</p>	

272) Compoix de Sainte-Croix (1480) – P. 330-339 – Joffre 272 1/3/5/4 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1480. Compoix de Sainte-Croix 212 ff 210/300. Les feuillets 83, 135, 136 et 200 sont mutilés ; le feuillet 214 est enlevé. – Mutations jusqu'en 1506.</p> <p>Un passage en français retranscrit par Oudot de Dainville (p. 335, f° 103) : <i>Les senhors consulz de Montpellier de l'an present mil CCCC et XII, pour paciffer le plaist et procès que estoit meu et pendant en la court de monseigneur le gouverneur de Montpellier, entre messire Pierre Galapin, licentié en loys, procureur pour le Roy nostre sire ès ville et baronies de Montpellier et d'Homelas, d'une part et lesdits seigneurs consultz, d'autre part à cause que on le cotisoit es tailhes pour meuble et industrie [...] Par commandement de mesdits seigneurs consuls : Salamonis, notaire. »</i></p>	<p>Compoix Ste Croix (1480) •Joffre 272 1/3/5/4</p> <p>oc – Administration montpelliéraine</p>	

T. VI

273) Compoix de Saint-Firmin (1480) – P. 339-347 – Joffre 273 1/3/5/4 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1480. Compoix de S. Firmin 280 ff 210/300. Mutations jusqu'en 1506</p> <p>Les feuillets 1 et 280 sont mutilés. Les feuillets 6, 7, 8, 154, 155, 157, 158, 167, 168, 190 à 199, 204, 210 à 219, 226 à 229, 235 à 242, 245 à 248, 251 à 257, 259 à 260 ont disparu</p>	<p>Compoix St Firmin (1480) •Joffre 273 1/3/5/4</p> <p>oc – Administration montpelliéraine</p>	

T. VI

274) Compoix de Sainte-Foy (1480) – P. 347-352 – Joffre 274 1/3/5/4 – oc

Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1480. Septen de Sancta Fe, de la reparacion generala facha en la villa de Montpellier, l'an mil CCCC. LXXX^{ta}. 220 ff 210/300.</p> <p>Les feuillets 1-3, 12-14, 27-32, 88, 89, 141, 142 et 167 manquent. – Le feuillet 171 est mutilé. – Mutations jusques à 1506.</p>	<p>Compoix Ste Foy (1480) •Joffre 274 1/3/5/4</p> <p>oc – Administration montpelliéraine</p>	

275) Compoix des « Sans maisons » (XVe-XVIe) – P. 352-353 – Joffre 275 1/3/5/4 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>XVe-XVIe siècle. Registre intitulé postérieurement « sans maisons ». 119 ff. 210/290</p> <p>Note d'Oudot de Dainville : Ce registre, qui commence au f° 150, semble constitué, 1° par un fragment de compoix de Montpellier, sans maisons, f°150 à 200. 2° par un autre, fragment qui fait suite, folioté par moi de 1 à 22. 3° par un fragment d'un compoix d'Aniane (?) f° 193-240. – Ces fragments mentionnent, outre les terres, le bétail de chaque déclarant. Pour ce registre comme pour les suivants nous ne ferons plus le dépouillement complet des contribuables. Il existe en effet des rubriques générales suffisantes à partir du XVIe s. Nous nous contenterons de relever les personnages de quelque importance. F°199 v°. Liste de propriétaires de <i>maneguières</i>.</p>	<p>Compoix des sans maisons (XVe-XVIe) •Joffre 275 1/3/5/4</p> <p>oc – Administration montpelliéraine</p>	

T. VI

276) Compoix formé des feuillets volés par Matheron (XVe-XVIe) – P. 353-355 – Joffre 276 1/3/5/4 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>XVe et XVIe. Registre constitué par les fragments de compoix retrouvés en 1688 chez le sieur Matheron qui avait travaillé en la maison consulaire à la recherche de vieux titres pour divers particuliers et qui « <i>aurait méchamment arraché et emporté plusieurs cahiers et feuilles des vieux compoix de la ville</i> ».</p> <p>232 ff. 310/215</p>	<p>Fragments de compoix avec verbal du juge mage du 24 novembre 1688 (XVe-XVIe) •Joffre 276 1/3/5/4</p> <p>oc – Administration montpelliéraine</p>	

T. VI

277) Compoix formé des feuillets volés par Matheron (XVe-XVIe) – P. 355-357 – Joffre 277 1/3/5/4 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
XVe siècle (1ere moitié). Registre composé de fragments de compoix 107 ff. 420/275. Mutations de 1549-1608	Fragments de compoix 1 (XVe-XVIe) (et mutations 1549-1608) •Joffre 277 1/3/5/4 oc – Administration montpelliéraine	

T. VI

278) Compoix formé des feuillets volés par Matheron (XVe-XVIe) – P. 357-360 – Joffre 278 1/3/5/4 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
XVIe siècle (1ere moitié). Registre composé de fragments de compoix 135 ff. 410/270. Les feuillets 1 et 3 manquent. Mutations de 1539-1599	Fragments de compoix 2 (XVe-XVIe) •Joffre 278 1/3/5/4 oc – Administration montpelliéraine	

T. VI

279) Compoix formé des feuillets volés par Matheron (XVe-XVIe) – P. 360-362 – Joffre 279 1/3/5/4 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>XVIe siècle (1ere moitié). Registre composé de fragments de compoix 162 ff. 270/410.</p> <p>Manquent les feuillets 1 et 8. Mutations de 1548-1608 ; une de 1639. Quelques feuillets sont postérieurs à l'époque indiquée. À la fin, table des îles du sixain S. Paul.</p>	<p>Fragments de compoix 3 et 4 (XVe-XVIe) •Joffre 279 1/3/5/4</p> <p>oc – Administration montpelliéraine</p>	

280) Compoix de Sainte-Croix (1449) – P. 362 – Joffre 280 1/3/5/4 – oc

Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1449. Compoix de Ste Croix 80 ff. 300/210</p> <p>Note d'Oudot de Dainville <i>Ce registre daté à tort du XVIe siècle est de 1449 avec mutations de 1449 à 1506. Les deux premiers feuillets appartiennent à un compoix de S. Paul. Il semble aussi que quelques feuillets de la fin puissent provenir d'un compoix des septains extérieurs.</i></p>	<p>Compoix Ste Croix (XVIe) •Joffre 280 1/3/5/4</p> <p>oc – Administration montpelliéraine</p>	

T. VI

281) Compoix de Saint-Mathieu (avant 1527) – P. 362-363 – Joffre 281 1/3/5/4 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
XVI e (antérieur à 1527). Fragment de compoix de S. Mathieu. 50 ff. 220/310, sans mutations	Compoix St Mathieu (XVIe) •Joffre 281 1/3/5/4 oc – Administration montpelliéraine	

282) Compoix de Saint-Firmin (avant 1527) – P. 363-364 – Joffre 282 1/3/5/4 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Compoix de S. Firmin. 131 ff. 220/310, sans mutations</p> <p>Commentaire d'Oudot de Dainville <i>Ce registre postérieur à 1520 (f°71) est antérieur à 1527. Une main différente a rayé devant divers noms les qualificatifs de sire, maître, sieur, noble ou seigneur.</i></p>	<p>Compoix St Firmin (XVIe) •Joffre 282 1/3/5/4</p> <p>oc – Administration montpelliéraine</p>	

283) Compoix du « septen » de Sainte-Anne (1518) – P. 364-365 – Joffre 283 1/3/5/4 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1518. Compoix du « septen » de Sainte-Anne. 222 ff. 210/290, et 21 ff° de rubrique par ordre alphabétique de <i>prénoms</i>.</p>	<p>Compoix Ste Anne (1518) •Joffre 283 1/3/5/4</p> <p>oc – Administration montpelliéraine</p> <p>Original consulté</p> <p>Remarque : sur la langue du registre, les retranscriptions d'Oudot de Dainville peuvent parfois prêter à confusion, mais après vérification, l'occitan reste incontestablement la langue dans laquelle est écrit le registre.</p>	

284) Compoix du « septen » de Sainte-Croix (1518) – P. 365-367 – Joffre 284 1/3/5/4 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1518. Compoix du « septen » de Sainte-Croix. 240 ff. 210/285.</p> <p>Commentaire d'Oudot de Dainville Rubrique initiale de 20 ff. Non numérotés par ordre alphabétique de <i>prénoms</i>. Ce compoix daté de 1525 est cependant antérieur à une addition de 1522. f°82. Il a du être écrit vers 1518. Les feuillets 100 à 149 ont disparu.</p>	<p>Compoix Ste Croix (1518 et non 1525) •Joffre 284 1/3/5/4</p> <p>oc – Administration montpelliéraine</p> <p>Un extrait en français retranscrit par Oudot de Dainville, p. 366, f° 82 : <i>Du xxix^{me} jour de septembre mil Vc XXII. Nous preudommes, avons fait venir Jehan Cezelli, fils et coheretier de feu Estienne Cezelli, pour par serment dire, déclarer et reveler le cabal de la boutique tant de lui que de ses frères héritiers. Et après ce qu'il a presté serment de déclarer ledit cabal, a protesté premièrement que de droit n'est point tenu de déclarer et manifester son cabal « nec detegere rem familiarem » [...] Nous dits preudommes pour ce que ledit Cezelli met en difficulté et vient contre la forme et teneur de la table, rapporterons ladite difficulté à monsieur le commissaire et son adjoinct, pour en ordonner ainsi qu'ilz verront estre a fere. »</i></p>	

285) Compoix du « septen » de Sainte-Croix (1518) – P. 365-367 – Joffre 285 1/3/5/4 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1518. Compoix du « septen » de Sainte-Croix. 240 ff. 210/285.</p> <p>Commentaire d'Oudot de Dainville Rubrique initiale de 20 ff. Non numérotés par ordre alphabétique de <i>prénoms</i>. Ce compoix daté de 1525 est cependant antérieur à une addition de 1522. f°82. Il a du être écrit vers 1518. Les feuillets 100 à 149 ont disparu.</p>	<p>Compoix Ste Croix (1518 et non 1525) •Joffre 285 1/3/5/4</p> <p>oc – Administration montpelliéraine</p> <p>Original consulté</p> <p>Un extrait en français retranscrit par Oudot de Dainville, p. 366, f° 82 : <i>Du xxix^{me} jour de septembre mil Vc XXII. Nous preudommes, avons fait venir Jehan Cezelli, fils et coheretier de feu Estienne Cezelli, pour par serment dire, déclarer et reveler le cabal de la boutique tant de lui que de ses frères héritiers. Et après ce qu'il a presté serment de déclarer ledit cabal, a protesté premièrement que de droit n'est point tenu de déclarer et manifester son cabal « nec detegere rem familiarem » [...] Nous dits preudommes pour ce que ledit Cezelli mect en difficulté et vient contre la forme et teneur de la table, rapporterons ladite difficulté à monsieur le commissaire et son adjoint, pour en ordonner ainsi qu'ilz verront estre a fere. »</i></p>	

286) Compoix de Sainte-Foy (1525) – P. 369-370 – Joffre 286 1/3/5/4 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1525. Septen de Sancta Fe 149 ff. 205/290. Ce registre contient le travail des experts préparant le compoix coté 289. Les terres n'y sont pas allivrées mais estimées par degré bon, moyen, ou faible. Les maisons n'y sont pas indiquées. Le <i>cabal</i> y figure parfois. Les feuillets 6 et 7 manquent</p>	<p>Compoix Ste Foy (1525) •Joffre 286 1/3/5/4</p> <p>oc – Administration montpelliéraine</p> <p>Original consulté</p>	

287) Compoix de Saint-Firmin (1525) – P. 370-371 – Joffre 287 1/3/5/4 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1525. Compoix de S. Firmin</p> <p>Commentaire et note d'Oudot de Dainville <i>Ce registre contient le travail des experts dont est sorti le compoix suivant. Les terres n'y sont pas allivrées mais estimées par degré bon, moyen ou faible. Les maisons n'y ont été ajoutées que pour mémoire sans indication de confronts. Le <u>cabal</u> y est allivré. Mention de serment prêté. 204 ff 210/329 (les feuillets 101, 103 et 4, 110, 112-11', 184 et 185 manguent.) Rubrique initiale par ordre alphabétique de prénoms.</i></p> <p><i>On verra toutes fois 1° que la table des îles y est plus complète, 2° que certains noms y figurent qu'on ne retrouve pas dans le compoix de 1528</i></p>	<p>Compoix Ste Foy (1525) •Joffre 287 1/3/5/4</p> <p>oc – Administration montpelliéraine</p> <p>Original consulté</p>	

T. VI

288) Compoix de Saint-Firmin (1528) – P. 371-374 – Joffre 288 1/3/5/4 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1528. « Livre de compoix appelé de Saint Fermin, du consulat de Montpellier fait après l'arrest de la resserche et reveue générale du diocèse de Magalonne prononcé par la court souveraine de messeigneurs les généraulx de la justice à Montpellier le neufiesme jour de mars, l'an mil cinq cens vingt cinq. Ce livre a esté fait l'an mil cinq cens vingt huit... » 222 ff. 250/360. (commence au feuillet 4) ; les feuillets 8 à 13 ont été reliés après le feuillet 20 <i>On verra toutes fois 1° que la table des îles y est plus complète, 2° que certains noms y figurent qu'on ne retrouve pas dans le compoix de 1528</i></p> <p>Retranscription par Oudot de Dainville d'une lettre des consuls de Sommières à ceux de Montpellier, du 21 août 1650, encartée au f°28 : « ... Vous savés comme à Salinelles, lieu eslongné de ceste ville de demy lieue, il i est arrivé q'une filhe i est morte d'un carboncle [...] S'il ce pace quelque chouse d'estraordinaire, nous ne manquerons pas à vous en avertir » Ce feuillet relié au Compoix porte le n°156 et pourrait par conséquent être rapproché du Joffre 156 (1650)</p>	<p>Compoix Ste Firmin (1525) •Joffre 288 1/3/5/4</p> <p>oc – Administration montpelliéraine/Greffe du Consulat</p> <p>Original consulté</p>	

289) Compoix de Sainte-Foi (1528) – P. 374-376 – Joffre 289 1/3/5/4 – oc

Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1528. Compoix de Sainte Foi 240 ff. 250/355. (mutations jusqu'en 1544) ;</p> <p>4 notes marginales en français signées Jacques Barthélémy, notaire du consulat, dont deux retranscrites par Oudot de Dainville :</p> <p>(p. 375, f° 228) <i>L'an mil cinq cens vingt neuf et le iiij jour d'aoust. Frère Jacques Bonagracia, gardien du couvent des frères myneurs de Montpellier, [...] Jehan Morgue grenetier, témoing. Jacques Barthélémy, notaire, greffier du consulat.</i></p> <p>(p. 376, f° 229) <i>Ce manifest est amorti comme ont montré par lettres royaux octroyées par le roy Philippes ou moys de novembre 1336...</i></p>	<p>Compoix Ste Foy (1528 et non 1525) •Joffre 289 1/3/5/4</p> <p>oc – Administration montpelliéraine/Greffe du Consulat</p> <p>Même préambule en français qu'au Joffre 288</p> <p>Original consulté</p>	

290) Compoix de Saint-Mathieu (1525) – P. 376-377 – Joffre 290 1/3/5/5 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1525. — Compoix de Saint-Mathieu Même observation que pour l'article 287. 180 ff. 210/290</p>	<p>Compoix St Mathieu (1525) •Joffre 290 1/3/5/5</p> <p>oc – Administration montpelliéraine/Grefe du Consulat</p> <p>Original consulté</p> <p>Compoix de préparation en occitan</p>	

291) Compoix de Saint-Mathieu (1528) – P. 377-379 – Joffre 291 1/3/5/5 – oc		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1544. — Compoix de St Mathieu 165 ff. 255/355. Mutations jusqu'en 1544</p>	<p>Compoix St Mathieu (1528) •Joffre 291 1/3/5/5</p> <p>oc – Administration montpelliéraine/Grefe du Consulat</p> <p>Même préambule en français qu'au Joffre 288 et 289 Je n'ai pas trouvé de note marginale en français. Le terme « maison » a tendance à se substituer au terme « ostal », mais est-ce véritablement un signe de francisation ? « maizon » est cité dans le dictionnaire provençal d'Emil Lévy. La langue du registre reste l'occitan comme en témoigne cet extrait du f° 4 :</p> <p>« Et premierament une maison a la Blanquarie confront en la maison de Frances Malpel apelade... »</p> <p>Original consulté</p>	

292) Compoix de Sainte-Anne (1544) – P. 379-381 – Joffre 292 1/3/5/5 – oc/fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1544. — Compoix de Ste Anne 396 feuillets écrits 275/420. Mutations jusqu'en 1599. Au f°288, 3 pièces volantes du XVII^e s relatives à l'île Ranchin, rue S. Guilhem.</p>	<p>Compoix Ste Anne (1544) •Joffre 292 1/3/5/5</p> <p>oc/fr – Administration montpelliéraine/Greffe du Consulat</p> <p>Il s'agit du premier compoix postérieur à Villers Cotterêts (1539). Les registres de la série 1544 sont beaucoup plus volumineux que ceux de la série précédente (pour le septain de Sainte-Anne, 396 feuillets contre 222 pour celui de 1518), témoignage probable d'une augmentation de la population montpelliéraine. Il y a différentes écritures de scribe. À première vue, la majorité des folios des 1544 sont encore écrits en occitan. Sur la table des îles, la mutation orthographique de «irle» à «isle» ne semble pas paraître significative. Parfois l'intitulé du manifeste est écrit en français - c'est surtout vrai pour les personnalités d'un certain rang social - tandis que l'estimation des biens continue en occitan. Il faudrait mener une étude plus approfondie de ces compoix en sélectionnant, par exemple, une à deux retranscriptions par îles afin de déterminer la proportion des langues employées.</p> <p>Original consulté</p>	

T. VI

293) Compoix de Sainte-Foy (1544) – P. 381-384 – Joffre 293 1/3/5/5 – oc/fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1544. — Compoix de Sainte Foy 430 feuillets écrits 410/290.</p>	<p>Compoix Ste Foy (1544) Il s'agit en fait d'une copie de 1622 (date de la table du compoix en tête du registre, couvrant toute la période de 1544 à 1622. •Joffre 293 1/3/5/5</p> <p>oc/fr – Administration montpelliéraine/Grefe du Consulat</p> <p>Même remarque qu'au Joffre 292</p> <p>Original consulté</p>	

294) Compoix de Saint-Firmin (1544) – P. 384-387 – Joffre 294 1/3/5/5 – oc/fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1544. — Compoix de S. Firmin 461 ff. 290/415. Mutations jusqu'en 1599</p>	<p>Compoix St Firmin (1544) •Joffre 294 1/3/5/5</p> <p>oc/fr – Administration montpelliéraine/Greffe du Consulat</p> <p>Même remarque qu'au Joffre 292</p> <p>Original consulté</p>	

295) Compoix de Saint-Mathieu (1544) – P. 387-390 – Joffre 295 1/3/5/5 – oc/fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1544. — Compoix de S. Mathieu 449 ff. 290/420. Mutations jusqu'en 1598</p>	<p>Compoix St Firmin (1544) •Joffre 295 1/3/5/5</p> <p>oc/fr – Administration montpelliéraine/Grefe du Consulat</p> <p>Même remarque qu'au Joffre 292</p> <p>Original consulté</p>	

T. VI

296) Compoix de Saint-Paul (1544) – P. 390-393 – Joffre 296 1/3/5/5 – oc/fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1544. — Compoix de S. Paul 603 ff. 290/420. Mutations jusqu'en 1598</p>	<p>Compoix St Firmin (1544) •Joffre 296 1/3/5/5</p> <p>oc/fr – Administration montpelliéraine/Greffe du Consulat</p> <p>Même remarque qu'au Joffre 292</p> <p>Original consulté</p>	

297) Compoix de Sainte-Croix (1544) – P. 393-396 – Joffre 297 1/3/5/5 – oc/fr		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1544. — Compoix de Sainte-Croix 492 ff. 290/420. Manquent les feuillets 189 à 193. Mutations jusqu'en 1598</p>	<p>Compoix St Firmin (1544) •Joffre 297 1/3/5/5</p> <p>oc/fr – Administration montpelliéraine/Grefe du Consulat</p> <p>Même remarque qu'au Joffre 292</p> <p>Original consulté</p>	

298) Brouillard du Compoix de Ste-Anne (1599) – P. 396 – Joffre 298 1/3/6/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1599. Compoix de Ste-Anne Brouillard (1) 193 ff. 240 /280 Rubrique initiale par ordre alphabétique des prénoms</p>	<p>Compoix Ste Anne (1599) •Joffre298 1/3/6/1</p> <p>lang ?</p>	

T. VI

299) Brouillard du Compoix de Ste-Anne (1599) – P. 396 – Joffre 298 1/3/6/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1599-1600. Première expédition du compoix ci-dessus. 315 ff. 245/340 Quelques mutations</p>	<p>Compoix Ste Anne (1599) •Joffre299 1/3/6/1</p> <p>lang ?</p>	

T. VI

300) Deuxième expédition du compoix de Sainte-Anne (1600) – P. 396-398 – Joffre 300 1/3/6/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
1600. Deuxième expédition du compoix ci-dessus. 501 ff. 275/405 Mutations jusqu'en 1614	Compoix Ste Anne (1599) •Joffre300 1/3/6/1 lang ?	

301) Brouillard du compoix de Sainte-Croix (1600) – P. 398 – Joffre 301 1/3/6/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1599. Compoix de Ste-Croix (brouillard) 225 ff. 280/280 Rubrique initiale par ordre alphabétique de prénoms.</p>	<p>Compoix Ste Croix (1599) •Joffre301 1/3/6/1</p> <p>lang ?</p>	

T. VI

302) Première expédition du brouillard du compoix de Sainte-Croix (1600) – P. 398 – Joffre 302 1/3/6/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1600 Première expédition du compoix ci-dessus 550 ff. 250/335</p>	<p>Compoix Ste Croix (1600) •Joffre302 1/3/6/1</p> <p>lang ?</p>	

T. VI

303) Deuxième expédition du compoix de Sainte-Croix (1600) – P. 398-400 – Joffre 303 1/3/6/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1600 Deuxième expédition dudit compoix 550 ff. 285/405 Mutations jusqu'en 1617</p>	<p>Compoix Ste Croix (1600) •Joffre303 1/3/6/1</p> <p>lang ?</p>	

T. VI

304) Brouillard du compoix de Saint-Firmin (1599) – P. 400 – Joffre 304 1/3/6/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1599 Compoix de S. Firmin (brouillard) 311 ff. 275/210 Rubrique initiale par ordre alphabétique de prénoms</p>	<p>Compoix St Firmin (1599) •Joffre304 1/3/6/1 lang ?</p>	

T. VI

305) Première expédition du compoix de Saint-Firmin (1600) – P. 400-401 – Joffre 305 1/3/6/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
1599 Première expédition du compoix ci-dessus 513 ff. 245/340 Rubrique, etc.	Compoix St Firmin (1600) •Joffre305 1/3/6/1 lang ?	

T. VI

306) Deuxième expédition du compoix de Saint-Firmin (1600) – P. 401-403 – Joffre 306 1/3/6/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
1599 Deuxième expédition dudit compoix 806 ff. 285/395 Rubrique, etc.	Compoix St Firmin (1600) •Joffre306 1/3/6/1 lang ?	

T. VI

307) Brouillard du compoix de Sainte-Foy (1598) – P. 403 – Joffre 307 1/3/6/2 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1598 Compoix de Ste-Foy (brouillard) 154 ff. 205/275 Rubrique par ordre alphabétique de prénoms.</p>	<p>Compoix Ste Foy (1598) •Joffre307 1/3/6/2 lang ?</p>	

T. VI

308) Première expédition du compoix de Sainte-Foy (1600) – P. 403 – Joffre 308 1/3/6/2 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1600 Première expédition du compoix de Ste-Foy (brouillard) 247 ff. 250/340</p>	<p>Compoix Ste Foy (1600) •Joffre308 1/3/6/2</p> <p>lang ?</p>	

T. VI

309) Deuxième expédition du compoix de Sainte-Foy (1600) – P. 403-406 – Joffre 309 1/3/6/2 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1600 Deuxième expédition dudit compoix 432 ff. 290/400 Mutations jusqu'en 1613</p> <p>En tête Table du compoix qui s'applique aussi aux compoix des autres sixains</p>	<p>Compoix Ste Foy (1600) •Joffre309 1/3/6/2</p> <p>lang ?</p>	

T. VI

310) Brouillard du compoix de Saint-Mathieu (1598) – P. 406 – Joffre 310 1/3/6/2 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1598. Compoix de Saint-Mathieu (brouillard) 196 ff. 200/280, sans mutations.</p> <p>Rubrique par ordre alphabétique de prénoms</p>	<p>Compoix St Mathieu (1598) •Joffre310 1/3/6/2</p> <p>lang ?</p>	

T. VI

311) Première expédition du compoix de Saint-Mathieu (1600) – P. 407 – Joffre 311 1/3/6/2 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
1600. Première expédition du compoix ci-dessus 281 ff. 250/340, .	Compoix St Mathieu (1600) •Joffre311 1/3/6/2 lang ?	

T. VI

312) Deuxième expédition du compoix de Saint-Mathieu (1600) – P. 407-408 – Joffre 312 1/3/6/2 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
1600. Deuxième expédition du compoix ci-dessus 477 ff. 250/340. Mutations jusqu'en 1614	Compoix St Mathieu (1600) •Joffre312 1/3/6/2 lang ?	

T. VI

313) Brouillard du compoix de S. Paul (1598) – P. 408 – Joffre 313 1/3/6/2 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1598. Compoix de S. Paul (brouillard). 252 ff. 200/275. Rubrique par ordre alphabétique de prénoms</p>	<p>Compoix St Paul (1598) •Joffre313 1/3/6/2 lang ?</p>	

T. VI

314) Première expédition du compoix de Saint-Paul (1600) – P. 408 – Joffre 314 1/3/6/2 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
1600. Première expédition du compoix ci-dessus 495 ff. 245/245.	Compoix St Paul (1600) •Joffre314 1/3/6/2 lang ?	

T. VI

315) Deuxième expédition du compoix de Saint-Paul (1600) – P. 408-411 – Joffre 315 1/3/6/2 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
1600. Deuxième expédition du compoix ci-dessus 735 ff. 270/415. Mutations jusqu'en 1620.	Compoix St Paul (1600) •Joffre315 1/3/6/2 lang ?	

T. VI

316) Compoix de Ste-Anne (1614) – P. 411-412 – Joffre 316 1/3/6/2 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1614. Compoix de Ste-Anne 479 ff. 275/435. Mutations de 1614 à 1665.– Le nom des îles n'a point changé</p>	<p>Compoix Ste Anne (1614) [daté de 1600 sur le registre] •Joffre316 1/3/6/2 lang ?</p>	

317) Compoix de Ste-Croix (1614) – P. 412-414 – Joffre 317 1/3/6/3 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1614. Compoix de Ste-Croix 582 ff. 280/315. Mutations de 1614 à 1665. – Le nom des îles n'a point changé, sauf celle de Pierre Roussel, devenue de Guie Clauzel, commissaire des guerres</p>	<p>Compoix Ste Croix (1600) •Joffre317 1/3/6/3</p> <p>lang ?</p>	

T. VI

318) Compoix de St-Firmin (1614) – P. 414-416 – Joffre 318 1/3/6/3 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1614. Compoix de Ste-Croix 582 ff. 280/315. Mutations de 1614 à 1665. – N'ont changé que les îles des heritiers de P. de Clair devenue de Pierre Guilleminet, greffier des Etats, f° 60 ; et de Jacques de Farges, devenue de François de Massilian, docteur et avocat, f° 81. L'île des Sans maison fait l'objet de registres séparés mais dont la pagination fait suite et qui sont analysés ci-après</p>	<p>Compoix St Firmin 1648 (daté de 1614 dans l'inventaire) •Joffre 318 1/3/6/3 lang ?</p>	

T. VI

319) Compoix des Sans maison (1614) – P. 416 – Joffre 319 1/3/6/3 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1614. Compoix dit de ceux « Sans maison »</p> <p>Ce registre ainsi que le suivant, fait suite au compoix de S. Firmin dont ils continuent la foliotation. Les mutations s'étendent sur la même période 487 ff. 280/400. f° 263 à 749</p>	<p>Compoix. - Sans maison 1614 après 1600 (reliure non démontée) •Joffre319 1/3/6/3</p> <p>lang ?</p>	

T. VI

320) Compoix des Sans maison (après 1600) – P. 416-419 – Joffre 320 1/3/6/3 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1614. Compoix de ceux dits « Sans maison » après 1600</p> <p>(Suite du registre précédent, f° 750 à 1250) 500 ff. 280/400. – Mêmes mutations</p>	<p>Compoix. - Sans maison après 1600 tome 2 •Joffre320 1/3/6/3</p> <p>lang ?</p>	

T. VI

321) Compoix de Sainte-Foy (après 1600) – P. 419-421 – Joffre 321 1/3/6/3 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1614. Compoix de Ste-Foy « après 1600»</p> <p>440 ff. 295/420. – Mêmes mutations ; mêmes îles</p>	<p>Compoix. Ste Foy 1614 •Joffre321 1/3/6/3</p> <p>lang ?</p>	

322) Compoix de Sainte-Mathieu (après 1600) – P. 421-422 – Joffre 322 1/3/6/3 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1614. Compoix de St. Mathieu « après 1600 »</p> <p>491 ff. 285/410. – Mêmes mutations. Une seule île est changée : isle de m. Jean Casseyrol, procureur au sénéchal, auparavant de Jean Causse</p>	<p>Compoix. St Mathieu 1614 •Joffre322 1/3/6/3</p> <p>lang ?</p>	

T. VI

323) Compoix de Saint-Paul (après 1600) t. 1 – P. 422-423 – Joffre 323 1/3/6/3 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1614. Compoix de St. Paul après 1600 352 ff. 280/410. – Changement d'isles [...]</p>	<p>Compoix. St Paul 1614 tome 1 •Joffre323 1/3/6/3 lang ?</p>	

T. VI

324) Compoix de Saint-Paul (après 1600) t. 2 – P. 423-425 – Joffre 324 1/3/6/3 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
1614. Compoix de S. Paul après 1600 (suite du registre précédent f° 353 à 753)	Compoix. St Paul 1614 tome 2 •Joffre324 1/3/6/3 lang ?	

T. VI

325) Compoix de Ste-Anne (après 1600) – P. 425-429 – Joffre 325 1/3/6/3 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1614. Compoix de Ste-Anne « 1600, basane »</p> <p>674 ff. 280/400 Mutations de 1667 à 1734</p>	<p>Compoix. Ste Anne 1665 •Joffre325 1/3/6/3</p> <p>lang ?</p>	

T. VI

326) Compoix de Ste-Croix (après 1600) – P. 429-434 – Joffre 326 1/3/6/4 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1614. Compoix de Ste-Croix « 1600, basane »</p> <p>626 ff. 280/410 Mutations de 1667 à 1737</p>	<p>Compoix. Ste Anne 1665 « 1600 •Joffre326 1/3/6/4</p> <p>lang ?</p>	

T. VI

327) Compoix de St-Firmin (après 1600) – P. 434-436 – Joffre 327 1/3/6/4 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1614. Compoix de S. Firmin « 1600, basane »</p> <p>319 ff. 280/400 Mutations de 1666 à 1737</p>	<p>Compoix. St Firmin 1665 « 1600 •Joffre327 1/3/6/4</p> <p>lang ?</p>	

T. VI

328) Sans maisons, 1ère partie (1665) – P. 436-437 – Joffre 328 1/3/6/4 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1665. Isle de ceux qui n'ont point de maison</p> <p>Compoix dit « sans maison, 1600, basane » suite du compoix de Saint-Firmin, f° 331 à 846 ; mêmes mutations. En tête table alphabétique des propriétaires non compris dans la foliotation</p>	<p>Compoix. - Sans maison 1665 «1600» tome 1 •Joffre328 1/3/6/4</p> <p>lang ?</p>	

T. VI

329) Compoix des sans maisons, 2ème partie (1665) – P. 437-438 – Joffre 329 1/3/6/4 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1665. Sans maison « 1600, basane » Suite : f° 847 à 1424</p>	<p>Compoix. - Sans maison 1665 «1600» tome 3 •Joffre329 1/3/6/4</p> <p>lang ?</p>	

330) Compoix des sans maisons, 3ème partie (1665) – P. 438-440 – Joffre 330 1/3/6/4 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1665. Sans maison « 1600, basane » Suite : f° 1425 à 1984</p>	<p>Compoix. - Sans maison 1665 «1600» tome 3 •Joffre330 1/3/6/4</p> <p>lang ?</p>	

T. VI

331) Compoix des sans maisons, 4ème partie (1665) – P. 440-442 – Joffre 331 1/3/6/4 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1665. « 1600, basane » Sans maison Suite : f° 1988 à 2455</p>	<p>Compoix. - Sans maison 1665 «1600» tome 4 •Joffre331 1/3/6/4</p> <p>lang ?</p>	

332) Compoix des sans maisons, 5ème partie (1665) – P. 442-443 – Joffre 332 1/3/6/4 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1665. « 1600, basane » Sans maison Suite : f° 2456 à 2941. Rubrique initiale</p> <p>Aux f° 2902 et 2909 se trouve une addition de biens compesiés en 1717, en conséquence de l'arrêt de la cour du 6 avril et de la délibération du conseil politique de la ville du 19 avril</p>	<p>Compoix. - Sans maison 1665 «1600» tome 5 •Joffre332 1/3/6/4</p> <p>lang ?</p>	

333) Compoix des sans maisons, 6ème partie (1665) – P. 443-444 – Joffre 333 1/3/6/4 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1665. « 1600, basane » Sans maison Suite : f° 2942 à 3290.</p>	<p>Compoix. - Sans maison 1665 «1600» tome 6 •Joffre333 1/3/6/4</p> <p>lang ?</p>	

T. VI

334) Compoix de Sainte-Foy (1660) – P. 444-448 – Joffre 334 1/3/6/5 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1665. Compoix de « Ste Foy, 1600, basane » 432 ff. 280/405</p>	<p>Compoix Ste Foy 1665 «1600» •Joffre334 1/3/6/5</p> <p>lang ?</p>	

T. VI

335) Compoix de Saint-Mathieu (1665) – P. 448-451 – Joffre 335 1/3/6/5 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1665. Compoix de « St Mathieu, 1600, basane » 539 ff. 280/400</p>	<p>Compoix St Mathieu 1665 «1600» •Joffre335 1/3/6/5</p> <p>lang ?</p>	

T. VI

336) Compoix de Saint-Paul, 1ere partie (1665) – P. 452-453 – Joffre 336 1/3/6/5 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1665. Compoix de « St Paul, 1600, basane » 398 ff. 280/405</p>	<p>Compoix St Paul 1665 «1600», T. 1 •Joffre336 1/3/6/5</p> <p>lang ?</p>	

337) Compoix de Saint-Paul, 2eme partie (1665) – P. 453-457 – Joffre 337 1/3/6/5 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1665. Compoix de « St Paul, 1600, basane » Registre faisant suite au précédent, f° 402 à f° 927</p>	<p>Compoix St Paul 1665 «1600», t. 2 •Joffre337 1/3/6/5 lang ?</p>	

338) Compoix de Sainte-Anne (1738) – P. 457-460 – Joffre 338 1/3/6/5 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
1738. Compoix de Ste Anne, 597 ff. 280/420 Mutations jusqu'en 1791	Compoix Ste Anne 1738 •Joffre338 1/3/6/5 lang ?	

T. VI

339) Compoix de Sainte-Croix (1738) – P. 460-464 – Joffre 339 1/3/6/5 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
1738. Compoix de Ste Croix,	<p>Compoix Ste Croix 1738 •Joffre339 1/3/6/5</p> <p>lang ?</p>	

T. VI

340) Compoix de Saint-Firmin (1738) – P. 464-465 – Joffre 340 1/3/6/5 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
1665. Compoix de S. Firmin	Compoix St Firmin 1738 •Joffre340 1/3/6/5 lang ?	

T. VI

341) Compoix des sans maisons, 1ere partie (1738) – P. 465-467 – Joffre 341 1/3/6/5 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1738. Compoix dit « Sans maison » 280/420 f° 1 à 602</p>	<p>Compoix. - Sans maison 1738 tome 1 •Joffre341 1/3/6/5</p> <p>lang ?</p>	

T. VI

342) Compoix des sans maisons, 2eme partie (1738) – P. 467-468 – Joffre 342 1/4/1/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
1738. Compoix dit « Sans maison » f° 601 à 1205	Compoix. - Sans maison 1738 tome 2 •Joffre342 1/4/1/1 lang ?	

T. VI

343) Compoix dit sans maisons, 3eme partie (1738) – P. 468-469 – Joffre 343 1/4/1/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
1738. Compoix dit « Sans maison » f° 1206 à 1856	Compoix. - Sans maison 1738 tome 3 •Joffre343 1/4/1/1 lang ?	

T. VI

344) Compoix dit sans maisons, 4eme partie (1738) – P. 469-470 – Joffre 344 1/4/1/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
1738. Compoix dit « Sans maison » f° 1855 à 2484	Compoix. - Sans maison 1738 tome 4 •Joffre344 1/4/1/1 lang ?	

T. VI

345) Compoix dit sans maisons, 5eme partie (1738) – P. 470 – Joffre 345 1/4/1/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
1738. Compoix dit « Sans maison » f° 2484 à 3076	Compoix. - Sans maison 1738 tome 5 •Joffre345 1/4/1/1 lang ?	

T. VI

346) Compoix dit sans maisons, 6eme partie (1738) – P. 470-471 – Joffre 346 1/4/1/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
1738. Compoix dit « Sans maison » f° 3076 à 3653	Compoix. - Sans maison 1738 tome 6 •Joffre346 1/4/1/1 lang ?	

T. VI

347) Compoix de Sainte-Foy (1738) – P. 471-474 – Joffre 347 1/4/1/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
1738. Compoix de Sainte-Foy 473 ff 285/420	Compoix. Sainte-Foy 1738 •Joffre347 1/4/1/1 lang ?	

T. VI

348) Compoix de Saint-Mathieu (1738) – P. 474-477 – Joffre 348 1/4/1/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1738. Compoix de Sainte-Mathieu 498 ff 275/415</p>	<p>Compoix. Saint-Mathieu 1738 •Joffre348 1/4/1/1</p> <p>lang ?</p>	

T. VI

349) Compoix de Saint-Paul, 1ère partie (1738) – P. 477-478 – Joffre 349 1/4/1/1 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
1738. Compoix de S. Paul (1ère partie) 451 ff 280/420	Compoix. Saint-Paul 1738, 1ère partie •Joffre349 1/4/1/1 lang ?	

T. VI

350) Compoix de Saint-Paul, 2ème partie (1738) – P. 477-480 – Joffre 350 1/4/1/2 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
1738. Compoix de S. Paul (2ème partie) 4506 ff	Compoix. Saint-Paul 1738, 2ème partie •Joffre 350 1/4/1/2 lang ?	

351) Compoix pour les possessions hors de la ville (1598) – P. 480 – Joffre 351 1/4/1/2 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>1598. Compoix de Montpellier pour les possessions situées hors la ville</p> <p>Tiré des archives des Tomes sans maisons ainsi désignés T. S. M. Copie moderne abrégée acquise par M. Desmazes, archiviste de la ville, de M. Thomas, archiviste de la préfecture de l'Hérault en 1822. (Rubriques initiales et finales) En tête, table du compoix. 1 reg. 193/285</p>	<p>Compoix. - Possessions hors la ville 1598 •Joffre 351 1/4/1/2</p> <p>lang ?</p>	

352) Compoix des biens prétendus nobles (XVIIIème siècle) – P. 480-481 – Joffre 352 1/4/1/2 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>XVIIIe siècle. « Etat des maizons, terres et propriétés, quy ont esté rejectées des présens livres du compoix, suivant les délibérations du conseil politique, pour n'estre plus comprises dans les despartement des impositions quy seront faictes en la présent ville de Montpellier, comme estans lesdits fondz occupés par la citadelle, bastions, maisons religieuses places publiques, compagnies de justice ou autres prétendu nobles, sauf à estre restablis dans lesdits compoix, le cas y eschéant. 1 reg. 83 ff. 280/410</p>	<p>Compoix. - Biens prétendus nobles XVIIIème siècle •Joffre 352 1/4/1/2 lang ?</p>	

T. VI

353) Rubrique des Compoix (1384-1449) – P. 481 – Joffre 353 1/4/1/2 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
Rubrique des compoix de 1384-1449. 1 reg. 235/340	Rubrique des compoix 1384 à 1449 •Joffre 353 1/4/1/2 lang ?	

T. VI

354) Rubrique des Compoix (1448 et 1480) – P. 481 – Joffre 354 1/4/1/2 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
Rubrique des compoix de 1448 et 1480. 1 reg. 195/270 (ordre alphabétique des prénoms)	Rubrique des compoix (1448, 1468, 1480) •Joffre 354 1/4/1/2 lang ?	

T. VI

355) Rubrique des Compoix (1469-1518) – P. 481 – Joffre 355 1/4/1/2 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
Rubrique des compoix de 1469-1518 et des feuilletts détachés 1 reg. 235/330	Rubrique des compoix (1469 à 1518) •Joffre 355 1/4/1/2 lang ?	

T. VI

356) Rubrique des Compoix (1525 et 1540) – P. 481 – Joffre 356 1/4/1/2 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
Rubrique des compoix de 1525 et 1540 1 reg. 240/340	Rubrique des compoix (1525 et 1540) •Joffre 356 1/4/1/2 lang ?	

T. VI

357) Rubrique des Compoix (1525 et 1544) – P. 481 – Joffre 357 1/4/1/2 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
Rubrique des compoix de 1525 et 1544 1 reg. 200/280 (ordre alphabétique de prénoms)	Rubrique des compoix (1525 et 1544) •Joffre 357 1/4/1/2 lang ?	

T. VI

358) Rubrique des Compoix (1525 et 1544) (A-J) – P. 481 – Joffre 358 1/4/1/2 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
Rubrique des compoix de 1525 et 1544 2 reg.170/240 Lettres initiales A-J <Joffre 358> L-V <Joffre 359>	Rubrique des compoix (1525 et 1544 et 1600) (A-J) •Joffre 358 1/4/1/2 lang ?	

T. VI

359) Rubrique des Compoix (1525 et 1544) (L-V) – P. 481 – Joffre 359 1/4/1/2 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Rubrique des compoix de 1525 et 1544 2 reg.170/240 Lettres initiales A-J <Joffre 358> L-V <Joffre 359></p>	<p>Rubrique des compoix (1525 et 1544 et 1600) (L-V) •Joffre 359 1/4/1/2 lang ?</p>	

360) Rubrique des Compoix des Saint-Firmin et Sans maison (1600) – P. 481 – Joffre 360 1/4/1/2 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
Rubrique des compoix de 1600 (veau) [289-315] et 1600 (basane) [316-324] 1 reg. 220/330	Rubrique des compoix 1600 St Firmin et sans maison •Joffre 360 1/4/1/2 lang ?	

T. VI

361) Rubrique des Compoix des 6 sixains (1600) – P. 481 – Joffre 361 1/4/1/2 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Rubrique des compoix de 1600 (basane) 2 reg. 230/370 Les 6 sixains <Joffre 361></p> <p>« Compoix de 1665 » au crayon gris sur le Tome VI des Inventaires</p> <p>Les sans maisons <Joffre 362></p>	<p>Joffre361 Rubrique des compoix 1600 •Joffre 361 1/4/1/2</p> <p>lang ?</p>	

T. VI

362) Rubrique des Compoix des sans maisons (1600) – P. 481 – Joffre 362 1/4/1/2 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
<p>Rubrique des compoix de 1600 (basane) 2 reg. 230/370 Les 6 sixains <Joffre 361> Les sans maisons <Joffre 362></p>	<p>Joffre362 Rubrique des compoix 1600 sans maison •Joffre 362 1/4/1/2 lang ?</p>	

T. VI

363) Rubrique des Compoix des sans maisons (1600) – P. 481 – Joffre 363 1/4/1/2 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
Rubrique des compoix des sans maisons après 1600 [319 & 320] 1 reg. 185/270	Rubrique des compoix sans maison après 1600 •Joffre 363 1/4/1/2 lang ?	

T. VI

364) Rubrique du Compoix de Saint-Anne (1738) – P. 481 – Joffre 364 1/4/1/2 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
Rubrique du compoix de S. Anne 1738. 1 cahier	Rubrique des compoix Ste Anne 1738 •Joffre 364 1/4/1/2 lang ?	

T. VI

365) Rubrique du Compoix de Sainte-Croix (1738) – P. 481 – Joffre 365 1/4/1/2 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
Rubrique du compoix de Ste. Croix 1738. 1 cahier	Rubrique des compoix Ste Croix 1738 •Joffre 365 1/4/1/2 lang ?	

366) Rubrique du Compoix de Saint-Firmin (1738) – P. 481 – Joffre 366 1/4/1/2 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
Rubrique du compoix de S. Firmin 1738. 1 cahier	Rubrique des compoix St Firmin 1738 •Joffre 366 1/4/1/2 lang ?	

T. VI

367) Rubrique du Compoix de Ste-Foy (1738) – P. 481 – Joffre 367 1/4/1/2 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
Rubrique du compoix de Ste Foy 1738. 1 cahier	Rubrique des compoix Ste Foy 1738 •Joffre 367 1/4/1/2 lang ?	

T. VI

368) Rubrique du Compoix de Saint-Mathieu (1738) – P. 481 – Joffre 368 1/4/1/2 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
Rubrique du compoix de S. Mathieu 1738. 1 cahier	Rubrique des compoix St Mathieu 1738 •Joffre 368 1/4/1/2 lang ?	

T. VI

369) Rubrique du Compoix de Saint-Paul, 1ère partie (1738) – P. 481 – Joffre 369 1/4/1/2 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
Rubrique du compoix de S. Paul (1 ^{ère} partie) 1738. 1 cahier	Joffre369 Rubrique des compoix St Paul 1738 1ère et 2ème parties •Joffre 369 1/4/1/2 lang ?	

T. VI

370) Rubrique du Compoix de Saint-Paul, 2ème partie (1738) – P. 481 – Joffre 370 1/4/1/2 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
Rubrique du compoix de S. Paul (2 ^{ème} partie)1738. 1 cahier	Joffre370 Rubrique des compoix , ,Deuxième arrondissement St Paul 1738 •Joffre 370 1/4/1/2 lang ?	

T. VI

371) Rubrique du Compoix des Sans maison (1738) – P. 481 – NL – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
Rubrique du compoix Sans maison. 1738 1 cahier « Lacune » au crayon gris sur le tome VI des <i>Inventaires</i>	lang ?	

T. VI

372) Rubrique du Compoix des Sans maison (1738) – P. 481 – Joffre 372 1/4/1/2 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
Rubrique du compoix Sans maison. 1738 1 reg. 260/400	Rubrique du compoix Roux sans maison commencé en septembre 1788 et rubrique générale des 6 tomes sans maison 1738 : 1 registre •Joffre 372 1/4/1/2 lang ?	

T. VI

373) Rubrique du Compoix des Sans maison (1789) – P. 481 – Joffre 373 1/4/1/3 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
Rubrique du compoix Sans maison. 1738 < barré au crayon gris « 1789 » > 1 reg. 200/260	Joffre373 Rubrique des 3 tomes des compoix sans maison 1789 •Joffre 373 1/4/1/3 lang ?	

T. VI

374) Rubrique du Compoix des Sans maison (1738) – P. 481 – Joffre 374 1/4/1/3 – lang ?		
Descriptif dans les Inventaires	Descriptif tiré d'un récolement ou classeur Langue – Provenance – Remarques	Descriptif DARLES ou LOUVET
Rubrique du compoix Sans maison. 1738 (en mauvais état) 1 reg. 200/260	Joffre374 Rubrique des compoix sans maison XVIIIème siècle •Joffre 374 1/4/1/3 lang ?	

Table des Documents

1) Mémorial des nobles (980-1301) – P. 5-6 – Sc 1/3/2/1 – lat/oc.....	15
2) Grand Thalamus (1204-1675) – P. 6 – BB 1/3/2/4 – lat/oc/fr.....	16
3) Livre noir (1204-1247) – P. 6 – Sc 1/3/2/2 – lang ?.....	17
4) Petit Thalamus (1204-1604) – P. 6-7 – Sc 1/3/2/1 – lat/oc/fr.....	18
5) Registre des élections (1341-1558) – P. 7-10 – BB sans cote 1/3/2/5 – oc/fr.....	19
6) Registre des Serments et des Chartes d'élections (1381-1414) – P. 10-11 – BB Sc 1/3/2/5 – lat/oc.....	20
7) Cérémonial (v. 1450-1554) – P. 11-16 – BB 196 1/3/4/5 – fr.....	21
8) Registre de lettres missives (1498-1546) – P. 16-27 – BB 208 1/3/4/6 – fr (?).....	22
9) Livre ordinaire du Consulat de Montpellier (1553-1555) – P. 28-31 – BB196ter 1/3/4/5 – fr.....	23
10) Registre des élections (1559-1777) – P. 31-43 – BB sans cote 1/3/2/5 – fr.....	24
11) Thalamus historique (1570-1662) – P. 43 – AA11 11 1/3/1/3 – lang ?.....	25
12) Elections des 14 de la chapelle (1601-1622) – P. 43 – Joffre 12 1/3/5/2 – fr.....	26
13) Livre de privilèges (1276-1651) – P. 43 – NL – lang ?.....	27
14) Portraits des consuls (1619-1762) – P. 44 – Joffre 14 1/3/1/2 – fr	28
15) Chartes de privilèges : Liasse de privilèges concernant les habitants et consuls de la ville de Montpellier – P. 44-45 – Cote Joffre 15 inexistante.....	29
16) Charte de privilèges : Grande Charte de Montpellier (15 août 1204) – P. 45 – Louvet4119-4120 1/2/1/6 – Darles 208 (?) – lat.....	30
17) Charte de privilèges : Promesses de l'évêque de Maguelone aux consuls de Montpellier (1216) – P. 45 – Joffre 17 1/3/1/6 – lat.....	31
18) Charte de privilèges : Patentes de Charles V (juillet 1369) confirmant actes de Jacques d'Aragon (1231) – P. 45 – (CC sans cote 1/2/4/4 ?) – Darles 448 – lat.....	32
19) Charte de privilèges : Amende donnée aux consuls de Montpellier (1281-1286) – P. 45-46 – Joffre 19 1/4/2/1 – lat.....	33
20) Charte de privilèges : Protestation des consuls de Montpellier au lieutenant du sénéchal de Beaucaire (1294) – P. 46 – Joffre 20 1/3/1/6 – lat.....	34
21) Charte de privilèges : Vidimus (1371) des lettres patentées des rois d'Aragon (1204-1218) – P. 46 – NL – lat.....	35
22) Charte de privilèges : Patentées de Charles V accordant au Roi de Navarre la baronnie de Montpellier (1371) – P. 46 – Joffre 22 1/3/1/6 – fr/lat.....	36
23) Charte de privilèges : Lettres patentées sur les lettres de change (1410) – P. 46-47 – NL – lang ?.....	37
24) Charte de privilèges : Vidimus fait en la cour du Gouverneur de Montpellier (1418) – P. 47 – Joffre 24 1/3/1/6 – lat.....	38
25) Charte de privilèges : Extraits du «libre de las Leaudas» et de diverses chartes réglementant les poids publics et les droits de perception (1246-XVIIe siècle) – P. 47 – HH79 1/10/3/2 – lang ?....	39
26) Charte de privilèges : Instrument en latin au profit des seigneurs consuls de Montpellier (1460) – P. 47 – EE678 1/11/6/6 – lat.....	40
27) Charte de privilèges : Lettres patentées du roi concernant l'orgerie de la ville (1466) – P. 47 – HH251 1/10/2/1 – Darles 449 (?) – fr.....	41
28) Charte de privilèges : Les consuls contre les orgiers (1168-1478) – P. 47 – Divers 9 1/9/5/3 – lang ?.....	42
29) Charte de privilèges : Articles du règlement de l'orgerie (circa	

T. VI

1470) – P. 47 – HH258 1/10/2/1 – fr.....	43	NL – lang ?.....	55
30) Charte de privilèges : Confirmation des privilèges de Montpellier (3 mai 1462) et lettre du gouverneur (8 février 1471) – P. 47 – Joffre 30 1/3/1/6 – Darles 230 – lat/fr.....	44	42) Charte de privilèges : Lettres patentes sur les privilèges de la Province de Languedoc (1526) – P. 49 – Joffre 42 1 /4/1/5 – lang ?.	56
31) Charte de privilèges : Un cahier en latin contenant réceptions de marchands étrangers (1483) – P. 47 – BB277 1/3/5/1 – lat.....	45	43) Charte de privilèges : Lettres patentes portant sur les traités entre les ambassadeurs de France et d'Angleterre (23 octobre 1525-3 février 1527) – P. 49 – Joffre 43 1/3/1/6 – fr.....	57
32) Charte de privilèges : Articles de la paix avec l'Angleterre (1492) – P. 47-48 – CC sans cote 1 /2/7/2 – lang ?.....	46	44) Charte de privilèges : Lettres patentes portant sur les traités entre la France et l'Angleterre (1525-1527) – P. 49 – Joffre 1/3/1/6 – lang ?	58
33) Charte de privilèges : Lettres patentes d'Henri VII, roi d'Angleterre (1498) – P. 48 – CC sans cote 1 /2/7/2 – lat.....	47	45) Charte de privilèges : Vidimus fait en la cour du Gouverneur de Montpellier (1535) – P. 49 – Joffre 45 1/ 4/2/1 – lat.....	59
34) Charte de privilèges : Lettres patentes sur les octrois (1500) – P. 48 – Joffre 34 1 /4/1/5 – lang ?.....	48	46) Charte de privilèges : Arrêt du Parlement de Toulouse sur les monnaies (1541) – P. 49 – HH92 1/10/1/3 – lang ?.....	60
35) Charte de privilèges : Lettres du procureur général du Parlement de Toulouse interdisant aux consuls de recourir au Parlement de Paris (1501) – P. 48 – FF309 1 /8/5/3 – lat.....	49	47) Charte de privilèges : Extrait de procès verbal donné par la Cour des Aides sur le bois de Valène (1542) – P. 50 – NL – lang ?.....	61
36) Charte de privilèges : Vidimus de lettres patentes royales de Charles VIII confirmant les privilèges du Languedoc de tenir des foires (1487-1504) – P. 48 – HH253 1 /10/2/1 – Darles 235 – lang ?	50	48) Chartes de privilèges : Lettres patentes de François II (1560) portant confirmation des privilèges de Montpellier – P. 50 – HH256 1/10/2/1 – Darles 243 (?) – lang ?.....	62
37) Charte de privilèges : Mémoire de remontrances contre les foires de Pézenas et de Montagnac (1487) – P. 48 – HH258 1/10/2/1 – lang ?.....	51	49) Chartes de privilèges : Sentence du sénéchal de Montpellier (20 février 1566) – P. 50 – Joffre 49 1/6/2/1 – fr.....	63
38) Charte de privilèges : Patentes de Henri IV établissant une foire à Boutonnet (août 1609) – P. 48 – HH258 1/10/2/1 – lang ?.....	52	50) Chartes de privilèges : Arrêt donné en la cour (5 octobre 1604) – P. 50 – HH78 1/10/2/4 – lang ?.....	64
39) Charte de privilèges : Confirmation des Foires et marchés de Montpellier (décembre 1505) – P. 48 – HH255 1 /10/2/1 – lang ?.....	53	51) Chartes de privilèges : Lettres patentes de Louis XIII confirmant les privilèges de Montpellier (août 1611) et Lettre des consuls au gouverneur au sujet des coutumes consulaires (21 octobre 1448) – P. 50 – Joffre 51 1/3/1/6 et FF309 1/8/5/3 – Darles 246 – fr et oc.....	65
40) Charte de privilèges : Réparations des portes, ponts et passages (1520-1521) – P. 48-49 – DD102 1/8/1/2 – lang ?.....	54	52) Chartes de privilèges : Arrêt du Conseil d'État (9 octobre 1631) – P. 50 – Joffre 52 1 /4/1/5 – lang ?.....	66
41) Charte de privilèges : Lettres patentes portant sur l'administration de l'hôpital Saint-Éloi par l'évêque de Montpellier (1525) – P. 49 –		53) Chartes de privilèges : Arrêt du Conseil d'État sur les impositions (17 février 1633) – P. 50 – Joffre 53 1 /4/2/1 – lang ?.....	67

T. VI

54) Charte de privilèges : Arrêt du Conseil d'État sur les différends entre la cour des comptes et le juge mage (1635) – P. 51 – FF309 1/8/5/3 – lang ?.....	68	64) Charte de privilèges : Actes relatifs à l'élection consulaire des protestants (1652-1658) – P. 52-53 – NL – lang ?.....	80
55) Charte de privilèges : Arrêt du Conseil d'État sur les différends entre les consuls et le juge mage (1636) – P. 51 – FF309 1/8/5/3 – lang ?.....	69	1 Joffre 64-1 : Ordonnance du comte d'Aubijon (1652) – P. 52...	80
56) Charte de privilèges : Arrêt du Conseil d'État relatif aux prérogatives des Consuls face au sénéchal (1636-1678) – P. 51 – FF309 1/8/5/3 – lang ?.....	70	2 Joffre 64-2 : Arrêt du Parlement de Toulouse interdisant les charges consulaires aux protestants (1652) – P. 52-53 – NL – lang ?.....	81
57) Charte de privilèges : Arrêt du Conseil d'État (1637) – P. 51 – FF309 1/8/5/3 – lang ?.....	71	3 Joffre 64-3 : Copie de la lettre de cachet du 12 juillet 1652 au sujet du consulat (1653) – P. 53 – Joffre 64-3 1/10/6/1 – fr.....	82
58) Charte de privilèges : Arrêt du Parlement de Toulouse confirmant l'élection consulaire (8 juin-23 juillet 1641) – P. 51 – FF309 1/8/5/3 – lang ?.....	72	4 Joffre 64-4 : Arrêt du Conseil d'État sur le maintien des consuls de 1652 (1653) – P. 53 – Joffre 64-4 1/3/5/2 – fr.....	83
59) Charte de privilèges : Arrêt de la Cour des Aides sur les prérogatives des consuls (1641) et nomination de 4 conseillers politiques (1625) – P. 51-52 – FF309 1/8/5/3 et NL – Darles 115 – lang ?.....	73	5 Joffre 64-5 : Délibération des États du Languedoc sur les charges consulaires (1653) – P. 53 – NL – lang ?.....	84
60) Charte de privilèges : Arrêt du Conseil d'État sur l'élection consulaire (16 mars 1646) – P. 52 – Joffre 60 1/3/5/2 – lang ?.....	74	6 Joffre 64-6 : Arrêt du Parlement de Toulouse portant défense de ne faire aucune nomination consulaire (1654) – P. 53 – NL – lang ?.....	85
61) Charte de privilèges : Arrêt du Conseil Privé portant sur les différends entre les consuls et le sergent major (1647) – P. 52 – NL – lang ?.....	75	7 Joffre 64-7 : Nouvel arrêt du Parlement de Toulouse interdisant les charges consulaires aux Protestants (6 juin 1654) – P. 53 – Joffre 64-7 1/10/6/1 – fr.....	86
62) Chartes de privilèges : Arrêt du Conseil relatif à la prestation de Serment des Consuls (3 mars 1651-21 avril 1651) – P. 52 – FF311 1/8/5/3 – Darles 534 (?) – fr.....	76	8 Joffre 64-8 : Autre arrêt du Parlement de Toulouse pour les mêmes motifs (1655) – P. 53 – NL – lang ?.....	87
Autres Darles liés à la même affaire que que le Joffre 62 « Les Consuls contre le Juge Mage.....	77	9 Joffre 64-9 : Arrêt du Conseil d'État stipulant que les consuls seront désormais catholiques (23 août 1656) – P. 53 – NL – fr....	88
63) Charte de privilèges : Affaire Dupuy (1645-1677) – P. 52 – FF « Affaire Dupuy » 1/8/5/4 – DARLES – fr.....	78	10 Joffre 64-10 : Arrêt du Conseil d'État contenant nomination des consuls (1657) – P. 53 – Joffre 64-10 1/3/5/3 – fr.....	89
		11 Joffre 64-11 : Lettre de cachet au Comte de Rouré sur l'élection consulaire (1657) – P. 53 – NL – lang ?.....	90
		12 Joffre 64-12 : Intimation de l'arrêt donné en 1656 (1657) – P. 53 – NL – lang ?.....	91
		13 Joffre 64-13 : Arrêt du Conseil Privé concernant le Consulat de Bordeaux (1657) – P. 53 – NL – lang ?.....	92

T. VI

14 Joffre 64-14 : Arrêt du Conseil d'État portant confirmation de l'élection consulaire de 1658 (1658) – P. 53 – NL – lang ?.....	93	75) Charte relative aux officiers de la ville : Attestation du pouvoir que les consuls ont d'élire le bayle (2 mai 1548) – P. 55-56 – Joffre 1/3/1/6 – fr.....	104
65) Charte de privilèges : Arrêt donné par le Parlement de Grenoble dans l'affaire Dupuy (1655) – P. 53-54 – FF Affaire Dupuy 1/8/5/4 – fr.....	94	76) Charte relative aux officiers de la ville : Arrêt du Parlement de Paris (1548) – P. 56 – NL – lang ?.....	105
66) Charte de privilège : Arrêt du Conseil privé sur l'affaire Dupuy (1660) – P. 54 – FF Affaire Dupuy 1/8/5/4 – fr.....	95	77) Charte relative aux officiers de la ville : Patentés relatives aux émoluments du greffe civil et criminel (1553) – P. 56 – FF311 1/8/5/3	106
67) Charte relative aux officiers de la ville : Parchemin en latin sur l'obligation des Montpelliérains d'ester en justice uniquement à Beaucaire et Nîmes (2 décembre-15 décembre 1283) – P. 54 – FF311 1/8/5/3 – lat.....	96	78) Charte relative aux officiers de la ville : Registre des encans des meubles (1580-1581) – P. 56-60 – FF 188 1/8/3/5 – fr.....	108
68) Charte relative aux officiers de la ville : Préséance des consuls aux juges du palais (après 1445) – P. 54 – FF311 1/8/5/3 – fr.....	97	79) Charte relative aux officiers de la ville : Arrentement des biens de la communauté par le trésorier du domaine du Roi (1604) – P. 60 – FF311 1/8/5/3 – fr.....	109
69) Charte relative aux officiers de la ville : Vidimus d'un acte fait en la cour ordinaire de Montpellier en 1287 (30 avril 1374) – P. 54 – Joffre 1/3/1/6 – lat.....	98	80) Charte relative aux officiers de la ville : Cahiers contenant qualités tenues devant les consuls (1611-1617) – P. 60 – NL – lang ?	110
70) Charte relative aux officiers de la ville : Trois cahiers en latin (1499) – P. 54-55 – NL – Darles 344 (?) – lat.....	99	81) Charte relative aux officiers de la ville : Patente de Louis XIII confirmant les statuts et privilèges de Montpellier (1611) – P. 60 – NL – fr.....	111
71) Charte relative aux officiers de la ville : Lettres patentes portant sur l'élection du notaire de la cour du bayle (1401) – P. 55 – NL – lang ?.....	100	82) Charte relative aux officiers de la ville : Décret au bénéfice de Deydé pour des sommes qui lui sont dues (4 mai 1623) – P. 60 – FF311 1/8/5/3 – fr.....	112
72) Charte relative aux officiers de la ville : Patente portant sur le différend entre les Consuls et le Gouverneur de Montpellier (22 juillet 1450) – P. 55 – FF311 1/8/5/3 – fr.....	101	83) Charte relative aux officiers de la ville : extrait de l'édit touchant aux offices des greffiers des tailles (octobre 1624) – P. 60 – NL – Darles 468 (?) – lang ?.....	113
73) Charte relative aux officiers de la ville : Vidimus d'un acte de 1352 fait en la cour du gouverneur (1545) – P. 55 – NL – Darles 215 (?) – lat.....	102	84) Charte relative aux officiers de la ville : Ordonnance du Président Boucaut (1630) – P. 60 – Joffre 84 1/10/6/1 – lang ?.....	114
74) Charte relative aux officiers de la ville : Arrêt du conseil portant confirmation des privilèges de Montpellier (1547) – P. 55 – Joffre 1/3/1/6 – fr.....	103	85) Charte relative aux officiers de la ville : Décret relatif aux greffiers des juridictions provinciales (25 juin 1643) – P. 60 – FF311 1/8/5/3 – fr.....	115

T. VI

86) Charte relative aux officiers de la ville : Décrets relatifs aux greffiers des juridictions provinciales (1643-1644) – P. 60 – NL – Darles 526 (?) – lang ?.....	116	96) Charte relative à la leude et aux droits seigneuriaux : Achat en faveur d'Antoine Dumas, laboureur (1574) – P. 62 – NL – lang ?...126	126
87) Charte relative aux officiers de la ville : Patentes portant sur l'exemption fiscale du greffe de la cour royale (1647) – P. 60-61 – Joffre 87 1 /4/2/1 – lang ?.....	117	97) Charte relative à la leude et aux droits seigneuriaux : Un livre couvert de parchemin contenant plusieurs nouveaux achats (1590-1606) – P. 62 – NL – lang ?.....	127
88) Charte relative aux officiers de la ville : Patentes interdisant à Hierosme Roche le greffe de la cour royale de Montpellier (1647) – P. 61 – Joffre 88 1/10/6/1 – lang ?.....	118	98) Charte relative à la leude et aux droits seigneuriaux : Achat consanti par les consuls en faveur de Magdelaine Teule (1603) – P. 62 – NL – lang ?.....	128
89) Charte relative à la leude et aux droits seigneuriaux : Instrument en latin sur la vente au profit des poissonniers (4 septembre 1212) – Joffre89 1/7/5/2 – P. 61 – lat.....	119	99) Charte relative à la leude et aux droits seigneuriaux : Premier liève contenant les usages du terroir de Combes (1604) – P. 62-63 – Joffre 99 1/5/5/5 – fr.....	129
90) Charte relative à la leude et aux droits seigneuriaux : Copie sur papier de la précédente charte de 1212 (XVIe siècle) – P. 61 – HH53 1/10/3/1 – lang ?.....	120	100) Charte relative à la leude et aux droits seigneuriaux : Second liève contenant les usages du terroir de Combes (1612) – P. 63 – Joffre100 1/5/5/5 – fr.....	130
91) Charte relative à la leude et aux droits seigneuriaux : Copie sur papier de la précédente charte de 1212 (XVIe siècle) – P. 61 – HH53 1/10/3/1 – lang ?.....	121	101) Charte relative à la leude et aux droits seigneuriaux : Troisième liève contenant les usages du terroir de Combes (1614) – P. 63 – Joffre101 1/5/5/5 – fr.....	131
92) Charte relative à la leude et aux droits seigneuriaux : Acquisition faite par les consuls de la seigneurie de la Mosson (1553) – P. 61-62 – HH59 1/10/1/3 ou Joffre92 1 /4/1/5 (?) – lang ?.....	122	102) Charte relative à la leude et aux droits seigneuriaux : Quatrième liève contenant les usages du terroir de Combes (1620) – P. 63 – Joffre102 1/5/5/5 – fr.....	132
93) Charte relative à la leude et aux droits seigneuriaux : Arrêt du Parlement de Toulouse sur la leude de la poissonnerie (13 septembre 1479) – P. 62 – HH56 1/10/1/3 – lang ?.....	123	103) Charte relative à la leude et aux droits seigneuriaux : Cinquième liève contenant l'arpentement du terroir de Combes (XVIIe siècle?) – P. 63 – NL – lang ?.....	133
94) Charte relative à la leude et aux droits seigneuriaux : Vente sur la leude de la poissonnerie en faveur d'Étienne Cezelli (1483) – P. 62 – lang ?.....	124	104) Charte relative à la leude et aux droits seigneuriaux : Autre livre concernant l'arpentement du terroir de Puech Cabrier (5 février 1593) – P. 63 – Joffre 104 1/3/1/6 – fr.....	134
95) Charte relative à la leude et aux droits seigneuriaux : Ratification de la vente en faveur d'Étienne Cezelli (1484) – P. 62 – HH57 1/10/1/3 – lang ?.....	125	105) Charte relative à la leude et aux droits seigneuriaux : Vente d'une table de poissonnerie (14 septembre 1381 – 19 septembre 1386) – P. 63-64 – lat.....	135
		106) Charte relative à la leude et aux droits seigneuriaux : Instrument	

T. VI

en latin sur la vente d'une olivette près de Sainte-Eulalie (21 juillet 1520) – P. 63-64 – DD sc Joffre 106 1/7/5/3 – lat.....	136	bétail dans les environs de Montpellier (21 février 1501) – P. 67 – HH61 1/10/3/1 – lat.....	146
107) Charte relative à la leude et aux droits seigneuriaux : Reconnaissance faite en faveur de la chaplainie du consulat (27 mars 1526) – P. 63-64 – HH58 1/10/1/3 – lat.....	137	117) Charte de dépaissance : Arrêt du Parlement de Toulouse sur l'interdiction de faire paître du bétail (1657) – P. 67 – HH63 1/10/3/1 – lang ?.....	147
108) Charte d'acquisition : Contrat en latin contenant l'acquisition d'une table située à la poissonnerie nouvelle par le consulat (23 mars 1215) – P. 64 – HH54 1/10/1/3 – lat.....	138	118) Charte de dépaissance : Lettre d'appel produite au Parlement de Toulouse contre Nicolas Martin et Jean Bossavin sur les herbages (27 octobre 1497) – P. 67 – FF311 1/8/5/3 – fr/lat.....	148
109) Charte d'acquisition : Acquisition par les consuls d'une place située aux faubourgs de la Blanquerie (21 février 1352) – P. 64-65 – Joffre 109 1/9/5/4 – lat.....	139	119) Charte de dépaissance : Signification produite au Parlement de Toulouse contre Nicolas Martin et Jean Bossavin sur les herbages (28 octobre 1497) – P. 67 – FF311 – 1/8/5/3	149
110) Charte d'acquisition : Achats de parties de maison par les consuls pour installer une école de grammaire (13 février-15 février 1475) – P. 65 – NL – lat.....	140	120) Charte de dépaissance : Requêtes de procès au Parlement de Toulouse (1501) – P. 67 – FF309 1/8/5/4 – lang ?.....	150
111) Charte d'acquisition : quittance de la vente d'une maison appartenant à Andrée François de Cappons aux consuls (21 décembre 1531-8 janvier 1532) – P. 65 – NL – lang ?.....	141	121) Charte de dépaissance : Dires du procès au Parlement de Toulouse (1501) – P. 67 – FF309 1/8/5/3 – lang ?.....	151
112) Charte d'acquisition : Sentence du sénéchal de Montpellier au profit des consuls pour la possession d'un champ appartenant aux religieux de Notre Dame de Grammont (1562) – P. 65 – NL – lang ?	142	122) Charte de dépaissance : Appointements du procès au Parlement de Toulouse (1501) – P. 67 – FF309 1/8/5/3 – lang ?.....	152
113) Charte d'acquisition : Décret de la Cour ordinaire de Montpellier sur la saisie d'une vigne située à Puechondrat par les consuls – P. 65-66 – NL – lang ?.....	143	123) Charte sur l'entrée du vin : Privilèges des consuls de Montpellier sur l'interdiction des vins et vendanges étrangers (1316-1320) – P. 67-68 – Joffre 123 1/4/2/1 – lat.....	153
114) Charte de dépaissance : Statuts faits en conseil de ville sur le pâturage (9 mai 1312) – P. 66 – NL – lat.....	144	124) Charte sur l'entrée du vin : Serment fait en l'hôtel de ville par les consuls de garder la transaction touchant les défenses de l'entrée du vin (29 août-3 décembre 1322) – P. 68-69 – HH264 1/10/2/1 – lat.....	154
115) Charte de dépaissance : Procès en la cour de Montpellier pour raison de bétail appartenant à certains bouchers (1355-1359) – P. 66-67 – HH46 1/10/2/6 – lat	145	125) Charte sur l'entrée du vin : Criées des consuls (18 août 1323) – P. 69 – Joffre 125 1/10/6/1 – lat/oc.....	155
116) Charte de dépaissance : Patentes interdisant de faire paître aucun		126) Charte sur l'entrée du vin : Serment des consuls (1325) – P. 69 – HH265 1/10/2/1 – lat.....	156
		127) Charte sur l'entrée du vin : patentes confirmatives sur la défense de l'entrée du vin (1325) – P. 69 – Joffre 127 1/10/6/1 – lat.....	157
		128) Charte sur l'entrée du vin : Exposition faite par l'assesseur des	

T. VI

consuls sur les privilèges des étudiants de faire entrer du vin dans la ville (1327) – P. 69-70 – Joffre 128 1/10/6/1 – lat.....	158	province de Languedoc (30 mai 1469) – P. 73 – Joffre 140 1 /2/7/2 – fr.....	170
129) Charte sur l'entrée du vin : Permission aux étudiants de porter leur vin dans la ville (28 novembre 1327) – P. 70 – Joffre 129 1/10/6/1 lat.....	159	141) Charte des droits sur la viande : Patentes du Roi Louis sur le denier de la chair (6 juin 1475) – P. 73 – Joffre 141 1 /4/2/1 – lang ?	171
130) Charte sur l'entrée du vin : Saisie d'un vin entré dans la ville par un étudiant (1327) – P. 70 – HH266 1/10/2/1 – lat.....	160	142) Charte des droits sur la viande : Patentes du roi Charles portant continuation du denier de la chair (2 décembre 1483) – P. 73 – Joffre 142 1 /4/2/1 – lang ?.....	172
131) Charte sur l'entrée du vin : Acte sur la réquisition des religieuses dominicaines (2 octobre 1339) – P. 70 – HH267 1/10/2/1 – lat.....	161	143) Charte des droits sur la viande : Patentes du Roi Charles permettant aux consuls la levée du denier de la chair (18 janvier 1497) – P. 73 – Joffre 143 1 /4/2/1 – lang ?.....	173
132) Charte sur l'entrée du vin : Sentence contre un écolier en médecine (16 février-11 mars 1342) – P. 70 – HH268 1/10/2/1 – lat	162	144) Charte des droits sur la viande : Patentes du roi Louis (12 juillet 1498) – P. 73 – NL – lang ?.....	174
133) Charte sur l'entrée du vin : Ordonnance des consuls (1357) – P. 70 – Joffre 133 1/10/6/1 lat.....	163	145) Charte des droits sur la viande : Patentes du roi Louis XII sur la continuation de la levée du denier de la chair (23 février 1508) – P. 73-74 – Joffre 145 1 /4/2/1 – lang ?.....	175
134) Charte sur l'entrée du vin : Mandement de Bérenguier de Monpezat (8 septembre 1327) et Serment des consuls sur transaction (22 octobre 1362) – P. 70-71 – Sc 1/10/6/1 – lat.....	164	146) Charte des droits sur la viande : Patentes de François Ier sur la levée du denier de la chair (13 avril 1515) – P. 74 – Joffre 146 1 /4/2/1 – lang ?.....	176
135) Charte sur l'entrée du vin : Vidimus des patentes du roi Charles de 1322 (22 octobre 1373) – P. 71 – HH269 1/10/2/1 – lat.....	165	147) Charte des droits sur la viande : Patentes en parchemin de François Ier sur la levée du denier de la chair pendant dix ans (29 avril 1525) – P. 74 – Joffre 147 1 /4/2/1 – lang ?.....	177
136) Charte des droits sur la viande : Vidimus des patentes du roi Charles (24 juin 1439) – P. 71-72 – Joffre 136 1 /4/1/5 – fr.....	166	148) Charte des droits sur la viande : Autres patentes de François Ier sur le denier de la chair (13 juin 1540) – P. 74 – Joffre 148 1 /4/2/1 – lang ?.....	178
137) Charte des droits sur la viande : Patentes sur le denier de la chair (12 décembre 1466) – P. 72 – Joffre 137 1 /2/7/2 – fr.....	167	149) Charte des droits sur la viande : Autres patentes de François Ier sur le denier de la chair (27 août 1546) – P. 74 – Joffre 149 1 /4/2/1 lang ?.....	179
138) Charte des droits sur la viande : Lettres du Parlement de Toulouse sur le denier de la chair (1467) – P. 72 – Joffre 138 1 /2/7/2 – fr.....	168	150) Charte des droits sur la viande : Patentes du roi Henri (17 juin 1552) – P. 74 – Joffre 150 1/10/6/1 – fr.....	180
139) Charte des droits sur la viande : Ordonnance du gouverneur de Montpellier sur la vente de la boucherie (2 avril 1513) – P. 72 – Joffre 139 1 /4/2/1 – lang ?.....	169		
140) Charte des droits sur la viande : Lettre du lieutenant de la			

T. VI

151) Charte des droits sur la viande : Patentes de Henri II sur le denier de la chair (8 décembre 1555) – P. 74 – Joffre 151 1 /4/2/1 – lang ?.....	181	1656) – P. 77 – Joffre 163 1/10/6/1 – fr.....	193
152) Charte des droits sur la viande : Patentes de Henri IV portant confirmation des privilèges de Montpellier (juin 1597) – P. 74-75 – Joffre 152 1 /4/2/1 lang ?.....	182	164) Charte des droits sur la viande : lettres de signification du Conseil d'État (28 avril 1656) – P. 77 – Joffre 164 1/10/6/1 – fr.....	194
153) Charte des droits sur la viande : Deux extraits de délibération de la ville (1608 et juillet 1611) – P. 74-75 – Joffre 152 (?) 1 /4/2/1 – lang ?.....	183	165) Charte des droits sur la viande : Arrêt du Conseil d'État (13 décembre 1656) – P. 77 – Joffre 165 1 /4/2/1 – lang ?.....	195
154) Charte des droits sur la viande : Arrêt du Conseil d'État sur le différend entre les consuls de Montpellier et les Augustins (24 janvier 1645) – P. 75 – FF311 1/8/5/2 – fr.....	184	166) Charte des droits sur la viande : lettres du Conseil d'État à la Cour des Aides – P. 77 –	196
155) Charte des droits sur la viande : Arrêt du Conseil sur la permission donnée aux Consuls de lever le denier de la chair (5 octobre 1647) – P. 75 – NL – lang ?.....	185	167) Charte des droits sur la viande : Arrêt du Conseil d'État (27 janvier 1657) – P. 77 – Joffre 167 1 /4/2/1 – lang ?.....	197
156) Charte des droits sur la viande : Arrêt du Conseil d'État (15 juin 1650) – P. 75 – NL – lang ?.....	186	168) Charte des droits sur la viande : Arrêt d'enregistrement (4 décembre 1658) – Joffre 168 1/ 4/2/1 – lang ?.....	198
157) Charte des droits sur la viande : Lettre d'attache du Conseil d'État (15 juin 1650) – P. 75 – NL – lang ?.....	187	169) Charte des droits sur le sel : Lettres du Parlement de Toulouse portant inhibitions aux sieurs consulz de Montpellier de lever les deniers sur le sel (1495) – P. 77-78 – Joffre 169 1 /4/2/1 – lat.....	199
158) Charte des droits sur la viande : Arrêt de la Cour des Aides (23 août 1650) – P. 76 – Joffre 158 1 /4/2/1 – fr.....	188	170) Charte des droits sur le sel : Patentes de Louis XII (12 décembre 1509) – P. 78 – NL – lang ?.....	200
159) Charte des droits sur la viande : Arrêt du Conseil d'État (4 octobre 1650) – P. 76 – FF309 1/8/5/3 – fr.....	189	171) Charte des droits sur le sel : Autres patentes de Louis XII (15 janvier 1514) – P. 79 – NL – fr.....	201
160) Charte des droits sur la viande : Arrêt du Conseil d'État (11 mai 1651) – P. 76 – Joffre 160 1 /4/1/5 – lang ?.....	190	172) Charte des droits sur le sel : Lettres d'attache des généraux des finances (22 janvier 1514) – P. 78 – NL – lang ?.....	202
161) Charte des droits sur la viande : Lettre d'attache du Conseil d'État (11 mai 1651) – P. 76 – Joffre 161 1 /4/1/5 – lang ?.....	191	173) Charte des droits sur le sel : Lettres d'attache de Guillaume d'Ancezune (3 février 1514) – P. 78 – NL – lang ?.....	203
162) Charte des droits sur la viande (26 août 1653) – P. 76 – Joffre 162 1 /4/2/1 – lang ?.....	192	174) Charte des droits sur le sel : Patentes de Henri IV (9 juillet 1596-1597) – P. 78-79 – Joffre 174 1/ 4/2/1 – fr.....	204
163) Charte des droits sur la viande : Arrêt du Conseil d'État (28 avril		175) Charte des droits sur le sel : Patentes de Henri II (2 janvier 1552) – P. 79 – Joffre 175 1 /4/2/1 – P. 79.....	205
		176) Charte des droits sur le sel : Arrêt du Conseil d'État (26 octobre 1624) – P. 79 – NL – lang ?.....	206
		177) Charte des droits sur le sel : Ordonnance des trésoriers généraux de France (20 novembre 1626 – 2 juin 1627) – Joffre 177 1 /4/2/1 –	

T. VI

lang ?.....	207	exemptant une terre de Jacques Théron (10 juin 1600) – P. 82 – Joffre 191 1/6/2/1 – lang ?.....	221
178) Charte des droits sur le sel : Arrêt du Conseil d'État (17 septembre 1631) – P. 80 – Joffre 178 1 /4/2/1 – lang ?.....	208	192) Charte des droits d'imposition : Lettre d'attache de la Cour des Aides (10 juin 1600) – P. 82 – Joffre 191 1/6/2/1 – lang ?.....	222
179) Charte des droits sur le sel : Lettres d'attache du Conseil d'État (17 septembre 1631) – P. 80 – Joffre 178 1 /4/2/1 – lang ?.....	209	193) Charte des droits d'imposition : Sommutation de Jacques Théron (10 juin 1600) – P. 82 – Joffre 191 1/6/2/1 – lang ?.....	223
180) Charte des droits d'imposition : Arrêt donné en la Cour des Comptes (19 janvier 1546) – P. 80 – FF308 – 1/8/5/3 – fr.....	210	194) Charte des droits d'imposition : Requête de Jacques Théron – P. 82 – Joffre 191 1/6/2/1 – lang ?.....	224
181) Charte des droits d'imposition : Convention entre les consuls et le receveur du diocèse de Montpellier (1482) – P. 80 – NL – lang ?	211	195) Charte des droits d'imposition : Quittance faite par Serielle, commandant de la compagnie des ordonnances du roi (21 septembre 1616) – P. 82-83 – Joffre 195 1/6/2/1 – lang ?.....	225
182) Charte des droits d'imposition : Arrêt de la Cour des Aides (1576) – P. 80 – NL – lang ?.....	212	196) Charte des droits d'imposition : Arrêt du Conseil d'État sur les robes des consuls (12 novembre 1618) – P. 83 – Joffre 196 1 /4/2/1 – fr.....	226
183) Charte des droits d'imposition : Patentes du roi Louis (14 avril 1597-19 juin 1597) – P. 80-81 – NL – fr.....	213	197) Charte des droits d'imposition : Copie de l'arrêt précédent (12 novembre 1618) – P. 83 – Joffre 197 1 /4/2/1 – fr.....	227
184) Charte des droits d'imposition : Appel du Gouverneur au Parlement de Toulouse (1444-1450) – P. 81-82 – Joffre 184 1/9/5/5 – lat/oc.....	214	198) Charte des droits d'imposition : Arrêt du Conseil d'État sur les robes des consuls (22 février 1620) – P. 83 – NL – lang ?.....	228
185) Charte des droits d'imposition : Copie de l'octroi du rabais fait par Charles VIII (1496) – P. 82 – Joffre 185 1/6/2/1 – lang ?.....	215	199) Charte des droits d'imposition : Patentes de Louis XIII (22 février 1620) – P. 83 – NL – lang ?.....	229
186) Charte des droits d'imposition : Requête adressée au roi (?) – P. 82 – Joffre 186 1/6/2/1 – lang ?.....	216	200) Charte des droits d'imposition : Arrêt du Conseil (12 novembre 1618) – P. 83 – Joffre 200 1 /4/2/1 – lang ?.....	230
187) Charte des droits d'imposition : Procuration des consuls (15 janvier 1531) – P. 82 – NL – lang ?.....	217	201) Charte des droits d'imposition (27 juin 1620) : Arrêt du Conseil d'État sur l'imposition annuelle de la communauté – P. 83 – Joffre 201 1 /4/2/1 – lang ?.....	231
188) Charte des droits d'imposition : Promesse des consuls à De Magni (20 mars 1531) – P. 82 – NL – lang ?.....	218	202) Charte des droits d'imposition (1630) : Patentes de Louis XIII – P. 84 – NL – lang ?.....	232
189) Charte des droits d'imposition : Arrêt de la Cour des Aides (27 août 1597) – P. 82 – Joffre 189 1 /4/2/1.....	219	203) Charte des droits d'imposition : Arrêt du Conseil portant permission d'imposition (15 juin 1633) – P. 84 – Joffre 203 1 /4/2/1 – lang ?.....	233
190) Charte des droits d'imposition : Autre arrêt de la Cour des Aides (4 décembre 1598) – P. 82 – Joffre 189 1 /4/2/1 – lang ?.....	220		
191) Charte des droits d'imposition : Arrêt de la Cour des Aides			

T. VI

204) Charte des droits d'imposition : Lettres d'attache pour la vérification des dettes des diocèses (25 juillet 1635) – P. 84 – Joffre 203 1 /4/2/1 – lang ?.....	234	215 1 /4/2/1 – lang ?.....	245
205) Charte des droits d'imposition : Arrêt du Conseil d'État au profit de Jean de Grasset (1635) – P. 84 – Joffre 205 1 /4/2/1 – lang ?.....	235	216) Charte des droits d'impositions : Arrêt pour raison de certaines impositions faites par les consuls au diocèse de Montpellier (5 juin 1654) – P. 86 – Joffre 216 1 /4/2/1 – lang ?.....	246
206) Charte des droits d'imposition : Arrêt du Conseil d'État portant vérification des dépenses ordinaires de la ville (3 juillet 1636) – P. 84-85 – Joffre 206 1 /4/2/1 – fr.....	236	217) Charte des droits d'imposition : Arrêt du Conseil sur les robes consulaires (18 juillet 1654) – P. 86 – Joffre 217 1 /4/2/1 – lang ?.	247
207) Charte des droits d'imposition : Arrêt du Conseil par lequel est ordonné aux consuls de procéder à la nomination des quatorze de la chapelle (13 juillet 1641) – P. 85 – Joffre 207 1 /4/2/1.....	237	218) Charte des droits d'imposition : Lettres d'attaches de l'arrêt précédent (1654) – P. 86 – Joffre 217 1 /4/2/1 – lang ?.....	248
208) Charte des droits d'imposition : Arrêt de la Cour des aides portant permission aux consuls d'emprunter la somme de 4000 livres (1652) – P. 85 – NL – lang ?.....	238	219) Charte des droits d'imposition : Arrêt du Conseil privé sur les créances de la ville (12 mai 1656) – P. 86 – Joffre 219 1 /4/2/1 – lang ?.....	249
209) Charte des droits d'imposition : Délibération des États de Languedoc (22 mai 1629) – P. 85 – Joffre 209 1 /4/2/1 – fr.....	239	220) Charte des droits d'imposition : Lettres d'attache du précédent arrêt (1656) – P. 86 – Joffre 219 1 /4/2/1 – lang ?.....	250
210) Charte des droits d'imposition : Règlement du diocèse de Montpellier (7 juillet 1653) – P. 85 – Joffre 210 1 /4/2/1 – lang ?...240	240	221) Charte des droits d'imposition : Signification du précédent arrêt (28 septembre 1656) – P. 86 – Joffre 221 1 /8/5/3 – lang ?.....	251
211) Charte des droits d'imposition : Lettres de commission sur l'assignation du syndic du diocèse (29 juillet 1653) – P. 85 – Joffre 211 1 /4/2/1 – lang ?.....	241	222) Charte des droits d'imposition : Signification du précédent arrêt (16 novembre 1656) – P. 86 – Joffre 222 1 /8/5/3 – lang ?.....	252
212) Charte des droits d'imposition : Arrêt du conseil sur les robes des consuls (1654) – P. 85 – Joffre 212 1 /4/2/1 – fr.....	242	223) Charte des droits d'imposition : Ordonnance de l'Intendant de Languedoc sur les dettes de la ville (1651) – P. 86 – NL – lang ?...253	253
213) Charte des droits d'imposition : Patentes attachées au précédent arrêt (1654) – P. 85 – Joffre 212 1 /4/2/1 – lang ?.....	243	224) Charte des droits d'imposition : Extrait d'une ordonnance des États du Languedoc (1648) – P. 86 – NL – lang ?.....	254
214) Charte des droits d'imposition : Arrêt du Conseil sur la permission d'imposition (6 avril 1644) – P. 85 – Joffre 214 1 /4/2/1 – Darles 332 – fr.....	244	225) Charte des droits d'imposition : Arrêt du conseil privé portant renvoi à la Cour des Aides les affaires de taille (2 juillet 1658) – P. 86 – Joffre 225 1/8/5/3 – lang ?.....	255
215) Charte des droits d'imposition : Arrêt de la cour des aides sur les drapeaux et bannières de la ville (22 mai 1654) – P. 85-86 – Joffre		226) Charte des droits d'imposition : Patentes adressées à la Cour des Aides d'Aix (1656) – P. 86 – Joffre 225 1/8/5/3 – lang ?.....	256
		227) Charte des droits d'imposition : Arrêt du Conseil privé sur les différents de taille (22 août 1659) – P. 86-87 – Joffre 227 1/8/5/3 – lang ?.....	257
		228) Charte des droits d'imposition : Patentes attachées au précédent	

T. VI

arrêt (22 août 1659) – P. 86-87 – Joffre 227 1/8/5/3 – lang ?.....	258	– p. 124-144 – Joffre 240 1/3/5/3 – oc.....	270
229) Charte des droits d'imposition : Arrêt du Conseil privé portant confirmation de la Cour des Aides de Montpellier en celle d'Aix (5 septembre 1659) – P. 87 – Joffre 229 1/8/5/3 – lang ?.....	259	241) Compoix de Sainte Croix (1380) – P. 144-181 – Joffre 241 1/3/5/3 – oc.....	271
230) Charte des droits d'imposition : Arrêt du Conseil privé pour la Cour des Aides de Montpellier (1661) – P. 87 – NL – lang ?.....	260	242) Compoix de Saint Mathieu (1404) – P. 181-202 – Joffre 242 1/3/5/3 – oc.....	272
231) Charte des droits d'imposition : Arrêt du Conseil privé (juin 1662) – P. 87 – Joffre 231 1/8/5/3 – lang ?.....	261	243) Compoix de Sainte-Croix (1404, additions jusqu'en 1412) – P. 202-210 – Joffre 243 1/3/5/3 – oc.....	273
232) Charte des droits d'imposition : Patentes attachées au précédent arrêt (juin 1662) – P. 87 – Joffre 231 1/8/5/3 – lang ?.....	262	244) Compoix de Sainte-Anne (1416) – P. 210-214 – Joffre 244 1/3/5/3 – oc.....	274
233) Charte d'abolition et de rémission : Vidimus des patentes de Charles VII sur la rémission des crimes des habitants de Languedoc (28 juin 1449) – P. 87-88 – Joffre 233 1/4/2/1 – fr.....	263	245) Compoix de Saint-Firmin de foras (1417), de Saint-Thomas de foras (1417) et de Saint-Jacques de foras (1417) – P. 214-220 – Joffre 245 1/3/5/3 – oc.....	275
234) Charte d'abolition et de rémission : Patentes de Charles VII enregistrées au Parlement de Toulouse (juillet 1450) – P. 88 – Joffre 234 1/8/5/3 – fr.....	264	246) Compoix de Sainte-Foy (1429) – P. 220-223 – Joffre 246 1/3/5/3 – oc.....	276
235) Charte d'abolition et de rémission : Vidimus fait en la Cour ordinaire de Montpellier des patentes précédentes (10 décembre 1450) – P. 88 – Joffre 235 1/8/5/3 – lang ?.....	265	247) Compoix de Saint-Firmin, Saint-Thomas et Saint-Jacques de foras (1431) – P. 224-226 – Joffre 247 1/3/5/3 – oc.....	277
236) Charte d'abolition et de rémission : Extrait de Patentes données par Louis XI à Pontoise (26 novembre 1463) – P. 88 – Joffre 236 1/4/2/1.....	266	248) Compoix de Saint-Thomas (1435) – P. 226-230 – Joffre 248 1/3/5/3 – oc.....	278
237) Charte d'abolition et de rémission : Lettres données en la cour ordinaire de Montpellier (29 novembre 1474) – P. 88 – Joffre 237 1/4/2/1 – lang ?.....	267	249) Compoix de Saint-Firmin (1435) – P. 230-235 – Joffre 249 1/3/5/3 – oc.....	279
238) Charte d'abolition et de rémission : Patentes de Louis XIV (mars 1647) – P. 88-90 – NL – fr.....	268	250) Compoix de Sainte-Anne (1435) – P. 235-239 – Joffre 250 1/3/5/3 – oc.....	280
239) Compoix de Saint-Firmin et de Sainte-Croix (1404) – P. 90-124 – Joffre 239 1/3/5/3 – oc.....	269	251) Compoix de Sainte-Croix (1435) – P. 239-244 – Joffre 251 1/3/5/3 – oc.....	281
240) Compoix de Saint Jacques de la Palissade ou de foras (v. 1380)		252) Compoix de Saint-Paul (1435) – P. 245-250 – Joffre 252 1/3/5/3 – oc.....	282
		253) Compoix de Saint-Thomas (1446) – P. 250-253 – Joffre 253 1/3/5/3 – oc.....	283
		254) Compoix de Saint-Firmin, de Saint-Thomas et de Saint-Jacques de foras (1446) – P. 253-255 – Joffre 254 1/3/5/3 – oc.....	284

T. VI

255) Compoix de Saint-Paul (1446) – P. 255-257 – Joffre 255 1/3/5/3 – oc.....	285	270) Compoix de Saint-Thomas (1478) – P. 319-323 – Joffre 270 1/3/5/4 – oc.....	300
256) Compoix de Sainte-Anne (1447) – P. 257-259 – Joffre 256 1/3/5/3 – oc.....	286	271) Compoix de Saint-Paul (1480) – P. 319-330 – Joffre 271 1/3/5/4 – oc.....	301
257) Compoix de Saint-Mathieu (1447) et de Saint-Firmin (1448) – P. 259-267 – Joffre 257 et Joffre 257bis 1/3/5/3 – oc.....	287	272) Compoix de Sainte-Croix (1480) – P. 330-339 – Joffre 272 1/3/5/4 – oc.....	302
258) Compoix de Sainte-Foy (1448) – P. 268-270 – Joffre 258 1/3/5/3 – oc.....	288	273) Compoix de Saint-Firmin (1480) – P. 339-347 – Joffre 273 1/3/5/4 – oc.....	303
259) Compoix de Saint-Paul (1448) – P. 270-275 – Joffre 259 1/3/5/3 – oc.....	289	274) Compoix de Sainte-Foy (1480) – P. 347-352 – Joffre 274 1/3/5/4 – oc.....	304
260) Compoix de Saint-Thomas (1448) – P. 275-279 – Joffre 260 1/3/5/3 – oc.....	290	275) Compoix des « Sans maisons » (XVe-XVIe) – P. 352-353 – Joffre 275 1/3/5/4 – oc.....	305
261) Compoix de Sainte-Anne (1448) – P. 279-281 – Joffre 261 1/3/5/3 – oc.....	291	276) Compoix formé des feuillets volés par Matheron (XVe-XVIe) – P. 353-355 – Joffre 276 1/3/5/4 – oc.....	306
262) Compoix de Sainte-Anne (1449) – P. 281-285 – Joffre 262 1/3/5/3 – oc.....	292	277) Compoix formé des feuillets volés par Matheron (XVe-XVIe) – P. 355-357 – Joffre 277 1/3/5/4 – oc.....	307
263) Compoix de Sainte-Croix (1469) – P. 285-291 – Joffre 263 1/3/5/3 – oc.....	293	278) Compoix formé des feuillets volés par Matheron (XVe-XVIe) – P. 357-360 – Joffre 278 1/3/5/4 – oc.....	308
264) Compoix de Saint-Thomas et de Saint-Jacques de foras (1469) – P. 291-294 – Joffre 264 1/3/5/3 – oc.....	294	279) Compoix formé des feuillets volés par Matheron (XVe-XVIe) – P. 360-362 – Joffre 279 1/3/5/4 – oc.....	309
265) Compoix de Saint-Firmin (1469) – P. 294-299 – Joffre 265 1/3/5/3 – oc.....	295	280) Compoix de Sainte-Croix (1449) – P. 362 – Joffre 280 1/3/5/4 – oc.....	310
266) Compoix de Saint-Mathieu (1469) – P. 299-304 – Joffre 266 1/3/5/4 – oc.....	296	281) Compoix de Saint-Mathieu (avant 1527) – P. 362-363 – Joffre 281 1/3/5/4 – oc.....	311
267) Compoix de Sainte-Foy (1470) – P. 304-308 – Joffre 267 1/3/5/4 – oc.....	297	282) Compoix de Saint-Firmin (avant 1527) – P. 363-364 – Joffre 282 1/3/5/4 – oc.....	312
268) Compoix de Saint-Thomas, Saint-Guilhem et Saint-Jacques de foras (1477) – P. 308-313 – Joffre 268 1/3/5/4 – oc.....	298	283) Compoix du « septen » de Sainte-Anne (1518) – P. 364-365 – Joffre 283 1/3/5/4 – oc.....	313
269) Compoix de Saint-Mathieu (1477) – P. 313-319 – Joffre 269 1/3/5/4 – oc.....	299	284) Compoix du « septen » de Sainte-Croix (1518) – P. 365-367 – Joffre 284 1/3/5/4 – oc.....	314

T. VI

285) Compoix du « septen » de Sainte-Croix (1518) – P. 365-367 – Joffre 285 1/3/5/4 – oc.....	315	300) Deuxième expédition du compoix de Sainte-Anne (1600) – P. 396-398 – Joffre 300 1/3/6/1 – lang ?.....	330
286) Compoix de Sainte-Foy (1525) – P. 369-370 – Joffre 286 1/3/5/4 – oc.....	316	301) Brouillard du compoix de Sainte-Croix (1600) – P. 398 – Joffre 301 1/3/6/1 – lang ?.....	331
287) Compoix de Saint-Firmin (1525) – P. 370-371 – Joffre 287 1/3/5/4 – oc.....	317	302) Première expédition du brouillard du compoix de Sainte-Croix (1600) – P. 398 – Joffre 302 1/3/6/1 – lang ?.....	332
288) Compoix de Saint-Firmin (1528) – P. 371-374 – Joffre 288 1/3/5/4 – oc.....	318	303) Deuxième expédition du compoix de Sainte-Croix (1600) – P. 398-400 – Joffre 303 1/3/6/1 – lang ?.....	333
289) Compoix de Sainte-Foi (1528) – P. 374-376 – Joffre 289 1/3/5/4 – oc.....	319	304) Brouillard du compoix de Saint-Firmin (1599) – P. 400 – Joffre 304 1/3/6/1 – lang ?.....	334
290) Compoix de Saint-Mathieu (1525) – P. 376-377 – Joffre 290 1/3/5/5 – oc.....	320	305) Première expédition du compoix de Saint-Firmin (1600) – P. 400-401 – Joffre 305 1/3/6/1 – lang ?.....	335
291) Compoix de Saint-Mathieu (1528) – P. 377-379 – Joffre 291 1/3/5/5 – oc.....	321	306) Deuxième expédition du compoix de Saint-Firmin (1600) – P. 401-403 – Joffre 306 1/3/6/1 – lang ?.....	336
292) Compoix de Sainte-Anne (1544) – P. 379-381 – Joffre 292 1/3/5/5 – oc/fr.....	322	307) Brouillard du compoix de Sainte-Foy (1598) – P. 403 – Joffre 307 1/3/6/2 – lang ?.....	337
293) Compoix de Sainte-Foy (1544) – P. 381-384 – Joffre 293 1/3/5/5 – oc/fr.....	323	308) Première expédition du compoix de Sainte-Foy (1600) – P. 403 – Joffre 308 1/3/6/2 – lang ?.....	338
294) Compoix de Saint-Firmin (1544) – P. 384-387 – Joffre 294 1/3/5/5 – oc/fr.....	324	309) Deuxième expédition du compoix de Sainte-Foy (1600) – P. 403-406 – Joffre 309 1/3/6/2 – lang ?.....	339
295) Compoix de Saint-Mathieu (1544) – P. 387-390 – Joffre 295 1/3/5/5 – oc/fr.....	325	310) Brouillard du compoix de Saint-Mathieu (1598) – P. 406 – Joffre 310 1/3/6/2 – lang ?.....	340
296) Compoix de Saint-Paul (1544) – P. 390-393 – Joffre 296 1/3/5/5 – oc/fr.....	326	311) Première expédition du compoix de Saint-Mathieu (1600) – P. 407 – Joffre 311 1/3/6/2 – lang ?.....	341
297) Compoix de Sainte-Croix (1544) – P. 393-396 – Joffre 297 1/3/5/5 – oc/fr.....	327	312) Deuxième expédition du compoix de Saint-Mathieu (1600) – P. 407-408 – Joffre 312 1/3/6/2 – lang ?.....	342
298) Brouillard du Compoix de Ste-Anne (1599) – P. 396 – Joffre 298 1/3/6/1 – lang ?.....	328	313) Brouillard du compoix de S. Paul (1598) – P. 408 – Joffre 313 1/3/6/2 – lang ?.....	343
299) Brouillard du Compoix de Ste-Anne (1599) – P. 396 – Joffre 298 1/3/6/1 – lang ?.....	329	314) Première expédition du compoix de Saint-Paul (1600) – P. 408 – Joffre 314 1/3/6/2 – lang ?.....	344

T. VI

315) Deuxième expédition du compoix de Saint-Paul (1600) – P. 408-411 – Joffre 315 1/3/6/2 – lang ?.....	345	330) Compoix des sans maisons, 3ème partie (1665) – P. 438-440 – Joffre 330 1/3/6/4 – lang ?.....	360
316) Compoix de Ste-Anne (1614) – P. 411-412 – Joffre 316 1/3/6/2 – lang ?.....	346	331) Compoix des sans maisons, 4ème partie (1665) – P. 440-442 – Joffre 331 1/3/6/4 – lang ?.....	361
317) Compoix de Ste-Croix (1614) – P. 412-414 – Joffre 317 1/3/6/3 – lang ?.....	347	332) Compoix des sans maisons, 5ème partie (1665) – P. 442-443 – Joffre 332 1/3/6/4 – lang ?.....	362
318) Compoix de St-Firmin (1614) – P. 414-416 – Joffre 318 1/3/6/3 – lang ?.....	348	333) Compoix des sans maisons, 6ème partie (1665) – P. 443-444 – Joffre 333 1/3/6/4 – lang ?.....	363
319) Compoix des Sans maison (1614) – P. 416 – Joffre 319 1/3/6/3 – lang ?.....	349	334) Compoix de Sainte-Foy (1660) – P. 444-448 – Joffre 334 1/3/6/5 – lang ?.....	364
320) Compoix des Sans maison (après 1600) – P. 416-419 – Joffre 320 1/3/6/3 – lang ?.....	350	335) Compoix de Saint-Mathieu (1665) – P. 448-451 – Joffre 335 1/3/6/5 – lang ?.....	365
321) Compoix de Sainte-Foy (après 1600) – P. 419-421 – Joffre 321 1/3/6/3 – lang ?.....	351	336) Compoix de Saint-Paul, 1ere partie (1665) – P. 452-453 – Joffre 336 1/3/6/5 – lang ?.....	366
322) Compoix de Sainte-Mathieu (après 1600) – P. 421-422 – Joffre 322 1/3/6/3 – lang ?.....	352	337) Compoix de Saint-Paul, 2eme partie (1665) – P. 453-457 – Joffre 337 1/3/6/5 – lang ?.....	367
323) Compoix de Saint-Paul (après 1600) t. 1 – P. 422-423 – Joffre 323 1/3/6/3 – lang ?.....	353	338) Compoix de Sainte-Anne (1738) – P. 457-460 – Joffre 338 1/3/6/5 – lang ?.....	368
324) Compoix de Saint-Paul (après 1600) t. 2 – P. 423-425 – Joffre 324 1/3/6/3 – lang ?.....	354	339) Compoix de Sainte-Croix (1738) – P. 460-464 – Joffre 339 1/3/6/5 – lang ?.....	369
325) Compoix de Ste-Anne (après 1600) – P. 425-429 – Joffre 325 1/3/6/3 – lang ?.....	355	340) Compoix de Saint-Firmin (1738) – P. 464-465 – Joffre 340 1/3/6/5 – lang ?.....	370
326) Compoix de Ste-Croix (après 1600) – P. 429-434 – Joffre 326 1/3/6/4 – lang ?.....	356	341) Compoix des sans maisons, 1ere partie (1738) – P. 465-467 – Joffre 341 1/3/6/5 – lang ?.....	371
327) Compoix de St-Firmin (après 1600) – P. 434-436 – Joffre 327 1/3/6/4 – lang ?.....	357	342) Compoix des sans maisons, 2eme partie (1738) – P. 467-468 – Joffre 342 1/4/1/1 – lang ?.....	372
328) Sans maisons, 1ère partie (1665) – P. 436-437 – Joffre 328 1/3/6/4 – lang ?.....	358	343) Compoix dit sans maisons, 3eme partie (1738) – P. 468-469 – Joffre 343 1/4/1/1 – lang ?.....	373
329) Compoix des sans maisons, 2ème partie (1665) – P. 437-438 – Joffre 329 1/3/6/4 – lang ?.....	359	344) Compoix dit sans maisons, 4eme partie (1738) – P. 469-470 – Joffre 344 1/4/1/1 – lang ?.....	374

T. VI

345) Compoix dit sans maisons, 5eme partie (1738) – P. 470 – Joffre 345 1/4/1/1 – lang ?.....	375	360) Rubrique des Compoix des Saint-Firmin et Sans maison (1600) – P. 481 – Joffre 360 1/4/1/2 – lang ?.....	390
346) Compoix dit sans maisons, 6eme partie (1738) – P. 470-471 – Joffre 346 1/4/1/1 – lang ?.....	376	361) Rubrique des Compoix des 6 sixains (1600) – P. 481 – Joffre 361 1/4/1/2 – lang ?.....	391
347) Compoix de Sainte-Foy (1738) – P. 471-474 – Joffre 347 1/4/1/1 – lang ?.....	377	362) Rubrique des Compoix des sans maisons (1600) – P. 481 – Joffre 362 1/4/1/2 – lang ?.....	392
348) Compoix de Saint-Mathieu (1738) – P. 474-477 – Joffre 348 1/4/1/1 – lang ?.....	378	363) Rubrique des Compoix des sans maisons (1600) – P. 481 – Joffre 363 1/4/1/2 – lang ?.....	393
349) Compoix de Saint-Paul, 1ère partie (1738) – P. 477-478 – Joffre 349 1/4/1/1 – lang ?.....	379	364) Rubrique du Compoix de Saint-Anne (1738) – P. 481 – Joffre 364 1/4/1/2 – lang ?.....	394
350) Compoix de Saint-Paul, 2ème partie (1738) – P. 477-480 – Joffre 350 1/4/1/2 – lang ?.....	380	365) Rubrique du Compoix de Sainte-Croix (1738) – P. 481 – Joffre 365 1/4/1/2 – lang ?.....	395
351) Compoix pour les possessions hors de la ville (1598) – P. 480 – Joffre 351 1/4/1/2 – lang ?.....	381	366) Rubrique du Compoix de Saint-Firmin (1738) – P. 481 – Joffre 366 1/4/1/2 – lang ?.....	396
352) Compoix des biens prétendus nobles (XVIIIème siècle) – P. 480- 481 – Joffre 352 1/4/1/2 – lang ?.....	382	367) Rubrique du Compoix de Ste-Foy (1738) – P. 481 – Joffre 367 1/4/1/2 – lang ?.....	397
353) Rubrique des Compoix (1384-1449) – P. 481 – Joffre 353 1/4/1/2 – lang ?.....	383	368) Rubrique du Compoix de Saint-Mathieu (1738) – P. 481 – Joffre 368 1/4/1/2 – lang ?.....	398
354) Rubrique des Compoix (1448 et 1480) – P. 481 – Joffre 354 1/4/1/2 – lang ?.....	384	369) Rubrique du Compoix de Saint-Paul, 1ère partie (1738) – P. 481 – Joffre 369 1/4/1/2 – lang ?.....	399
355) Rubrique des Compoix (1469-1518) – P. 481 – Joffre 355 1/4/1/2 – lang ?.....	385	370) Rubrique du Compoix de Saint-Paul, 2ème partie (1738) – P. 481 – Joffre 370 1/4/1/2 – lang ?.....	400
356) Rubrique des Compoix (1525 et 1540) – P. 481 – Joffre 356 1/4/1/2 – lang ?.....	386	371) Rubrique du Compoix des Sans maison (1738) – P. 481 – NL – lang ?.....	401
357) Rubrique des Compoix (1525 et 1544) – P. 481 – Joffre 357 1/4/1/2 – lang ?.....	387	372) Rubrique du Compoix des Sans maison (1738) – P. 481 – Joffre 372 1/4/1/2 – lang ?.....	402
358) Rubrique des Compoix (1525 et 1544) (A-J) – P. 481 – Joffre 358 1/4/1/2 – lang ?.....	388	373) Rubrique du Compoix des Sans maison (1789) – P. 481 – Joffre 373 1/4/1/3 – lang ?.....	403
359) Rubrique des Compoix (1525 et 1544) (L-V) – P. 481 – Joffre 359 1/4/1/2 – lang ?.....	389	374) Rubrique du Compoix des Sans maison (1738) – P. 481 – Joffre 374 1/4/1/3 – lang ?.....	404

T. VI